

# MÉMOIRES HISTORIQUES

RELATIFS A LA FONTE ET A L'ÉLÉVATION

DE LA STATUE ÉQUESTRE

# DE HENRI IV.

## AVIS AU RELIEUR.

La planche de l'ancienne statue de Henri IV doit être placée à la fin de l'Introduction, page 42. — La planche des appareils employés pour le transport et l'élévation de la nouvelle statue, page 212. — La planche de la nouvelle statue, page 232.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

# MÉMOIRES HISTORIQUES

RELATIFS A LA FONTE ET A L'ÉLÉVATION

## DE LA STATUE ÉQUESTRE

# DE HENRI IV

SUR LE TERRE-PLEIN DU PONT-NEUF A PARIS,

AVEC DES GRAVURES À L'EAU-FORTE
REPRÉSENTANT L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE STATUE ;

## DÉDIÉS AU ROI

PAR M. CH. J. LAFOLIE,

CONSERVATEUR DES MONUMENS PUBLICS DE PARIS.

Civium pietas restituit.



A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, LIBRAIRE,

RUE DE SEINE, N° 8; ET QUAI CONTI, N° 5,
ENTRE LE PONT-NEUF ET LA MONNAIE.

M DCCCXIX.

# AU ROI.

SIRE,

*La statue de Henri IV avoit été détruite; mais les cœurs français n'avoient pas cessé de tressaillir d'amour au nom de ce Roi chéri.*

*La France tout entière a voulu réparer le tort de quelques insensés, et* VOTRE MAJESTÉ *n'a pas vu, sans en être touchée, l'impatiente ardeur de tous les citoyens pour relever l'image de votre illustre Aïeul.*

*Témoin de la joie publique dans cet heureux jour où* VOTRE MAJESTÉ *a présidé à l'inauguration du monument, Elle a entendu les accens de l'allégresse; Elle a vu couler les douces larmes de la satisfaction et du bonheur.*

*Ces transports,* SIRE, *et ces acclamations étoient aussi l'expression de la reconnoissance nationale envers* VOTRE MAJESTÉ *qui, plaçant la sagesse et la bonté sur le trône, et régnant*

*par les lois, cicatrise chaque jour les plaies de l'Etat, rouvre les sources de sa prospérité, sait, comme Henri, éteindre les dissensions, calmer les ressentimens, concilier tous les intérêts, et se plaît, comme ce Prince, à voir fleurir à l'ombre de la paix, sous son sceptre protecteur, les lettres, les sciences et les arts, qui embellissent l'existence de l'homme, et procurent aux peuples de la gloire sans amertume et sans regrets.*

*Chargé de suivre les opérations relatives à la réédification de la statue de Henri IV, j'en ai rassemblé les détails dans le livre que j'ose présenter à* VOTRE MAJESTÉ, *moins comme un ouvrage que comme un récit dont l'exactitude est l'unique recommandation.*

*En daignant me permettre de placer son auguste nom en tête de ces Mémoires,* VOTRE MAJESTÉ *m'accorde la faveur la plus précieuse que je puisse ambitionner, celle de lui offrir l'hommage du profond respect avec lequel je suis,*

DE VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle sujet,
CH. J. LAFOLIE.

Paris, le 15 janvier 1819.

# PRÉFACE.

Son Excellence M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, me fit l'honneur de m'écrire, le 14 novembre 1817, en réponse à mon rapport sur la fonte de la statue équestre de Henri IV : « Il existe deux descriptions, l'une de la fonte de la statue » de Louis XIV, l'autre de la statue » de Louis XV, autrefois érigées à » Paris. Ces descriptions sont utiles » en ce qu'elles déterminent l'état de » l'art au moment où l'opération a » lieu, et servent de guide pour les » opérations de la même nature, qui » s'exécutent postérieurement.

» Il seroit désirable qu'un pareil

» ouvrage fût fait pour la fonte de la
» statue de Henri IV. Vous avez suivi
» toutes les opérations dans leurs dé-
» tails ; je verrois avec plaisir que
» vous vous occupassiez d'en rédiger
» la relation. »

Je me suis, dès lors, livré à ce travail avec tout le soin dont j'étois capable.

Les Mémoires Historiques que je publie aujourd'hui en sont le résultat.

La partie technique devoit former le fond de l'ouvrage. Le ministre éclairé, qui en avoit jugé la publication utile, indiquoit assez quel en devoit être le but, et rien n'a été négligé pour l'atteindre.

Chaque opération a été décrite d'après les notes ou sur les renseignemens, de M. Lemot, et de ses coopérateurs, chacun dans la partie qui le concerne. La description en a été

ensuite soigneusement revue par eux. C'est seulement lorsqu'ils ont assuré que l'on avoit fidèlement rapporté, dans l'ordre et avec les termes convenables, ce qu'ils avoient fait, que la rédaction a été définitivement arrêtée.

Mais la partie technique ne pouvoit intéresser qu'un très-petit nombre de lecteurs. Le titre de *Mémoires* permettoit d'y rattacher des détails historiques propres à en dissimuler la sécheresse. Nous l'avons essayé : on jugera si nous avons réussi.

La division générale de ces Mémoires pourroit être établie ainsi:

De l'art de la fonte chez les anciens, et des statues équestres anciennes et modernes.

De la première statue de Henri IV.

De la nouvelle statue.

Remontant à l'origine de la fonte,

on rappelle succinctement, dans l'introduction, le peu de notions que les anciens nous ont laissées à cet égard. On jette un coup-d'œil sur leurs principales statues équestres; on voit l'art de fondre recevoir son plus grand accroissement sous Alexandre et sous Périclès, passer chez les Romains à l'époque de la conquête de la Grèce, décliner sous les empereurs; enfin tous les ouvrages de l'art dispersés ou détruits au sac de Constantinople, au treizième siècle.

Mais bientôt l'art de fondre renaît en Italie, lorsque les esprits se portent avec un mouvement remarquable vers les inventions utiles, et que le goût se dirige vers les arts agréables. Il se répand chez tous les peuples de l'Europe; la France elle-même, après avoir reçu des Italiens la première

statue qu'elle érige au meilleur de ses Princes, doit ensuite à ses propres artistes les monumens qu'elle consacre à d'autres monarques; monumens qu'une effroyable révolution devoit, à leur tour, faire disparoître.

Il est peu de souverains dont la vie soit plus connue que celle de Henri IV. Les écrivains qui se sont occupés de ce Prince, ou de ce qui a rapport à lui, sont très-nombreux; cependant il nous a paru convenable de faire précéder les détails relatifs à l'ancien monument, d'une esquisse rapide du règne de Henri. Les historiens ont presque toujours montré ce Monarque comme guerrier et comme administrateur. Mais il protégea aussi particulièrement les lettres et les arts dès que la paix le lui permit. Louis XIV reçut encore, en ce point, l'exemple

de son aïeul. Nous avons recueilli sur les hommes qui ont illustré le siècle de Henri, des notes qui ne paroîtront peut-être pas déplacées dans cet ouvrage.

Le récit de ce qui concerne la nouvelle statue, et de toutes les cérémonies qui ont rapport à son érection, forme la partie principale et le complément de nos Mémoires. Les pièces qui nous ont été communiquées, et les journaux, nous ont mis à portée de ne rien omettre d'essentiel.

Tel est le plan que nous avons suivi. Si ces Mémoires sont accueillis avec quelque faveur, ils la devront surtout au charme attaché, pour tous les bons Français, au nom de Henri IV.

---

# INTRODUCTION.

## SOMMAIRE.

Art de la fonte. Son origine se perd dans la nuit des temps. — Connu des Orientaux, des Egyptiens, des Grecs et des Romains. — Se divise en trois temps — Invention de la fonte des statues par Théodore et Rhœcus de Samos. Préparation du bronze chez les anciens. — Leurs moules. — Ne jetoient point en fonte d'*un seul jet* des machines aussi grandes que nos statues équestres. — Soudure. — Dorure. — Elle s'opéroit de plusieurs manières. — Statues équestres chez les Grecs. — A qui elles étoient consacrées. — Biges et quadriges. — L'art du temps de Phidias. — Sous Alexandre. — Chez les Romains. — Sous les Rois. — Du temps de la république. — Sous les Empereurs. — Anéantissement des ouvrages de l'art au sac de Constantinople. — Renaissance de l'art en Italie. — Statues équestres élevées en Italie et dans le nord de l'Europe. — En France. — Considérations sur leur érection.

L'art de la fonte parut aux anciens, comme à nous, un moyen de perpétuer la durée des monumens de sculpture. Cet art remonte à une haute antiquité : on ignore à qui en est due la découverte. Il est vraisemblable qu'il fut inventé d'abord par l'industrie, fille du besoin, et reçut

ensuite une utilité morale et une application noble et déterminée.

Les Orientaux, les Egyptiens, les Grecs et les Romains ont connu l'art de fondre.

L'auteur de l'ouvrage sur le Jupiter-Olympien (1) assigne trois degrés aux opérations métallurgiques : la simple fonte des métaux, la fonte en moule, et la fonte dans un moule à noyau.

La première, consistant dans la liquéfaction du métal, sans application aux ouvrages d'art, appartient, dit-il, à des temps dont il ne reste aucun souvenir.

Au second degré de l'art de la fonte, se rapportent les plus anciennes notions que les écrivains nous ont transmises : elles consistent à employer d'une façon grossière à des ouvrages également dépourvus d'art, les métaux déjà obtenus par une opération précédente. Il entroit dans cette invention de combiner et d'allier les métaux, de les travailler et de les modifier diversement. Aristote en attribue la découverte à un certain Scytès de Lydie, et Théophraste, à Délas le Phrygien (2).

Mais la fonte des statues, véritable invention

(1) Le Jupiter olympien, par M. Quatremère de Quincy, p. 144.

(2) Pline, lib. VII, c. LVI.

de l'art, est attribuée à Théodore et à Rhœcus de Samos, qui vivoient environ sept cents ans avant l'ère chrétienne (1). Ils auroient même, selon Pline, inventé l'art de modeler (2). Lorsqu'il ne s'agissoit que de tirer d'une pièce de bois ou d'un bloc de pierre une statue informe, on conçoit qu'il étoit possible de se passer de modèle ; mais, en avançant, on en connut la nécessité ; et ce fut sans doute un des plus grands pas de l'art vers la perfection. Il paroît que, dès les premiers temps, les artistes anciens préférèrent au marbre l'emploi des métaux et la combinaison des matières précieuses, parce qu'ils n'avoient pas été dans le cas d'éprouver combien la sculpture en marbre a de chances plus favorables pour échapper aux agens combinés de la destruction et de la cupidité (3).

Ils préparoient leur bronze, comme aujourd'hui, par l'alliage de l'étain. L'expérience leur avoit appris que lorsque, dans ce mélange, l'étain n'est pas en quantité suffisante, le bronze manque de la fluidité nécessaire. Par cette raison, et pour rendre le succès de leur fonte moins incertain, ils fondoient fréquem-

(1) Pausanias, lib. VIII, c. XIV; lib. IX, p. 796; lib. X, p. 896.

(2) Pline, lib. XXXIV, c. VI.

(3) Le Jupiter olympien, avant-propos, p. 5.

ment leurs statues en cuivre, métal très-fusible (1).

Selon Winckelmann, les moules des anciens différoient des nôtres. Ce savant suppose que les quatre chevaux antiques du portail de l'église Saint-Marc à Venise ont été fondus dans deux moules qui s'adaptoient dans toute leur longueur, et que l'on n'avoit pas besoin de briser les creux après l'opération (2); mais ceux qui connoissent les procédés du moulage savent que ce mode seroit impraticable (3).

Les anciens ne jetoient pas en fonte d'*un seul jet* des machines aussi grandes que nos statues équestres.

Les figures de bronze furent d'abord formées de plusieurs pièces fondues et jointes par des

---

(1) Winckelmann. Lib. IV, c. VII.

(2) *Idem*, *ibid.*

(3) M. Lemot, qui a été chargé de la restauration de ces chevaux, et qui les a fait placer d'abord sur les piédestaux de la grille des Tuileries, et ensuite au-dessus de l'arc de triomphe de la place du Carrousel, a remarqué, en faisant renouveler les armatures intérieures, que les têtes des chevaux et une partie du cou avoient été coulées séparément. Le joint se trouvoit caché par des colliers, dont les ornemens paroissoient avoir été ajoutés dans le moyen âge. M. Lemot a observé encore que dans ces quatre chevaux chaque paire avoit, jusqu'à l'encolure, une pose et un mouvement uniforme, et qu'ainsi deux modèles avoient pu suffire pour préparer le moulage des quatre, au moyen du déplacement des têtes; c'est-à-dire, en mettant la tête du cheval tournée vers le côté où la jambe du montoir levoit, sur l'encolure de celui dont le mouvement étoit opposé, et *vice versâ*; mais, quoique deux

clous (1) : ce mode fut encore suivi dans les temps postérieurs ; néanmoins il ne faut pas le confondre avec les ouvrages de bosselage entièrement faits au marteau. Winckelmann remarque, avec raison, que Montfaucon se montre mal informé en avançant que la statue de Marc-Aurèle étoit faite ainsi, et n'avoit pas été fondue (2).

Les artistes anciens rattachoient par l'artifice de la soudure, les parties délicates d'une figure, comme les boucles des cheveux : d'autres, telles que les ornemens de la tête, les ongles et les doigts des pieds, étoient quelquefois incrustées en argent ou en d'autres matières.

On appeloit *ærugo* chez les Romains cette teinte verdâtre dont le temps colore le bronze, et que nous donnons au nôtre par une couleur factice. Le métal de Corinthe, selon Pline, prenoit une teinte de vert clair (3).

Enfin, les anciens étoient dans l'usage de dorer plusieurs de leurs statues de bronze : la statue équestre de Marc-Aurèle, les débris des quatre chevaux et du char qui étoient placés au

---

modèles aient pu suffire pour le moulage, quatre moules n'étoient pas moins nécessaires pour jeter en fonte les quatre chevaux, si les anciens n'avoient pas une autre manière d'opérer que nous.

(1) Pausan., lib. III, p. 257.

(2) Winckelmann, lib. IV, c. VII.

(3) Pline, lib. XXXVII, p. 35.

fronton du théâtre d'Herculanum, et les quatre chevaux de Venise, étoient dorés.

Les anciens doroient au moyen de diverses préparations (1), mais particulièrement en appliquant des feuilles d'or sur la superficie de l'ouvrage, après avoir enduit le métal de mercure, ou après l'avoir avivé avec un outil (2).

Les premières statues équestres furent consacrées par les Grecs aux dieux et aux héros. Pausanias fait mention de deux statues équestres de Castor et Pollux, ouvrages de Dipæne et Scyllis, qui vivoient six siècles avant l'ère chrétienne. Ces statues étoient placées dans un temple peu éloigné d'Argos : on les considéroit comme les plus anciennes de la Grèce (3). On voit encore à Rome deux statues colossales de Castor et Pollux tenant chacune un cheval par la bride : elles sont attribuées à Hégésias, statuaire qui a précédé Phidias (4).

Les anciens Grecs préféroient les dons naturels aux qualités acquises (5), comme tous les peuples qui sont au berceau de la civilisation : ils récompensoient par des statues équestres les

---

(1) Buonarotti, *sopra alcun. medagl.*, p. 370.
(2) Pline, lib. XXXVII, p. 35.
(3) Pausan., liv. II, c. XXII.
(4) Quint. inst. orat., lib. XII, c. X.
(5) Diodore de Sic., lib. XVIII, p. 651.

victoires des jeux olympiques. Cléostènes, vainqueur dans ces jeux, avoit été représenté par Agéladas d'Argos, monté sur un char (1); Glaucias d'Egine fit pour Olympie une statue d'Hiéron, roi de Syracuse, montée aussi sur un char (2); Onatas, de la même île, fit une pareille statue de Gélon : les chevaux étoient de Calamis (3). La statue d'un vainqueur, placée dans le lieu le plus sacré de la Grèce, vue et révérée de tout le peuple, étoit un puissant motif d'émulation (4) : on avoit soin non seulement que les statues des vainqueurs fussent ressemblantes; mais on vouloit aussi que les chevaux qui avoient remporté le prix dans les courses, fussent représentés d'après nature, comme le rapporte Elien en parlant des chevaux de Cimon, célèbre capitaine athénien (5).

C'est ainsi qu'on vit se multiplier chez les Grecs les biges et les quadriges de bronze, et que les chevaux de même métal, ou sculptés, étoient si nombreux. Dyonisius de Rhégium avoit fait un cheval remarquable par l'inscription qu'il portoit sur le flanc (6). Il y avoit des

---

(1) Pausan., lib. V, p. 439.
(2) *Idem*, lib. VI, p. 474.
(3) *Idem*.
(4) Lucian., p. imag., p. 490.
(5) Ælian. var. hist., lib. IX, c. XXXII.
(6) Pausanias, lib. V, p. 448.

statuaires particulièrement adonnés à ce genre de sculpture qui s'exécutoit avec des matières très variées (1).

La piété filiale éleva aussi parmi les Grecs de semblables monumens : Dinomène, fils d'Hiéron, roi de Syracuse, avoit fait ériger à la mémoire de son père un char attelé de quatre chevaux de bronze : il portoit pour inscription deux vers qui indiquoient qu'Onatas étoit l'auteur de cet ouvrage (2).

Enfin, il y avoit aussi chez les Grecs des statues équestres de pur ornement. Les propylées, ou portiques d'Athènes, étoient décorés de deux statues équestres. Pausanias suppose que c'étoit une décoration de fantaisie (3).

Lorsque la Grèce, subjuguée par plusieurs tyrans, se débattoit contre l'oppression, l'art de fondre les statues offrit des moyens de récompenser les défenseurs de la liberté (4). Hérodote rapporte que le premier quadrige de bronze fut érigé par les Athéniens devant le temple de Pallas, après la mort de Pisistrate (5).

Lors de l'expulsion et du meurtre des fils de

---

(1) Le Jupiter olympien, p. 24.
(2) Pausan., lib. VIII, p. 688.
(3) *Idem*, lib. I, ch. XXII.
(4) Conf. hérodot., lib. VI, p. 279.
(5) Aristot. Polit., lib. V, c. XII, p. 164.

ce tyran, la nation, animée d'un nouvel esprit, acquit en quelque sorte le sentiment de ses forces. L'invasion des Perses en Ionie, et la captivité des peuples de ces contrées, donnant aux Grecs la triste prévoyance des dangers qui les menaçoient, ils résolurent de porter eux-mêmes la guerre dans le sein des Etats qui leur avoient donné le funeste exemple de l'esprit de conquête. La victoire de Marathon affermit la puissance de la Grèce; et les malheurs d'Athènes, qui avoit dans toutes les occasions marqué sa supériorité sur les autres villes (1), furent une des causes de sa grandeur : car, après les victoires de Thémistocle, il fallut réparer les ravages et les dévastations des Perses. On s'occupa aussi d'honorer par des statues la mémoire des citoyens morts en combattant pour la patrie.

Périclès parut, et, pendant quarante ans que dura sa domination pacifique, mais particulièrement pendant les quinze dernières années, il se montra le protecteur des beaux-arts dont les créations sembloient se multiplier à sa voix. On a justement comparé l'état de l'art à cette époque, à celui de sa renaissance en Italie sous Jules II et Léon X. Les jalousies et les dissensions entre une foule de petits Etats rivaux préparoient

(1). Winckelmann, lib. VI, c. 1.

déjà l'asservissement de la Grèce ; cependant, malgré les troubles et les destructions qui en furent la suite, l'art de la fonte continua à prospérer. Les noms des statuaires les plus célèbres, les Phidias, les Polyclete, les Scopas, les Ctésilaüs se rattachent à cette époque.

Mais c'est sous le règne d'Alexandre que l'art de fondre les statues équestres prit son plus grand accroissement. « Alexandre devint le dieu » de son siècle, dit un écrivain éloquent (1). » L'éclat des circonstances politiques ouvrit à la » sculpture une carrière peu fréquentée. Les » statues-portraits du vainqueur de l'Asie et des » guerriers qui s'étoient illustrés sous ses dra- » peaux, devinrent les sujets habituels de l'art. » Le célèbre statuaire Lysippe fut occupé pres- » qu'uniquement d'Alexandre et de ses compa- » gnons d'armes dont il fit ces groupes célèbres » qu'on appeloit *hypomachia*, et que Pline » désigne par les mots *Alexandri turma*. Le » nombre prodigieux des statues qu'il exécuta » pendant le cours d'une vie à la vérité très- » longue, s'explique par les occasions fréquentes » qu'il eut de multiplier les mêmes figures avec » les seuls procédés du moulage et de la fonte.

» La statuaire en bronze, *statuaria in*

(1) Le Jupiter olympien, ou l'Art de la Sculpture antique, 5e partie, p. 335.

» *ære*, avoit commencé à prendre l'essor au » temps de Phidias; mais cette division de » l'art de sculpter acquit sous Alexandre une » vogue incroyable. Alors parurent de toute » part ces statues colossales que Pline compare » à des tours : Lysippe en fit de trente et de » quarante coudées. Son élève Charès de Linde » exécuta le colosse de Rhodes; et cette seule » île compta cent colosses de bronze, dont cha- » cun, au dire de Pline (1), eût pu faire la gloire » d'une ville. La statuaire en bronze est parti- » culièrement l'art de la politique. Les statues » équestres, les quadriges se multiplièrent dans » l'école de Lysippe; et cette espèce de monu- » ment devint un des objets les plus habituels » de l'art à cette époque. »

On sait en effet que vingt-cinq statues équestres de bronze furent érigées par l'ordre d'Alexandre pour honorer la mémoire des capitaines qui avoient péri au passage du Granique, accablés par la multitude des Perses; et le héros macédonien entroit alors dans la carrière de ses triomphes en Asie. Les combattans étoient représentés en groupe et dans des attitudes variées. Ces statues ornoient la ville de Dium en Macédoine (2).

---

(1) Pline, lib. XXXIV.
(2) *Idem*, *ibid.*

La Grèce, objet de l'ambition de nouveaux dominateurs, foulée et dévastée par des armées ennemies, épuisée par des tributs exorbitans, n'offrit pas, après la mort d'Alexandre, de grandes ressources aux artistes; cependant, sous Cassandre, fils d'Antipater, les Athéniens élevèrent au fameux Démétrius de Phalère, qui eut pendant dix ans le gouvernement de leur ville, trois cent soixante statues en bronze, au nombre desquelles il y avoit plusieurs statues équestres, et d'autres placées sur des chars (1). Ce peuple, selon sa coutume, les renversa et les fondit, lorsque la ville se soumit à Démétrius Poliorcète, fils d'Antigone, et elle s'empressa d'en voter au nouveau vainqueur (2). La ville de Sigée, en Troade, décréta dans le même temps une statue équestre en or à Antigone (3).

Les villes grecques, humiliées par la perte de leur gloire passée, courbées sous le joug de leurs nouveaux maîtres qui les avoient ruinées, se trouvèrent dans l'impuissance de protéger et d'employer le talent de leurs artistes : l'art fut obligé de s'expatrier. Il se réfugia en Egypte, sous les Ptolémées, à la cour des Séleucides en Asie, et se plaça sous la protection de Gélon,

---

(1) Pline, lib. XXXIV.
(2) Winckelmann, lib. VI, c. IV, p. 93.
(3) Chishull, Insc. asiat., p. 52.

d'Hiéron et des deux Denys en Sicile. A l'époque de la paix conclue entre les Etoliens et les Achéens, il parut un instant refleurir en Grèce ; mais les Etoliens n'avoient pas craint d'appeler les Romains à leur secours : ces nouveaux alliés ne tardèrent pas à anéantir la liberté qu'ils avoient eux-mêmes accordée aux Grecs. En s'emparant de leur territoire, ils s'approprièrent aussi leurs arts dont nous suivrons les révolutions chez les Romains.

Sous les Rois, Rome ne dût qu'aux Etrusques ce qu'elle posséda en ouvrages de l'art : les artistes de l'Etrurie étoient alors pour Rome ce que furent par la suite les artistes grecs. Dans les dépouilles que Romulus avoit rapportées de Camérinum, étoit un char de cuivre à quatre chevaux, qu'il consacra, dit-on, dans le temple de Vulcain, après y avoir placé sa figure couronnée par la victoire (1). Un peu avant son expulsion, Tarquin fit élever sur le faîte du temple de Jupiter Capitolin, un char à quatre chevaux. Il avoit fait venir, selon Plutarque, des ouvriers étrusques de Veies pour l'exécuter (2).

L'art se ressentit de la pauvreté des premiers

(1) Denys d'Halicarn. Plutarque, Vie de Romulus.
(2) Plutarque, Vie de Publicola.

temps de la république. Tite-Live parle d'une statue équestre décernée à Clélie, jeune Romaine célèbre par son héroïsme; ce monument lui avoit été élevé dans la voie Sacrée (1). Sénèque dit qu'elle existoit encore de son temps (2). On éleva dans le Forum des statues équestres aux consuls L. Furius Camillus et C. Manius, vainqueurs des Latins (3); mais la véritable invasion du luxe à Rome, et du goût que les Romains prirent pour les arts de la Grèce, date du triomphe de Claudius Marcellus, à son retour de Syracuse d'où il apporta une quantité innombrable de vases d'argent ou d'airain, admirablement ciselés, de meubles somptueux, de tableaux d'un grand prix, de superbes statues parmi lesquelles se trouvoient les statues équestres en bronze de la main de Lysippe, qu'Alexandre avoit fait ériger à ceux de ses gardes tués en défendant sa personne au passage du Granique (4). Le triomphe de M. Fulvius, vainqueur des Etoliens, qui suivit d'assez près, montra aux Romains étonnés, parmi d'autres objets précieux, deux cent quatre-vingts statues de bronze (5).

La ville d'Ambracie, ancienne résidence du

(1) Tite-Live, lib. II. Plutarque, Vie de Publicola

(2) Senec., *Consolat. ad Marciam.*

(3) Winckelmann, lib. V, c. 11, p. 370.

(4) Tite-Live, lib. XXIV, c. 40. Plutarque, Vie de Marcell.

(5) *Idem*, lib. XXXIV, c. v.

roi Pyrrhus, éprouva d'une manière si terrible les effets de la spoliation, que les habitans se plaignirent au sénat qu'il ne leur étoit pas resté un simulacre de divinité auquel ils pussent dans leur détresse offrir leurs vœux (1).

L. Quinctius, ayant terminé la guerre entre les Romains et Philippe, roi de Macédoine, fit transporter de la Grèce à Rome, une grande quantité de statues de bronze et de marbre, et de vases artistement ciselés. Ces richesses furent exposées à la vue du peuple pendant le triomphe de ce général, qui dura trois jours (2).

Peu de temps après, c'est-à-dire, un peu avant que les Romains fissent la guerre à Antiochus le Grand, roi de Syrie, on érigea sur le faîte du temple de Jupiter Capitolin un quadrige doré (3). Scipion l'Africain qui avoit offert de servir contre Antiochus, en qualité de lieutenant de son frère, orna de deux chevaux l'arc de triomphe qu'il avoit fait construire sur la montée du Capitole, avant son départ pour l'Asie (4). La victoire remportée sur Antiochus par Lucius Scipion, frère de Scipion l'Africain, en rendant les Romains maîtres de l'Asie jusqu'au mont

---

(1) Tite-Live, lib. XXXIV, c. IV.
(2) *Idem*, lib. XXXIV, c. XLI.
(3) *Idem*, lib. XXXV, c. XLI.
(4) *Idem*, *ibid.*

Taurus, remplit Rome d'un butin immense, accrut la magnificence de cette capitale, et y introduisit le luxe et la mollesse asiatiques (1). La capitale de l'Achaïe, ornement de la Grèce, succomba à son tour sous les efforts des Romains. La prise et le sac de Corinthe par Lucius Mummius, événement célèbre dans l'histoire des destructions, et qui arriva la même année que l'anéantissement de Carthage, donna lieu à un des triomphes les plus mémorables et les plus magnifiques qu'on eût encore vus (2). Plus tard, Sylla, voulant que le châtiment d'Athènes qui avoit embrassé le parti de Mithridate, fût une leçon terrible pour les autres villes grecques, détruisit le Pyrée, l'arsenal, les autres édifices servant à la marine, dépouilla les temples, et en transporta les plus belles sculptures à Rome (3).

On sait combien les plus sages historiens de l'antiquité blâmoient ces événemens qui produisirent une si funeste révolution dans les mœurs. « Loin de faire des vœux pour ceux qui ont » envahi des richesses étrangères, disoit Polybe, » on a compassion de ceux qui en ont été dé» pouillés. Ce n'est plus aux malheurs d'autrui » que les spectateurs compatissent, mais à leurs

---

(1) Tite-Live, lib. XXXIX, c. VI.
(2) Flor., lib. XI, c. XVI.
(3) Pline, lib. XXXVI, c. V. Strab., lib. 13.

» propres maux, lorsqu'ils se rappellent les in-
» fortunes qu'ils ont éprouvées. Alors, non seu-
» lement l'envie, mais encore la colère les trans-
» porte contre ceux que la fortune a élevés sur
» leurs ruines; car on ne peut se souvenir de
» ses anciennes calamités sans en abhorrer les
» auteurs. Si les Romains, dans leur système de
» la conquête des nations, ne leur eussent enlevé,
» continue-t-il, que de l'or et de l'argent, ils ne
» seroient pas blâmables; car, pour soumettre
» ces peuples, il falloit leur ôter les moyens de
» résistance; mais pour toutes les autres choses,
» il leur seroit beaucoup plus glorieux de les
» laisser où elles sont avec l'envie qu'elles atti-
» rent, et de mettre la gloire de leur patrie,
» non dans l'abondance et la beauté des tableaux
» et des statues, mais dans la gravité des mœurs
» et la noblesse des sentimens. Au reste, je sou-
» haite que les conquérans à venir apprennent
» de ces réflexions à ne pas dépouiller les villes
» qu'ils soumettent, et à ne pas faire des calami-
» tés d'autrui l'ornement de leur patrie (1). »

Sages réflexions que les conquérans ne pouvoient guère goûter, ou que du moins, depuis Polybe, ils n'ont guère mises à profit!

Telle étoit la passion des Romains pour les

(1) Polybe, liv. IX, ch. III.

statues, qu'ils ne se faisoient même aucun scrupule d'inscrire leurs noms sur celles des hommes illustres de la Grèce. Ils espéroient ainsi en imposer à la postérité, en lui persuadant que ces monumens avoient été érigés en leur honneur. Parmi les statues équestres que Métellus avoit apportées de Macédoine, et qui étoient exposées au Capitole, Cicéron nous apprend qu'on en avoit choisi une pour y placer le nom de Scipion (1).

Il faut savoir combien la vanité humaine est féconde et ingénieuse dans ses caprices et dans ses prétentions, pour s'expliquer l'incroyable multiplicité des effigies destinées à servir de récompense au mérite et à l'héroïsme, et que la médiocrité opulente sut détourner à son profit; le consul Mutianus qui s'étoit occupé du dénombrement des statues en bronze, en comptoit trois mille à Athènes, trois mille à Rhodes, trois mille à Olympie, et, après ce qu'on avoit enlevé à Delphes, il n'en restoit pas moins dans cette ville. Scaurus, dans son édilité, en exposa trois mille sur son théâtre (2). Mais quel prix dut-on y attacher, lorsque tout particulier put, de son plein gré, se faire élever des statues jusque dans

(1) *Cicero ad Attic.*, lib. VI, ep. I.
(2) Le Jupiter olympien, p. 91.

la place publique? Scipion, durant sa censure, ordonna qu'on les fît toutes disparoître. Il n'excepta que celles qui avoient été érigées par un décret du sénat (1).

Caton aima mieux qu'on demandât pourquoi il n'avoit pas de statue, que pourquoi on lui avoit accordé cet honneur (2).

Auguste, dont la politique étoit si adroite, déclara par un édit que les statues qu'il avoit fait élever aux grands hommes de toutes les nations, n'avoient été érigées que dans la vue de lui servir d'exemple ainsi qu'à ses successeurs (3).

Si des particuliers pouvoient en quelque sorte se décerner eux-mêmes cet hommage, doit-on s'étonner que des princes voulussent aussi participer à un pareil honneur, et l'aient dû quelquefois à la flatterie ou à la crainte, plus qu'à leur propre mérite? Il devoit arriver que ceux qui ne pouvoient espérer de l'obtenir après leur mort, se hâtassent de se le faire rendre pendant leur vie.

Mais la vérité reprenoit tôt ou tard son empire; dès qu'on ne redoutoit plus leur puissance, on anéantissoit ces hommages contraints. Chez

(1) Vie du grand Scipion, par l'abbé Séran. 1788.
(2) Plutarque, Vie de Caton.
(3) *Idem*, Vie d'Auguste.

les Syracusains on vendoit à l'encan les statues des tyrans. Elles étoient jugées et condamnées à la pluralité des voix, comme l'auroient été des criminels (1). A Rome, le peuple chargeoit d'imprécations leurs images, les mutiloit avec fureur, et jetoit leurs débris dans le Tibre ou les traînoit aux Gémonies (2).

Sous les empereurs les signes de l'adulation se multiplièrent à l'excès. Il ne restoit quelquefois d'autre moyen de flatter que d'offrir au prince, par l'exagération même de la flatterie, le moyen de faire parade d'une modération simulée. Ainsi on vit Néron refuser des statues d'or massif que le sénat lui avoit votées (3). Quoiqu'il affectât de laisser aux Grecs leur ancienne liberté, ils n'en furent pas mieux traités. Ses fureurs s'étendirent sur les ouvrages de l'art. Il dépouilla les temples de la Grèce des monumens échappés aux dévastations précédentes, et de ceux qui avoient déjà réparé les anciennes pertes. On tira du seul temple d'Apollon, à Delphes, cinq cents statues de bronze. Ce temple avoit alors été pillé dix fois, notamment par les Phocéens, dans la guerre Sacrée (4). La déca-

(1) Plutarque, Vie de Timoléon.
(2) Tacit. Sueton.
(3) Le Jupiter olympien, ch. III, p. 142.
(4) Plutarque, Vie de Flamin.

dence de l'art se faisoit déjà sentir. Du moins il paroît qu'on avoit oublié les procédés de l'art de fondre, puisqu'on ne put réussir à jeter en fonte la statue colossale de Néron, ouvrage du célèbre statuaire Zénodore (1). Le grand incendie de Rome, sous Néron, occasionna la perte d'un nombre considérable de monumens et de productions des arts. Dans les troubles et les séditions qui éclatèrent sous Vitellius, on se défendit au Capitole en lançant des statues sur les assaillans, exemple qui se renouvela dans la guerre des Goths (2).

Titus, parvenu à l'empire, et voulant manifester son amitié pour Britannicus, frère de Néron, avec lequel il avoit été élevé, lui consacra une statue équestre destinée à être portée tous les ans dans la pompe des jeux du Cirque (3). A l'ouverture des mêmes jeux, on promenoit à Rome la statue équestre de Germanicus, de ce grand homme, pleuré, selon Tacite, des nations étrangères et des rois barbares, si affable pour les alliés, si doux pour les ennemis, dont la figure et les discours imprimoient une égale vénération, et qui, bannissant de la grandeur l'or-

(1) Pline, liv. XXXIV.

(2) Winckelmann, t. III, liv. IV, ch. VII, p. 293.

(3) Tacite, Annal., liv. II.

gueil qui la fait haïr, n'en avoit conservé que la dignité qui la rend imposante (1).

Parmi les beaux monumens qui ont marqué l'époque du règne de Trajan, étoit la statue équestre de cet empereur, placée sur le faîte de l'arc-de-triomphe à Ancône. On a conservé long-temps à la maison municipale de cette ville un pied du cheval de cette statue (2).

Adrien, successeur de Trajan, étoit artiste lui-même ; il avoit, selon Aurélius Victor, fait une statue. Il montra une prédilection particulière pour Athènes. La protection qu'il accorda aux arts excita le zèle des plus riches particuliers. Le fameux Hérode Atticus, parmi beaucoup de statues et d'autres monumens dont il décora plusieurs villes, fit ériger à Corinthe quatre chevaux dorés dont les cornes des pieds étoient d'ivoire (3). La statue d'Adrien, représentée sur un quadrige, est un des plus grands ouvrages de sculpture exécutés sous cet empereur. Elle décoroit le sommet de son mausolée, et étoit, dit-on, d'une telle grandeur, qu'un homme pouvoit s'introduire dans le creux des yeux des chevaux (4). Ce mausolée, dans la guerre des Goths,

---

(1) Tacite, Annal., liv. II.
(2) Winckelmann, liv. VI, ch. VII, p. 213.
(3) Pausan., liv. II, p. 113.
(4) Winckelmann, liv. VI, ch. VII, p. 217.

servit de citadelle aux Romains, qui s'y défendoient en lançant des statues sur leurs ennemis (1).

Marc-Aurèle, qui fit asseoir avec lui la philosophie sur le trône, obtint, par l'élévation d'un monument équestre, un hommage souvent prodigué, mais qui cette fois a obtenu l'aveu de la postérité. Sa statue équestre en bronze est la seule qui soit venue jusqu'à nous, et semble avoir été sauvée du naufrage par une prédilection du sort (2).

Depuis Commode, dont toutes les statues furent détruites en vertu d'un décret du sénat, pour effacer la mémoire de sa tyrannie (3), jusqu'à Constantin, l'art continua à décliner. Il étoit totalement déchu à l'époque où le siége de l'empire fut tranféré à Bysance. Constantin, voulant embellir sa nouvelle capitale, ne trouva plus d'artiste capable de seconder ses désirs; il fut réduit à déposséder les autres villes de leurs plus beaux ouvrages. La religion chrétienne commençoit alors à ébranler les autels du paganisme; cette circonstance favorisoit la spoliation des temples païens, en lui donnant une apparence de justice. Tout ce qui avoit échappé en

(1) Procop., Hist. goth., liv. I.
(2) Winckelmann, t. 3, liv. VI, ch. VII, p. 235.
(3) *Idem*, liv. VI, ch. VII, p. 240.

Grèce à la cupidité des Romains et à la fureur des Barbares fut transporté à Constantinople. L'Italie elle-même perdit les innombrables monumens qu'elle avoit ravis aux autres peuples, et qu'elle considéroit avec orgueil comme des trophées de sa gloire. On transporta à Bysance jusqu'à la statue de l'ânier avec son âne de bronze, qu'Auguste avoit fait ériger à Naples, après la victoire qu'il remporta sur Antoine et sur Cléopâtre (1).

Les dernières statues équestres dont l'histoire fasse mention sont celles de l'empereur Justinien et de Théodora sa femme, qui étoient à Constantinople (2). Selon Procope, la statue de Justinien avoit des semelles attachées au-dessus des pieds, et les jambes nues ainsi que les figures d'Achille. Elle étoit représentée à la manière des hommes illustres des temps héroïques (3).

En 663 l'empereur Constans II, petit-fils d'Héraclius, et l'un de ceux qui ont le plus déshonoré le trône impérial, alla à Rome dans la seule intention d'en enlever les monumens échappés à la fureur des Barbares qui la désoloient depuis deux siècles. Il s'y arrêta douze jours, et emporta de cette capitale le reste des ouvrages

---

(1) Glycas, Annal., p. 5.
(2) Procop., *de Œdif.*, liv. I, ch. II, p. 10; et ch. II, p. 25.
(3) Winckelmann, liv. VI, ch. VIII, p. 260.

de bronze et jusqu'aux plaques d'airain qui couvroient le Panthéon ; il fit passer le tout à Syracuse où il établit sa cour. A la mort de Constans tous ses trésors tombèrent entre les mains des Sarrasins qui les transportèrent à Alexandrie (1).

L'Europe en proie pendant plusieurs siècles à la férocité et aux dévastations des Goths, des Vandales, des Huns et des Francs, ne put s'occuper d'autre soin que de se défendre, de les repousser ou de s'accommoder avec eux. La nuit épaisse qui la couvroit ne permettoit pas de soupçonner de quel côté renaîtroit la lumière. Le sac fameux de Constantinople, sous Baudoin, au treizième siècle, ouvrit pour ainsi dire l'abîme où s'anéantirent tant d'ouvrages admirables de l'art, et les dépouilles du monde. Ville-Hardouin, témoin du pillage, dit que depuis la création il n'y en avoit jamais eu un pareil dans aucune ville conquise (2). Frappé de tout ce qu'il trouva accumulé dans cette capitale, Baudoin écrivoit au pape qu'il ne croyoit pas qu'il y eût autant de richesses dans tout le reste de l'Europe (3). Ainsi périrent dans leur dernier asile, toutes ces productions du génie, prix sanglant de tant de victoires, ornemens de tant de

---

(1) Winckelmann, liv. VI, ch. VIII.

(2) Ville-Hardouin, Hist. de Constantinople. Paris, 1657.

(3) *Idem*, *ibid.*

triomphes, et qui avoient excité chez tous les peuples l'esprit de convoitise, de rapine et de conquête!

Comme on voit l'ordre sortir du sein du chaos, et la vie naître de la destruction, la mémorable catastrophe de l'anéantissement des ouvrages des anciens accéléra chez les modernes le moment de la renaissance de l'art. Les artistes grecs, fuyant de Constantinople, en apportèrent les traditions en Italie. Cette terre classique, après plusieurs siècles de repos, reçut les semences des arts comme celles des lettres, et elles ne tardèrent pas à se développer avec vigueur, et à fructifier. Vers la moitié du treizième siècle on vit poindre une aurore inespérée, qui parut s'obscurcir un instant dans le siècle suivant, mais qui répandit au seizième un éclat extraordinaire, avant-coureur de l'époque de notre plus haute gloire littéraire.

Tandis que l'optique, en révélant une partie de ses secrets, aidoit l'homme à mieux voir ce qui l'environne, et à examiner les phénomènes célestes (1); que l'aiguille aimantée, en indiquant au navigateur sa position sur la vaste surface des mers, et en assurant sa direction (2),

(1) Salvino degli Armati. Il vécut à la fin du 13e siècle. On le considère comme l'inventeur des lunettes.

(2) Gioja Flavio, fameux pilote, est regardé en Italie, comme l'inventeur de la boussole.

ouvroit, pour ainsi dire, l'univers ; que Marc-Paul jetoit l'Europe dans l'étonnement, à la relation de ses voyages (1) ; que Gama ouvroit une route aux Indes par le cap de Bonne-Espérance (2) ; que Colomb devinoit et touchoit le grand continent occidental (3) ; que la découverte de la poudre à canon changeoit l'art de la guerre (4) ; que l'invention de l'imprimerie rendoit désormais impérissables les œuvres du génie, et toutes les connoissances humaines (5); et qu'après avoir recherché avec ardeur dans les anciens les traditions du goût et de la bonne littérature, les Italiens s'appliquoient à les faire revivre dans des poëmes où brilloient l'esprit, la grâce et l'imagination, Cimabué ressuscitoit la peinture anéantie (6). Elle prenoit sous le pinceau de Giotto la vivacité et l'expression qui en est l'âme (7). Le Massaccio lui apprenoit à

---

(1) Marco Paolo. Il a écrit la relation de ses voyages sous le titre : *Delle maraviglie del mondo da lui vedute*, etc.

(2) Vasco de Gama, Portugais, doubla le cap de Bonne-Espérance en 1497.

(3) Colomb, découvrit dans son troisième voyage en 1498, le continent du nouveau Monde.

(4) Berthold Schwartz découvrit la poudre à canon en 1232. Elle étoit en usage à la Chine depuis 1600 ans ; mais on ne commença à s'en servir en Italie qu'en 1495.

(5) Guthemberg et Fust, inventeurs de l'imprimerie, en 1436.

(6) Cimabué, peintre qui vivoit vers la fin du 13e siècle ; il est considéré comme le restaurateur de l'art.

(7) Giotto, peintre et architecte. C'est lui qui a fait élever la fameuse tour du dôme à Florence.

unir la délicatesse à la force, la grâce et la légereté des contours à la difficulté des attitudes(1). Deux Florentins se distinguoient dans des travaux de mosaïque (2). Oderigi ornoit de vignettes précieuses les manuscrits du Vatican (3). Lucas de Simon trouvoit le secret de cuire la terre qu'il employoit à ses modèles de sculpture, et en les vernissant, d'en assurer la durée (4); Alde l'ancien et son fils, Paul Manuce, arrachoient à la poussière des bibliothèques les manuscrits des classiques anciens, et les multiplioient dans des éditions encore estimées aujourd'hui, comme étant la plus fidèle reproduction de ces manuscrits (5). Le Verrochio, couvrant d'un plâtre liquide la figure humaine, en obtenoit l'exacte empreinte (6). Jean et Dominique devoient leur surnom à leur habileté

(1) Tommasso dit Massaccio, peintre célèbre. Il mourut en 1443.

(2) Andrea Talfi et Gaddo-Gaddi. Ils vivoient à la fin du 13e siècle.

(3) Oderigi excelloit dans les miniatures. On l'employa particulièrement à orner les manuscrits, selon l'usage du temps.

(4) Lucas de Simon, sculpteur florentin qui vivoit dans le 15e siècle et au commencement du 16e.

(5) Alde Manuce, célèbre et savant typographe. Il institua à Venise une académie, dont le but étoit de donner des éditions élégantes et correctes des meilleurs ouvrages.

Alde Manuce, fils de Paul, dit *le Jeune*, suivit les traces de son père.

(6) Andrea del Verrochio, peintre célèbre; il étoit aussi sculpteur et graveur.

dans l'art de graver les pierres précieuses (1). Thomas Finiguerra et Baldini inventoient la gravure sur bois et sur cuivre ; Mazzuoli la gravure à l'eau forte ; Mantegna la gravure au burin. Rodolphe Fioravante et Fontana montroient ce que peuvent les forces réunies de la mécanique (2). Donatello méritoit par ses talens d'être considéré comme le restaurateur de la sculpture en bois et en marbre (3). André de Pise, Filarète et Ghiberti dessinoient, fondoient et ciseloient ces admirables portes de bronze de l'église de Saint-Jean à Florence, et de Saint-Pierre à Rome (4).

Simon d'Orsenigo jetoit les fondemens de la

---

(1) Jean, dit des *Cornalines*, et Dominique des *Camées*.

(2) Rodolphe Fioravante, célèbre mécanicien. Il transporta tout entière d'un lieu dans un autre, une tour haute de 65 pieds, et qui en avoit 11 de diamètre.

Dominique Fontana, architecte et mécanicien. Il acquit beaucoup de célébrité par l'élévation du fameux obélisque égyptien sur la place du Vatican. Cette opération, alors fort extraordinaire, eut lieu sous le pontificat de Sixte-Quint.

(3) Donato dit Donatello. Il est considéré comme le maître des sculpteurs de son temps.

(4) André de Pise, sculpteur distingué, architecte qui vécut vers le milieu du 14e siècle.

Filarète, architecte distingué et sculpteur. Outre la porte de bronze de Saint-Pierre à Rome, qu'il exécuta par ordre d'Eugène IV, il bâtit le grand hôpital de Milan, et l'église cathédrale de Bergame.

Lorenzo Ghiberti. C'est lui qui fondit les fameuses portes de bronze de l'église de Saint-Jean à Florence : Michel-Ange disoit qu'elles seroient dignes d'être les portes du paradis.

cathédrale de Milan (1). Brunellesco élevoit la coupole du dôme de Florence (2). Le Bramante traçoit le plan de la basilique de Saint-Pierre de Rome (3). Scamozzi embellissoit Venise de fabriques élégantes et gracieuses ; il jetoit sur deux îles ce fameux pont de Rialto, dont on admire encore aujourd'hui la hardiesse (4). Enfin les Palladio, les Sansovini, les Vignola, rappelant les principes de l'architecture grecque et romaine, élevoient ces magnifiques palais, objets de la curiosité et de l'étonnement du voyageur, et que Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, le Corrège, le Titien, Jules-Romain, décoroient des chefs-d'œuvre de leurs pinceaux.

---

(1) On croit généralement en Italie, sur la foi de l'historien Giulini, dont l'opinion a été adoptée par M. Cicognara, que Marc de Campione est l'architecte primitif du dôme de Milan ; mais il résulte des preuves tirées des registres de la fabrique du dôme, et consignées dans un ouvrage manuscrit qui nous a été communiqué, que l'édifice a été commencé en 1386, par Simon d'Orsenigo. L'ouvrage dont il est ici question est intitulé : *Saggio storico sulla costruzione della basilica metropolitana di Milano, detta il Duomo*, par M. Aimé Guillon, un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine.

(2) Brunellesco, architecte distingué, mort en 1456. Outre la coupole du dôme de Florence, il décora cette ville de plusieurs édifices magnifiques.

(3) Le Bramante, architecte célèbre, éleva, particulièrement à Rome, de beaux et vastes édifices. Il mourut en 1514.

(4) Scamozzi, architecte distingué. On a de lui un ouvrage intitulé : *Trattato sopra i Teatri*, et un autre ayant pour titre : *Idea dell, Architectura universale.*

Tel étoit le spectacle que présentoit la renaissance des arts en Italie.

C'est à cette époque que parut à Venise le premier traité qui a, en quelque sorte, remis en lumière les procédés négligés de l'art de la fonte (1) : cet ouvrage, d'un noble Siennois, paroissoit presque dans le même moment où les expériences d'un habile artiste florentin (2) donnoient les moyens d'en étendre la théorie. Cet artiste écrivit bientôt lui-même un traité fondé sur la pratique, et qui a long-temps servi de guide aux plus habiles fondeurs italiens et français (3).

Dès que les procédés de l'art furent retrouvés, l'Italie se couvrit de belles statues équestres, ouvrages, cette fois, de ses propres artistes. Rome catholique en éleva une à Constantin, prince qui avoit causé sa ruine par la translation du siége de l'empire à Bysance, mais à qui elle dut ensuite sa splendeur en devenant la métropole du monde chrétien (4); l'autre à Charle-

---

(1) *Pirotecnia in dieci libri*, etc. Composta per il Signor Vannuccio Beringoccio nobile senese. — Venezia 1558. Le traité sur la fonte, que nous indiquons, se trouve dans cet ouvrage.

(2) Benvenuto Cellini. Il a donné avant J. J. Rousseau l'exemple d'écrire les mémoires de sa vie. Voyez : *Vita di Benvenuto Cellini Orefice e Scultore Fiorentino, da lui medesimo scritta*, etc. *Colonia senza data.* Il mourut en 1570.

(3) *Trattati dell' orificeria e della sculptura. Firenze*, 1731.

(4) Cette statue équestre est sous le vestibule de la basilique de Saint-Pierre. Elle est du Bernin.

magne, conquérant législateur, grand homme au-dessus de son siècle (1). Florence en décerna à ses Médicis, protecteurs illustres des arts, des sciences et des lettres (2); Plaisance aux Farnèse qui marchoient sur leurs traces (3); Ferrare à cette famille d'Est, aussi renommée par sa libéralité que par sa justice (4); Venise aux généraux étrangers, que sa politique appeloit à l'honneur de défendre ses drapeaux (5).

Un des généraux de Philippe II, l'orgueilleux

---

(1) Cette statue est sous le vestibule de la basilique de Saint-Pierre.

(2) Celle de Cosme I[er]; elle est de Jean de Bologne. On la voit sur la place du grand-duc à Florence. Elle fut érigée en 1594.

Celle du grand-duc Ferdinand. Jean de Bologne en est aussi l'auteur. On la voit sur la place de l'Annonciade à Florence.

(3) Celle de Ranuce Farnèse par Lemouchi, élève de Jean de Bologne.

Celle d'Alexandre Farnèse par le même sculpteur : elle est sur la place de la cathédrale à Plaisance. Ce Farnèse étoit un des plus grands capitaines de son temps. Philippe II l'avoit envoyé au secours de Paris et de Rouen, assiégés par Henri IV.

(4) Il y a deux statues équestres vis-à-vis la cathédrale de Ferrare. L'une représente Nicolas, marquis d'Est, protecteur des lettres, et qui fut plusieurs fois le médiateur de la paix entre les républiques de Florence et de Venise. L'autre le duc Borso en faveur duquel Paul II érigea le marquisat de Ferrare en Duché, et qui fut un des plus vertueux princes de son temps.

(5) Celle de *Leonardo da prato*, chevalier de Rhodes, général des troupes de la république, mort en combattant. Elle est de petite proportion, et se trouve dans l'église de Saint-Jean et de Saint-Paul à Venise.

Celle du général *Bartolomeo Colleoni*, par André Verrochio,

duc d'Albe, effroi des Pays-Bas, ose se faire dresser une statue équestre à Anvers, et se donner, dans une pompeuse inscription, des louanges contre lesquelles réclamoient hautement l'humanité et la saine politique; mais le premier acte de son successeur est de venger la vérité outragée, en faisant abattre ce monument (1). Un célèbre artiste est chargé de re-

---

sculpteur florentin. Elle fut érigée en 1475, sur la place de Saint-Jean et de Saint-Paul.

Celle d'Erasme *Narve*, général des armées de la république, sur la place de Saint-Antoine, à Padoue. Elle est de Donatello, et a été érigée dans le 15e siècle.

Celle de Nicolas *Orsino*, comte de Pettigliano, général des armées de la république, mort en 1509. Elle est dans l'église de Saint-Jean et de Saint-Paul, à Venise.

Celle d'Horace *Baglioni*, de Perouse, placée au même lieu. Ce général mourut dans un combat contre les Autrichiens, en 1617.

Enfin celle de Pompée *Giustiniano*, Génois. Elle est dans la même église de Saint-Jean et de Saint-Paul.

(1) Rien de plus bizarre que la statue équestre que le duc d'Albe s'étoit fait élever à Anvers, au milieu de la place d'Armes. Elle étoit de bronze, avoit le bras droit étendu vers la ville, avec la main ouverte. Cette statue fouloit aux pieds une figure monstrueuse qui avoit deux têtes et six bras, deux écuelles pendues aux oreilles, et au cou deux besaces d'où sortoient deux serpens. Ces six mains tenoient une torche, une feuille de papier, une bourse, un manteau rompu, une massue, une hache. Aux pieds du monstre étoit un masque. Il y avoit sur le piédestal l'inscription suivante: *Ferdinando Alvarès a Toledo Albæ Duci, Phil. II. Hisp. Regis apud Belgas præfecto, quod exstinctâ seditione, rebellibus pulsis, religione procuratâ, justitiâ cultâ, provinciis pacem firmaverit, Regis optimi ministro fidelissimo positam.* Cette statue fut abattue et mise en pièces par le peuple, en 1576, sous le successeur du duc d'Albe.

produire les traits de Philippe III, sous le règne duquel eut lieu l'expulsion des Maures ; mesure jugée si diversement par la religion et par la politique (1). Philippe V, après avoir été long-temps repoussé du trône d'Espagne par une partie des souverains de l'Europe et de ses propres sujets, se voit élever une statue équestre dans les murs de Madrid, quand sa puissance est affermie (2).

Le nord de l'Europe suit bientôt l'exemple du midi. Pierre-le-Grand reçoit à Pétersbourg, d'un ciseau français, par les ordres de Catherine II, une statue méritée par cette puissance de volonté qui triomphe de tous les obstacles, et par la gloire d'avoir avancé la civilisation d'un grand empire (3). Stockholm élève un pareil monument à Gustave-Adolphe, héros brillant, qui trouve la mort au sein de la victoire dans les champs de Lutzen (4). Les Danois en consacrent

---

(1) Statue équestre de Philippe III, par Jean de Bologne.

(2) Statue équestre de Philippe V, à Madrid.

(3) Celle de Pierre-le-Grand, par Falconnet. Ce souverain est représenté franchissant à la course un rocher escarpé. Un serpent écrasé sous les pieds de son cheval, indique les obstacles que cet homme extraordinaire dut surmonter pour éclairer et réformer les mœurs de sa nation. Cette statue fut érigée à Saint-Pétersbourg, en 1777.

(4) Statue équestre de Gustave-Adolphe, élevée à Stockholm, le 15 mai 1791. Elle a été fondue par Mayer sur le modèle de Larchevêque. Gustave est représenté un bâton de commandement

un à Christiern V, dont ils avoient admiré la valeur, quoiqu'elle n'eût pas toujours été heureuse (1); à Frédéric V, dont ils honorent les vertus paisibles et sans éclat (2). Les Saxons décernent un semblable hommage à Auguste, précipité du trône de Pologne par Charles XII, et qui se console de cette disgrâce en s'occupant du bonheur de ses premiers sujets (3). Jean-Guillaume, électeur palatin, reçoit un pareil honneur à Dusseldorff (4). Guillaume I^er^, effacé par la gloire du grand Frédéric, son fils, obtient une statue à Berlin. Vienne en érige une à Joseph II, souverain philosophe, que l'ambition séduisit une fois, mais dont les erreurs dans la réforme des abus furent celles d'un ami trop ardent de l'humanité (5). L'Angleterre, elle-même, élève une statue équestre à Charles I^er^, prince infortuné, dont la fin touchante et funeste montre les écueils terribles dont la puissance est

---

à la main, courant à toute bride, suivi de la Victoire qui galope pour l'atteindre et lui placer une couronne sur la tête.

(1) Elle fut érigée sur la place Royale à Copenhague, en 1688.

(2) Elle est dans la même ville, et a été exécutée par Saly.

(3) Elle est de platinerie. On la voit au milieu d'une place de Dresde.

(4) Elle est sur la place du Marché. Le sculpteur a allongé la queue du cheval de manière qu'elle touche le piédestal, et qu'elle sert avec les pieds à porter la figure.

(5) Elle est de Zauner, et a été érigée au commencement du dix-neuvième siècle.

environnée et les sanglans effets des révolutions (1); à Guillaume, ennemi redoutable de Louis XIV, prince dont le flegme hollandais couvroit une ardeur d'ambition et de gloire, et sous lequel s'opéra cette fameuse révolution qui, en posant les limites de l'autorité royale, fonda et garantit la liberté de la Grande-Bretagne (2); à Georges Ier, dont les Anglais avoient apprécié la noble modération et la sage politique, et qui, pendant un règne de dix-huit ans, préféra toujours, à l'éclat des victoires, les bienfaits plus réels d'une paix honorable (3); au duc de Cumberlang, fils de roi, dont l'habileté fut vaincue à Fontenoy par le génie du maréchal de Saxe (4).

La France ne se signala pas moins que les autres nations dans ces témoignages d'admiration pour l'héroïsme, ou de reconnoissance envers ses princes. Une statue équestre est élevée à Chantilly, à ce compagnon illustre de malheur

---

(1) Elle est dans la place de *Charing-Cross* à Londres. Ce fut le comte d'Arundel qui la fit exécuter par Leseur, fameux sculpteur. Dans la crainte que cette statue ne fût détruite lorsque ce malheureux monarque porta sa tête sur l'échafaud, un fondeur, nommé Jean Revest, l'acheta, et la tint cachée en terre jusqu'au rétablissement de Charles II, son fils.

(2) Elle est érigée à Dublin.

(3) Il y en a deux érigées à ce prince : l'une dans la place appelée *Grosvenor-Square*; elle est de bronze doré. L'autre dans la place de *Leicester-Fields*; elle est de plomb doré.

(4) Dans cette statue, le duc de Cumberlang est représenté en uniforme, monté sur un cheval antique.

et de gloire de François I[er]; au dernier connétable de Montmorency, dont la victoire couronne de ses lauriers le front septuagénaire à la journée de Saint-Denis, en 1567 (1).

Cosme II, grand-duc de Toscane, fait exécuter à Florence la statue équestre, en bronze, de Henri IV : elle n'étoit pas achevée quand ce prince succomba sous le fer d'un fanatique. Marie de Médicis voit couler les larmes des Français; elle entend leurs gémissemens, et apprend, pour la première fois peut-être, combien son époux étoit aimé : voulant laisser elle-même un monument de ses regrets, elle sollicite l'achèvement de la statue. L'image de Henri, envoyée par le grand-duc, est élevée sur le Pont-Neuf à Paris (2).

---

(1) Cette statue de platine étoit vis-à-vis le château de Chantilly. Le connétable étoit représenté armé à l'antique, l'épée nue à la main. Son casque étoit à terre et soutenoit un des pieds du cheval.

(2) Dès 1605, et avant la statue dont nous parlons, le prévôt des marchands Miron avoit déjà fait exécuter par Pierre Biard, élève de Michel-Ange, une statue équestre de Henri IV; elle étoit en demi-bosse de plomb, couleur de bronze, sur un fond de marbre noir, et placée au-dessus de la porte principale de l'hôtel-de-ville; la figure du roi étoit estimée. Cette statue fut endommagée dans l'incendie occasionné le 4 juillet 1652, par les frondeurs qui avoient mis le feu à la porte de l'hôtel-de-ville. Le fils de ce sculpteur essaya de réparer cet accident; mais il ne put y réussir sans y laisser quelque défaut, principalement à la croupe du cheval et aux figures de femmes qui étoient derrière. Cette statue n'a pas échappé à la destruction en 1792. M. le comte de

Richelieu voulut que Louis XIII, qu'il appeloit son maître, eût aussi la sienne : elle fut érigée sur la place Royale à Paris (1).

Il étoit sans doute permis à Louis XIV, à ce souverain qui, par la splendeur de son règne et l'éclat de sa gloire, avoit épuisé l'admiration, qui voyoit se multiplier de toutes parts ses statues, de croire à la sincérité comme à la durée de ces hommages; il lui étoit permis de se flatter, sans trop de présomption, qu'elles transmettroient le souvenir de sa puissance aux dernières générations. Paris, Lyon, Dijon, Montpellier, Rennes, Beauvais, Caen, s'empressèrent à l'envi de lui consacrer des monumens qui rivalisoient de grandeur et de magnificence; mais, ô capricieuse inconstance du sort! ô déplorables effets des révolutions! de tant de monumens, merveilleuses conceptions du génie, dues aux veilles laborieuses de nos artistes et aux trésors de nos villes, en vain on chercheroit encore quelque trace (2).

---

Chabrol, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine, a fait placer au même endroit, à l'occasion de la fête donnée au Roi, le 29 août 1814, une statue équestre de Henri IV, en demi-bosse de plâtre bronzé. Elle a été exécutée par M. Gaule.

(1) Voyez dans l'appendice la note sur les statues équestres élevées en France, et détruites en 1792.

(2) *Ibid.*

Louis XV jouit le dernier d'un pareil honneur. Sa statue équestre érigée à Paris (1), et celle que lui éleva la ville de Bordeaux (2), ne devoient être offertes que durant un petit nombre d'années aux regards de ce peuple qui, dans l'attendrissement de son affection, l'avoit surnommé le *Bien-aimé*.

Ainsi l'homme lutte en vain contre la destruction. En parcourant l'histoire des temps passés, ou en portant ses regards autour de lui, il acquiert la triste certitude que tous les ouvrages de ses mains doivent périr; en vain il s'attache à ce qui semble pouvoir en perpétuer la durée. Le marbre, l'airain même s'oblitèrent à la longue. La forme que l'ouvrier leur donne avec tant de peines et d'efforts s'efface et se perd. Les plus belles productions de la patience et du génie ne résistent point à l'action cachée, mais continue et successive du temps. Les cités les plus florissantes s'écroulent: heureuses lorsque des bouleversemens physiques ne les font pas disparoître tout à coup avec les productions des arts qu'elles renferment, ou, lorsque les passions humaines, mises en jeu par les révolu-

---

(1) Voyez dans l'appendice la note sur les statues équestres élevées en France, et détruites en 1792.

(2) *Ibid.*

tions, n'exercent pas sur elles leur épouvantable ravage!

Mais quoi! si parcourant les sables de l'Egypte, les plaines de la Chaldée, les déserts de la Scythie, ou gravissant sur le sommet des Cordillères (1), l'homme trouve partout des débris qui attestent, avec le passage de tant de générations, leurs efforts pour se survivre à elles-mêmes, doit-il, découragé par ces hautes leçons de l'expérience, que la philosophie lui remet sans cesse sous les yeux pour modérer son orgueil, renoncer à obtenir de ses contemporains la récompense méritée par de grands services, ou conquise par le génie?

Doit-il renoncer à l'espoir de vivre dans la mémoire de la postérité, et de lui transmettre son image?

Ah! loin de nous une doctrine aussi désolante pour les âmes généreuses : ce seroit éteindre le feu créateur qui anime et vivifie le monde; tarir la source de toutes les grandes choses et de toutes les belles actions; ôter le marbre, le bronze et l'ivoire à Phidias et à Praxitèle; le burin de l'histoire à Hérodote et à

---

(1) Vues des Cordillères et monumens des peuples indigènes de l'Amérique par M. Alexandre de Humboldt.

History of America by William Robertson, vol. III, Book VII.

Thucydide; ravir à Annibal et à Scipion leur épée, à Archimède ses compas; à Euripide et à Sophocle le cothurne; briser la lyre d'Horace et de Virgile; arracher le pinceau des mains de Raphaël et de Michel-Ange.

Déguisons, s'il le faut, les affligeantes vérités recueillies au milieu des ruines; gardons nos douces illusions de bonheur et d'avenir : illusions précieuses dont le charme nous rend mille fois plus heureux que la réalité.

Oui, l'homme se survit à lui-même : il vit long-temps dans les œuvres de ses mains, plus long-temps encore dans le souvenir des générations qui se succèdent. Si les monumens périssent par le choc inévitable du temps et des passions, la mémoire des belles actions, des découvertes ou des créations du génie ne meurt point. Le nom des bienfaiteurs du genre humain qui policent les peuples, des rois qui les gouvernent avec sagesse, du véritable philosophe qui les éclaire, du savant qui les instruit, de l'artiste qui agrandit la sphère de leurs jouissances, sera répété d'âge en âge. On sera toujours curieux, toujours empressé de retrouver leur image et de la contempler : on ne la verra jamais sans un sentiment d'orgueil et de reconnoissance. Les princes et les peuples, en décernant des honneurs et des récompenses à la vertu

et au génie se placeront eux-mêmes dans l'histoire au dessus des autres princes et des autres peuples.

Ne nous laissons donc pas arrêter par de froides considérations. Consacrons des monumens à nos grands hommes, appelons à notre secours, pour en perpétuer la mémoire, et l'art des Zeuxis et celui des Praxitèle. Que le burin en multiplie les empreintes et les place sous tous les yeux. Que des médailles éternisent leurs traits, comme elles servent à fixer les grandes époques. Hâtons-nous surtout, hâtons-nous de relever ceux de nos monumens que la tempête révolutionnaire a injustement renversés, et dont les débris attesteroient l'ingratitude envers nos princes.

Mais déja ce vœu est accompli. L'image de Henri, reproduite par une main habile, est rétablie sur son antique base : l'amour pour ce bon Roi en a fait tous les frais. Je vois le peuple se répandre à l'entour, la contempler avec émotion, la saluer avec respect, et je l'entends, dans l'effusion de sa joie, répéter avec attendrissement : « *Pouvions-nous moins pour celui qui* » *voulut et qui fit le bonheur de nos pères ?* »

---



IRE STATUE ÉQUESTRE DE HENRI IV.

*élevée sur le terre-plein du Pont Neuf à Paris en 1614,*
*et détruite en 1792.*

P 42

# CHAPITRE PREMIER.

## SOMMAIRE.

ETAT de la France à la mort de Henri III. — Henri IV conquiert son royaume par ses armes, par sa politique et par sa bonté. — Il en change la face. — Ses établissemens. — Situation du royaume à sa mort. — Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux lettres et aux arts, avoit préparé leur essor dans le siècle de Louis XIV. — On s'occupe à lui élever une statue équestre. — Par qui elle est exécutée. — Erreur des historiens qui attribuent la figure à Dupré. — Louis XIII, mineur, pose la première pierre du piédestal. — Inauguration de la statue. — Ses accessoires. — Ses bas-reliefs. — Son renversement.

C'EST l'état dans lequel les souverains laissent le pays à leur mort ou à leur chute, c'est ce qui reste de leur règne après eux, qui révèle ce qu'ils ont été, a dit une femme célèbre, douée d'un esprit très-étendu (1). Pour appliquer ce principe à Henri IV, voyons d'abord quelle étoit la situation du royaume au moment de la mort de son prédécesseur; nous parcourrons ensuite rapidement les événemens qui signalèrent un règne trop court pour la France. Enfin nous

(1) Mme la baronne de Staël.

verrons dans quel état Henri IV, expirant par le poignard d'un fanatique, laissa lui-même ce beau royaume, et dans quelle circonstance on pensa à élever un monument équestre à ce monarque.

Henri III, que la nécessité avoit réconcilié depuis peu avec le Roi de Navarre, l'avoit fait appeler pour assister à ses derniers momens. Il l'avoit nommé en l'embrassant son bon frère et son légitime successeur, avoit exhorté les seigneurs qui étoient présens à le reconnoître, et lui avoit recommandé son royaume ; mais il laissoit ce royaume dans une horrible confusion, appauvri par de scandaleuses prodigalités, déchiré par des guerres civiles auxquelles la religion servoit de prétexte, livré aux exactions des financiers, en proie à tous les genres de misères et de souffrances. Les lois étoient muettes. Le pouvoir, qui se compose de force et de confiance, ne connoissoit, pour arriver à ses fins, d'autres moyens que l'astuce, le meurtre et l'assassinat. L'immoralité et la corruption, descendues de la cour dans les dernières classes de la société, avoient détruit le germe de tous les principes qui la soutiennent et la vivifient. Les grands, divisés d'opinion et d'intérêts, ne songeoient qu'à tirer habilement parti des circonstances, à leur profit, et osoient, comme à la décadence de l'empire de Charlemagne, élever leurs vues ambitieuses

jusqu'au trône. Après le meurtre du duc et du cardinal de Guise à Blois, coup d'Etat frappé par un prince foible et inhabile qui, de Roi légitime, s'étoit volontairement créé chef de parti, les factieux n'avoient pas craint d'élire un lieutenant général du royaume, de briser les sceaux de l'Etat, et d'en faire de nouveaux sur lesquels on voyoit d'un côté les armes de France, et de l'autre étoit représenté un trône vide. Cet attentat à l'autorité royale montroit assez qu'elle étoit méconnue, méprisée et sans force.

Henri IV aperçut tous les dangers et tous les écueils de sa position. Il comprit qu'il falloit combattre pour conquérir sa couronne comme il avoit combattu pour défendre sa liberté, et que le succès de ses armes devoit prouver qu'il étoit le plus digne du trône dont on prétendoit l'exclure, quoiqu'il en fût l'héritier naturel. Ses droits étoient incontestables; mais il n'avoit qu'une poignée de soldats pour les soutenir. Il manquoit d'argent. Les seigneurs qui suivoient sa fortune, si l'on en excepte un petit nombre, montroient plus d'indécision et de mécontentement que d'affection et de dévouement. Henri, en ménageant les catholiques, devoit éviter leurs piéges, et vaincre la défiance des huguenots. Sa politique éclairée aplanit tant d'obstacles, et le tira d'une situation si périlleuse et si délicate.

Après avoir essayé de ramener à lui l'ambitieux Mayenne, il rabaissa sa présomption au combat d'Arques, et avec trois mille hommes on le vit avec étonnement en battre trente-deux mille. Sa petite armée, accrue par les renforts que lui envoya Elisabeth, obligea bientôt l'ennemi à se replier sous les murs de Paris. Confondant par son activité et sa vigilance la lenteur de Mayenne, Henri investit, prend plusieurs villes, et livre cette fameuse bataille d'Ivry qui montre à la France un héros doué des qualités les plus brillantes et des sentimens les plus généreux. Il assiége Paris, Paris rebelle, et défendu par le fanatisme. Bientôt, touché de sa situation déplorable, il y laisse entrer des vivres. « Je » ressemble, dit-il, à la vraie mère de Salomon. » J'aime mieux n'avoir point de Paris que de » l'avoir déchiré en lambeaux. » Magnanimité sans exemple, faite pour lui gagner tous les cœurs. Elle retarda toutefois la prise de Paris.

« Mais Henri négocioit au dedans et au dehors, » grossissoit son parti de tous les gens de bien qui » avoient tardé à le rejoindre, montroit aux ca- » tholiques le plus grand respect pour leur culte, » ne perdoit rien de sa gaîté, n'oublioit la pru- » dence que pour la gloire ou pour l'amour (1), »

(1) Biographie Universelle, Henri IV, p. 106.

et ne pouvant récompenser tous les services, les payoit par ces mots pleins de bonté et de charme, noble récompense de la fidélité, et qui appaisent les ressentimens les plus profonds.

Cependant l'Espagne alimentoit le feu de nos discordes intestines. Sixte V n'avoit secondé qu'avec hésitation les efforts de la Ligue. Le pontife Grégoire XIV employoit toute sa puissance spirituelle, et prodiguoit tous les trésors laissés par son prédécesseur pour appuyer les vues et les entreprises de Philippe II. Mais les bulles de Rome avoient perdu de leur pouvoir, depuis que Henri avoit fait afficher sa protestation jusque sur les murs du Vatican. L'audacieuse faction des Seize travailloit de son côté à la perte de la Ligue par des excès que Mayenne désavouoit et punissoit. Néanmoins, depuis la mort du vieux cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne étoit pressé par le roi d'Espagne, par le pape, par les villes qui suivoient son parti, d'élire un roi. Les Etats-Généraux venoient d'être convoqués à Paris pour s'occuper de cette élection. Henri élude cet embarras en proposant une conférence des seigneurs royalistes avec les Etats. Leurs délibérations, soumises à l'influence des agens espagnols et des partisans de Mayenne, n'eussent pas été moins fatales peut-être sans les pièges qu'ils se tendoient réciproquement;

car Philippe II, trahissant l'orgueil de ses prétentions, offroit l'infante sa fille au roi qui seroit désigné, des troupes et de l'or pour le faire reconnoître. C'est alors que le parlement de Paris rendit son mémorable arrêt pour maintenir les lois fondamentales du royaume, et pour empêcher que la couronne ne tombât en quenouille (1), et ne passât sur une tête étrangère. Plusieurs des seigneurs de la Ligue se souvinrent aussi qu'ils étoient Français. Toutefois le danger étoit pressant, et « les politiques des deux religions » sentoient, dit Péréfixe, que de tous les canons » le canon de la messe étoit le meilleur pour » réduire les villes de son royaume (2). »

Henri, convaincu des raisons qui nécessitoient sa conversion, embrassa solennellement le catholicisme. Il ne tarda pas à se rendre maître de la capitale, et y fit son entrée avec l'abandon et la généreuse confiance d'un prince persuadé qu'on désarme la haine et la perversité aussi facilement qu'on ramène l'erreur. Les négociations de Rosni avec Villars, gouverneur de Rouen, lui soumirent cette ville et toute la Nor-

---

(1) L'infante Claire-Eugénie étoit née du mariage de Philippe II avec l'infortunée Isabelle, sœur des trois derniers rois de France, François II, Charles IX et Henri III, et étoit petite-fille de François Ier.

(2) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand. Paris, 1749, t. 1, p. 216.

mandie. Henri, malgré les ruses de Mayenne et les efforts des Espagnols, s'empare de Laon, puis d'Amiens et de toute la Picardie. Il traite avec le fils du duc de Guise pour la Champagne qui rentre bientôt d'elle-même sous le devoir, et il n'en tient pas moins toutes les conditions du traité. Quelques villes secouent le joug de la Ligue. Des traités avec divers gouverneurs de provinces ou de citadelles augmentent la détresse du trésor, mais recomposent le royaume morcelé. Le brillant combat de Fontaine-Française assure la soumission de la Bourgogne et la conquête d'une partie de la Franche-Comté. Henri répare promptement les revers et les fautes de ses lieutenans dans la Picardie, et prend La Fère. Lyon reconnoît son autorité. Marseille, dernier rempart de la Ligue, est délivrée de ses oppresseurs par le courage et l'habileté du jeune duc de Guise envers lequel le Roi avoit signalé sa clémence. Rome reçoit l'abjuration de Henri, et le duc de Mayenne lui-même se soumet. La surprise d'Amiens par les Espagnols pensa mettre de nouveau la fortune de Henri en péril; mais il recouvre bientôt, par sa valeur et son activité, la capitale de la Picardie, fond sur la Bretagne où tenoit encore un des princes de la maison de Lorraine, le duc de Mercœur, qui fait néanmoins acheter sa soumission. Enfin, le

traité de Vervins met un terme aux calamités de la guerre, et finit glorieusement une lutte où l'on voit le bon droit triompher.

Henri restoit maître de son royaume ; mais la guerre avoit suspendu le commerce, les villes étoient en ruines, les villages en cendre, le laboureur accablé sous la charge des impôts qu'on lui demandoit pour des fruits qui, souvent, lui avoient été arrachés par le soldat; ces malheureux n'avoient plus enfin, selon l'expression naïve de l'historien de Henri IV, que *la langue pour se plaindre* (1).

Tandis que le célèbre édit de Nantes assure l'exercice des deux religions, Rosny est placé à la tête des finances, et l'ordre commence à renaître. Henri remet à ses peuples les subsides arriérés, supprime les taxes militaires, substitue, aux usuriers étrangers auxquels jusque-là les branches du revenu du trésor royal avoient été déléguées, des administrateurs actifs, probes et vigilans, fait contribuer la vanité qui se pare de faux titres, réprime le luxe des grands, leur donne, dans sa personne, l'exemple de la modération, favorise l'agriculture et les arts, ouvre des débouchés au commerce, fait dessé-

---

(1) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand. Paris, 1749, t. 2, p. 269.

cher les marais, exploiter les mines, rebâtir les ponts, tracer de nouvelles routes, réparer les anciennes négligées et dévastées pendant quarante ans de guerres civiles, et les fait planter d'ormes et d'arbres fruitiers.

« Henri conçoit et bientôt exécute la magnifique entreprise du canal de Briare ; il introduit dans le royaume la culture du mûrier, et prépare ainsi l'établissement de nos grandes soieries. Il crée la manufacture de la Savonnerie (1), encourage toute espèce d'industrie, et se montre pourtant ennemi du luxe. Deux colonies françaises s'établissent avec plus de sagesse que d'éclat, l'une dans le Canada, l'autre dans la Guiane. Henri achève les travaux du Pont-Neuf commencés par Catherine de Médicis ; bâtit le château de Saint-Germain, embellit celui de Fontainebleau, continue le Louvre, commence la galerie qui joint ce palais aux Tuileries, et y loge des artistes en tout genre qu'il encourage de ses regards et par des récompenses. Il fonde l'hôpital Saint-Louis, le

(1) La Biographie universelle, d'où nous avons extrait ce passage, article *Henri IV*, p. 111, porte que ce prince créa la manufacture *des Gobelins*. C'est une erreur. Cette manufacture fut fondée sous le règne de François Ier, par un teinturier de Rheims, nommé *Gobelin*. Elle n'est devenue manufacture royale qu'en 1667, en vertu d'un édit rendu par Louis XIV, sur la proposition de Colbert.

collége de la Flèche (1), rétablit le collége de France, augmente de moitié les honoraires des professeurs (2), et fonde une chaire de ma-

(1) Henri IV, voulant tirer la noblesse française de l'ignorance où elle avoit croupi trop long-temps, donna aux Jésuites, en 1603, sa maison de La Flèche, la même où le Roi de Navarre son père avoit été marié, pour en faire un collége. Il y payoit les pensions de quantité de jeunes gentilshommes, qui y étoient instruits en toutes sortes d'exercices. En 1609, ces pères obtinrent du Roi une somme de cent mille écus, pour augmenter leurs bâtimens et le nombre de leurs élèves. Sully, qui n'aimoit pas les Jésuites, faisoit difficulté de donner cette somme : le Roi lui dit qu'il vouloit que *son mandement eût lieu*. Le Monarque s'occupa lui-même des détails qui pouvoient rendre cet établissemen plus utile et plus conforme à ses vues.

Quand il eut rétabli les Jé suites, on leur reprocha devant lui qu'*ils attiroient à eux les beaux esprits ; — Et c'est de quoi je les estime*, répliqua ce Prince.

A la mort de Henri ils avoient trente-cinq colléges dans le royaume, qu'ils ne tenoient que de sa munificence, et qui ne subsistoient que par ses libéralités. Il avoit même obtenu pour eux la permission de bâtir un collége à Constantinople. (Chronologie septenaire, année 1604; Journal de Henri IV, année 1609; Mercure français, t. 1, p. 484.)

(2) Pendant la Ligue, on avoit fait des écuries du Collége-Royal. Les gens de lettres amis de la paix et du repos avoient abandonné la capitale. Un édit de 1588 avoit bien défendu à tous les membres de l'Université de quitter Paris; mais ce n'est pas par des édits qu'on fait aimer les lettres. On ne commande pas la lecture d'Homère et de Virgile, comme on ordonne un impôt. Henri IV ramena la confiance avec la paix, et tous les professeurs accoururent. Le Roi les accueillit avec une bienveillance dont ils furent enchantés. Non seulement il les réintégra dans leurs places, mais il voulut qu'ils fussent payés de l'arriéré qui leur étoit dû des règnes de Charles IX et de Henri III. Il est à remarquer que plusieurs professeurs, tels que l'Ecossais Critton et d'autres, avoient été ligueurs. (Voy. les Mémoires sur le Collége-Royal, p. 71 ; 2e partie, p. 77 et 105; et 3e partie, p. 80 ; de l'Amour de Henri IV pour les lettres, note 9, p. 111.)

thématiques en faveur du Flamand Bertius (1). Il fait transporter, dans la capitale, la bibliothèque des Rois, confinée auparavant à Fontainebleau, l'enrichit de la fameuse collection des manuscrits grecs de Médicis, et la rend publique (2). Il attire en France le fameux Casaubon (3), et veut y retenir le jeune Grotius (4).

---

(1) Bertius, professeur à Leyde, persécuté dans son pays, trouva près de Henri IV un asile honorable. Outre une chaire de mathématiques, ce Prince créa pour lui la place de cosmographe du Roi. Sa Géographie de Ptolémée est encore recherchée des savans. (Voyez Histoire du Collége Royal, in-4°, p. 66; de l'Amour de Henri IV pour les lettres, note 13, p. 117.)

(2) Pour l'augmenter, il envoya des savans en Espagne et jusqu'à Maroc rechercher les meilleurs livres des Arabes, dans les sciences et dans la médecine; précieuse conquête où Louis XIV reçut encore l'exemple de son aïeul. Enfin, il confia la garde de ce dépôt à deux savans distingués, le président de Thou et Casaubon.

(3) A propos de Casaubon, qui n'étoit venu en France que sur l'invitation de Henri IV, nous ne pouvons résister au plaisir de rappeler une des anecdotes les moins connues parmi celles qui concernent Henri. Ce Monarque faisoit une pension à Casaubon; comme il en réclamoit le paiement près de Sully, celui-ci qui étoit fort sur la négative, lui répondit avec humeur: « *Vous coûtez trop au Roi, Monsieur; vous avez plus que deux bons capitaines, et vous ne servez de rien.* » Casaubon, qui étoit d'un naturel très-doux, ne répondit rien; mais il alla se plaindre au Roi. « *Monsieur Casaubon*, lui dit ce bon Prince, *que cela ne vous mette pas en peine. J'ai partagé avec Monsieur de Sully; il a toutes les mauvaises affaires, et moi je me suis réservé les bonnes. Quand il faudra aller à lui pour vos appointemens, venez à moi auparavant, je vous dirai le mot du guet pour être payé facilement.* »

(4) Grotius, déjà célèbre à l'âge de seize ans, étoit, lors de la paix de Vervins, à la suite du grand-pensionnaire de Hollande, le fameux Barnewelt, qui venoit cimenter avec Henri IV

Juste Lipse (1) fut étonné de recevoir en Hollande une lettre d'invitation de ce prince, qui lui proposoit une place honorable et 600 écus d'or d'appointemens. Henri IV alla jusqu'à offrir, pour le fixer dans ses Etats, le chapeau de cardinal à saint François de Sales (2), né sujet du duc de Savoie. Il y fit venir, et y retint, en l'élevant à l'épiscopat, son compatriote Pierre

---

la liberté de sa patrie. Ce prince distingua Grotius d'une manière flatteuse, et lui fit présent d'une chaîne d'or, à laquelle étoit attaché son portrait. Le jeune étranger fut si enchanté de cet accueil, qu'il se fit peindre avec cette chaîne et ce portrait sur la poitrine, et fit, sur cette circonstance, des vers qui commencent ainsi :

*Contigimus dextram quâ nulla potentior armis*,
Etc.

L'intention du Roi étoit de le fixer en France. Il voulut d'abord l'associer à Casaubon, dans la garde de sa bibliothèque. *Vous verrez mes beaux livres*, lui dit gracieusement Henri, *et vous me direz ce qui est dedans.* Mais les négociations entamées à ce sujet n'eurent pas de suite, et Grotius ne crut pas devoir priver sa patrie des talens qu'elle réclamoit pour elle-même. (Voyez sa Vie, en deux volumes, par M. de Burigny.)

(1) Cet écrivain eut une si grande réputation, que plusieurs souverains se disputèrent l'honneur de l'attirer dans leurs Etats. On nommoit Juste-Lipse, Scaliger et Casaubon, les triumvirs de la république des lettres. (Voyez Addition de Tessier aux éloges de de Thou, t. 2, p. 384.)

(2) « Quel dommage, disoit Henri, qu'un homme de ce mérite soit relégué dans les montagnes ! » (Voyez Marsolier, Vie de saint François de Sales.)

La Biographie universelle dit encore, p. 111, qu'il voulut attirer en France Antoine Favre, et lui offrit une charge de premier président ; mais c'est à Louis XIII qu'il faut rapporter l'offre qui fut faite à ce célèbre jurisconsulte de se fixer en France. (Voy. Biogr. univers., *Antoine Favre*, t. 14, p. 228.)

Fenolliet (1), le premier des orateurs français qui firent entendre dans la chaire une éloquence douce et insinuante. » Entraînés par l'exemple de son activité, les particuliers eux-mêmes s'adonnent à toutes les entreprises utiles. « C'é-
» toit une merveille, dit Péréfixe, de voir ce
» royaume qui, cinq ou six ans auparavant, étoit,
» pour ainsi dire, une tanière de serpens et de
» bêtes venimeuses, étant rempli de voleurs,
» de larrons, de vauriens, de gens de sac et de
» corde, si bien purgé de tous ces maux par
» ce grand Roi, et comme changé en une ruche
» d'abeilles innocentes, qui s'efforçoient à l'envi
» de donner des preuves de leur industrie, et
» d'amasser de la cire et du miel (2). »

---

(1) Henri IV l'avoit entendu plusieurs fois avec plaisir. Pour le fixer en France, il le choisit pour son prédicateur ordinaire, et le nomma, en 1608, évêque de Montpellier, quoiqu'il n'eût pas encore trente ans. Le Roi fit ce choix de son propre mouvement; car Sully ayant demandé pour lui l'évêché de Poitiers, il le donna à un autre; et quand il apprit à Fenolliet sa nomination à l'évêché de Montpellier : *Je voulois*, lui dit-il, *que vous n'en eussiez l'obligation qu'à moi seul.*

Les chanoines de Montpellier furent si contens d'avoir ce prélat à leur tête, qu'ils envoyèrent au Roi une députation, pour le remercier du présent qu'il leur avoit fait. On lit ces mots sur son épitaphe :

*Regibus nostris*
*Presertim Henrico IV° unicè carus.*

(Voy. l'Histoire de Montpellier, par d'Aigrefeuille.)

(2) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand. Paris, 1749, t. 2, p. 356.

« Au milieu de tant de soins bienfaisans,
» Henri se rend médiateur entre tous les Etats
» de l'Europe, et recommence, à cet égard,
» le noble rôle de saint Louis. C'est lui qui
» termine la longue guerre entre l'Espagne et
» les Provinces-Unies, et il a le bonheur d'assu-
» rer l'indépendance d'une république qui, dans
» ses malheurs, lui avoit procuré de généreux
» secours. Il reconcilie le Pape avec une autre
» république (celle de Venise), et prévient
» une guerre qui eût pu être aussi fatale au
» Saint-Siége que le schisme de Luther. La paix
» du royaume ne fut un moment troublée que
» par une imprudente attaque du duc de Savoie.
» Ce prince comptoit sur des trahisons que lui-
» même avoit ourdies à la cour de France, et
» dans lesquelles il avoit engagé des seigneurs,
» jusque-là distingués par leur amour pour le
» Roi. Henri, par la vivacité de ses attaques,
» déconcerta les traîtres. Il s'empara de Mont-
» mélian qu'on avoit crue imprenable, et bientôt
» la Savoie presque toute entière devint sa con-
» quête. Fidèle à sa magnanimité, il parla de
» paix lorsqu'il pouvoit porter sa vengeance
» jusque sur le Piémont; mais il se fit céder,
» par le duc de Savoie, la Bresse, le Bugey et
» le pays de Gex. Peu de temps après, sa con-
» duite fut encore plus généreuse envers le

» duc de Bouillon qui lui devoit tout. Il entra
» dans Sedan plutôt pour humilier ce prince
» que pour le punir, et lui rendit sa principauté (1). »

Dans un aperçu aussi rapide du règne de Henri, il est impossible de rappeler ses harangues animées de cette éloquence du cœur à laquelle l'art ne peut atteindre, et qui le servirent aussi efficacement que ses exploits les plus éclatans; ses discours laconiques, mais remplis d'énergie, au parlement de Paris, au clergé, à différens seigneurs; ses lettres brillantes d'esprit, pleines de sentiment et de cette fleur de chevalerie, le seul genre de grâce dont les anciens ne nous ont laissé aucun modèle; ces mots nobles et touchans où se peignoient la vivacité de son esprit et la sensibilité de son âme; mais parler aux Français de Henri, c'est s'exposer à être prévenu par leurs souvenirs.

Sa franchise aimable inspiroit naturellement la confiance. Il ne s'enveloppoit pas de cette gravité dédaigneuse qui écarte la vérité, cache l'insuffisance, et repousse le talent timide. Un air ouvert et libre, cette gaîté qui ne l'abandonna jamais, même dans les plus grands périls, tempéroit chez lui la majesté du trône. Jamais

(1) Biogr. univers., *Henri IV*, p. 114 et 115.

monarque n'eut un accès plus facile et des manières plus séduisantes.

Ce bon Roi vouloit tenir son empire de l'amour et non de la force : ferme quand le bien public l'exigeoit, jamais il ne fut enivré du pouvoir absolu qui a tant de charmes pour les princes ambitieux et les génies médiocres. Des flatteurs l'exhortant, dans une occasion délicate, à faire un coup d'autorité, il leur fit cette admirable réponse qui décèle un esprit au-dessus de son siècle : *Messieurs, la première loi du souverain est de les observer toutes, et il a lui-même deux souverains*, DIEU *et* LA LOI (1).

Henri avoit vu jusqu'à quel point le pouvoir se dégrade par l'intrigue et l'imposture. Il rendit sa parole plus sacrée que les traités faits par ses prédécesseurs. Sa loyauté contribua autant que sa valeur à apaiser les troubles qui depuis si longtemps désoloient la France. « L'armée, dit encore son biographe, l'appela *le Roi des braves* (2). L'Europe lui donna le surnom de *grand*. Le peuple a coutume de le nommer *le bon Henri*. Le plus grand orgueil qu'il y ait pour des Fran-

---

(1) Mémoires de Sully, et Traité des commissions extraordinaires, p. 47.

(2) C'est le mot admirable de Givri, à la mort d'Henri III, lorsque les seigneurs royalistes hésitoient à reconnoître Henri IV. Ah! Sire, lui dit-il, vous êtes le Roi des braves; il n'y a que les poltrons qui abandonneront Votre Majesté.

çais, c'est d'être du pays de Henri IV. Son nom dit tout ce qu'un Français, tout ce qu'un guerrier, tout ce qu'un administrateur, tout ce qu'un Roi doit être. Il semble qu'on lui sache gré d'avoir eu quelques foiblesses qui le rapprochent de nous. Avec une perfection plus entière, on l'eût peut-être moins aimé. »

Tel étoit le prince qui succomba sous le poignard de Ravaillac. Il faut lire dans les historiens l'effet que produisit la nouvelle de sa mort. « Au premier bruit qui s'en répandit, la France entière, dit l'un d'eux, parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu. Les travaux de toute espèce cessèrent. Les gens de la campagne se transportoient par troupes sur les grands chemins, pour avoir des nouvelles, et quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : « Nous avons perdu » notre père. » Ils lui rendoient ainsi en regrets la tendresse qu'il avoit toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Les courtisans qui voudroient que toutes les faveurs fussent pour eux, les ministres, qui ont quelquefois trop de raisons pour craindre la curiosité du prince, blâmoient cette popularité, comme incompatible avec la majesté du trône. « *Les Rois mes prédécesseurs*, leur répondoit-il, *tenoient à déshonneur de savoir combien valoit un*

*teston; mais quant à moi, je voudrois savoir combien vaut une pite, et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient chargés que selon leur portée*, sentimens paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des Français (1). »

Henri laissoit le royaume dans l'état le plus florissant, des finances en bon ordre, trente millions, fruit de ses économies, déposés à la Bastille, une armée respectable, un corps d'officiers braves et expérimentés, des places abondamment approvisionnées, un conseil composé des hommes les plus éclairés et les plus sages (2). Si l'on compare cette situation avec l'état du royaume, à la mort de son prédécesseur, l'éloge de Henri sera complet.

Il faut ajouter que les encouragemens de tous genres que Henri avoit accordés aux lettres et aux arts, dès qu'il put gouverner en paix, formèrent, ou du moins préparèrent la plupart des grands hommes du siècle de Louis XIV,

---

(1) Anquetil, Histoire de France, t. 10, p. 18.

(2) Le conseil que Henri avoit formé au moment de laisser la régence à la Reine, étoit composé des cardinaux de Joyeuse, et du Perron; des ducs de Mayenne, de Montmorency et de Montbason; des maréchaux de Brissac et de Fervaques, et des sieurs de Châteauneuf, garde-des-sceaux de la régence, de Harlay, de Nicolaï, de Liancourt, de Gesvres, de Villemontée, et de Maupeou.

que la véritable époque de l'aurore du bon goût en France, et de la renaissance des lettres, date du règne de Henri.

« MONTAGNE, qu'aucun philosophe n'a encore surpassé dans l'art de scruter le cœur humain, dit un écrivain ingénieux (1), imprimoit son génie à ses immortels Essais. CHARRON (2) se montroit le digne interprète de la sagesse. DE THOU (3) composoit cette belle histoire, la seule

(1) De l'Amour de Henri IV pour les lettres, par l'abbé Brizard, in-18. Paris, 1786, p. 97.

(2) Lorsque le Traité de la Sagesse, par Charron, parut, des cris s'élevèrent de toutes parts contre ce bel ouvrage. On défendit de le mettre en vente : on tenta de soulever le Parlement, la Sorbonne, l'Université contre l'auteur. Le président Jeannin dissipa l'orage. Il fit voir dans le Conseil du Roi, qu'une production de cette nature n'étoit pas faite pour les esprits vulgaires, et qu'il falloit lui laisser un libre cours; non, dit-il, comme un livre de dévotion, mais comme *un livre d'Etat*. La fermeté éclairée de ce magistrat l'emporta sur les clameurs des fanatiques.

(3) Le président de Thou avoit été connu de Henri IV, long-temps avant que ce prince fût Roi de France. Il raconte dans ses Mémoires qu'il alla lui faire sa cour à Nérac en 1581, et que Henri lui fit voir ses jardins, dont il dirigeoit lui-même la culture et les embellissemens. Témoin des malheurs de sa patrie, ce magistrat sortit de Paris après la journée des Barricades. Il étoit à Venise lorsqu'il apprit la mort de Henri III. Il se hâta de se rendre auprès de son successeur. Henri IV, charmé de son savoir et de son intégrité, l'employa dans les affaires les plus épineuses. Après la mort d'Amyot, ce Monarque choisit de Thou pour lui confier la garde de sa bibliothèque. C'étoit annoncer le prix qu'il mettoit à ce précieux dépôt, et la protection qu'il accordoit aux lettres.

De Thou continuoit de se livrer aux honorables fonctions de la magistrature. Il négocia plusieurs fois avec les protestans, et servit à pacifier les troubles de Bretagne. Il fut l'un de ceux que

peut-être encore dont s'enorgueillisse la nation. Le grand L'HOPITAL, que Henri ne fit qu'entrevoir, promettoit un législateur à la France. BODIN (1) osoit rechercher les droits des peuples, et traçoit le plan de cette république où l'on trouve le germe des idées de Montesquieu. Les ingénieux auteurs de la satire Ménippée (2)

---

le Roi choisit pour travailler à la rédaction de l'édit de Nantes. C'est au milieu de cette multitude d'affaires publiques et privées qu'il trouva le temps d'écrire l'histoire d'un siècle fertile en révolutions et en grands événemens. Dès qu'on sut que cette Histoire étoit prête à paroître, tous ceux qui craignoient la voix de la vérité firent tout ce qu'ils purent pour l'étouffer; mais Henri IV, qui n'avoit aucune raison de la redouter, et qui la cherchoit sincèrement, se déclara le protecteur de l'ouvrage. (Voyez la Lettre de Henri IV à M. de Béthune, son ambassadeur à Rome, du 4 mai 1604. De Thou, in-folio, t. 7, ch. II, p. 2.)

(1) Bodin, après avoir embrassé le parti de la Ligue, répara en partie sa faute en ramenant la ville de Laon à l'obéissance de Henri IV. Son ouvrage *de la République* eut un succès prodigieux, et parut un des écrits les plus remarquables de ce siècle.

(2) Plusieurs gens de lettres, beaux esprits et bons Français, indignés de l'acharnement des ligueurs et des manœuvres odieuses qu'ils ne cessoient d'employer pour empêcher le peuple de reconnoître Henri IV : Passerat, Pithou, Florent Chrétien, Rapin, Leroi, etc. se réunirent pour composer cette ingénieuse plaisanterie connue sous le nom de *Satyre Ménippée*, la meilleure qu'on ait faite dans notre langue avant les Lettres Provinciales : production originale, où, sous le voile d'une ironie fine et délicate, on démasque avec gaieté les projets ambitieux de l'Espagne, les intrigues secrètes des Guises, le zèle hypocrite des ligueurs ; où la raison est d'autant plus foudroyante qu'elle ne combat qu'avec l'arme du ridicule. Le cadre en est très-heureux, et l'exécution piquante. Cette satire fut publiée au milieu de l'hiver de 1593. Aussitôt qu'elle parut, elle réunit les suffrages de tous les bons esprits de l'un et de l'autre parti. Son succès fut prodigieux. Il

versoient à pleines mains le sel attique dans leurs écrits et le ridicule sur les ennemis de la patrie. AMYOT donnoit ces traductions de Plutarque et de Longus dont l'aimable naïveté plaît encore après plus de deux siècles. PITHOU (1) et GAUCHER-

---

s'en fit trois éditions en trois semaines. Les yeux de la nation furent dessillés; et, quelques mois après, Paris ouvrit ses portes à Henri IV, aux acclamations de tous les citoyens.

La satire *Ménippée* fut ainsi nommée de *Menippus*, philosophe cynique, qui s'étoit rendu fameux par le sel et l'énergie de ses satires. Varron, chez les Romains, publia une collection d'écrits du même genre, auxquels il donna le nom de *Satyræ Menippæ*, et c'est celui que choisirent les philosophes de ce siècle pour arracher le masque aux ligueurs. (De l'Amour de Henri IV pour les lettres. Note 63, p. 194 et 195.)

(1) Les travaux de Pithou, ses découvertes et son immense érudition, lui ont mérité, à juste titre, le surnom de *Varron de la France*; mais il est encore plus respectable par l'usage qu'il fit de ses talens et de ses lumières. Forcé de rester dans le foyer de la révolte, retenu par sa femme, ses enfans et ses livres, objets chers dont il craignoit de se séparer, son séjour dans Paris ne fut pas inutile au Roi. Il fit un mémoire pour prouver que les évêques de France pouvoient absoudre Henri IV sans le concours de Rome; il coopéra, comme nous l'avons dit, à la satire Menippée. Quand la capitale eut ouvert ses portes à Henri IV, ce prince choisit Pithou pour procureur-général du parlement intermédiaire; il le chargea d'arracher des registres de la cour tout ce que les ligueurs y avoient inséré d'injurieux contre lui et contre son prédécesseur; d'enlever des églises les tableaux, inscriptions et autres monumens des fureurs de la sainte union.

Le monarque vouloit donner à Pithou d'autres marques de sa reconnoissance. Cet homme modeste et désintéressé le pria de réserver ses bontés pour *Troyes*, qu'il appela sa chère patrie, mais qui étoit encore rebelle. Le Roi lui accorda le pardon des coupables.

Dans le même temps, ce savant écrivoit son *traité des libertés de l'Eglise gallicane*, qui fut reçu avec reconnoissance de tous les

DE-SAINTE-MARTHE (1), les Varrons de leur temps, fouilloient les mines de la docte antiquité pour en enrichir les modernes. LANOUE (2),

---

bons Français. L'auteur le dédia à Henri IV par une épître, dit son historien, digne de l'ouvrage qu'elle annonce, du bon citoyen qui parle, et du prince auquel elle est adressée. (Voyez sa Vie écrite par M. Grosley.)

(1) Gaucher de Sainte-Marthe, l'un des hommes les plus savans de son siècle, fut toujours fidèle à ses Rois, quelle qu'ait été leur religion, et à son pays, malgré ses injustices. On ne put jamais l'engager dans le parti de la Ligue : il aima mieux s'exiler pendant cinq ans, lui et toute sa famille, de Poitiers et de Paris, que de tremper dans les desseins des factieux. Retourné dans ses foyers, il y fut honoré du titre de père de la patrie, pour avoir sauvé la ville de Loudun du pillage dont elle étoit menacée par Joyeuse en 1587. L'année suivante, aux Etats de Blois, il plaida avec autant de fermeté que d'énergie, la cause des peuples et des Rois contre les prétentions des étrangers qui menaçoient d'opprimer la nation. Enfin il contribua, plus que personne, à ramener la ville de Poitiers à l'obéissance de Henri IV, et à lui faire obtenir de ce monarque des conditions honorables. Lorsque ce prince fit son entrée dans la ville, il ne voulut pas permettre qu'on fit aucune dépense, refusa même les présens d'usage, et répondit *qu'il ne demandoit que le cœur des citoyens*. Henri récompensa le zèle de Sainte-Marthe en le nommant intendant d'une de ses armées. (De l'Amour de Henri IV pour les lettres, note 44, p. 167.)

(2) Après la mort de Coligny, le sage Lanoue fut le conseil et le guide du jeune Roi de Navarre : on ne pouvoit mieux choisir. Il avoit donné une telle idée de sa vertu qu'il étoit également respecté dans les deux partis. Ce héros étant tombé dans les fers des Espagnols, il s'occupa, pour charmer les ennuis d'une longue prison, à composer ses *discours politiques et militaires*, qui furent imprimés en 1587, et dédiés à son auguste élève. Le ton de sagesse, de modération et d'impartialité de ces Mémoires les rendent très-recommandables. Il y blâme avec tant de courage les fautes du parti; il y loue avec tant de candeur ce qu'il y a de louable dans les ennemis, qu'on a peine à reconnoître que c'est un protestant

MORNAY (1) et D'AUBIGNÉ (2) se servoient de leur plume avec autant de succès que de leur épée.

---

qui parle : mérite rare, et peut-être unique, dans un temps où les esprits agités par des passions violentes permettoient rarement à la raison de se faire entendre.

Une mort précipitée l'enleva trop tôt à la France. Henri fut sensiblement touché de sa perte : *C'étoit un grand homme de guerre*, dit-il, *et un plus grand homme de bien.* (Voyez sa Vie, par Moïse Amirault.)

(1) Mornay prit la place de Lanoue près de Henri IV. Cette suite non interrompue de grands hommes qui se succèdent dans la confiance et l'intimité du Roi de Navarre, est une chose bien digne d'être remarquée : Jeanne d'Albret sa mère et ses premiers guides sont remplacés par Coligny, Coligny par Lanoue, Lanoue par Mornay, Mornay par Sully, etc. : succession bien honorable de talens et de vertus qui lui servirent, pour ainsi dire, de cortége depuis son berceau jusqu'à sa mort.

Mornay fut à la fois secrétaire de Henri, surintendant de ses finances, lieutenant de ses armées, son ambassadeur, son bibliothécaire et son premier ministre, tant qu'il fut Roi de Navarre. Il a été chanté par l'auteur de la Henriade.

> De tous ses favoris, Mornay seul l'accompagne,
> Mornay son confident, mais jamais son flatteur,
> Trop vertueux soutien du parti de l'erreur :
> . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
> Censeur des courtisans, mais à la cour aimé ;
> Fier ennemi de Rome, et de Rome estimé.

Duplessis-Mornay, ajoute Voltaire, étoit le plus vertueux et le plus grand homme du parti protestant : il savoit le grec et le latin parfaitement, et l'hébreu autant qu'on peut le savoir. Il servit sa religion et son maître de sa plume et de son épée... Ses lettres passent pour être écrites avec beaucoup de force et de sagesse... On l'appeloit le pape des Huguenots ; titre que lui ont valu ses livres de controverse. Ses *Mémoires*, seuls connus aujourd'hui, sont remplis de discours, de manifestes, d'instructions aux ambassadeurs, etc. que l'on consulte avec fruit quand on veut approfondir l'histoire de ce temps. (De l'Amour de Henri IV pour les lettres, note 21, p. 224.)

(2) D'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de

BERTAUT, DESPORTES et PASSERAT (1) laissoient échapper ces vers dont les grâces

Henri IV, est l'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur au règne de ce prince, par son courage et surtout par ses talens. C'est Henri qui l'excita à écrire l'histoire de son temps. Ce monarque lui promit une somme considérable pour faire des voyages aux lieux éloignés, dont il devoit parler, pour visiter les places qui avoient soutenu des siéges, lever des plans, etc. La mort de son maître empêcha l'exécution d'une partie de ce projet : l'auteur fut obligé de s'expatrier, et cette histoire ne parut que six ans après à Genève, devenu l'asile de la liberté. C'est ce que d'Aubigné lui-même nous apprend dans sa préface.

Il faut distinguer dans cet écrivain l'historien du satirique : autant le premier mérite d'éloges, autant le second est condamnable. Sa *confession de Sancy* est un libelle atroce et sans esprit contre un homme qui le valoit au moins par les grands services qu'il a rendus à l'Etat. « Ses mémoires secrets ne sont qu'un tissu de vanteries, de faits controuvés et d'atrocités : on ne peut les lire qu'avec mépris et indignation. » C'est là le jugement de Sainte-Foix, et il n'est malheureusement que trop vrai.

(1) Henri IV fixa *Bertaut* à sa cour, en lui donnant la charge de premier aumônier de la Reine. Il le fit depuis évêque de Séez, et y joignit une abbaye. C'étoit autant la récompense de ses talens que des services qu'il rendit à ce prince, durant les troubles de la Ligue. Esprit doux et modéré, Bertaut ne partagea pas les fureurs de son siècle. Il avoit d'abord sacrifié à la mode, et fait des vers dans la manière de Ronsard ; mais il reconnut bientôt son erreur.

« Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut,
» Rendit plus retenus Desportes et Bertaut. »

BOILEAU.

Quelques vers d'un tour agréable et facile ont sauvé son nom de l'oubli. Doué d'un cœur tendre et d'une grande sensibilité, il a contribué à donner plus de douceur et de naïveté à la langue. De tous les poëtes français qui l'avoient précédé, Malherbe n'estimoit que le seul Bertaut.

*Desportes* fut le poëte le plus galant, le plus aimable et le plus heureux de cette époque. On l'appela *le Tibulle français*,

naïves flattent encore les oreilles sensibles et délicates. REGNIER (1), dont Boileau n'a pas

---

nom qu'on a depuis étrangement prodigué. Il fut comblé de faveurs par les Valois, et refusa l'archevêché de Bordeaux. Après la mort de Henri III, il embrassa le parti de la Ligue, et s'en repentit. Il reconnut bientôt les grandes qualités de Henri IV, et fit tout ce qu'il put pour ramener à son devoir l'amiral de Villars son ami, et toute la Normandie. Henri IV l'honora de son estime et même de son amitié, lui rendit ses riches bénéfices qui avoient été saisis, et voulut lui donner l'archevêché de Rouen. (Mémoires de Sully, t. 1, p. 242. Histoire de Henri IV, par Bury, t. 2, p. 351-354.)

*Passerat*. Tout le monde connoît son joli conte intitulé : *Métamorphose d'un homme en oiseau*. Il est dans tous les recueils. C'est la manière de La Fontaine, son aimable négligence, sa grâce et sa naïveté. Si l'on en excepte quelques expressions qui ont vieilli, une pareille pièce ne dépareroit pas la collection du plus agréable couteur. On peut dire que depuis on n'a pas approché de La Fontaine de plus près que Passerat qui l'a devancé d'un siècle.

Il étoit professeur d'éloquence latine au Collége royal. Le malheur des temps ayant fait fermer ce collége et déserter les écoles, les loisirs de Passerat ne furent pas inutiles à Henri IV. Il eut part à la satire Ménippée. Il avoit déjà manifesté son zèle pour les vrais intérêts de sa patrie et pour son prince légitime. Après la conversion de Henri IV, et lorsqu'on ne savoit encore où le sacrer, la ville de Reims étant au pouvoir des ligueurs, Passerat lui adressa des vers qui commencent et finissent ainsi :

Prince victorieux, le meilleur des humains,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Quand tu commanderois sans sceptre et sans couronne,
Pour cela toutefois, moins Roi tu ne serois ;
C'est la vertu qui sacre et couronne les Rois.

(1) Regnier est un des poëtes qui eurent part aux bienfaits de Henri IV, et qui prouvent le mieux combien ce prince aimoit et protégeoit les lettres. Le Roi lui donna plusieurs bénéfices, et y ajouta en 1606 la pension de 2,000 qu'avoit Desportes son oncle, sur l'abbaye de Vauxcernay. Il eut même l'honneur, ainsi que Malherbe, de prêter quelquefois sa plume à ce prince. On

dédaigné de rajeunir les peintures, imitoit heureusement les anciens. RONSARD, trop vanté par son siècle, mais aussi trop rabaissé depuis, et à qui l'on ne peut du moins refuser quelques unes des qualités qui font le poëte, étoit proclamé le prince de la poésie française (1). COEFFETEAU commençoit, dans ses écrits en prose, à donner à la langue de la politesse, du nombre et de la

---

trouve dans ses œuvres deux élégies où il déploie les grâces et la douceur de ce genre de poésie. On voit, dans deux discours en vers que Regnier adressa à Henri, ainsi que dans ses satires, que ce poëte commençoit à donner un ton plus ferme, plus de hardiesse et d'élévation à la langue. Le poëte fit au Monarque l'hommage du recueil de ses œuvres. La reconnoissance, dit-il, lui mit la plume à la main. Il se compare à la statue de Memnon, qui rendoit un son harmonieux toutes les fois que le soleil levant la frappoit de ses regards. Cette idée n'est, ni sans beauté ni sans noblesse.

(1) Ronsard adressa plusieurs pièces de vers à Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Il en fit une sur la naissance de ce prince appelé dans son enfance *duc de Beaumont*. Devenu roi de Navarre, Henri lui donna des preuves de sa libéralité, et, pour le récompenser d'un sonnet, le gratifia d'une partie considérable de la forêt de Vendôme, ville qui étoit le patrimoine des Bourbons, et la patrie de ce poëte. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Ronsard, dans un temps où il y avoit encore trois princes vivans de la race des Valois, prédit à Henri IV qu'il parviendroit au trône de France.

« Mon Prince, illustre sang de la race Bourbonne,
» A qui le Ciel promet de porter la couronne,
» Que ton grand saint Louis porta dessus le front. »

(Voyez Œuvres de Ronsard, édition de 1617, t. 10, p. 173. Lettres de Pasquier, Tablettes des Rois de France, t. 3, p. 25. De l'Amour de Henri pour les lettres, note 8, page 3.)

pureté (1). DU PERRON, bel esprit et savant profond, étoit le Mécène des lettres qu'il aimoit passionnément (2). L'aimable et spirituel DES

---

(1) Coeffeteau étoit jacobin; du Perron le fit connoître à Henri IV qui, malgré les préjugés alors répandus contre son ordre, le nomma sur-le-champ son prédicateur, et depuis évêque titulaire de *Dardanie*. Ce prince le choisit pour répondre à Jacques I[er], roi d'Angleterre, qui, par une destinée depuis si fatale aux Stuarts, se mêloit déjà d'écrire sur la controverse. Dans ses discussions polémiques, le dominicain, né doux et modéré, ne se livra pas à ces emportemens qu'on reproche aux théologiens de cette époque : il se contenta d'avoir raison contre l'auteur couronné. Le meilleur ouvrage sorti de sa plume est son *Histoire romaine*, la seule qu'on pût lire dans notre langue avant Rollin et Vertot. (Voyez son éloge par Perrault, in-fol., tom. 2; Essais sur les Honneurs littéraires, de Titon du Tillet, page 366, etc.)

(2) C'est pendant le siége de Rouen que Gabrielle d'Estrées présenta le jeune abbé du Perron à Henri IV. (Voy. d'Aubigné, Histoire universelle, liv. III, chap. XIV, page 405.) Du Perron chanta sa bienfaitrice et son amant dans des stances pleines de verve.

Henri IV goûta la tournure d'esprit de du Perron. Sa conversation vive, spirituelle, galante, ne pouvoit manquer de lui plaire. Il le fixa près de lui, et résolut de l'employer. Il le fit depuis son ambassadeur à Rome, archevêque, cardinal, et enfin grand aumônier de France. Quant à cette dernière place, Amyot avoit ouvert la carrière à ceux qui cultivent les lettres : du Perron la ferma. Cette charge donnoit alors la présidence de la bibliothèque du Roi, et pour ainsi dire le ministère au département de la littérature. C'est lui qui présentoit les auteurs. Il sentit le premier le mérite de Malherbe, et le fit connoître à Henri IV.

Du Perron, en courtisan habile, se rendit très-assidu auprès du monarque. Il assistoit à son lever. Pendant ses repas, il agitoit quelques questions savantes ou curieuses, l'entretenoit familièrement de vers, d'auteurs et de belles-lettres. Le soir, il ne quittoit pas son chevet, et, pour l'endormir, il lui lisoit les romans nouveaux. Un soir, Henri désira qu'il lui lût un roman célèbre dont il venoit de paroître une traduction. Après deux heures de

YVETEAUX étoit choisi par Henri pour être le précepteur de ses fils (1). Enfin MALHERBE (2)

---

lecture : *Sire*, dit l'évêque d'Evreux en s'interrompant, *je crois qu'on seroit bien étonné à Rome, si l'on savoit que je vous lusse les Amadis.*

Le cardinal avoit une imprimerie dans sa maison de campagne de Bagnolet. Il y faisoit imprimer ses ouvrages, et étoit lui-même son correcteur. Il faisoit toujours deux éditions de ses écrits. La première pour un petit nombre de juges éclairés, dont il recueilloit les avis, et la seconde qu'il livroit au public après avoir profité de leurs lumières.

Du Perron, outre ses poésies amoureuses, a fait des traductions de Virgile et d'Ovide. Il étoit savant quoique bel esprit. Henri prenoit intérêt à ses travaux littéraires, et le pressoit quelquefois de mettre la main à ses ouvrages de controverse, parce qu'il espéroit toujours ramener les protestans par la persuasion, seule arme que ce bon prince permit d'employer contre ceux de ses sujets qui ne pensoient pas comme lui.

Cet homme chargé d'honneurs, lorsqu'il étoit tourmenté de la goutte, demandoit à changer le chapeau de cardinal, son archevêché, ses cordons, toutes ses dignités et sa réputation pour la santé du curé de Bagnolet, village dont il étoit seigneur. (Voyez la Vie de du Perron, par M. de Burigny.)

(1) La faveur de Gabrielle d'Estrées le fit nommer instituteur de César, duc de Vendôme, son fils. Il le fut depuis du dauphin. Le Roi qui avoit goûté son esprit, le choisit malgré les préventions de la Reine, à qui on l'avoit peint comme un homme dangereux, et qui étoit d'autant plus disposée à le croire qu'il avoit été la créature de la belle Gabrielle. Ce fut des Yveteaux qui présenta à Henri IV Malherbe, son parent et son compatriote.

Des Yveteaux n'avoit pas toujours fait des vers galans. Il avoit honoré son âge mûr et justifié le choix de Henri IV par des ouvrages plus solides, et surtout plus utiles. Son traité de l'*Institution d'un Prince*, qu'il fit pour l'instruction de son élève, est écrit avec autant de sagesse que de précision et d'énergie, rempli des meilleures leçons de morale. Elles respirent la sévérité du Portique. On y voit qu'il connoissoit ses devoirs, et qu'il vouloit faire un homme avant que de faire un prince.

(2) Henri IV demandoit un jour au cardinal du Perron pour-

vint; car c'est sous Henri IV que ce père de l'harmonie française fit entendre les premiers

quoi il ne faisoit plus de vers : *Sire*, lui répondit ce prélat, *il ne faut plus s'en mêler après un gentilhomme de Normandie, établi en Provence, qui a porté la poésie française à un si haut point, que personne n'en pourra jamais approcher.* Il lui cita Malherbe. Henri fut frappé de ce nom, parla souvent de Malherbe à des Yveteaux son parent, précepteur du duc de Vendôme. Cependant ce poëte ne vint à la cour que quelques années après, en 1605. Il avoit alors cinquante ans. Le Roi l'accueillit très-bien, et lui demanda des vers sur le voyage qu'il alloit faire en Limousin. Malherbe fit les stances dans lesquelles se trouvent ces beaux vers :

« Quand un Roi fainéant, la vergogne des princes,
» Laissant à ses flatteurs le soin de ses provinces,
» Entre les voluptés indignement s'endort,
» Quoique l'on dissimule, on en fait peu d'estime,
» Et si la vérité peut se dire sans crime,
» C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

» Mais ce Roi, des bons Rois l'éternel exemplaire,
» Qui de notre salut est l'ange tutélaire,
» L'infaillible réfuge et l'assuré secours,
» Son extrême douceur ayant dompté l'envie,
» De quels jours assez longs peut-il borner sa vie,
» Que notre affection ne les juge trop courts ? »

Henri fut si content de ces vers, qu'il voulut retenir l'auteur à son service ; et, en attendant qu'il l'eût fait mettre sur l'état de ses pensionnaires, il ordonna au grand écuyer Bellegarde de le prendre en sa maison. Il eut sa table, et mille livres de pension. Peu de temps après, Henri le gratifia d'une place de gentilhomme ordinaire de sa chambre, titre qu'ont eu, depuis, Racine et Voltaire.

Un misérable, nommé *Delisle*, ayant attenté sur les jours du Roi, Malherbe fut l'interprète de l'indignation de la France dans cette belle ode qui commence :

« Que direz-vous, races futures, etc. »

Le Roi honoroit souvent d'entretiens particuliers le poëte qui

beaux vers qu'on ait faits dans notre langue; tandis que s'élevoient Corneille, le Poussin et Descartes. »

Ce fut en 1604, six ans avant la mort de Henri, lorsque le feu des guerres civiles étoit éteint, et que le royaume se trouvoit dans l'état le plus prospère, que l'on pensa à élever une statue équestre à Henri IV (1). Nul prince,

---

chantoit les principaux événemens de son règne. Nous avons encore les vers que Malherbe fit au nom du grand *Alcandre*.

Malherbe jouoit à la cour de Henri IV le même rôle que Despréaux remplit depuis à la cour de Louis XIV; il se montroit censeur sévère des méchans vers, et blâmoit sans ménagement des ouvrages qu'on admiroit; il étoit très-jaloux de l'honneur et de la pureté de sa langue; il disoit quelquefois en riant, qu'il travailloit à *desgasconner la cour;* il ne passoit rien, même aux princes: aussi l'appeloit-on *le tyran des mots et des syllabes*.

Le Roi lui montrant un jour la première lettre que le dauphin (depuis Louis XIII) lui avoit écrite: Comment, dit Malherbe, est-ce que M$^{gr}$ le Dauphin s'appelle *Loys?* car sa lettre étoit signée ainsi. Henri envoya sur-le-champ chercher celui qui enseignoit à écrire au jeune prince, et lui enjoignit de lui faire mieux orthographier son nom: c'est ce qui faisoit dire plaisamment à Malherbe, que c'étoit lui qui étoit cause que le Roi, successeur de Henri IV, s'appeloit *Louis*.

Malherbe frappé, comme tous les bons Français, du coup inopiné qui leur enlevoit le meilleur des Rois, exhala sa juste douleur dans des stances qui commencent ainsi:

Enfin, l'ire du Ciel et la fatale envie, etc.

(1) Théophile, jeune poëte, se trouvant un jour au Louvre au moment où l'on apportoit à Henri sa statue équestre en petit, il fit sur-le-champ cet impromptu:

« Petit cheval, joli cheval,
» Doux au montoir, doux au descendre,

sans doute, n'en étoit plus digne que celui qui disoit au président Jeannin, chargé d'écrire son histoire : « *J'entends laisser la verité en sa franchise; et la liberté de la dire sans fard et sans artifice*, » et celui auquel de Thou, le plus véridique de nos historiens, adressoit ces paroles : « *Si je trahissois la vérité, je ferois tort au rare bonheur de votre règne, qui donne à chacun la liberté de penser ce qu'il veut, et de dire ce qu'il pense.* »

Henri, très-sensible à l'opinion publique, lisoit volontiers ce qu'on imprimoit sur ses opérations, et la vérité qu'il cherchoit venoit à son tour le chercher jusque sur le trône. Le plus bel hommage que l'on puisse rendre à ce monarque, c'est sans doute de dire qu'il étoit digne de l'entendre (1).

---

» Bien plus petit que Bucéphal,
» Tu portes plus grand qu'Alexandre. »

La mort seule de Henri déroba à ses bienfaits ce jeune homme qui annonçoit des talens peu communs.

(1) Parmi les mémoires manuscrits qu'on adressoit quelquefois à Henri IV sur les affaires publiques, il en est un intitulé *de la confidence*, de l'an 1596; on y rappelle les exemples fameux de ces princes qui, après avoir triomphé, comme lui, des dangers, n'avoient pu résister à la bonne fortune, et s'étoient laissés depuis endormir par les voluptés. On lui citoit ce vers :

« Argus avoit cent yeux, Amour les enchanta. »

On lui faisoit sentir la nécessité d'être secondé dans ses glorieuses

La statue de Henri fut commandée à Jean de Bologne, sculpteur du grand-duc Ferdinand Ier. Cet artiste s'occupoit alors avec Pierre Tacca, un de ses élèves les plus distingués, de la statue équestre du grand-duc, élevée postérieurement sur la place de l'Annonciade à Florence. Jean

---

entreprises. On l'exhortoit à faire choix d'un bon ministre, On lui crayonnoit les traits auxquels il pourroit reconnoître cet homme rare. L'année suivante Sully étoit à la tête de ses finances. (Recueil in-fol. sur Henri IV, pièce cotée Q.)

Un grand nombre de faits, parmi lesquels nous n'en citerons que quelques uns, prouvent que l'on jouissoit sous le règne de Henri d'une grande liberté de parler, d'imprimer et d'écrire. L'Etoile rapporte que Henri, ayant lu le livre de l'*Anti-Soldat*, demanda au secrétaire d'Etat Villeroi s'il avoit vu cet ouvrage ; et sur sa réponse négative : *Il faut*, dit-il, *que vous le voyiez ; car c'est un livre qui parle bien à ma barette, et encore mieux à la vôtre.*

On vouloit exciter Henri à punir l'auteur d'un écrit rempli de traits hardis sur la cour : *Je me ferois conscience,* dit ce bon prince, *de fâcher un honnête homme pour avoir dit la vérité.*

Un jour que Pierre Mathieu, choisi pour écrire son histoire particulière, lui lisoit quelques pages de son ouvrage où il parloit de son penchant pour les femmes : « *A quoi bon*, dit d'abord Henri, *de révéler ces foiblesses ?* L'historien lui fit sentir que cette leçon ne seroit pas moins utile à son fils que celle de ses grandes actions. Le Roi réfléchit un peu, *Oui*, dit-il après un moment de silence, *il faut dire la vérité toute entière. Si on se taisoit sur mes fautes, on ne croiroit pas le reste. Eh bien, écrivez-les donc afin qu'il les évite.*

L'Etoile raconte encore que, peu après la conversion du Roi, Duhaillan étant venu à Saint-Denis saluer Henri IV, S. M., avec un visage riant, lui demanda s'il continuoit son histoire de France, à quoi ayant répondu que oui : « *J'en suis bien aise*, répartit le Roi, *mais n'oubliez pas d'y mettre bien au long les larcins de mes trésoriers, et les brigandages de mes gouverneurs.* » La guerre n'étoit pas finie, et Sully n'étoit pas encore à la tête des finances.

de Bologne commença le cheval sur lequel devoit être la statue de Henri IV; mais, cet artiste étant mort en 1608, Pierre Tacca lui succéda dans la charge de sculpteur de la cour, et eut la mission d'achever les travaux de son maître. Il termina le cheval en 1611, et ajourna, pour s'en occuper, d'autres ouvrages qu'il exécutoit pour le grand-duc, d'après les ordres mêmes du prince auquel Concini avoit adressé des sollicitations à cet égard. La statue ne fut entièrement achevée qu'en 1613. Le 30 avril, elle fut encaissée et embarquée à Livourne (1).

Le chevalier Pescholini, et Antoine Guido, ingénieur, furent chargés par le grand-duc de l'accompagner, et de la présenter à la Régente. Le bâtiment qu'ils montoient échoua sur les côtes de la Sardaigne; mais l'équipage se sauva. On parvint avec beaucoup de peine à retirer la statue du sable où elle s'étoit enfoncée, et à la charger sur un autre navire. Le bruit avoit couru à Paris que les hommes et le chargement avoient péri, lorsque le chevalier Pescholini débarqua au Hâvre.

Il s'empressa de se rendre à Paris pour remplir sa mission près du Roi et de la Régente,

---

(1) Baldinucci. Notizie de professori del disegno, Firenze, 1702, p. 356.

qui lui témoignèrent leur satisfaction. Des historiens modernes (1), qui n'ont pas remonté aux sources, ont avancé que le cheval seulement avoit été envoyé d'Italie, et que la statue du Roi avoit été faite à Paris, par un artiste français nommé *Dupré*. Cette assertion est contredite par l'inscription trouvée sous le pied du cheval (2). Louis Savot dit aussi expressément que, « pour faire la statue du grand Roi Henri, le sieur de Franqueville, son architecte et premier sculpteur, en fit un modèle qui fut envoyé exprès à Florence (3) ». Baldinucci ajoute que le poids du cheval, avec la figure, étoit de 12,400 livres (4).

La Régente, dès qu'elle eut vu la statue, écrivit au sculpteur la lettre suivante :

« Monsieur Pierre Tacca,

» En réponse à la lettre qui m'a été remise
» de votre part par Antoine Guido, ingénieur
» de mon cousin le grand-duc de Toscane, je
» vous témoigne le plaisir que le Roi mon fils

(1) Germain Brice, Piganiol de la Force.

(2) Voyez l'Appendice.

(3) Discovrs svr le svbiet dv colosse du grand Roi Henri, posé svr le miliev dv Pont-Nevf de Paris, par Lovis Savot, p. 12.

(4) Notizie dé professori del disegno. Baldinucci, Firenze, 1702, p. 356.

» et moi nous avons eu à voir la belle statue de » bronze que vous nous avez fait parvenir. Elle » nous a paru digne de *celui qu'elle représente.* » M. Guido m'a aussi remis le buste de bronze » que vous m'avez envoyé. Il vous en dira ma » satisfaction et la somme que j'ai ordonné qui » vous fût payée ici à cet effet. Sur ce, je prie » Dieu qu'il vous conserve.

» 10 octobre 1614. MARIE. »

Les expressions de cette lettre, extraite et traduite de l'ouvrage de Baldinucci, dans la Vie de Pierre Tacca, ne sont pas équivoques; elles ne peuvent assurément s'appliquer à un cheval de bronze tout seul (1).

Le Mercure Français, année 1614, où l'on rend compte de l'arrivée de la statue à Paris, et de la pose de la première pierre du piédestal, ne dit nullement que cette statue équestre ne fût pas entière (2).

L'inscription, rapportée dans le Mercure, porte, ainsi que celle dont l'original existe aux archives du royaume, que « cette statue représentant à cheval S. M. Très-Chrétienne, a été commencée par Jean de Bologne, et achevée

(1) Baldinucci. Notizie dé professori del disegno. Vita di Pietro Tacca. p. 357.

(2) Mercure Français, 1614. p. 491, 492.

par Pierre Tacca ; » elle ne fait aucune mention de Dupré (1).

Les inscriptions placées vingt et un ans après sur le piédestal et au-dessus de la grille qui fermoit l'entrée du terre-plein, n'en font également aucune mention (2).

Félibien, historien exact et estimé de la ville de Paris, et Henri Sauval, autre historien, qui ont consacré chacun un chapitre à la statue équestre de Henri IV, l'attribuent uniquement à Jean de Bologne et à Pierre Tacca (3).

Enfin, il résulte de l'analyse qui a été faite récemment de deux morceaux de bronze tirés, l'un du bras de la statue, et l'autre d'une jambe du cheval, que ce bronze est parfaitement identique.

Germain Brice, auteur d'une Description de Paris, paroît être le premier qui a supposé, on ne sait sur quel fondement, que la statue de Henri IV étoit d'un nommé Dupré (4). Il faut ajouter que l'ouvrage de cet auteur est rempli d'inexactitudes, dont plusieurs ont été indiquées dans le quatrième volume de la der-

---

(1) Mercure Français, p. 493. Voyez aussi l'Appendice.

(2) Voyez l'Appendice.

(3) Histoire de la ville de Paris, par Félibien. Paris, 1726. Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, par Henri Sauval.

(4) Germain Brice. Description de Paris, t. IV, p. 182.

nière édition, par l'abbé Perau. L'erreur qu'il a commise en attribuant à Dupré l'ouvrage de Tacca, a été copiée et répétée par tous les compilateurs qui l'ont suivi, et c'est ainsi qu'elle s'est perpétuée ; mais il paroîtra suffisamment démontré, nous l'espérons, par les autorités que nous avons citées, que le cheval et la statue sont l'ouvrage de Jean de Bologne et de Pierre Tacca, et ont tous deux été envoyés d'Italie à Marie de Médicis (1).

En attendant que la statue fût amenée à Paris, on s'occupa de lui choisir un emplacement. Ce choix excita d'assez longs débats. Enfin on se détermina pour la pointe de l'île du Palais, vis-à-vis la place Dauphine, entre les deux ponts de pierre. Cet endroit étoit déjà un des points de la capitale le plus fréquenté et le plus admirable par sa situation. On considéra aussi que le monument se trouveroit là au centre de plusieurs ouvrages que Henri avoit fait exécuter, le Pont-Neuf, la rue, la place Dauphine, et la galerie du Louvre.

Un architecte, nommé Marchand, fut chargé

---

(1) M. A Castellan a prouvé avant nous, dans quelques articles sur les statues équestres, articles insérés au Moniteur en 1814. et remplis de faits et de citations, que la statue entière de Henri est venue d'Italie.

de disposer l'emplacement, et de construire le piédestal en marbre. Louis XIII, mineur, en posa la première pierre, le 2 juin 1614, en grande cérémonie. Mais le jeune Roi, ayant été obligé de quitter Paris, pour aller, en Poitou et en Bretagne, apaiser, par sa présence, quelques troubles que le prince de Condé et les autres princes avoient excités, la statue équestre fut mise en place, en son absence, le 23 août. Néanmoins cette solennité ne fut pas sans éclat. Le président de la cour du parlement de Paris, le premier président de la chambre des comptes, le procureur général du Roi, les trésoriers généraux de France y assistèrent en qualité de commissaires, et comme ayant l'intendance de la construction du Pont-Neuf. Ils étoient accompagnés de Pierre Francavilla, premier sculpteur du Roi, et de François Bordone, son sculpteur ordinaire. Le prevôt de Paris, son lieutenant civil, le prevôt des marchands et ses échevins, étoient présens. Le procès-verbal constatant l'objet de la cérémonie, rédigé, à la requête du premier sculpteur, par deux notaires garde-notes, fut copié sur vélin, enfermé dans un cylindre de plomb, avec de la poussière de charbon pour en prolonger la conservation, et placé dans le corps du cheval. Il ne fait pas d'ailleurs connoître en quoi con-

sista la cérémonie. C'étoit en France la première de ce genre, et il est à regretter que les détails n'en aient pas été conservés. La dédicace de cette statue fut l'occasion de plusieurs écrits latins et français. Parmi ces derniers, un des plus remarquables est celui de Jean-Philippe Varin, Bernois (1). Le style hyperbolique de ce discours se ressent du mauvais goût qui régnoit encore à cette époque, mais peut donner une idée de l'admiration que l'on conservoit pour la mémoire de Henri.

Alexandre Fichet, en parlant des Jeux Floraux de Rouen, de Toulouse et de Caen, dit qu'il y en eut de semblables à l'occasion de la dédicace de la statue de Henri IV, et que ce fut un nommé Goujon, de Lyon, qui obtint le prix, en proposant ces deux vers dont l'idée est ingénieuse :

*Cæsar, Alexandrum cernens in imagine flevit;*
*Majorem Henricum, fleret uterque videns* (2).

On blâma le sculpteur et l'architecte d'avoir placé le piédestal et la figure, de telle sorte qu'on ne les voyoit presque point de l'intérieur de la place Dauphine, et que le Roi, disoit-on,

(1) Discours de la statue, et représentation de Henri-le-Grand, mise et élevée au milieu du Pont-Neuf : dédié aux généreux et magnanimes Français. Paris, 1614.

(2) *Arcana studiorum omnium Methodus et Bibliotheca*, etc. ch. XI, p. 21, col. 1re.

en regardoit l'entrée *de travers et de mauvais œil* (1). Nous verrons dans la suite de cet ouvrage qu'un inconvénient de la même nature se seroit renouvelé dans la construction du nouveau piédestal, sans la fermeté du comité qui dirigeoit l'entreprise.

Le Roi étoit représenté la tête ceinte de lauriers, vêtu en habit de combat avec brassards et cuissards, l'écharpe et le collier des ordres sur la poitrine, tenant de la main gauche les rênes du cheval, et un bâton de commandement dans la droite (2).

« Les gens du métier, dit Sauval, tiennent » la figure d'Henri IV si accomplie, qu'ils la » font passer pour un des chefs-d'œuvre de » Bologne. L'attitude leur en semble martiale » autant que naturelle ; ils trouvent dans le » corps beaucoup de grâce et de fermeté. Ils » remarquent, dans le port, cette majesté et » cette douceur qui rendoient l'original si ai- » mable, et qui le faisoient aimer si générale- » ment de tous les peuples. Le visage en est si » vivant et si ressemblant, qu'ils disent que la » vie de ce héros sera aussi longue que cette » figure, et qu'une représentation si naïve l'im- » mortalisera mieux dans la mémoire des Fran-

(1) Sauval. Histoire des Antiquités de Paris.
(2) Description de Paris, par Béguillet. Paris, 1779, in-4°.

» çais, que ne font ni l'histoire, ni les édifices.
» Il est bien vrai qu'il n'étoit pas difficile de
» représenter son visage au naturel, puisque
» nous voyons que tous ceux qui s'en sont mêlés
» y ont réussi ; mais, cependant, il faut avouer
» que cette figure est une des plus ressemblantes
» que nous ayons de ce grand Prince.

» Le cheval n'est pas si estimé que la figure ;
» à la vérité, c'est un coursier de Naples, fort
» noble et bien conditionné ; mais peut-être
» que, s'il avoit un peu moins de flancs, de
» ventre et d'embonpoint, les jambes du Roi
» n'en paroîtroient-elles pas si courtes, et lui-
» même seroit beaucoup mieux proportionné
» à la taille du Prince qu'il porte.

» Ce gros cheval foule aux pieds les quatre
» parties du Monde, représentées par quatre
» captifs de bronze, grands comme nature,
» et liés aux quatre angles du piédestal, cap-
» tifs qu'on peut appeler des squelettes, tant ils
» sont maigres et décharnés. Aussi ceux qui s'y
» connoissent soutiennent que, s'il n'y en avoit
» pas du tout, cela n'en seroit que mieux (1). »

Ces esclaves, ouvrages de Francavilla, de Bordone et de Tremblay, étoient enchaînés sur

(1) Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris, Paris, 1724.

le socle, et avoient des armes antiques à leurs pieds (1). On prétendoit qu'ils étoient trop petits, comparativement à la statue équestre, et que le piédestal en marbre blanc étoit aussi trop étroit. Sur les quatre faces du piédestal, il y avoit des bas-reliefs en bronze avec des inscriptions que nous donnons dans l'Appendice L'un représentoit le combat d'Arques, combat célèbre où Mayenne déploya tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédient dans une attaque dangereuse ; Henri tout ce que le génie et l'intrépidité peuvent fournir de ressources dans une défense difficile. Un autre, la bataille d'Ivry, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur la tête de Henri, et dans laquelle il montra un héroïsme si entraînant pour des Français. Le troisième, la réduction de Paris, triomphe pacifique d'un prince dont la bonté se flattoit d'étouffer la haine à force de bienfaits : scène admirable, reproduite récemment à nos yeux par le pinceau d'un de nos plus habiles artistes (2). Le quatrième bas-relief représentoit la prise d'Amiens, que les Espagnols avoient surpris en profitant d'un instant où la vigilance de Henri sembloit s'être

(1) Ils ont été recueillis au Musée royal, où on les voit maintenant.

(2) M. F. Gérard, membre de l'Institut.

assoupie, ce qui donna lieu, de sa part, à ce mot, heureuse inspiration du plus noble caractère : « C'est assez faire le Roi de France ; il est » temps de faire le Roi de Navarre. » Un autre, enfin, la prise de Montmélian, où, par la trahison de Biron, Henri courut de si grands dangers, mais qui fut bientôt suivie de la paix avec la Savoie, et du mariage de Henri avec Marie de Médicis.

Quoique la statue équestre eût été élevée en 1614, peu après la pose de la première pierre par Louis XIII, mineur, sous la régence de Marie de Médicis, les ornemens et les bas-reliefs ne furent achevés que vingt et un ans après, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Ce fut aussi par l'ordre de ce ministre que l'on construisit le carré ou massif en maçonnerie, dont les encoignures étoient en bossages rustiques. Richelieu, qui ambitionnoit tous les genres de gloire, voulut attacher son nom au monument de Henri IV. L'érection de la statue avoit eu lieu depuis vingt et un ans ; cependant les inscriptions n'en rappellent pas l'époque ; et il permit que, dans celle qui étoit placée au-dessus de la grille fermant l'entrée de la place, on le qualifiât de *vir supra titulos* (1).

---

(1) Description historique de la ville de Paris, par Piganiol de

La statue de Henri subsista cent soixante et dix-huit ans. Elle fut, durant tout ce temps, l'objet de la vénération des Français, qui ne la voyoient jamais sans se rappeler les qualités et les vertus d'un si bon prince; mais, de la réforme des abus que la France avoit désirée avec ardeur, et qu'elle entreprit avec plus d'impétuosité que de prévoyance, elle se précipita dans l'abîme des révolutions. Les républicains de 1792 crurent anéantir la monarchie en anéantissant les emblèmes de la royauté. Ils tombèrent sur tous les points de la France sous le fer de la populace chargée d'exécuter le décret de l'Assemblée nationale qui avoit ordonné leur destruction (1). A Paris, dit un historien, une foule immense se porta dans les places publiques, où s'élevoient les statues de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. On détruisit avec fureur ces monumens, et l'on commença la longue guerre que la barbarie a faite parmi nous aux beaux arts. Le bronze fut destiné à faire des canons. La statue de Henri ne put être protégée par l'antique amour du peuple. La hache parricide abattit l'image d'un bon roi, d'un grand homme.

---

la Force. Paris, 1770, t. II, p. 57. Voyez aussi ces inscriptions dans l'Appendice.

(1) Voyez ce décret dans l'Appendice.

Les attributs de la royauté furent effacés de tous les lieux publics, et proscrits dans toutes les maisons particulières (1).

Un peu avant l'époque de ces destructions la populace obligeoit les passans à s'incliner devant la statue de Henri IV. Quelques mois après, la même populace la renversa et la brisa. Inexplicable contradiction d'amour et de haine, de respect et de fureur !

(1) Précis historique de la Révolution française, par Lacretelle jeune. Assemblée législative, p. 340, in-18. Paris, 1809.



# CHAPITRE II.

## SOMMAIRE.

PROCLAMATION du conseil municipal de Paris, pour le retour des Bourbons. — Son vœu est bientôt celui de la France entière. — Arrivée des Princes à Paris. — Vote de la garde nationale et du conseil municipal pour le rétablissement de la statue de Henri IV, sur le terre-plein du Pont-Neuf. — Statue provisoire en plâtre, élevée pour l'entrée du Roi. — Célérité de sa confection. — Formation d'un comité pour l'élévation de la statue en bronze. — Choix du statuaire. — Progrès des souscriptions. — Les cent-jours. — Dispersion du comité. — Sa réunion au retour du Roi. — On retrouve aux Archives du Royaume le procès-verbal de la première statue.

LA France avoit parcouru pendant vingt-cinq ans un cercle effroyable de vicissitudes; mais elle n'avoit pas perdu les nobles descendans de ses Rois légitimes; la plus grande partie de la nation n'avoit jamais été complice ni des crimes de la révolution, ni des excès de la tyrannie.

Cependant les malheurs de la patrie étoient à leur comble (en mars 1814). Pour y mettre un terme, il falloit un prince qui, sans laisser tom-

ber en déshérence la gloire des armes françaises, pût, en nous reconciliant avec l'Europe, nous assurer la liberté légale. Les fils de Henri IV en avoient seuls le pouvoir.

Le conseil municipal de la ville de Paris, dans sa mémorable proclamation du 1er avril 1814 (1), récapitule tous les maux que nous avons soufferts, et, prenant alors une initiative qui n'étoit pas sans honneur parce qu'elle n'étoit pas sans danger, il vote le retour de cette famille devenue plus auguste pour nous par ses malheurs.

Dans le même temps, une plume éloquente retrace avec l'accent de la vérité les calamités qui ont pesé sur la patrie, et le bonheur dont la France avoit joui sous ses Rois. Elle réveille au fond des âmes l'idée de l'autorité associée à celle de l'ordre, de la paix, de la liberté légale et monarchique (2). Le vœu du conseil municipal de Paris est entendu de tous les cœurs français.

Nos Princes paroissent, et toutes les classes de citoyens se précipitent sur leurs pas, reconnoissent les héritiers des vertus du Béarnais, et les bénissent comme des libérateurs. Ils sont ac-

(1) Voyez cette proclamation dans l'Appendice.

(2) De Buonaparte, des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos Princes légitimes, pour le bonheur de la France et celui de l'Europe; par F. A. de Chateaubriand. Paris, 1814.

cueillis dans la capitale avec des acclamations et des transports, expression d'une joie sincère et de l'espérance d'un heureux avenir.

Leur arrivée offroit quelque conformité avec l'entrée de Henri IV dans Paris. Comme lui ils avoient été long-temps montrés à la multitude, qui reçoit toutes les impressions, comme des ennemis du repos public. Le Roi, en prenant l'exercice du pouvoir, avoit comme Henri des défiances à vaincre et des préventions à effacer. Mais comme lui, il revenoit avec l'intention d'éteindre toutes les haines, de balancer tous les intérêts, de pardonner et d'oublier tous les torts.

Le nom de Henri IV avoit été prononcé. Son image n'existoit plus, pour ainsi dire, que dans la mémoire et dans le cœur des Français. L'idée de relever la statue équestre de ce prince naquit à la fois de toutes parts. Il seroit difficile de dire quel est le premier qui peut en revendiquer l'honneur. D'après une note imprimée dans le Moniteur et dans tous les journaux, à cette époque, il paroîtroit appartenir à M. le marquis de Marbois, président de la Cour des Comptes, et à M. de Beausset, évêque d'Alais (1).

En France, de la conception d'une bonne

(1) Voyez cette note dans l'Appendice.

idée à l'exécution, il faut toujours qu'il y ait peu d'intervalle. On vouloit relever la statue de Henri IV; mais l'exécution en bronze exigeoit plusieurs années. Il falloit s'occuper d'abord de la création du petit modèle, de la confection du grand, de la construction du moule, puis enfin de la fonte. On n'improvise pas des monumens de ce genre. Cependant le Roi étoit attendu; il alloit arriver, et l'on pensa qu'il seroit touché de revoir sur le Pont-Neuf l'image de Henri, ne fût-elle qu'en plâtre. Le projet avoit été conçu par M. Bellanger, architecte, et approuvé le 18 avril. Le Roi devoit faire son entrée dans la capitale le 3 mai; plusieurs artistes furent consultés : l'exécution étoit trouvée impraticable dans un si court espace de temps. M. Roguier, sculpteur, présenté le 20 mars à M. le comte Beugnot, remplissant alors les fonctions de ministre de l'intérieur, entendit le projet, promit de l'exécuter dans le terme fixé, et tint parole.

On l'établit dans un atelier aux Menus-Plaisirs. Il se procura sur-le-champ une estampe qui représentoit l'ancien monument, ainsi qu'un buste en bronze très-ressemblant; il fit une esquisse d'après le petit cheval écorché, et traça les épures en grand sur la muraille pour donner au serrurier les moyens d'établir les armatures

en fer. Ces dispositions exigèrent quatre jours.

Le quadrige de Berlin, conduit à Paris par les armes françaises, venoit de nous être repris par les armes réunies de l'Europe. Il étoit emballé, gardé par un piquet de Prussiens, et prêt à partir. On obtint de S. M. le roi de Prusse l'autorisation de laisser décaisser et mouler un des chevaux de ce quadrige. Trois jours furent accordés pour le moulage, au bout desquels le cheval fut replacé dans la caisse, et partit avec les trois autres.

On avoit commencé par couler une partie du cheval. Elle fut élevée sur deux tréteaux, et servit à asseoir le cavalier.

On établit pour selle une espèce de grille en fanton, liée fortement par du fil de fer. On composa le bâtis du cavalier d'une tige de fer, finissant au milieu de la tête par un anneau qui devoit servir à l'enlever avec un mouffle. Une branche transversale, soudée à chaud, suivoit dans ses contours le mouvement du bras et du bâton royal. Elle fut fixée sur la selle.

Une autre branche transversale, aussi soudée à chaud, prit la forme de la selle, s'étendit dans les cuisses, dans les jambes, dans les pieds.

On donna aux fers quinze lignes carrées.

Pour la facilité du travail, les bras et les jambes furent construits de manière à se dé-

monter ; ils furent arrêtés à chaque jonction par deux boulons fortement vissés cachés dans le plâtre. Une carcasse de fanton, liée en fil de fer, fut destinée à soutenir les parties vides du corps, et à l'alléger.

Les mors, les éperons, l'épée, fabriqués en fer, furent recouverts en plâtre ; la bride et les courroies furent faites en plomb.

Les fers, employés pour les jambes du cheval, ont dix-huit lignes carrés, et se réunissent dans le ventre par de forts boulons à vis. Le poids du fer qui est entré dans la carcasse, dans la queue du cheval, dans les autres parties, peut être d'environ trois milliers.

M. Roguier, dirigé par les conseils d'un habile statuaire, M. Houdon, et assisté par un nombre suffisant d'ouvriers sculpteurs, mouleurs, charpentiers et serruriers, se livra, sans désemparer, à un travail qui étoit un véritable impromptu.

Le 30 avril, dans la nuit, le cheval fut transporté aux flambeaux sur le Pont-Neuf, élevé le lendemain, et monté sur ses jambes, dont les fers furent vissés par un fort écrou au-dessous du plateau en bois de chêne qui le supportoit. Dans la nuit du premier mai, le cavalier fut transporté de la même manière, et placé le 2 sur le cheval, au moyen du mouffle.

Cette journée et la nuit du 2 au 3 furent employées à terminer, sur un échafaud volant, les parties imparfaites de la statue. Enfin, le 3 mai, à midi, on fit disparoître l'échafaud, et la statue parut aux yeux étonnés des habitans de la capitale, telle qu'ils l'ont vue pendant quatre ans. On avoit peint sur la face principale du piédestal, ces deux inscriptions :

« Tout périssoit enfin lorsque Bourbon parut. »
HENRIADE.

« *Ludovico reduce, Henricus redivivus.* »

Mais cette statue provisoire devoit faire place à la statue de bronze. Le Roi, néanmoins, a voulu qu'elle fût conservée comme un témoignage des obstacles qui peuvent être surmontés par le zèle d'un peuple empressé de fêter son souverain ; et lorsqu'en mai 1817 on l'a retirée du terre-plein, elle a été transportée dans la salle des Maréchaux, au Louvre.

Cependant, la garde nationale de Paris avoit, dès l'arrivée de MONSIEUR, frère du Roi, exprimé le vœu de voir rétablir sur le Pont-Neuf, la statue équestre en bronze de Henri IV, et le 23 avril 1814, le conseil municipal, qui avoit déjà donné l'exemple d'une noble et courageuse impulsion, avoit délibéré que cette

statue seroit rétablie (1). Cette délibération fut soumise à l'approbation de S. A. R. MONSIEUR; pendant ce temps il se formoit un comité composé des personnages les plus recommandables par leurs lumières, par leur caractère et par leur dignité. Une adresse aux Français, rédigée par l'un des membres du comité (2), fut imprimée et répandue avec profusion, insérée dans toutes les feuilles publiques de la capitale et des départemens (3). On y proposoit une souscription dont les fonds devoient être employés à replacer la statue de Henri IV, en bronze, dans le même lieu où elle avoit été pendant près de deux siècles. « Il est à désirer » disoit-on, qu'elle soit assez ressemblante à » celle qu'on y a vue si long-temps, pour qu'une » douce illusion fasse demander si des mains » vertueuses ne l'auroient pas soustraite à tous » les regards, dans ces jours de malheurs, pour la » faire reparoître avec un nouvel éclat dans des » jours de paix, de bonheur. » Nous verrons que si ce vœu patriotique n'a pu littéralement se réaliser, puisque la nouvelle statue devoit offrir tous les perfectionnemens résultant du progrès des arts et du goût, la composition du

(1) Voyez cette délibération dans l'Appendice.
(2) M. le marquis de Marbois.
(3) Voyez cette adresse dans l'Appendice.

statuaire n'en offre pas moins l'exacte ressemblance du héros.

Après avoir tracé le cercle dans lequel devoient se restreindre ses fonctions et les formes de sa comptabilité (1), les premiers soins du comité furent de s'occuper du choix d'un artiste. Plusieurs projets avoient été adressés au gouvernement ; projets inspirés en général par un zèle plus ardent qu'éclairé. L'un vouloit que la statue fût refaite entièrement sur le dessin de l'ancienne; un autre, que plusieurs statues symboliques, élevées sur un vaste piédestal, formassent divers groupes surmontés de l'image de Henri ; le troisième, que le monument fût élevé sur la place Louis XV qui auroit été nommée place Bourbon; là on proposoit de faire porter Henri IV sur le pavois par ses successeurs, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Dans un autre projet, enfin, on trouvoit qu'une statue équestre ordinaire ne disoit rien à l'imagination. Selon l'auteur, il falloit élever le terre-plein de vingt pieds au-dessus du sol, et y placer la statue équestre de Henri IV fondue dans un moule de cinquante pieds. Il ajoutoit qu'une statue de cette dimension seroit encore trois fois moins grande que le colosse du

(1) Voyez le réglement dans l'Appendice.

petit peuple de Rhodes, colosse qui étoit pédestre (1). Le comité, satisfaisant à la fois au goût et aux convenances, décida que la nouvelle statue rappelleroit, autant que possible, celle qui avoit été détruite, sans que néamoins l'artiste fût astreint à une imitation trop servile, dont la gêne pourroit nuire à l'exécution de son ouvrage.

Il recueilloit dans le même moment des notions de l'Institut sur les fontes les plus récentes, et il recevoit la conviction que ces fontes avoient manqué ou n'avoient pas eu tout le succès désirable, soit parce qu'on avoit imprudemment confié ces opérations à des hommes qui n'offroient aucune garantie par leur talent d'artiste ou leurs connoissances en métallurgie, soit parce qu'en voulant unir une trop grande célérité à trop d'économie, on s'étoit confié à des entrepreneurs inhabiles. Le comité puisoit ainsi dans ces documens, le moyen de reconnoître les écueils, et de les éviter.

A l'égard du choix d'un statuaire, il étoit naturel que la vue se portât sur les artistes formant la quatrième classe de l'Institut. Des ouvertures furent faites à M. Lemot, connu par un beau

---

(1) Voyez un Opuscule sur la Statue équestre de Henri IV, imprimé à Tours, chez Mame, par Balzac.

talent, et par plusieurs compositions monumentales (1). Ce statuaire présenta un devis détaillé, que le comité transmit à l'Institut par l'intermédiare de M. Suard, un de ses membres. « Le premier soin du comité, » dit M. Suard, « a été de choisir un artiste en état » de remplir ses vues d'une manière digne de » l'importance du monument, et de l'intérêt » qu'y ajoutent les circonstances. On ne pouvoit » choisir cet artiste que dans la classe des beaux » arts de l'Institut et parmi les habiles sta» tuaires qu'elle renferme dans son sein. Le

(1) M. Lemot (François-Frédéric) chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut, et professeur à l'école royale des Beaux-Arts, né à Lyon, remporta le grand prix de sculpture, à l'âge de dix sept ans, sur un bas-relief dont le sujet étoit le Jugement de Salomon. Ses principaux ouvrages sont le bas-relief en marbre qui décore la tribune de la Chambre des Députés, représentant la Renommée et la Muse de l'Histoire; une statue de Lycurgue méditant sur les lois de Sparte; celle de Léonidas aux Thermopyles, placée dans la salle des Délibérations de la Chambre des Pairs; une autre représentant Cicéron découvrant la conjuration de Catilina. Elle étoit placée dans l'ancienne salle du Tribunat; plusieurs bas-reliefs au palais du Luxembourg et à l'Ecole royale de Musique; le buste colossal de Jean-Bart, élevé sur la place publique de Dunkerque; le grand fronton de la colonnade du Louvre, ouvrage désigné par le jury comme méritant le grand prix décennal; le char et les figures de victoires qui faisoient partie du quadrige de l'arc de triomphe du Carrousel; toutes les sculptures de l'arc de triomphe élevé sur le pont de Châlons; cet arc a été détruit dans la dernière guerre; une Hébé présentant le nectar à Jupiter transformé en aigle; une figure de femme couchée; une statue en marbre d'Apollon lycéen.

» comité ne pouvoit être embarrassé que du » choix entre des artistes, auxquels de grands » et beaux ouvrages ont acquis une réputation » non contestée. Il a jugé que l'exécution d'une » statue équestre demandoit à la fois la vigueur » de l'âge et la supériorité du talent, et, en » jetant les yeux sur M. Lemot pour ce grand » travail, il n'a pas prétendu se constituer juge » du mérite respectif des talens supérieurs qui » ont balancé les suffrages; mais il n'a pas » douté que ce choix n'obtînt l'approbation de » la classe des beaux arts. » Il termine en demandant, au nom du comité et en vertu d'une de ses délibérations, l'avis de la quatrième classe sur le devis des différens travaux qu'exige le monument, et des dépenses présumées qu'occasionnera l'exécution.

La classe des beaux arts de l'Institut se fit faire un rapport par une commission choisie dans son sein. « Votre commission a pensé » unanimement, dit le rapporteur, et la classe » pensera sûrement de même, que le comité, en » choisissant M. Lemot pour l'érection de ce » monument, a fait un excellent choix; que le » même comité a encore montré des lumières » et du goût en abandonnant au statuaire l'en- » tière direction de la fonte, de la ciselure, » des réparages et montures, enfin, de tous

» les travaux qui concourent à l'érection du » monument, y compris les bas-reliefs et orne- » mens, et les dimensions du piédestal qui » doivent être en harmonie avec les propor- » tions de la statue équestre. De fâcheux résul- » tats attesteroient, si la simple raison ne » suffisoit pas pour le persuader, que le sta- » tuaire qui a conçu et créé des modèles en » terre, qui les a transmis en plâtre ou en cire, » n'a fait que le type d'un monument; et que si » des fondeurs, quelque habiles qu'ils puissent » être, sont privés du sentiment de l'auteur » original, sentiment qui ne peut ni s'emprunter » ni se transmettre; s'ils sont indépendans de » son autorité, au lieu de monumens de l'art, » on élève des monumens honteux qu'il faut » détruire, quelque dispendieux qu'ils aient » été.

» Le comité qui veille au rétablissement de » la statue de Henri IV a un zèle trop pur et » trop éclairé, pour avoir confondu ce qui ap- » partient à la régularité administrative avec ce » qui ne peut appartenir qu'aux arts. La classe » lui en doit des félicitations et des remer- » cîmens.

» Les devis du statuaire sont détaillés article » par article; nous vous les représentons avec » tous les calculs. Votre commission les a

» trouvés très-modérés et a pris plaisir à attri-
» buer cette modération à un noble désintéres-
» sement de l'artiste. Sans doute M. Lemot est
» aussi inspiré de l'amour national que réclame
» le monument du bon Henri qui fut en même
» temps un grand Roi. »

Ce rapport ayant été transmis au comité, il se détermina à traiter définitivement avec M. Lemot, et il fut convenu que les conditions du marché seroient rédigées et signées.

Le comité acheva de se constituer en nommant M. de Marbois président, et M. de la Salle secrétaire. Il désigna aussi trois commissaires, MM. Quatremère de Quincy, Pérignon, et Dufourny, dont la mission seroit de constater les progrès des travaux, et d'autoriser par leurs certificats, le président et le secrétaire, à ordonnancer le paiement des sommes dues.

Les progrès de la souscription surpassoient l'espérance du comité. Les Français, de toutes les classes, s'empressoient, par leurs dons, de concourir à l'érection du monument. Les fonctionnaires, les autorités départementales, les corps judiciaires, les régimens, les administrations, les sociétés savantes et littéraires, se hâtoient à l'envi d'envoyer leur offrande. Les listes devenoient si étendues et si nombreuses, qu'à peine elles pouvoient être répétées par les

journaux. Les princes eux-mêmes se présentèrent comme souscripteurs; mais le comité, par un sentiment délicat des convenances, ne crut pas pouvoir accepter leurs dons : « Enfans du » monarque dont on relève la statue, se dit-il, » c'est à eux que cet hommage est offert; ils » ne doivent pas y contribuer. » Les régimens suisses demandèrent aussi à être comptés parmi les souscripteurs. Le comité hésitoit; ils rappelèrent que leurs ancêtres étoient les amis et les bons alliés de Henri, des Rois ses prédécesseurs, et de ses descendans. Le comité dut céder à de telles considérations. D'autres étrangers briguèrent l'honneur de participer à la souscription; mais le comité leur représenta, par l'organe de son président, et avec cette urbanité qui sait adoucir la rigueur d'un refus, que cette entreprise étoit toute française.

Si l'on se retrace quel étoit l'état de la France à cette époque, tout ce qu'elle avoit souffert par les armées étrangères et par ses propres armées, et combien de dévastations il y avoit à réparer, on trouvera sans doute que ces circonstances ajoutoient au mérite des dons qui arrivoient de toutes parts. Il étoit beau de voir la reconnoissance nationale pour le meilleur des Rois, s'exprimer aussi universellement. Cet hommage rendu après deux siècles à des vertus

royales si éclatantes, est sans doute un des plus sincères et des plus désintéressés qui aient jamais été offerts.

Jusqu'ici le comité avoit agi de son propre mouvement, excité seulement par le zèle que devoit faire naître une si noble entreprise. Il crut devoir néanmoins instruire le gouvernement de ce qu'il avoit fait, et solliciter son autorisation. Il ne tarda pas à l'obtenir. Les fonctions du comité se réduisoient à entretenir une correspondance avec les principaux fonctionnaires des départemens, pour l'envoi, la réception des fonds, et l'insertion des listes dans les feuilles publiques. Le gouvernement n'intervint que pour permettre la souscription.

Mais, le 20 mars 1815 approchoit, et de tristes pressentimens paralysoient le zèle du comité, et la bonne volonté des souscripteurs. Les journalistes négligeoient l'insertion des articles qui leur étoient envoyés, ou ne les mettoient au jour qu'avec une sorte de répugnance, et après des instances ou des injonctions réitérées. Le ciel de la France se couvroit encore une fois de nuages précurseurs de la tempête, et tout annonçoit une nouvelle catastrophe.

Au moment où l'orage éclata, quelques uns des membres du comité avoient déjà quitté

Paris. De ce nombre étoit M. le duc d'Avaray, un de ces anciens et loyaux serviteurs du trône, dont la place dans le malheur, comme dans la prospérité, est toujours marquée à côté du prince; M. Pérignon, défenseur du général Moreau, et signataire de la proclamation du conseil municipal, du 1[er] avril 1814. Ceux des membres du comité que les événemens surprirent dans la capitale, reçurent l'ordre de s'en éloigner de quarante lieues. M. de Marbois, au moment de son départ, n'oublia pas toutefois la responsabilité qui pesoit particulièrement sur lui en sa qualité de promoteur de l'entreprise et de président du comité. Il écrivit donc circulairement aux préfets du royaume (1), que la plus grande fidélité avoit été apportée dans l'emploi des fonds de la souscription; mais que le notaire qui les avoit reçus, ayant désiré de n'avoir pas en dépôt chez lui une somme aussi considérable, une décision du comité, en date du 3 février, l'avoit autorisé à les employer en effets du trésor public. Du reste, il les avertissoit que, l'absence de plusieurs membres du comité laissant de l'incertitude dans les mesures qui pourroient être prises ultérieurement, il croyoit ne rien faire que de conforme à l'in-

---

(1) Voyez cette circulaire dans l'Appendice.

tention de tous, en les priant de remettre l'état des sommes versées et employées jusqu'à ce jour aux archives de leur administration, afin qu'il pût en être donné communication aux souscripteurs, et même à ceux qui jugeroient à propos de le demander.

Les deniers affectés à l'entreprise furent préservés de toute soustraction pendant les cent-jours, soit par l'effet de cette sage mesure, soit parce qu'on eût craint peut-être dans la circonstance de les détourner de leur destination.

M. Lemot reçut l'ordre de ne donner aucune suite à ses travaux ; mais nous verrons, dans le chapitre suivant, qu'il ne les continua pas avec moins d'ardeur.

Quelques personnes se sont étonnées que la statue provisoire de Henri IV, qui avoit été, ainsi qu'on l'a vu, élevée sur le Pont-Neuf, pour fêter l'arrivée du Roi à Paris, au mois de mai 1814, fût demeurée debout pendant l'usurpation ; il étoit, cependant, tout simple que Napoléon, dès son arrivée, et lorsqu'il avoit à lutter contre toutes les puissances de l'Europe, ménageât toutes les opinions, et parût respecter un vœu dont il pouvoit connoître l'unanimité ; on a prétendu que le 14 mai 1815, jour où il passa en revue, dans la cour du palais des Tuileries, les fédérés des faubourgs Saint-Antoine

et Saint-Marceau, les agens qui conduisoient ces derniers, les dirigèrent à dessein, à leur retour des Tuileries, sur le Pont-Neuf; qu'on avoit conçu le projet, par excès de zèle, de faire renverser la statue de Henri IV, aux cris de vive l'empereur; mais que ce projet échoua, et que le tout se réduisit à quelques démonstrations menaçantes. Il est peu probable qu'à cette époque le zèle ait été inconsidéré. Il faut se défier de toute anecdote qui ne porte pas avec elle un caractère suffisant de vraisemblance.

Mais il est un fait plus authentique. Le ministre Carnot soumit un rapport à Napoléon, dont l'objet étoit de savoir si l'on continueroit l'obélisque qui devoit être construit sur le terre-plein du Pont-Neuf, ou si l'on suivroit l'exécution de la statue de Henri IV.

La décision fut conçue en ces termes : *Ajourner quant à présent.* Napoléon pensoit donc qu'il n'étoit pas plus convenable, dans les circonstances où il se trouvoit, de s'occuper de l'exécution du premier projet, que de celle du second. Néanmoins M. Carnot, sur la proposition de M. le comte de Bondi, alors préfet du département de la Seine, fit payer à M. Lemot une somme de 21,870 fr. qui lui étoit due pour la confection en plâtre du petit et du grand modèle du cheval.

Aussitôt que la rentrée du Roi à Paris (8 juillet) eut permis aux membres du comité de se réunir de nouveau, ils se rassemblèrent et reprirent leurs séances habituelles. M. de la Salle, secrétaire du comité, ayant été appelé par Sa Majesté aux fonctions de préfet du département de la Haute-Marne, M. Pierret, référendaire à la Cour des Comptes, fut nommé pour le remplacer. On s'occupa de faire approuver par le ministre de l'intérieur le marché passé avec M. Lemot, marché qui n'avoit pas encore été ratifié (1). On reprit avec les préfets des départemens et les receveurs-généraux la correspondance qui avoit été interrompue. Les événemens qui venoient de se passer n'avoient pas affoibli le zèle du comité; il désiroit aussi vivement qu'aux premiers momens de sa formation, conduire à son terme l'honorable entreprise, et satisfaire au vœu des souscripteurs; mais les plaies de la France, déjà si profondes en 1814, l'étoient bien davantage au mois de juillet 1815. Le tableau que plusieurs préfets faisoient de leurs départemens, appauvris ou ruinés par des fléaux de toutes espèces, n'étoient pas de nature à faire espérer un résultat prompt et satisfaisant. Le comité s'étoit abstenu jusque là de tout appel de fonds; il s'étoit contenté de

(1) Voyez ce marché dans l'Appendice.

rendre fidèlement compte aux souscripteurs de la situation des versemens, par la voie des journaux; les fonds étoient, pour ainsi dire, arrivés d'eux-mêmes. Le comité crut pouvoir, à cette époque, se montrer un peu davantage, faire connoître les dépenses auxquelles il falloit satisfaire, recourir à la médiation de MM. les préfets et de MM. les receveurs-généraux, pour qu'une entreprise aussi éminemment nationale, et déjà si avancée, ne fût pas arrêtée. Sa persévérance, secondée par tous les magistrats du Royaume, a triomphé de tous les obstacles.

Au mois de novembre 1815, une note sans signature parvint au comité; elle annonçoit qu'à l'époque de la destruction du monument du Pont-Neuf en 1792, un procès-verbal avoit été trouvé sous un des pieds du cheval, et qu'il avoit été déposé aux Archives nationales. Le président se hâta de faire prendre des renseignemens. Ce procès-verbal fut effectivement retrouvé; il étoit, comme l'annonce le Mercure Français de 1614, copié sur vélin, et renfermé dans un cylindre de plomb, parfaitement conservé, et d'une assez grande capacité. Cette pièce offrant quelque différence avec le procès-verbal rapporté par le Mercure, on les trouvera en regard dans l'Appendice.

# CHAPITRE III.

## SOMMAIRE.

Esquisse. — Comment elle s'exécute. — Petit modèle. — Rapport de la commission du comité sur sa confection. — Grand modèle. — Son armature. — Circonstances qui arrêtent le statuaire dans son travail. — Dangers que court son modèle, à l'arrivée des armées étrangères à Paris. — Il est continué et achevé. — Rapport de la commission du comité à ce sujet. — Les Princes se rendent à l'atelier du statuaire. — Description de cette visite.

On sait que l'esquisse est le premier travail du statuaire chargé de l'exécution d'un ouvrage en plâtre, en pierre, en marbre ou en bronze. Elle s'exécute avec de la terre glaise pétrie, amollie et tenue dans un degré d'humidité qui la rende flexible et maniable, après qu'on a disposé, pour la soutenir, une petite armature en fer, selon la pose et le mouvement que l'artiste veut donner à sa figure. Cette armature est, pour ainsi dire, au modèle ce que le squelette est au corps vivant. Elle représente, en quelque sorte, le système

osseux. Néanmoins, l'armature n'exige point que cette imitation soit parfaite ; il est essentiel seulement que toutes les pièces soient au centre des parties qu'elles doivent fortifier ; l'artiste les recouvre ensuite avec la terre qui prend sous ses doigts et sous l'ébauchoir la forme convenable. L'esquisse n'est que le premier jet de la composition ; on n'y cherche que les grandes masses, les principaux effets. C'est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, l'émanation brute de la pensée, à laquelle il faut donner le tour nécessaire, et qu'il faut revêtir des expressions qui la peignent à l'esprit. Ce premier travail, lorsque le statuaire l'a bien médité, retouché et arrêté, conduit à un second, le petit modèle, qui s'exécute par les mêmes procédés ; mais, dans ce petit modèle, les effets sont plus étudiés, et les formes reproduites avec plus d'exactitude et de vérité.

M. Lemot avoit achevé son petit modèle en terre, et l'avoit fait mouler en plâtre, au mois de janvier 1815. MM. Quatremère de Quincy, Dufourny et Pérignon, commissaires chargés de suivre les travaux, et d'en constater l'avancement, furent invités à voir le travail de l'artiste, et à en rendre compte au comité.

« Nous avons reconnu, » disent-ils dans leur rapport, « que le modèle en petit de la statue

» équestre se trouve dans ce moment ajusté,
» réparé et entièrement terminé. Sa proportion
» est de trois pieds sept pouces de hauteur
» environ; ce qui forme le quart de la grandeur
» que le tout doit avoir dans l'exécution.

» Le statuaire nous a paru avoir conservé,
» avec une exactitude scrupuleuse, l'ensemble
» de l'ancien monument, quant à l'allure du
» cheval, à l'attitude du cavalier, et à son
» costume.

» Mais nous avons remarqué avec plaisir que
» le mouvement du cheval a plus de grâce,
» d'action et de vie, et que les formes en sont
» généralement d'un plus beau choix.

» L'attitude du cavalier a aussi plus d'aisance
» et plus de noblesse. En restant fidèle à la vérité
» du costume qui exigeoit que le Prince fût
» revêtu de son armure, l'artiste a su en rompre
» l'uniformité, et en corriger la dureté, pour
» ainsi dire. en donnant à l'écharpe jetée par
» dessus, plus de légèreté qu'elle n'en avoit.

» Le mouvement de la tête du cavalier est
» combiné de manière à contraster heureuse-
» ment avec celui de la tête du cheval.

» La physionomie de Henri est parfaitement
» saisie. On retrouve dans ses traits ce mélange
» de grâce, de bonté et de noblesse qui le
» caractérise.

» En un mot, l'ensemble de ce modèle nous » a paru digne des talens de l'artiste auquel le » comité en a confié l'exécution, et propre à » répondre aux intentions des souscripteurs et » aux vœux de la France. »

M. Lemot eut à peine terminé ce premier travail qu'il s'occupa sans relâche de la confection du grand modèle qui devoit servir à la fonte du monument. On commença par l'armature qui devient plus importante à proportion de la grandeur du modèle. La principale pièce pour l'armature d'une statue équestre consiste en un gros barreau de fer posé horizontalement au cœur du modèle, et prolongé le long de l'encolure jusqu'à la place que doit occuper la tête du cavalier. On y ajoute une barre de fer, destinée à maintenir la figure du cavalier, et à lui servir de noyau. D'autres branches descendent dans les quatre jambes et dans la queue de l'animal. Le tout est posé sur deux pointals de fer placés au centre du modèle et sous le ventre du cheval. Ils sont fortifiés dans le bas par quatre morceaux de fer, qui font l'office d'arcs-boutans. Le tout est scellé ainsi que les branches qui soutiennent les jambes et la queue du cheval dans un fort châssis de charpente, posé sur un massif de pierres de taille construit d'avance pour servir de base

au modèle. Ce châssis a la même dimension que le piédestal.

Pour faciliter la construction de l'armature, et en rendre l'imitation plus précise, le statuaire dessine un trait de la figure dans sa juste proportion, et suivant ses trois principaux aspects. Par ce moyen, on fait prendre aux fers de l'armature les coudes qu'ils doivent décrire suivant l'attitude du modèle. Ce dessin se fait sur les murs de l'atelier (1).

M. Lemot avoit déjà fait terminer la charpente du socle qui devoit supporter le grand modèle. Les pointals de fer destinés à supporter l'armature étoient posés, et une grande partie de l'armature elle-même étoit forgée. Le zèle de l'artiste faisoit marcher ces opérations avec toute la célérité dont elles étoient susceptibles, lorsque les événemens des cent-jours et l'arrivée des armées étrangères à Paris, après la bataille de Waterloo, vinrent non pas arrêter, mais ralentir ses laborieuses dispositions. En effet le statuaire avoit suivi avec persévérance, pendant l'usurpation, l'exécution en grand du modèle du cheval. Il en avoit même, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, obtenu en partie le paiement du ministre de l'intérieur de Napo-

(1) Encyclopédie, Beaux-Arts, p. 567.

léon. A l'arrivée des troupes étrangères l'effroi saisit les habitans des bourgs et villages de Paris. Ils rentrèrent avec précipitation dans l'intérieur de la capitale avec leurs bestiaux et tout ce qu'ils avoient de plus précieux, se réfugièrent dans les places publiques, dans les jardins, dans les cours des maisons, sous les hangars ou les remises, partout où ils purent trouver un abri.

L'atelier où travailloit M. Lemot étoit situé dans l'enceinte de la foire Saint-Laurent, qui est entre les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Les habitans des villages de la Chapelle et de la Villette, qui en sont peu éloignés, cherchèrent, comme les autres, leur sûreté dans les murs de Paris. L'enclos de la foire Saint-Laurent parut à ces malheureux un lieu propre à leur servir d'asile. Ils y vinrent par bandes nombreuses; hommes, femmes, enfans, chevaux, troupeaux de toute espece, envahirent jusqu'au moindre espace. Pour les garantir des injures de l'air, l'humanité leur ouvrit les ateliers qui étoient vides ; les autres furent escaladés. On eut mille peines à défendre l'entrée de celui de M. Lemot, qui craignoit avec raison pour son modèle, dont l'avancement, déjà sensible, avoit été l'objet de tant de dépenses et de soins.

C'étoit au milieu de ce désordre, au bruit du

canon, et, pour ainsi dire, sur la brèche, que se continuoit le modèle de la statue de Henri.

Enfin, le Roi étant rentré dans sa capitale, cette situation fâcheuse cessa; toutes les craintes s'évanouirent, le bon ordre se rétablit partout, et l'artiste put se livrer à son travail avec sécurité.

A la fin de décembre 1815, le modèle en grand du cheval étoit moulé, coulé et monté en plâtre; les armatures et les autres préparatifs nécessaires pour exécuter le modèle du cavalier, étoient faits; le travail du statuaire marchoit vers son terme; il étoit probable qu'il seroit terminé sous peu de mois, ce qui mettroit bientôt le fondeur à portée de commencer les opérations du moulage.

Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que la petitesse de l'atelier où fut exécuté le modèle en grand, augmenta les obstacles à vaincre. La tête du cavalier touchoit au comble; la statue se trouvoit éclairée en-dessous, de sorte que privé d'une lumière convenable et de reculée, un artiste qui auroit eu moins d'expérience que M. Lemot, pouvoit se tromper sur l'effet visuel et l'ensemble d'un ouvrage de cette dimension.

Au mois d'avril 1816, un rapport de M. Quatremère de Quincy, fait au nom de la commission chargée de suivre les travaux, instruisit le

comité que l'œuvre de l'artiste étoit achevée.

« M. Lemot, dit le rapporteur, a complétement terminé le modèle en plâtre du cheval et » du cavalier : or, comme ce modèle en plâtre » est celui sur lequel on va exécuter le moule » destiné à la fonte, nous pouvons dire que » l'ouvrage de la sculpture est tout-à-fait achevé ; » car le statuaire ne peut plus avoir à revenir » sur son ouvrage que par de légères retouches » que l'opération des cires, qui fait partie du » moulage, pourra encore lui permettre.

» Il faut donc regarder l'ouvrage de l'artiste » comme terminé, et faire des vœux pour que » le métal soit fidèle à rendre l'ensemble et » chacun de ses détails.

» C'est vous dire assez, Messieurs, qu'il ne » manque rien à l'ouvrage pour être jugé dans » toutes ses parties, en ayant égard toutefois » à la différence d'aspect et de position du mo- » nument qu'on a maintenant sous les yeux, et » qu'on touche de la main dans l'atelier, mais » qui a dû être fait en vue et en considération » de toute autre distance.

» En examinant d'abord l'ouvrage sous le » rapport de ce changement de position, il » nous a paru que l'artiste l'a tenu dans des » proportions qui doivent devenir extrêmement » heureuses ; que le monument, quoique de

» quelque chose plus fort que l'ancien, paroîtra » plus élégant; que le travail des parties a toute » la mesure de fini qui contente l'œil de près, et » promet un bel effet de loin.

» Pour ce qui regarde la figure de Henri IV, » M. Lemot a consulté, autant qu'il lui a été » permis de le faire, d'après quelques gra- » vures, le costume et la manière d'être du » Roi dans l'ancienne statue. Il y a un type de » Henri IV, aujourd'hui si connu, qu'il seroit » difficile, et, il faut le dire, maladroit de s'en » écarter. M. Lemot a mis tous ses soins à » restituer fidèlement dans tous les accessoires » l'image du Roi, non pas cependant en co- » piste, mais avec cette indépendance de goût » qui constitue l'originalité. Les Français y re- » trouveront, avec tous les détails des armures » et de l'habillement du temps, jusqu'à la selle » et jusqu'aux étriers de l'ancienne figure. La » tête du Roi nous a paru très-belle, très-res- » semblante, et exprime cette noble et franche » bonté qui caractérise le chef de la famille des » Bourbons, et qui est devenue héréditaire » dans ses descendans. M. Lemot avoit orné, » dans son petit modèle, la tête de Henri IV » d'une couronne de laurier, comme la lui » donnent presque tous les portraits du temps. » Il l'a supprimée dans son grand modèle,

» et nous avons rejeté cette suppression, ne
» fût-ce que sous le rapport de l'art et de l'effet
» agréable qu'elle pourroit faire. Nous avons
» cru vous devoir cette légère observation à laquelle
» l'artiste pourra faire droit, ainsi qu'à
» quelques autres, sur une augmentation d'ornemens
» et de gravures, soit en creux, soit en
» relief, appliqués à certaines parties de l'armure.
» L'artiste se réserve ces détails dans le
» réparage des cires.

» Quant au mérite intrinsèque de l'art, de
» l'étude et de l'imitation du vrai, nous savons,
» Messieurs, qu'il est périlleux de prévenir sur
» ce point le jugement des artistes et celui du
» public ; mais nous ne craindrons pas d'être démentis
» en vous assurant que le cheval offre
» un mouvement tout à la fois simple, juste et
» plein de vivacité ; que la tête est remplie d'esprit
» et de feu ; que toutes les parties de la
» musculature sont correctes et toutefois étudiées
» d'une manière large et moelleuse, et avec
» ce sentiment des détails de la peau, qui donne
» la vie ; qu'enfin, si la fonte réussit, l'ouvrage
» nouveau sera très-supérieur à l'ancien. »

Avant de le livrer au mouleur, le comité désiroit que les Princes vissent le modèle. Il sollicita cette faveur, et fut informé que le 5 septembre, à une heure après midi, cette visite

auroit lieu. L'atelier fut décoré à la hâte, autant que les localités pouvoient le permettre. LL. AA. RR. MADAME, duchesse d'Angoulême, MONSIEUR, frère du Roi, et M^gr le duc d'Angoulême arrivèrent à l'heure indiquée avec plusieurs personnes de leur suite. Elles furent reçues par MM. les membres du comité, par MM. les préfets du département de la Seine et de police. En entrant, elles demandèrent à connoître l'artiste chargé de cet important ouvrage. M. Lemot leur fut présenté par M. le marquis de Marbois, président du comité. LL. AA. RR. examinèrent le monument avec la plus grande attention. MONSIEUR s'entretint avec le statuaire et avec plusieurs membres du comité, sur l'état de l'ancienne statue, dont il connoissoit toutes les particularités. Il s'informa des détails relatifs aux opérations de la fonte, à la forme et à la construction du piédestal et de ses ornemens, aux inscriptions qui y seroient placées. Le registre des souscripteurs avoit été apporté dans l'atelier. MADAME, après avoir long-temps considéré l'ouvrage, parcourut cette liste nombreuse de dons, où le denier de la veuve, enregistré à côté du tribut de l'opulence, offre un touchant hommage de la piété nationale des Français envers leurs Rois. M. Lemot reçut des félicitations flatteuses sur

la beauté de son modèle. Enfin, cette visite des Princes, qui avoit attiré un nombreux concours de peuple sur la route qu'ils devoient parcourir, fut, en quelque sorte, un jour de fête pour ce quartier éloigné du centre de la capitale.

---

# CHAPITRE IV.

## SOMMAIRE.

Mal façon des monumens coulés en bronze depuis vingt-cinq ans. — On adopte pour la statue de Henri l'alliage des Keller. — Erreurs commises dans la première fonte préparatoire. — Réussite de la seconde fonte d'alliage. — Résultat de tous les essais du métal. — Fonte de la tête et du torse de la statue, à la fonderie Saint-Laurent.

Tous les monumens coulés en bronze, depuis vingt-cinq ans, ne donnent qu'une idée incomplète du haut point de perfection où les arts sont parvenus (1). Une circonstance se présentoit d'en jeter en fonte un nouveau. C'étoit une statue équestre, un monument vraiment national, élevé à la mémoire de ce souverain

« Qui fût de ses sujets le vainqueur et le père. »

On devoit désirer qu'il fût digne à la fois de son importance et de son objet.

(1) Voyez dans l'Appendice la note sur les fontes les plus récentes.

M. d'Arcet, vérificateur à l'administration générale des monnoies, fut invité par S. Ex. le ministre-secrétaire d'Etat de l'intérieur à donner toutes les directions nécessaires dans les opérations métallurgiques.

Il conseilla d'adopter l'alliage employé par les Keller, célèbres fondeurs du siècle de Louis XIV, parce que l'expérience d'un demi-siècle avoit démontré que le bronze qui en étoit résulté prenoit à l'air une belle *patine*, et parce que, d'après l'examen des statues coulées par ces fondeurs, il étoit reconnu que cet alliage avoit la fluidité nécessaire pour parcourir les sinuosités du moule, et en prendre les formes les plus délicates. M. d'Arcet exposa enfin que, pour retrouver cet alliage, il falloit extraire un morceau de bronze des plus belles statues de Versailles, et le soumettre à l'analyse. Ce travail, fait au laboratoire des essais à la Monnoie, fournit toutes les données dont on avoit besoin. L'analyse prouva que les bronzes des Keller ne ressembloient en rien au bronze des canons employé depuis vingt-cinq ans à la fonte des monumens de cette nature.

En effet le bronze des canons se compose de 90 grammes de cuivre et de 10 grammes d'étain, tandis que le bronze des Keller, d'après l'analyse qui en a été faite, est formé de :

| | |
|---|---|
| Cuivre | 90 |
| Etain | 2 |
| Plomb | 1 |
| Zinc | 7 |
| | 100 |

Ce résultat une fois trouvé, il ne s'agissoit plus que de faire analyser les bronzes destinés à la fonte de la statue de Henri IV, et de les amener, sans de trop fortes dépenses, au titre de l'alliage des Keller. M. Lemot se chargea de ce soin.

Le ministre secrétaire-d'Etat de l'intérieur avoit fait mettre successivement à sa disposition les bronzes de plusieurs monumens qui existoient dans les magasins (1). Les essais qui en furent faits démontrèrent que le bronze de l'un étoit trop chargé de plomb pour être avantageusement employé; que celui de l'autre contenoit trop d'étain, mais pouvoit servir en y ajoutant du zinc; qu'enfin celui du troisième n'étoit pas non plus au titre convenable.

Des échanges et des achats de métaux furent, en conséquence, autorisés par le ministre.

(1) Ces monumens étoient : la statue pédestre de Napoléon, qui devoit être placée sur la colonne de Boulogne; les bas-reliefs du même monument; la statue de Napoléon qui étoit sur le faîte de la colonne de la place Vendôme, et la statue du général Desaix.

Soixante milliers de matière étoient nécessaires pour jeter en fonte la statue de Henri IV, non que cette quantité dût être employée pour la statue, mais parce qu'il en falloit pour remplir, lors de la fonte, les bassins, les jets et les évents, autant que pour remplir le moule.

Une première fonte, dite fonte de mélange, eut lieu le 9 juillet 1816, en présence de M. Lemot et de plusieurs membres du comité des souscripteurs, à la fonderie, rue du faubourg du Roule.

Le fourneau avoit été chargé le 1er juillet des quantités suivantes :

| | |
|---|---|
| Bronze de la statue Desaix (1). | 3520 kil. |
| Cuivre rouge (2)............ | 4488 |
| Cuivre jaune (3)............ | 2361 |
| | 10369 kil. |

(1) L'analyse de ce bronze a donné les résultats suivans :

| | |
|---|---|
| Cuivre........................ | 89. 69. |
| Etain......................... | 5. 71. |
| Zinc.......................... | 2. 90. |
| Plomb......................... | 1. 70. |
| | 100. » |

(2) L'analyse a donné :

| | |
|---|---|
| Cuivre........................ | 99. 65. |
| Etain......................... | ». 35. |
| | 100. » |

(3) L'analyse a donné :

| | |
|---|---|
| Cuivre........................ | 75. 20. |
| Zinc.......................... | 24. 80. |
| | 100. » |

Le feu ayant été mis dans la chauffe à minuit, la liquéfaction commença à six heures du matin. On jeta successivement dans le fourneau les matières qui avoient été réservées à cet effet, savoir :

| | |
|---|---|
| Bronze de la statue Desaix....... | 530 kil. |
| Cuivre rouge.................... | 2854 » |
| Cuivre jaune.................... | 1250 » |
| | 4634 kil. |

Cette quantité, ajoutée à la précédente, forma un total de 15,003 kilogrammes, ou 30,006 livres.

La porte du fourneau fut enfoncée à quatre heures après midi, et le métal en fusion se répandit dans les lingotières qui avoient été disposées pour le recevoir ; mais à la lenteur avec laquelle il coula, malgré les efforts des ouvriers pour l'attirer avec des bâtons ferrés, on reconnut que la matière étoit trop grasse, et que si elle étoit de même nature lors de la fonte définitive, elle en compromettroit le succès, parce qu'elle ne pourroit pénétrer dans toutes les sinuosités du moule (1). Le déchet sur les matières em-

(1) L'analyse qui a été faite de ce bronze, a donné les résultats suivans :

| | |
|---|---|
| Cuivre.......................... | 95. 30. |
| Etain........................... | 1. 60. |
| Zinc............................ | 3. 10. |
| Plomb........................... | une trace. |

ployées pour cette fonte, fut de 2342 kilogrammes, ou de 5684 livres.

On communiqua ce résultat au chimiste qui avoit été consulté sur l'alliage, mais qui d'ailleurs, sur la demande de M. Lemot, et d'après l'autorisation du ministre, étoit demeuré absolument étranger à la préparation et à la direction de la fonte. Il fit connoître qu'on devoit l'attribuer, 1° à ce que le tirage du fourneau étoit trop foible; 2° à ce qu'on avoit sans doute outrepassé le degré de chaleur nécessaire pour la fusion des métaux qui entroient dans l'alliage des Keller, degré qu'il eût fallu chercher et déterminer d'avance; 3° à ce qu'on avoit placé en même temps dans le fourneau le bronze, le cuivre rouge et le *cuivre jaune*, faute essentielle.

M. Lemot fit, en conséquence, donner plus d'élévation aux cheminées, et rétrécir l'ouverture des portes du fourneau, et l'on s'attacha à prévenir dans la fonte suivante les erreurs qui avoient été commises dans celle-ci.

Une seconde fonte d'alliage eut lieu le 7 août. Le fourneau avoit été chargé le 2 des quantités suivantes :

| | |
|---|---|
| Bronze de la statue Desaix.... | 4080 kil. |
| Cuivre rouge.................. | 6000 |
| | 10080 kil. |

Le feu fut mis dans la chauffe à minuit. Il fut continué sans interruption jusqu'au lendemain neuf heures du matin, heure à laquelle, les matières s'étant trouvées en parfaite fusion, on y ajouta

| | |
|---|---|
| Cuivre jaune ............ | 6000 kil. |
| Etain anglais (1)......... | 325 |
| | 6325 kil. |

De sorte qu'avec les métaux qui étoient déjà dans le fourneau, il y avoit 16,405 kilogrammes ou 32,810 livres de métal.

On chassa le tampon à deux heures après midi, et, cette fois, la matière en fusion parfaitement liquide se répandit sur-le-champ et avec facilité dans toutes les lingotières. Lorsqu'elle fut suffisamment refroidie, elle donna un bronze qui ne laissoit rien à désirer pour la beauté et la finesse du grain, et qui offroit, à l'œil, la plus grande conformité avec celui du bronze des Keller. Son analyse donna les résultats suivans :

| | |
|---|---|
| Cuivre ................ | 87. 80 |
| Etain ................. | 5. 10 |
| Zinc .................. | 6. 52 |
| Plomb ................. | 0. 58 |
| | 100. 00 |

(1) L'analyse qui en fut faite prouva qu'il étoit parfaitement pur.

Bien que la quantité de métal fût de quatre milliers environ plus considérable que pour la première fonte d'alliage, on n'avoit cependant employé que dix heures pour l'amener à un point parfait de fusion, et le déchet ne fut que de 2317 kilogrammes ou de 4634 livres.

Après l'expérience des deux fontes préparatoires, et des essais qu'il fit faire successivement, M. Lemot crut pouvoir établir que le mélange des matières à employer pour la fonte de la statue équestre de Henri IV devoit être composé, pour 12,000 kilogrammes de matières, par exemple :

| | |
|---|---|
| 1°. De 6,000 kilogrammes de cuivre jaune au titre de 75, et renfermant 25 de zinc, ci.......... | 6,000 |
| 2°. De quatre douzièmes et demi de cuivre à canon, au titre de 90, ci...................... | 4,500 |
| 3°. D'un douzième et demi de cuivre rouge pur, ci.......... | 1,500 |
| | 12,000 kil. |

Dans l'intervalle des deux fontes préparatoires, les moules de la tête et du torse de la statue avoient été confectionnés par MM. Honoré Gonon et Tarlot sur le modèle en plâtre de M. Lemot. On verra dans le chapitre suivant,

lorsque nous parlerons du cheval, quels furent les procédés du moulage.

M. Honoré Gonon fut chargé de la fonte, et l'exécuta à la fonderie Saint-Laurent, rue du faubourg Saint-Martin. On chargea le fourneau le 18 mars 1817 des métaux suivans :

| | |
|---|---|
| Bronze de la statue Desaix....... | 782 kil. |
| Bronze de la 1re fonte d'alliage... | 254 |
| Bronze de la 2e fonte d'alliage... | 1037 |
| | 2073 kil. |

Le 23 mars le feu fut mis dans la chauffe à dix heures du matin. La bouche du fourneau fut ouverte à trois heures après midi en présence du statuaire, de M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et de M. Lafolie, conservateur des monumens publics. La matière en fusion se répandit dans l'écheno aussitôt le déplacement du tampon, et de là dans le moule, dont les ouvertures furent successivement ouvertes. Mais le moule étoit resté pendant quelques jours dans la fosse. Il avoit contracté quelque humidité malgré les précautions qui avoient été prises pour l'en garantir. Lorsque le métal liquéfié y pénétra, on en fut averti par des bouillonnemens et des jets de matières. Quand on brisa le moule on vit qu'il n'avoit néanmoins éprouvé

aucun dérangement ; seulement on trouva quelques soufflures dans la partie inférieure, légères défectuosités, très-faciles à réparer par les moyens indiqués en pareil cas. Ces inconvéniens n'eurent d'ailleurs d'autre résultat que de mettre en garde contre de pareils accidens dans la fonte beaucoup plus importante qui se préparoit à la fonderie rue du faubourg du Roule.

---

# CHAPITRE V.

## SOMMAIRE.

Partie technique de l'art. — Des ateliers, et en particulier de la fonderie. — Du moule, et comment les cires y ont été appliquées. — Comment le moule de plâtre garni de cire a été remonté, et de l'armature. — Du noyau. — Du réparage des cires. — Pose des jets et des évents. — Du moule de potée. — De l'écoulement des cires, et du recuit du moule de potée. — De l'enterrage du moule, et de la construction de l'écheno.

Si l'on eût exactement suivi, pour la fonte de la statue de Henri IV, les procédés qui ont été employés pour celle de Louis XV, notre tâche seroit bientôt remplie, et nous renverrions le lecteur au grand ouvrage de M. Mariette, relatif à la fonte de cette dernière statue, puisque cette description contient les détails les plus circonstanciés concernant la partie pratique, et qu'elle offre aussi toutes les gravures, planches, profils et plans qui peuvent en faciliter l'intelligence ; mais on s'est écarté en divers points de la route qui étoit tracée. On a abrégé plusieurs des

moyens indiqués; et on en a amélioré quelques autres. C'est en aplanissant plusieurs obstacles autrefois insurmontables que M. Lemot a pu terminer en quatre ans, malgré une suspension forcée en 1815, une entreprise qui a coûté à Bouchardon et à Falconnet quinze ans de peines et de soins.

Il est donc nécessaire de suivre ici toutes les opérations dans leurs détails, en indiquant les modifications qui y ont été apportées; sans doute ce chapitre ne sera pas le plus intéressant pour un grand nombre des lecteurs, mais peut-être ne sera-t-il pas sans utilité pour les personnes qui auront à s'occuper à l'avenir de grandes opérations de fonte.

Nous aurions voulu nous dispenser de retracer les procédés déjà décrits dans quelques ouvrages (1), pour ne nous arrêter que sur ceux qui ont subi des modifications. Nous avions même d'abord suivi cette marche; mais nous nous sommes bientôt aperçus que dans une matière qui n'est familière qu'à peu de lecteurs, ce cha-

(1) Description de la fonte de la statue équestre de Louis XIV, élevée à Paris, rédigée par Boffrand, architecte. Petit in-folio, avec gravures. Paris, 1743.

Description de la fonte de la statue équestre de Louis XV. Grand in-folio, avec gravures. Paris, 1773.

Encyclopédie. Beaux-Arts. Voyez Fonte des statues en bronze, page 562.

pitre y perdroit nécessairement de sa clarté; qu'ensuite il seroit incommode pour ceux qui veulent connoître l'ensemble des opérations de la fonte d'une statue équestre, de recourir à des livres qui ne se trouvent guère que dans les grandes bibliothèques.

Nous nous sommes décidés par ces motifs à rappeler tous les détails pratiques d'une fonte, en mettant à profit les relations qui ont précédé celle-ci, toutes les fois qu'en dernier lieu, on a opéré de la même manière.

Dans l'intérêt de l'art et de l'administration, il est désirable que les statuaires se chargent de la direction et de la surveillance de toutes les opérations du moulage, de la fonte et de la ciselure.

Chez les anciens, où l'art de fondre les statues étoit si fréquemment mis en pratique, un artiste ne considéroit la création du modèle que comme une partie de son travail. Il falloit qu'il en assurât la fidèle reproduction, et là seulement se terminoit son œuvre. Ainsi le célèbre Lysippe ne dédaignoit pas de diriger lui-même la fonte de ses ouvrages. A la renaissance de l'art en Italie, Benvenuto Cellini, Jean de Bologne, Tacca, donnèrent le même exemple. Desjardins surveilla la fonte du beau monument qui avoit été érigé à Louis XIV sur la place des Victoires,

et de ceux qui furent consacrés au même Monarque à Lyon et à Montpellier. Les fontes que les statuaires n'ont pas dirigées, ont rarement été suivies d'un plein succès, et il en est le plus souvent résulté des monumens qui n'étoient que des copies informes du modèle. On sait que Falconnet fut obligé de recommencer la fonte de sa statue de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg, depuis les genoux du cavalier et le poitrail du cheval jusqu'au haut de la statue (1), parce qu'il n'avoit pas d'abord voulu se charger d'en diriger la fonte ; que la fonte de la statue équestre de Louis XV pour la ville de Bordeaux, faite par Varin, d'après le modèle de Lemoine, manqua par la même raison (2) ; que Bouchardon, chargé de l'exécution de la statue de Louis XV, quoique plus heureux dans le choix du fondeur, fut, cependant, obligé de faire rétablir à la lime les formes délicates de son modèle qui avoient été altérées dans les parties inférieures du cheval (3) ; enfin, nous avons vu plus récemment combien la statue du général Desaix ressembloit

---

(1) Sur les fontes en bronze. Œuvres de Falconnet, tome 6, p. 778.

(2) Monumens élevés à la gloire de Louis XV ; par Patte, architecte, p. 140.

(3) Description de la fonte de la statue de Louis XV, par M. Mariette, p. 112.

peu, en sortant du moule, au modèle créé par M. Dejoux.

Chez les Grecs, chez les Romains, chez les Italiens, il y avoit, sans doute, comme chez nous, des fondeurs de profession, et on les employoit dans les grandes fontes; mais on ne leur en abandonnoit pas la conduite, et ils étoient subordonnés au statuaire. Il y a pour revenir à cet usage des raisons assez sensibles.

Si chaque opération s'exécute isolément, celui qui en est chargé, ne voit que l'objet qui lui est confié, et perd de vue le but auquel il doit concourir.

Le mouleur en plâtre, en confectionnant le moule, oublie que ce moule est fait pour l'estampage des cires.

Le fondeur, pour qui les armatures de scellement sont une gêne dans la fonte, s'inquiétera peu de leur confection, quoique ces armatures soient extrêmement essentielles pour la pose et pour la durée de l'ouvrage; il ne considérera pas davantage la qualité plus ou moins bonne de l'alliage, chose fort importante, non pas seulement pour obtenir une belle *patine*, mais aussi pour empêcher la partie la plus légère du métal en fusion de *s'abreuver* avec la potée, matière employée pour faire le moule. Enfin, le même fondeur aimera mieux donner à sa fonte beau-

coup d'épaisseur, parce qu'il sera certain que le métal pénétrera plus aisément dans toutes les parties du moule, et il ne songera pas aux inconvéniens qui doivent en résulter pour le ciseleur.

De son côté, le ciseleur qui ne seroit pas guidé par l'artiste, pourroit altérer les formes les plus délicates du modèle, faute de les sentir, ou pour abréger son travail.

Il faut donc que les différentes opérations qui constituent l'œuvre d'une statue équestre en bronze soient combinées et dirigées par le statuaire. Sans doute on n'entend point, par là, que le statuaire doive réunir en soi toutes les connoissances du mouleur, du fondeur et du ciseleur, ni substituer ses propres plans dans l'exécution à leur expérience; mais il est essentiel qu'il ait acquis d'avance une idée exacte et générale des diverses opérations, qu'il puisse en comprendre l'ensemble, et en suivre les détails, afin de prévenir toute aberration nuisible à la reproduction de son modèle.

M. Lemot, qui s'étoit particulièrement livré à l'étude de l'art de la fonte, en avoit reconnu tous les écueils. Aussi, lorsqu'on lui offrit de se charger de l'exécution de la statue équestre de Henri IV, il ne consentit à l'entreprendre qu'à condition qu'il demeureroit entièrement maître

de diriger et de surveiller le moulage, la fonte et la ciselure, et qu'il ne se verroit pas dans la nécessité d'abandonner son modèle aux caprices et aux malfaçons des ouvriers dont le secours lui étoit indispensable.

## §. Ier. *Des Ateliers, et en particulier de la Fonderie.*

La statue de Henri IV a été fondue dans le même fourneau où fut coulée en bronze, le 5 mai 1758, la statue de Louis XV. Ainsi, nous n'avons rien à dire sur la construction des ateliers, sur la manière d'établir la fonderie, sur le choix du sol et de l'emplacement, sur la grandeur de l'atelier et son exhaussement, sur la forme et la profondeur de la fosse, sur la solidité à donner au fond et à ses parties latérales, sur la profondeur et les fondemens de la chauffe, sur la construction du fourneau, du cendrier, des galeries souterraines et tournantes; l'atelier et la fonderie du Roule montrent en réalité ce qui doit être fait par ceux qui voudroient fonder des établissemens du même genre. Il y auroit tout au plus quelques modifications à apporter dans la construction du fourneau qu'il faudroit construire à réverbère, et les moyens en sont connus.

L'ouvrage de M. Mariette et l'Encyclopédie ne laissent rien d'ailleurs à désirer sur l'objet de ce chapitre.

### §. II. *Du Modèle.*

Nous avons dit dans le chapitre IV de cet ouvrage tout ce qui se rapporte au petit et au grand modèle de la statue équestre de Henri, ainsi qu'à l'établissement de l'armature intérieure. Ce que nous ajouterions relativement au modèle en général, n'apprendroit rien de plus au lecteur.

### §. III. *Du Moule de plâtre, et comment les cires y ont été appliquées.*

Lorsque le grand modèle est achevé, il faut s'occuper de le mouler pour en avoir un creux dans les pièces duquel on puisse appliquer des cires qui reproduisent en relief toutes les formes du modèle; mais il est nécessaire de déterminer et de fixer préalablement sur le modèle même, les places par où doivent passer, lorsque le moule est établi dans la fosse, les pointals et autres fers, sans le secours desquels le noyau ne pourroit se soutenir, ni se maintenir dans un équilibre invariable.

On fit un relevé de ceux dont il importoit de

connoître la proportion et la grosseur, et l'on marqua sur le grand modèle en plâtre les points que l'on devoit avoir. A tous les endroits où tomboient ces points, on traça au crayon des carrés dans une proportion convenable à la grosseur des fers auxquels il s'agissoit de ménager un passage.

On établit ensuite, dans l'atelier et au pied du modèle, un châssis de grosses pièces de bois de chêne, retenues ensemble, à leurs extrémités, par des boulons de fer qui entroient à vis dans des écrous.

Ce châssis étoit destiné à recevoir la première assise des pièces du moule, et à servir de base à toutes les autres assises. On détermina sa longueur et sa largeur par des aplombs tirés d'après le nu extérieur des parties les plus saillantes de la statue, parce qu'aucune, lorsqu'elle seroit moulée, ne pouvoit déborder ce châssis; mais on ajouta, pour servir d'appui à la tête du cheval, une pièce de bois cintrée qui fut soutenue par des moellons maçonnés. On maçonna de même l'espace qui est entre le dessous du châssis et l'aire du plancher.

Quand le châssis fut en place, on y ajouta, dans tout le pourtour et sur la surface qui se trouve d'arrasement avec celle du massif de pierre, des morceaux de bois en saillie d'un

pouce d'épaisseur, et de deux ou trois pouces carrés, pour former des repaires dans les premières assises du moule, et pour que celles-ci devinssent, sans pouvoir s'écarter de leur place, un fondement sûr et invariable pour les assises qui suivroient.

Avant d'entreprendre le moulage, on posa transversalement et à plat, sur le châssis de charpente, six barres de fer carrées qui, par leur distribution à des distances convenables et parallèles, formoient une grille nécessaire pour la suite des opérations.

Pour consolider davantage ces barres transversales qui devoient soutenir tout le poids du moule sous le ventre du cheval, on ajouta deux traverses de charpente de huit pouces carrés, fixées sur les bords du châssis avec des boulons.

On construisit ensuite autour du moule, et à quelques pieds de distance, un échafaud à plusieurs étages. Lorsque cet échafaud fut dressé, M. Piggiani mit la main à l'œuvre.

Il commença par enduire entièrement le cheval d'une couche d'huile grasse et chaude. On appelle huile grasse de l'huile de lin cuite avec de la litharge.

Le moule de plâtre se compose, comme on sait, de différentes parties séparées et détachées l'une de l'autre.

M. Lemot ayant résolu de ne faire porter son cheval que sur deux pieds, projet hardi et qui présentoit de nombreuses difficultés, il fit mouler d'abord les deux jambes du cheval qui devoient poser sur le piédestal. Ces moules furent faits dans deux *coquilles*, et remis au serrurier (1) pour donner aux fers de scellement la courbure nécessaire.

M. Piggiani fit ensuite, aux places qu'il avoit marquées au crayon sur le grand modèle, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des entailles de deux pouces et demi de profondeur. Elles furent destinées à loger des tringles de bois qui représentoient les pointes de traverse et des pointals. Il fit traverser à ces tringles la pièce du moule pour ménager un passage à ces fers, lorsqu'on rétabliroit le moule dans la fosse. Ces morceaux de bois carrés avoient la même grosseur que les fers devoient avoir pour soutenir le noyau. Il y en avoit deux sous le ventre, trois sur chaque flanc, et un qui traversoit le cheval dans sa longueur, depuis le poitrail jusques y compris la queue.

La construction et la distribution des différentes pièces qui doivent composer le moule,

---

(1) M. Bataille, serrurier à Paris, a été chargé de tout le travail de l'armature.

exigent beaucoup d'adresse et d'intelligence. Le mouleur doit se rendre compte d'avance des motifs qui lui font préférer une certaine distribution à une distribution différente. S'il négligeoit cette précaution, il pourroit arriver que plus tard une pièce nuisît à la pièce voisine, et qu'il éprouvât de grandes difficultés lorsqu'il s'agiroit de les enlever l'une après l'autre de dessus le modèle, et de les rassembler ensuite après les avoir garnies de leurs cires. Chaque pièce doit avoir des coupes différentes. Les joints doivent tomber sur des endroits peu chargés d'ouvrage. M. Piggiani moula d'une seule pièce les parties qui offroient une superficie large. Il dut multiplier les pièces du moule pour les parties qui offroient des surfaces inégales, fouillées ou excavées.

Pour assujétir les petites pièces du moule, M. Piggiani mit, au dos de celles qui ont besoin d'appui, un petit anneau de fil d'archal tortillé. On scelle cet anneau dans l'instant même où on les forme. Il reçoit une double ficelle qui, passant à travers un trou pratiqué dans la chape, va se joindre à une cheville autour de laquelle on la fait rouler jusqu'à ce que la pièce à laquelle elle est attachée soit fixée à sa place.

Il y a des parties si délicates, qu'il seroit impossible de les mouler en place. On les dé-

tache du modèle, et on les moule séparément pour les remettre à leur place au moment de la réparation des cires.

M. Piggiani donna, comme il est d'usage, à peu près deux pouces d'épaisseur aux pièces les plus minces du moule; il y employa du plâtre très-fin, broyé à la pierre et passé au tamis de soie. Il se servit de plâtre plus ordinaire et passé seulement au tamis de crin pour la confection des blocs tenant lieu de chapes aux pièces qui formoient le moule du cheval. Ces blocs avoient 6, 8, 10, et même 12 pouces d'épaisseur sur 1 ou 2 pieds de largeur, et 2 ou 3 pieds de longueur. M. Piggiani avoit été obligé, pour assurer la solidité du moule, et afin de pouvoir opérer son replacement exact, lorsqu'il seroit revêtu de ses cires, de prendre, pour la construction de ce moule, l'aplomb de la plus grande saillie.

Le plâtre frais dont on se sert, pour mouler, s'attacheroit au plâtre du modèle, et ne pourroit en être séparé, si l'on ne commençoit par prendre une précaution nécessaire : c'est d'enduire d'huile d'œillet, avec une brosse ou un pinceau, les parties qu'on va mouler. Cette huile empêche le nouveau plâtre de s'incorporer à l'ancien, et les parties du moule s'enlèvent sans résistance, et sans laisser aucune parcelle sur la

surface à laquelle elles ont été appliquées. On enduit de même tous les joints du moule et des chapes ou blocs, pour qu'ils ne se collent pas les uns aux autres.

Le travail qu'éprouve le plâtre en se séchant dérangeroit les pièces du moule, si, de distance en distance, on ne mettoit pas entre les joints latéraux de chaque bloc des languettes de terre glaise d'une à deux lignes d'épaisseur. Cette terre, par sa mollesse, se prête aux efforts du plâtre, qui, en se gonflant, la repousse au dehors, et il ne se fait plus d'écartement.

Dans la construction du moule, on eut soin, pour faciliter le placement des armatures du noyau des quatre jambes et de la queue, de commencer à mouler l'intérieur de ces parties avec le dessous du ventre du cheval, ce qui donnoit une ouverture depuis le sabot jusqu'à la moitié du ventre. L'extérieur des mêmes parties moulé ensuite, ne devoit être replacé couvert des cires qu'après la mise en place de tout l'intérieur du moule et des armatures.

On employa le même procédé pour les jambes du cavalier, afin de faciliter le placement de leur armature.

Le moule étant entièrement terminé, on s'occupa de le démonter et d'en préparer le transport.

On étiqueta par des numéros chaque bloc du

moule à sa surface extérieure, ainsi que les pièces, afin de pouvoir rassembler ces pièces, après qu'elles auroient été déplacées.

M. Piggiani traça aussi en tous sens des lignes, en forme de repaires, qui parcouroient toutel a superficie du moule. Lorsqu'il voulut réunir les pièces, après leur séparation, il fut bien sûr de ne pas s'être trompé en retrouvant la suite continue de ces lignes.

On scella des anneaux de fer à tous les blocs du moule, lors de leur confection. Ces anneaux font l'office de mains, et permettent ainsi de remuer ces pièces plus commodément.

Au moulage succéda l'application des cires. Le moule avoit été confectionné dans l'atelier de M. Lemot, enclos de la Foire Saint-Laurent. Toutes les pièces en furent successivement transportées dans le grand atelier de la fonderie du Roule.

M. Piggiani enduisit d'abord au pinceau toutes les parties du moule avec de l'huile grasse, comme il avoit fait au modèle du cheval. Il laissa sécher cet enduit pendant quelques jours; puis, avant d'y imprimer la cire, il passa sur ces pièces de l'huile commune, pour empêcher les cires de s'attacher au plâtre. Ensuite, avec des pinceaux trempés dans de la cire fondue, il donna plusieurs couches dans le creux de ces pièces, jus-

qu'à ce que l'épaisseur de la cire fût d'environ une ligne et demie, et la laissa refroidir.

Pendant ce temps on avoit préparé des gâteaux, ou plutôt des tablettes de cire bien unies, et de diverses épaisseurs, suivant celle qu'on vouloit donner au métal dans les différentes parties. Ces tablettes avoient été faites dans des moules de plâtre. On donna 6 à 8 lignes aux parties les plus minces, et qui, étant portées, devoient avoir une grande légèreté, afin d'alléger, autant que possible, le fardeau de celles qui les soutenoient.

Les deux jambes servant d'appui furent coulées massives jusqu'au genou. De ce point jusqu'au ventre, la cire fut diminuée jusqu'à l'épaisseur d'un pouce.

Après avoir enduit intérieurement, comme on vient de le dire, les pièces du moule, M. Piggiani prit des tablettes de cire de l'épaisseur convenable à la partie qu'il vouloit en garnir. Il les fit amollir dans l'eau chaude, en *brettela* le côté qui devoit s'appliquer à la couche déjà *brettelée* elle-même, afin qu'elles devinssent inséparables par l'action réciproque des dents qui avoient été ménagées. Il chauffa modérément ce côté, introduisit la tablette dans le creux du moule, et l'y enfonça avec les doigts, en la pétrissant de manière qu'elle fît un même

corps avec la cire appliquée au pinceau, et qu'elle suivît les mêmes formes.

§. IV. *Comment le moule de plâtre garni de cire a été remonté, et de l'Armature du noyau.*

On avoit commencé par établir au fond de la fosse un massif en moellons maçonnés. Il étoit destiné à recevoir les pointals et les fers des deux jambes qui portoient, ainsi qu'à supporter le châssis qui avoit servi à faire le moule de plâtre. Les pièces de ce châssis furent donc rassemblées et bien affermies. Après qu'on en eut parfaitement établi l'aplomb, les six barreaux de fer sur lesquels avoient été érigées les premières assises du moule furent remis aux mêmes places et aux mêmes distances qu'ils avoient occupées; et, le rétablissement d'une partie du moule étant effectué ainsi que le placement des pointals et des fers dont on vient de parler, le massif fut élevé à deux pieds quatre pouces environ au-dessous des sabots du cheval.

Il étoit nécessaire que les cires du moule demeurassent molles, mais ne devinssent pas fluides. On entretint une chaleur douce qui n'étoit pas capable de les trop amollir, au moyen de deux poëles que l'on avoit établis dans la fosse. On garantit

les cires de la poussière et des effets du froid, par le moyen d'un châssis vitré, qui recouvroit entièrement la fosse, mais dont chaque partie s'ouvroit à volonté, afin de donner plus ou moins d'air, selon le besoin.

L'armature qui doit embrasser toutes les parties du noyau doit être disposée comme celle du grand modèle, mais avec plus de solidité. Elle est aussi plus composée, et doit rendre le noyau d'une consistance inébranlable, et mettre ce noyau en état de soutenir le poids énorme de la matière en fusion, et de résister à l'impétuosité de son mouvement. Il faut que les fers aient assez de force pour ne pas fléchir dans le temps du recuit, et qu'ils soient rangés avec assez d'art pour être démontés et retirés pièce à pièce, après la fonte.

Chaque artiste doit raisonner et arrêter lui-même son armature. Il n'y a pas à cet égard de règles invariables. Bouchardon et Falconnet ont adopté chacun une armature différente. M. Lemot n'a suivi exactement celle de l'un ni de l'autre, quoique en général il ait conservé les mêmes bases.

L'armature de la statue de Louis XV reposoit sur trois pointals. M. Lemot les réduisit à deux. Des deux traverses horizontales dont on avoit

fait usage en 1758, il en supprima une. Cette simplification dans les pièces principales en nécessita plusieurs dans les pièces accessoires. Voici comme on procéda.

Deux pointals perpendiculaires de trois pouces et demi de grosseur arrivoient à la hauteur de la moitié du corps du cheval; ils furent établis pour soutenir et lier un fer de même grosseur qui traversoit le cheval dans toute sa longueur, en passant par le poitrail et par la queue. Ce fer fut scellé par les deux bouts dans les murs de la fosse, ainsi que trois autres traverses qui divisoient le cheval dans sa largeur. Toutes ces traverses furent appuyées sur des embases qui couronnoient les pointals, lesquels étoient terminés par des vis retenues et fixées par des écrous. Les vis avoient 20 pouces de long sur 2 de grosseur.

Les traverses qui passoient dans toute la longueur du cheval, étoient séparées en deux parties. On s'étoit ainsi ménagé le moyen de retirer plus facilement cette armature, après l'opération de la fonte et l'extraction du noyau.

Les fers, employés pour les deux jambes levées du cheval et pour celles du cavalier, avoient quinze lignes d'épaisseur.

Les pointals furent scellés dans le massif

et y furent enfoncés de la profondeur d'un pied. Leurs extrémités inférieures reposoient sur des plaques de fer fondu de 18 lignes d'épaisseur, pour empêcher que les pointals n'entrassent dans la pierre.

Ces pointals étoient d'ailleurs en tout semblables à ceux qui avoient été employés pour l'armature de la statue de Louis XV, et furent affermis de la même manière.

L'armature se trouvoit presqu'entièrement formée. Il s'agissoit de mettre en place les pointals, les fers des jambes et de la queue. Pour agir avec plus de facilité dans le placement des fers, on laissa l'intérieur des jambes du cheval à découvert, en ne montant que la moitié des pièces du moule de chaque jambe. On avoit eu soin précédemment, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de faire mouler à part chaque moitié de jambes. Ce fut conformément au creux qu'on avoit obtenu que le serrurier forgea les fers.

Les fers qui, après la fonte, devoient rester en place et servir au scellement et au support de la figure, furent tenus de quatre pouces carrés. Un moyen simple fut employé pour qu'ils restassent intimement adhérens au bronze. Ce fut d'en arrondir la tige depuis le sabot jusqu'au genou, partie qui devoit être fondue

massive, et de les forger carrément, au-dessus et au-dessous.

Ces fers furent forgés pour avoir 4 pieds 6 pouces de scellement. Ils ne remontoient guère dans la partie supérieure de la cuisse qu'à 3 pieds au-dessus du genou. Là chaque fer, ajusté en forme d'étui et retenu par des clavettes, se lioit avec un autre fer, qui, par le haut, alloit s'accrocher à la grande pièce transversale qu'il rencontroit. On en usa de même à l'égard des fers des deux jambes qui ne portoient pas, et de ceux de la queue. Ils étoient moins forts.

Ceux-ci, remontant en contre-haut, depuis l'endroit où le scellement en fut fait dans la pierre, parcouroient l'intérieur de la queue dans toute sa longueur, arrivoient à son sommet, et y trouvoient une pièce de fer courbe, à laquelle ils se lioient. Cette dernière, de carrée qu'elle étoit à l'endroit de la jonction, s'arrondissoit insensiblement à son sommet, où une forte vis, entrant dans un écrou, la tenoit assujétie à un barreau de fer montant, qui étoit établi à l'extrémité de la grande traverse longitudinale. Un troisième fer, lié avec les deux précédens, se prolongeoit en dehors au-dessus de la queue, et étoit terminé par un anneau destiné à recevoir une traverse, qui devoit être enterrée dans

le moule de potée, lorsqu'il seroit entièrement formé. Son but étoit d'affermir encore davantage les fers de la queue, que deux petites traverses posées en sens contraire achevoient de maintenir. Un fer semblable, et portant en tête un anneau pour le même usage, fut ajusté aux pièces de fer qui, avec les deux confortations, devoient servir au soutien du noyau du cou et de la tête du cheval.

Les fers des jambes furent suspendus aux deux bouts d'une barre de fer posée en travers sur les fers qui s'étendoient le long des flancs dans le ventre du cheval. Aucune pièce de l'armature n'étoit rivée. Toutes étoient seulement retenues par des vis, des écrous et des clavettes, pour qu'on pût les démonter facilement.

M. Piggiani continuoit dans le même temps de remonter chaque pièce du moule à sa véritable place. A mesure qu'il avançoit, on introduisoit dans l'intérieur du moule une infinité de petits fers. Ces différentes pièces, pliées, coupées, contournées selon les longueurs et les sinuosités qu'indiquoient les places où elles devoient être appliquées, formèrent, par leur jonction avec les principales pièces de l'armature, une carcasse qui pouvoit avoir quelque ressemblance avec le squelette d'un animal, à l'endroit des côtes. Elles furent attachées aux barres de fer

les plus voisines, et toutes les pièces réunies contribuèrent, par la combinaison et l'ensemble de leurs forces, au soutien du noyau.

Pour que les cires ne pussent pas se séparer du noyau quand on démonteroit le moule de plâtre qui les contenoit, on employa de petites attaches de laiton de 4 à 6 pouces de long, se terminant en petits crochets recourbés et portant une tête ronde et plate. On en mit dans tous les endroits qui pouvoient offrir quelque danger. La tête en étoit logée dans l'épaisseur des cires, le crochet les outrepassoit et se trouvoit engagé dans le noyau, à mesure de sa confection.

## §. V. *Du Noyau.*

Le noyau doit occuper toute la capacité intérieure du moule; mais, lorsque les cires sont fondues, le noyau doit rester isolé de toutes parts. Il faut que l'armature qui le soutient soit assez bien combinée et assez forte pour que l'action du feu, lors de la recuite du moule, ne puisse faire fléchir ce noyau; car alors il seroit adhérent aux parois du moule, et prendroit la place que doit occuper le bronze.

Le métal en fusion doit s'appliquer sur le noyau comme sur une forme. La substance doit en être liquide; mais il n'est pas moins néces-

saire qu'elle soit facile à se condenser, et qu'elle puisse acquérir une grande solidité. Il faut qu'elle ne craigne pas la plus grande ardeur du feu; qu'elle ait la force de supporter tout le poids du bronze, et qu'en même temps elle soit facile à briser quand on voudra la retirer des parties qui l'enveloppent, et dans lesquelles elle ne doit rester que pour un temps. Le plâtre et la brique pilés, tamisés et gâchés ensemble, remplissent toutes ces conditions. La proportion pour la statue de Louis XV avoit été de trois quarts de plâtre pour un quart de brique. On jugea qu'il convenoit d'employer pour la statue de Henri IV moitié brique et moitié plâtre.

Le noyau de la statue de Louis XV n'avoit été coulé que lorsque le moule fut entièrement remonté dans la fosse avec l'application des cires, et lorsque l'armature destinée à soutenir le noyau fut achevée. On confectionna le noyau pour la statue de Henri à mesure que les assises du moule s'élevoient, afin d'en pouvoir fortifier et consolider toutes les parties par des fers que l'on courboit et ajustoit à volonté.

On soutint également par des fers et par quelques grillages les parties isolées, telles que les jambes du cheval et celles du cavalier.

On pratiqua au milieu du noyau une *cheminée* dont l'ouverture étoit sous le ventre du cheval,

et sortoit par la partie supérieure. Deux autres *cheminées* faites avec des tuyaux de poële, partant, l'une de l'ouverture pratiquée sous le ventre du cheval, se dirigeoit dans le cou, et sortoit entre les deux oreilles ; l'autre, partant du même point, alloit aboutir au milieu de la croupe. Ces *cheminées* avoient pour but, en faisant pénétrer le feu dans le centre même du noyau, d'en assurer la recuite parfaite, recuite que l'on avoit coutume d'opérer par la chaleur du moule de potée ; mais on avoit remarqué que ce mode avoit eu l'inconvenient, pour la statue de Louis XV, d'altérer le moule de potée et de compromettre le succès de la fonte. Pour peu que l'on connoisse les opérations dont il est ici question, on sentira qu'un noyau coulé renferme nécessairement plus d'humidité que celui que l'on confectionne à mesure, et que l'évaporation, d'après ce dernier mode, est évidemment plus facile. Un autre inconvénient encore plus grave, lorsque l'on coule le noyau sans y construire de cheminées, c'est que, pour parvenir à en rougir l'intérieur, à travers l'épaisseur du moule, il faut presque réduire ce moule en cendre, en raison du degré extraordinaire de chaleur auquel il est nécessaire de l'amener ; et il s'ensuit que les parois du moule n'ont plus alors la consistance nécessaire pour recevoir le métal en fusion.

Quand la matière a pris une consistance solide, on démonte le moule. Les cires se montrent à découvert, et l'on voit la statue formée en cire, telle qu'elle est sortie en plâtre sur le modèle du statuaire.

## §. VI. *Réparage des cires.*

Il n'est guère possible qu'il n'y ait dans les pièces de cire quelque dérangement ou affaissement. Il faut d'ailleurs supprimer et nettoyer les balèvres que les joints des différentes pièces du moule ont imprimées sur les cires, et sonder tous les joints pour reconnoître s'ils sont suffisamment garnis de cire, et si le plâtre, lorsqu'on formoit le noyau, ne s'y est pas insinué en trop grande quantité. Il faut donc réparer les cires. Ce réparage est fait par le sculpteur, et ne diffère en rien de l'art de modeler. Il peut encore sur les cires rechercher des finesses, tenter des perfectionnemens de détails qu'il avoit négligés sur le modèle, changer et corriger quelques formes, donner des touches d'expression. Si la fonte est heureuse, tout ce qu'il fait sur ces cires reparoîtra sur le bronze.

Le réparage des cires pour la statue de Henri IV fut plus long et plus difficile qu'on ne

s'y étoit attendu, parce que quelques pièces du moule, dérangées par le travail du plâtre, se trouvèrent enfoncées. C'est un inconvénient que l'on n'a pu prévenir jusqu'à ce moment, et qui est inévitable, souvent même dans le moulage des objets de petite dimension.

M. Lemot profita du réparage des cires pour faire au modèle du cavalier plusieurs modifications importantes.

## §. VII. *Des Jets et des Events.*

Pendant que le statuaire s'occupoit de ce travail, le mouleur préparoit des cires de différens calibres pour la formation des jets et des évents. Les jets sont des canaux, qui, renfermés dans le moule de potée, portent par différens rameaux le métal liquéfié dans toutes les parties du moule. Les évents, formés de la même manière, fournissent à l'air un moyen de s'échapper en cédant la place au métal. On tint massifs les cylindres de cire.

Les jets qui reçoivent le métal, à la sortie du fourneau doivent avoir un orifice proportionné à leur destination. Les jets avoient un pouce de diamètre dans toute leur étendue; les canaux de communication dix lignes.

Les tuyaux des évents avoient deux pouces de diamètre. Les conduits pour l'écoulement des cires étoient de la même grosseur que les principaux évents.

Il est à remarquer que les évents ne furent placés que dans la partie supérieure du cheval, tandis que, pour la statue de Louis XV, ils partoient du bas.

Tous furent placés dans un éloignement de quatre à cinq pouces de l'ouvrage, et soutenus de distance en distance par des liens de cire, qui, après avoir été moulés, devinrent eux-mêmes les canaux nécessaires non seulement pour l'introduction du métal dans le creux du moule, mais pour l'échappement de l'air par ces mêmes tuyaux.

Toutes les principales branches des tuyaux aboutissent à diverses ouvertures ménagées pour donner l'écoulement aux cires, quand il faut les fondre et en dégager le moule de potée.

Les liens qui unissent les tuyaux au travail, et qui doivent eux-mêmes former des tuyaux qui portent le bronze dans tous les vides, furent posés en contre-haut, c'est-à-dire qu'ils alloient en montant. Par ce moyen, le bronze liquide, après avoir descendu précipitamment au fond des jets, remonte avec lenteur, et perd un poids qui pourroit occasionner intérieurement quelques désordres.

Pour la statue de Louis XV, il n'y avoit que quatre principaux jets et huit évents; on employa pour celle de Henri dix jets et autant d'évents.

Tous les jets devant être renfermés dans l'écheno, pour l'introduction de la matière dans le moule, on les coupa carrément à leur sommité, et on les mit tous de niveau avec le fond de l'écheno. Les évents furent placés, autant que leur position le permettoit, soit dans l'épaisseur du mur de l'écheno, soit au dehors.

On fit aussi des tranchées de six lignes de largeur, autour de tous les gros fers qui traversent le corps du cheval, et l'outrepassent en dehors, afin que ces parties fussent couvertes par le moule de potée, et que le bronze ne s'attachât pas au fer, ce qui en auroit rendu l'extraction difficile.

Enfin, pour l'écoulement d'une partie de la cire, on plaça dans les parties les plus basses, telles que les sabots, des tuyaux de la grosseur des évents, qui devoient servir de tire-cires, et qui communiquoient à d'autres tuyaux de même calibre, lesquels devoient passer sous l'âtre du four pour la recuite du moule, et se vider dans des baquets disposés en conséquence. D'autres tire-cires, de la dimension des jets, avoient été

placés dans la partie la plus basse du ventre du cheval. On en mit de semblables à chacune des jambes du cavalier et au poitrail du cheval, pour recevoir la cire de ces parties, à cette hauteur, et éviter ainsi de leur faire traverser la hauteur du cheval ; car il arrive souvent que, lorsque faute de précaution la cire sort trop précipitamment, elle entraîne avec elle une partie de la première couche de potée, dégrade le moule, et détruit les finesses de l'ouvrage du statuaire.

## §. VII. *Du Moule de potée.*

La fonte qui doit produire une statue de bronze ne pouvant s'exécuter que dans un creux, il faut qu'une substance embrasse parfaitement les cires qui formeront ce creux par leur fusion. Cette enveloppe doit avoir assez de force pour résister à la chaleur et à la masse du bronze liquéfié. Il faut aussi qu'elle soit d'une matière assez fine pour prendre, avec la plus grande précision, les formes les plus délicates des cires.

Cette matière fut composée de terre et de fiente de cheval ; la terre doit être scrupuleusement choisie : il faut qu'elle soit douce au toucher, liante, sans gravier, et qu'elle contienne

très-peu de matière hétérogène et vitrifiable. On se servit de celle de Fontenai-aux-Roses, ordinairement employée par les fondeurs; on incorpore ensemble les substances que l'on vient d'indiquer, et on les laisse fermenter long-temps; puis on fait sécher cette composition, on la pile au mortier, on la passe au tamis, et on l'abreuve d'eau; alors on y ajoute de la bourre de veau passée aux baguettes pour la bien diviser; on remue cette mixtion pour qu'elle ne fasse qu'un seul corps, et l'on en forme une pâte. Cette potée se prépare de deux manières : la première en pains dont la substance est pétrissable comme la terre glaise dont on se sert pour modeler; la seconde, tenue plus liquide, est destinée aux premières couches qui se donnent avec le pinceau sur les cires. Cette pâte est mise en réserve dans des tonneaux, et entretenue fraîche et liquide.

Plusieurs essais furent faits par M. Piggiani, sous les yeux de M. Lemot, pour parvenir à une composition de potée convenable. Le résultat des deux premiers essais ne fut pas satisfaisant. La potée n'étoit pas assez grasse. On fit, en conséquence, entrer dans la mixtion une plus grande quantité de fiente de cheval; ce nouvel essai ayant été plus heureux, on s'y arrêta.

M. Piggiani commença le 6 juin 1817 à étendre sur toute la surface des cires une couche de la potée, avec un pinceau de poil doux. La première couche, une fois sèche, fut suivie d'une seconde, puis ainsi jusqu'à trente couches successives, qui donnèrent une épaisseur d'un pouce, épaisseur qui fut jugée suffisante.

On éleva toutes les pièces du moule de potée sur le bord du massif où étoient scellés les pieds du cheval. On y plaça d'abord la première assise, consistant en un lit de gâteaux, auxquels on avoit fait prendre la forme de briques. Ils étoient composés de la potée en pains dont nous avons parlé plus haut. On les saupoudroit successivement, et à mesure qu'on leur faisoit prendre la forme convenable. Par ce moyen, ils ne s'attachoient pas ensemble. Après en avoir fait une certaine quantité, on les retira l'un après l'autre, dans l'ordre où ces gâteaux avoient été faits, en commencant par les derniers. On numérota chacun de ces morceaux, ainsi que la place qu'ils occupoient; on les déposa sur des carreaux de terre, et on les fit sécher au four à un feu modéré, pour les replacer ensuite dans l'ordre de leurs numéros, et les sceller à leur place avec de la potée liquide, de manière qu'ils ne fissent plus qu'un même corps avec les premières couches de potée.

On parviendroit au même résultat en multipliant les couches de potée liquide mise au pinceau, comme il a déjà été dit; mais cette opération seroit beaucoup plus longue.

Mais des gâteaux uniformes ne peuvent embrasser les divers contours de la figure, et, cependant, il faut qu'il ne reste aucun vide dans ce qui doit faire l'enveloppe du moule. On remplit donc tous les interstices avec de la potée molle, aussi maniable que la terre glaise à modeler. On saupoudra préalablement les cavités avec un peu de potée réduite en poudre, ce qui donna ensuite la facilité d'ôter de place ces pièces qui étoient figurées et moulées suivant la forme des interstices où elles avoient été encastrées. On les fit sécher au fourneau comme on avoit fait sécher les gâteaux, en forme de briques, et on les remit aux endroits d'où elles avoient été tirées, et dont elles avoient pris la forme. Alors on les maçonna comme les gâteaux avec de la potée liquide. On donna au mur de gâteaux une forte épaisseur par le bas, parce que c'est là qu'agit toute la force du métal en fusion. Dans le haut une enveloppe de cinq à six pouces parut suffisante. Le moule de potée fait une masse entière, qui enveloppe le cheval.

On fit un seul bloc des deux jambes postérieures et de la queue du cheval, et un autre bloc

des deux jambes de devant et de la tête. On fortifia encore l'interstice de ces deux masses, déjà si solides, par des bandes de fer.

Enfin, quand le moule fut terminé, on y appliqua, en différens sens, et à six pouces de distance les uns des autres, des bandages de fer plat de deux pouces de large sur trois lignes d'épaisseur, qui l'embrassèrent étroitement de toutes parts. Dans tous les endroits où les fers ne touchoient pas exactement le moule, on remplit le vide avec de la potée molle.

Lorsque le moule de potée fut fini et ferré, on revêtit encore les parties de ce moule qui devoient être les plus exposées à l'ardeur du feu, de carreaux scellés avec de la potée.

## §. VIII. *De l'Ecoulement des cires et du Recuit du Moule de potée.*

On établit sur le sol de la fosse et à environ deux pieds au-dessous de la base du moule, et dans tout son pourtour, une aire ou massif de briques, formant par son plan un carré de vingt pieds et demi de longueur sur dix et demi de largeur, et débordant seulement de quinze à seize pouces l'enveloppe extérieure du moule, dans les parties où il présentoit la plus grande saillie.

C'est sur cette aire qu'on plaça les tuyaux de tôle pour l'écoulement des cires. On recouvrit ensuite cette aire et ces tuyaux de carreaux de terre cuite, d'un pouce d'épaisseur, lesquels étoient destinés à former l'âtre du four pour la recuite du moule.

Autour et au-dessous du moule on éleva sur cet âtre une aire en briques, d'environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Une semblable aire de briques, de pareille hauteur, interrompue par des coupures pour chacune des six issues qui débouchoient dans la fosse, et à dix-huit pouces de distance du parement extérieur de l'aire dont nous venons de parler; ce qui laissa entre l'une et l'autre aire un vide pour une galerie qui côtoyoit le moule dans son pourtour.

C'est dans cette galerie que devoit être allumé le feu nécessaire au recuit du moule et à l'écoulement des cires. On couvrit dans toute son étendue le vide que les deux aires laissoient entre elles, de grilles de fer qui ne laissoient entre chacun de leurs barreaux que l'espace de un pouce et demi. Pour que ces barreaux ne vinssent pas à plier, on les traversa dans leur milieu par une forte barre qui leur servoit de soutien.

Cette galerie étoit soutenue, dans quelques endroits, par le mur de la fosse, et dans les

parties les plus larges de cette fosse, par un contre-mur de renfort, bâti en moellons et en plâtre. Ce contre-mur s'élevoit jusqu'au cou du cheval, et l'enveloppant dans son entier, ne laissoit entre le moule et lui qu'un espace de dix-huit pouces, espace nécessaire pour la construction du four destiné à la recuite du moule.

Quand les grilles furent mises en place, et soutenues sur les deux aires de briques, on éleva le long du mur de renfort, et pour le garantir de l'ardeur du feu, d'autres murs en briques et terre franche.

Les galeries, au moyen de ces grilles, ne furent pas voûtées comme l'avoient été celles qui avoient été construites pour la fonte de la statue de Louis XV.

On plaça ensuite les conduits qui, saillant au dehors, devoient servir à conduire les cires fondues des jambes du cavalier et du poitrail du cheval dans les baquets destinés à les recevoir. Ces tuyaux étoient de tôle, et, pour qu'ils ne se brûlassent pas, on les enveloppa de briques.

Pour que les principaux fers qui soutenoient le moule et le noyau ne fléchissent pas lorsqu'ils seroient pénétrés par le feu, ce qui leur auroit ôté leur aplomb, on établit autour de ces fers un nombre suffisant de murs de traverse de quatre pouces d'épaisseur, construits en briques,

soutenus par le four de recuit et contre le parement intérieur du contre-mur de renfort. Ces murs étoient disposés de manière à servir d'enveloppe aux fers de traverse qui portoient le noyau du moule, et étoient placés aux endroits où ces fers étoient apparens.

Un mur de briques, qui fut élevé plein depuis le sol de la fosse jusque sous le poitrail du cheval, y remplissoit le vide qu'on y avoit laissé en formant le moule ; il y trouvoit le premier pointal qu'il embrassoit et mettoit à l'abri du feu. Ce mur suivoit exactement le contour extérieur du moule auquel il étoit appliqué par un bout, et s'appuyoit pareillement de l'autre sur le contre-mur ; il étoit plein, parce qu'on en avoit voulu faire un rempart capable d'arrêter le cours de la flamme. Il étoit essentiel que la flamme, agitée et poussée par l'air qui venoit du dehors le long des descentes souterraines, ne se portât pas avec trop de rapidité d'un bout de la fosse à l'autre ; car cette flamme, ne sortant pas de la ligne horizontale, ne se seroit pas élevée assez haut dans ce trop long chemin qu'elle auroit parcouru, et auroit laissé en plusieurs endroits les parties supérieures presque sans chaleur ; mais, arrêtée au milieu de sa course, et obligée de se replier sur elle-même, elle étoit forcée de se répandre partout avec

plus de promptitude et d'égalité, et assuroit l'opération du recuit.

Tous les murs et contre-murs étant finis, on procéda à l'arrangement des briques destinées à la recuite du moule. La flamme, les traversant au sortir des galeries, devoit se porter dans tous les endroits où il étoit nécessaire qu'elle pénétrât. Les briques qui y furent employées avoient huit pouces de long sur quatre pouces de large. Aucune ne fut maçonnée, toutes furent placées sur leur champ, à quatre pouces l'une de l'autre. Le second rang fut placé sur le premier, dans un sens contraire à celui de la première couche, et toujours à une même distance; les couches furent ainsi élevées à la hauteur du contre-mur. L'arrangement qu'on avoit observé dans les briques, fournissoit des issues sans nombre, par lesquelles la flamme pouvoit aisément se porter de tous les côtés.

Les vides que laissoient entre eux le moule et le mur de recuit, furent remplis de bricaillons ou morceaux de briques cassées de différentes grosseurs. Pénétrés par le feu, ils rendent plus de chaleur que la flamme même, conservent cette chaleur très-long-temps, et la répandent avec plus de douceur et d'égalité. On choisit les plus petits bricaillons pour les arranger à la main, aussi près qu'il est possible, du moule, parce

que laissant entre eux moins d'intervalle, ils empêchent la flamme de brûler le moule de potée.

A la moitié de la hauteur du cheval, on établit une seconde grille destinée à soutenir le poids des bricaillons. Sur la croupe du cheval et sur son cou, on établit aussi des barres de fer peu distantes les unes des autres, afin de prévenir tout affaissement par le poids des briques.

On rendit cette masse aussi égale qu'il fut possible; et on y assit et y maçonna, avec de la terre à four, quatorze à quinze rangées de doubles briques posées sur leur plat. Elles parcouroient en longueur l'espace qu'elles avoient à remplir, et y formèrent un compartiment de bandes distantes l'une de l'autre d'environ six pouces. Elles offroient la disposition de solives qui portent un plancher. Elles servirent de support à une aire composée d'un second double rang de briques qui furent de même maçonnées avec de la terre à four.

Cette plate-forme couvrit tout l'espace renfermé par le mur de recuit. On ne laissa à découvert que les places où les jets et les évents avoient leurs issues, et quelques petites ouvertures de six pouces en carré, qui furent ménagées dans la plate-forme pour faciliter l'échappement de l'air et de la fumée, lors du recuit.

Le 28 juillet, à six heures du soir, quand tout

fut ainsi exactement clos, M. Piggiani donna le feu. On eut d'abord la plus grande attention de le ménager. Plus on avança, plus on le rendit ardent.

Le lendemain, à six heures du matin, la cire commença à couler. Il n'en restoit plus dans le moule trente-six heures après; notable différence avec la fonte de la statue de Louis XV, dont l'entier écoulement des cires dura dix à douze jours.

On tira alors les tuyaux qui avoient servi à l'écoulement des cires. On boucha les orifices dans lesquels ils avoient été logés avec de la potée cuite et du plâtre. Dans la nuit du 2 au 3 septembre l'odeur de cire s'étoit totalement évaporée. On continua néanmoins le feu, et on l'entretint avec modération. Le 6 septembre, à minuit, M. Piggiani, s'aperçevant qu'il ne sortoit plus de fumée par les bouches des jets et des évents, jugea que toute l'humidité étoit évaporée. Il vit aussi que les fers des galeries et du four commençoient à rougir. Il poussa alors le feu avec toute la vivacité possible, pour opérer le recuit du moule. Quand enfin, en regardant dans l'intérieur des jets et des évents, M. Piggiani vit que le moule avoit pris une couleur étincelante, il jugea qu'il avoit atteint le degré convenable de cuisson. Alors on cessa le feu, qui, continué

plus long-temps, n'auroit pu manquer de brûler le moule, et l'on mura toutes les issues par lesquelles l'air auroit pu s'insinuer. Il fallut neuf jours pour donner au moule le temps de se refroidir. Au bout de ce terme même, on eut la précaution de ne déboucher qu'une seule ouverture, pour éviter le désordre qu'auroit pu causer la trop subite impression de l'air; et, pour éviter qu'aucune ordure ne s'introduisît dans le moule, on boucha tous les jets et tous les évents avec de l'étoupe, et, par dessus ce bouchon d'étoupe, on plaça un second bouchon de fer en forme de boulon, de deux à trois pouces de long. Sur la tête de ces boulons il y avoit deux entailles qui servoient à les retirer avec des pinces, parce qu'ils devoient servir pendant la construction de l'écheno et son recuit, jusqu'à l'instant de la fonte. On supprima ensuite la plate-forme, on enleva les bricaillons, et l'on détruisit les galeries.

### §. IX. *De l'Enterrage du moule.*

Lorsque le moule fut découvert, on le trouva d'une très-belle couleur de brique cuite, ce qui annonçoit que le recuit étoit parfait. Cependant il offroit un grand nombre de crevasses; mais, après un examen attentif, on resta convaincu que ces crevasses avoient été occasionnées par

les carreaux que l'on avoit appliqués sur le moule avec de la terre franche, pour le garantir des premiers effets du feu. Après le recuit du moule, on l'enduisit d'une couche de goudron, pour le préserver de toute humidité. Quand cet enduit fut sec, on enveloppa le moule d'un petit mur de briques maçonné avec du plâtre mêlé de terre franche; puis on procéda à l'enterrage du moule, dernière précaution pour l'empêcher d'être ébranlé par les efforts du métal en fusion.

Les terres qu'on emploie à cet enterrage se passent à la claie. On les répand également dans la fosse. Quand elles sont parvenues à l'épaisseur d'un pied, on foule cette couche, pour l'entasser. On multiplie ainsi les couches jusqu'à ce que la fosse soit entièrement comblée. Il ne reste plus d'apparent que les embouchures des jets et celles des évents, que l'on élève à la hauteur de la partie supérieure du cheval par des tuyaux de même calibre qui avoient été disposés et recuits d'avance.

On s'occupa ensuite de l'écheno. C'est un bassin en forme de cuvette, dans lequel se rassemble le bronze liquide, en sortant du fourneau, pour être porté dans les bouches des jets. Ces bouches en déterminent le plan, et on est obligé de l'assujétir aux places qu'elles occupent, pour disposer les rigoles de l'écheno. Il fut assis sur

la dernière couche des terres de l'enterrage du moule, mises exactement de niveau. On le borda de tous côtés par un parapet de dix-huit pouces d'épaisseur. Le fond fut tapissé de maçonnerie dans toute son étendue. On lui donna un pied de profondeur, et à chaque rigole environ vingt pouces de largeur.

Le fond, les parapets furent construits en briques maçonnées avec de la terre à four. On répandit des terres au pourtour, et on les battit comme on avoit fait pour l'enterrage, de peur que l'impétuosité du métal ne fît écarter les parapets (1).

(1) Tous les détails techniques de ce chapitre ont été revus avec le plus grand soin par M. Jacquet, mouleur intelligent, qui a secondé M. Piggiani dans toutes ses opérations, et lui a succédé dans la place de mouleur du Musée royal.

# CHAPITRE VI.

## SOMMAIRE.

Préparatifs de la fonte du cheval et de la partie inférieure du cavalier. — Précautions prises pour éviter tout danger. — Construction de tribunes autour du grand atelier de la fonderie. — LL. AA. RR. Madame la duchesse d'Angoulême et Madame la duchesse de Berry viennent pour être témoins de la fonte. — Retard de l'opération. — Quelles en étoient les causes. — La fonte a lieu le 6 octobre 1817, à cinq heures un quart. — Son succès. — Félicitations que reçoit le statuaire. — Fondeurs qui ont conduit l'opération sous sa direction. — Le comité des souscripteurs porte au Roi la nouvelle de la réussite de la fonte.

On n'avoit procédé à l'alliage des matières pour la statue équestre de Louis XV, qu'au moment de la fonte; mais cette manière d'opérer a quelques inconvéniens : d'abord, lorsqu'il s'agit d'une fonte considérable, il est difficile d'amalgamer parfaitement les matières en les brassant avec des perches et des rateaux. Il est à craindre aussi qu'en ouvrant trop fréquem-

ment les portes du fourneau pour remuer le métal lorsqu'il est en fusion, un courant d'air n'en fasse congeler la surface, et ne produisît ce que les fondeurs appellent le *gâteau*.

On s'étoit déterminé, par ces raisons, à préparer l'alliage au moyen de deux fontes préparatoires que nous avons décrites dans le chapitre IV. Ces deux fontes furent faites aussi pour donner plus d'assurance aux fondeurs qui ont rarement l'occasion de s'occuper d'opérations aussi vastes, et pour obtenir ainsi une garantie plus rassurante de la fonte définitive.

Dès le 16 septembre, le fourneau avoit été chargé des quantité suivantes :

| | |
|---|---|
| Bronze de la I^re fusion préparatoire. | 1597 kil. |
| Bronze de la II^e fusion préparatoire. | 6159 |
| Cuivre à canon.................. | 4518 |
| | 12274 kil. |

Après quoi la porte du fourneau fut fermée et scellée en présence de M. Lemot, de M. Lafolie, conservateur des Monumens publics, et de M. Piggiani, mouleur.

L'opération de la fonte avoit été fixée au 6 octobre 1817. Lorsque les princes avoient visité le grand modèle en plâtre de la statue, dans l'atelier de M. Lemot, enclos de la foire Saint-Laurent, LL. AA. avoient témoigné le désir d'y assister. Le comité se fit un devoir de les

informer du jour et du moment où cette fonte devoit avoir lieu. Le local étoit très-circonscrit. Beaucoup de personnes désiroient néanmoins être témoins d'une opération dont le spectacle est assez rare. D'un autre côté, il pouvoit n'être pas sans danger; il falloit donc procéder avec discernement au placement tant des fonctionnaires que des curieux qui seroient admis dans l'atelier.

M. le comte de Chabrol, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine, chargea M. Molinos, architecte en chef de la ville, de faire les dispositions convenables pour la distribution intérieure du local. Huit loges ou tribunes, destinées à recevoir environ quatre cents personnes, furent construites et décorées avec élégance.

Une loge de plein-pied, située en face de l'ouverture du fourneau, étoit réservée aux princes. Deux loges latérales étoient destinées, l'une aux membres du comité, l'autre à M. le préfet du département. Enfin, cinq autres tribunes, placées extérieurement sur divers points, devoient recevoir les personnes invitées particulièrement soit par le comité, soit par M. le préfet, soit par le statuaire.

De son côté M. le comte Anglès, ministre d'Etat, préfet de police, avoit pris toutes les

mesures convenables pour prévenir tout accident dans l'intérieur, et pour que les avenues de l'atelier ne fussent pas encombrées par les voitures ou par les piétons.

Toutes les invitations furent faites au nom du comité des souscripteurs qui avoit chargé plusieurs maîtres de cérémonies de présider au placement des personnes invitées, afin que le bon ordre ne fût pas troublé. En un mot, aucune des mesures réclamées par la convenance et la régularité, ou conseillées par la prudence, n'avoit été négligée. La réunion étoit indiquée pour midi. On n'espéroit pas cependant que la fonte pût avoir lieu avant deux heures.

Mais une circonstance dont nous devons rendre compte, dérangea toutes les combinaisons.

Il avoit fallu vingt-huit heures pour la fonte de la statue de Louis XV; quoique le fourneau fût le même, plusieurs améliorations, comme on l'a vu, y avoient été apportées. D'ailleurs, comme deux fontes avoient précédé de peu de temps la fonte définitive, on étoit certain qu'il n'étoit resté aucune humidité dans le fourneau.

On avoit donc calculé que douze heures suffiroient pour la fusion parfaite du métal; le feu devoit être allumé dans la chauffe à deux heures du matin. M. Piggiani, obligé par la fatigue des veilles précédentes à prendre quelque repos,

avoit recommandé qu'on le réveillât pour ce moment. Il y avoit en effet des précautions à prendre avant de placer le feu dans la chauffe. Les ouvriers oublièrent la recommandation de leur chef. A deux heures précises ils allumèrent le feu. M. Piggiani ne fut éveillé que quelque temps après, et fut étonné de voir le feu allumé et d'apprendre qu'il l'étoit depuis une heure. Il demande si l'on a visité le fourneau, et si l'on s'est assuré que le tampon qui en bouche l'ouverture la fermoit hermétiquement et d'une manière solide. Il fait sentir à quel danger on seroit exposé si le métal entroit en fusion, et parvenoit, par son impétuosité, à se frayer une ouverture. Les ouvriers avouent que cette précaution a été négligée. Il fallut dès lors laisser éteindre le feu. M. Piggiani vouloit pénétrer dans le fourneau, pour aller vérifier lui-même l'état du tampon; mais les briques en étoient déjà rouges, il ne le pouvoit qu'en courant le risque d'être suffoqué par la chaleur. On attendit un peu. On dégagea toutes les ouvertures qui pouvoient laisser pénétrer l'air dans le fourneau et hâter son refroidissement. Le temps pressoit. Un ciseleur nommé Mesnel eut le courage d'entrer dans le fourneau encore ardent, après avoir eu la précaution de se faire envelopper de toiles mouillées; il y resta quelques instans, s'assura

que le tampon étoit scellé avec assez de soin pour qu'on n'eût pas à craindre son déplacement par la violence du feu et l'impétuosité de la matière en fusion. Néanmoins, par surcroît de précaution, il ajouta à l'endroit du scellement quelques poignées de cendre humectée.

Lorsque cette vérification fut terminée, on ralluma le feu, et on le poussa avec la plus grande vivacité, pour réparer le temps perdu. Le vent du nord qui souffloit, ne secondoit que trop son activité. La fonte avoit été annoncée pour deux heures; les fondeurs ne virent pas sans en être alarmés qu'à six heures du matin les saumons étoient rouges, prêts à entrer en fusion, et qu'on alloit se trouver obligé, peut-être, de couler cinq ou six heures avant celle qui étoit indiquée. Ils résolurent donc de suspendre le feu en bouchant les évents qui augmentoient son action, et en cessant de jeter du bois dans la chauffe.

Mais le ralentissement du feu pensa avoir les résultats les plus funestes; en effet, dès qu'il fut modéré, la liquéfaction s'arrêta. Les saumons, placés au milieu du fourneau, mais isolés entre eux, ainsi que cela se pratique, pour que la flamme puisse les envelopper plus facilement, cessèrent de se dissoudre. Ils s'agglomérèrent et ne formèrent plus qu'une masse qui menaçoit de se calciner. Si ce malheur fût arrivé, tout

étoit perdu; car il eût été impossible, au moyen même du feu le plus vif et le plus prolongé, de les liquéfier de nouveau. Il eût fallu attendre leur refroidissement total, et ensuite détruire le fourneau pour les retirer, puis le reconstruire et recommencer la fusion avec de nouvelles matières.

Quand M. Lemot arriva, et qu'on lui rendit compte de l'état des choses, il en fut consterné. Il se hâta de faire rouvrir les évents et rallumer le feu.

Déjà un grand nombre de fonctionnaires et de personnages distingués étoient rassemblés et occupoient les places qui leur avoient été assignées, lorsque LL. AA. RR. Madame la duchesse d'Angoulême et Madame la duchesse de Berry arrivèrent avec leur suite. Elles prirent place dans la loge du centre.

Cependant l'agglomération des métaux dont le fourneau étoit chargé, continuoit. Le feu le plus vif et le plus soutenu ne pouvoit les mettre en fusion. Les fondeurs désespéroient d'y réussir, et ne savoient plus à quel parti s'arrêter. M. Piggiani s'approcha de leurs Altesses Royales, et les informa qu'il étoit à craindre que le moment de couler ne fût encore éloigné. Elles se décidèrent alors à retourner au palais de l'Elysée-Bourbon, promettant toutefois de revenir dès

qu'elles seroient averties, et si l'heure à laquelle la fonte s'opéreroit pouvoit le leur permettre.

Le public étoit dans une impatience augmentée par une longue attente, par une situation peu commode, dans une atmosphère que toute la chaleur intérieure du fourneau n'avoit pas réchauffée, et par le désir de connoître les résultats d'une opération si difficile. M. Lemot étoit accablé de questions sur les causes du retard. Il y répondoit avec calme, et sans laisser percer ses inquiétudes. Enfin on prit le parti de faire remettre dans le fourneau une assez grande quantité de métal, dans la crainte que la portion déjà liquéfiée ne suffît pas pour remplir le moule, indépendamment des matières agglomérées. On redoutoit cependant, tout en recourant à ce moyen, que ces matières, poussées par le mouvement de la partie liquide, ne vinssent à fermer l'ouverture par où devoit s'opérer l'écoulement; mais cette augmentation de métal produisit l'effet le plus heureux. On s'aperçut bientôt avec une joie extrême que non seulement ces nouvelles matières entroient en fusion, mais qu'en affaissant les parties qu'on craignoit de voir calciner, elles les avoient fait fondre.

A quatre heures et demie la flamme qui sortoit du fourneau étoit d'un rouge clair et plus vif qu'elle n'étoit auparavant. Les scories que re-

jetoit le métal se rangeoient d'elles-mêmes autour du bassin, et laissoient le milieu uni comme une glace. Enfin le feu prenoit sur-le-champ aux perches de bois de sapin dont on se servoit pour brasser les matières, et la flamme qui s'y attachoit étoit d'un éclat éblouissant, signes certains que le métal avoit atteint un degré parfait de fusion.

Il n'y avoit plus de temps à perdre ; l'écheno avoit été chauffé d'avance. On se hâta de le nettoyer ainsi que les conduits par où devoit passer le métal ; car il est de la plus grande importance que le métal fondu ne rencontre rien de froid ni d'humide sur son passage. On mit en place le *périer* (1) ; on posa en même temps les *quenouil-*

---

(1) Il consiste en une longue barre de fer qui, poussée avec vigueur contre un tampon de fer dont est bouché le trou du fourneau pendant la fonte, doit le chasser au fond du bassin, et procurer au métal une libre issue. Cette barre de fer a dix-huit à vingt pieds de long sur trois pouces de grosseur. Du côté dont elle doit frapper, elle prend à peu près la même courbure qu'une pelle ; elle a, en cet endroit, cinq pouces de diamètre, et elle se termine en pointe arrondie. A son autre extrémité, elle est emmanchée invariablement dans une pièce de bois armée de liens de fer, taillée de manière à se laisser embrasser par le fondeur qu'elle met en état d'ajuster à son gré le coup de périer. Pour donner à la machine la force du levier, le périer, mis en équilibre, est suspendu à deux chaînes de fer terminées par des mains qui, en deux endroits, saisissent la barre de fer, et ces deux chaînes vont s'unir ensuite à une double chaîne plus longue, qui descend d'en haut, et dont les deux bouts sont arrêtés sur deux pièces de bois transversales, qui reçoivent les poutres voisines servant de tirans à la charpente du comble.

*lettes* dans les endroits qu'elles devoient occuper (1).

Lors de la fonte de la statue de Louis XV les tiges des quenouillettes étoient attachées à des tringles qui avoient le jeu d'une bascule, afin qu'on pût lever et baisser les quenouillettes sans être obligé d'en approcher de trop près. Pour la fonte de la statue de Henri IV, les bascules furent supprimées. Les quenouillettes furent posées et tenues par des ouvriers à qui on avoit donné des numéros pour se reconnoître et pour obéir successivement à l'ordre de les lever, afin d'ouvrir des issues à la matière pour son intromission dans le moule, lorsqu'elle seroit arrivée à une hauteur convenable dans l'écheno. On adopta ce moyen, parce qu'on jugea que dans un mouvement qui doit s'opérer avec la plus grande précision, et sans le moindre retard, au signal donné, un ouvrier agissant directement sur l'objet qui doit être mû, étoit toujours beaucoup plus maître de son action. Mais il importoit que les ouvriers ne fussent exposés à aucun

---

(1) Leur destination est de boucher les entrées des *jets*, jusqu'au moment où il est à propos d'introduire dans le moule le métal fondu, déjà entré dans l'écheno. Elles empêchent aussi que pendant qu'on chauffe l'écheno, il ne puisse entrer dans les conduits des jets, ni charbon, ni aucun corps étranger. Elles se terminent, par le bas, en une olive d'un calibre égal à l'ouverture des jets qui doivent les recevoir.

danger par le voisinage de la matière en fusion, ainsi que par les éclats dont ils pourroient être atteints, s'il se rencontroit la moindre humidité dans le moule ; et, pour les en préserver, on avoit eu la précaution de les faire envelopper de toiles mouillées, et de diriger les bouches des évents du côté du fourneau.

Lorsque toutes ces dispositions eurent été faites, on ferma toutes les portes de l'atelier, et le public fut averti que le moment de la fonte étoit arrivé. Aussitôt un silence profond s'établit, silence occasionné autant par l'attente d'un spectacle imposant que par l'anxiété qui agitoit tous les esprits vivement intéressés par les difficultés et les chances d'une opération si importante et si hasardeuse.

A cinq heures treize minutes, M. Piggiani, s'armant du périer, chassa à coups redoublés le tampon qui bouchoit l'ouverture du fourneau. Au cinquième coup le tampon ayant été déplacé, le métal ardent s'élança dans l'écheno comme un torrent de lave enflammée, et pénétra, avec un léger pétillement, dans les issues du moule, lesquelles furent successivement ouvertes par la levée des quenouillettes.

Toutes les apparences pronostiquoient le succès complet de la fonte. Les évents fumoient sans aucune scintillation, ce qui annonçoit qu'

n'étoit resté aucune humidité dans l'intérieur, et que le métal, en pénétrant dans toutes les parties du moule, en déplaçoit l'air.

L'écoulement dura quatre minutes, au bout desquelles l'écheno se trouva rempli de l'excédant de matières qu'il devoit contenir. Ce résultat prouvoit qu'il n'y avoit eu aucune issue intérieure par où la matière auroit pu fuir, et que toutes les parties du moule avoient reçu le métal nécessaire.

La preuve de la réussite de l'opération étoit donc complète. L'inquiétude dont tous les esprits avoient été saisis se changea dès lors en transports d'allégresse. Des acclamations et des applaudissemens s'élevèrent de toutes parts. Le chef fondeur, M. Piggiani, se précipita dans les bras de M. Lemot. Les ouvriers s'embrassèrent en se félicitant. Les assistans témoignoient la part qu'ils prenoient à ce touchant spectacle par des cris de VIVE LE ROI ! tandis que M. Lemot recevoit, dans les étreintes de l'amitié et dans les félicitations des dignitaires et des fonctionnaires, la plus douce et la plus honorable récompense de ses pénibles soins.

Pendant ce temps, la musique de la légion du département du Pas-de-Calais exécutoit l'air chéri de VIVE HENRI IV, et des boîtes d'artifice, tirées dans l'enceinte extérieure, portoient au

dehors la nouvelle de la fin et du succès de l'opération.

M. Getti, connu par son expérience dans les grandes opérations de fonte, avoit dirigé celle-ci par ses conseils. M. Piggiani, son gendre, l'avoit exécutée avec une rare habileté, secondé par M. Honoré Gonon, fondeur.

MM. les membres du comité, ayant à leur tête M. le marquis de Marbois, leur président, se hâtèrent de se rendre au palais des Tuileries, pour informer le Roi que la réussite de la fonte étoit conforme à tous les vœux, et Sa Majesté leur en témoigna sa vive satisfaction.

---

# CHAPITRE VII.

## SOMMAIRE.

Vérification de l'état des travaux du soubassement et du piédestal. — Craintes du comité à cet égard. — Représentations au ministre de l'intérieur. — Autres difficultés relativement au soubassement et à la place du piédestal. — Réclamation du comité. — Le ministre en renvoie l'examen à l'Académie des Beaux-Arts. — Elle est d'avis que ce qui a été fait doit être réformé. — On propose de faire le dé du piédestal d'un seul bloc évidé. — Ce projet n'est pas adopté. — Le Roi décide qu'il posera la première pierre du piédestal, et que la légende de la médaille frappée à cette occasion sera composée par l'Académie des Inscriptions. — Réclamations de cette Académie, au sujet de la gravure. — Description de la cérémonie de la pose de la première pierre. — Discours de M. le préfet. — Réponse du Roi.

L'activité que l'on avoit mise dans les opérations métallurgiques imposoit l'obligation de faire marcher de front la construction du soubassement, et du piédestal qui devoit recevoir la statue équestre de Henri IV. M. Lepère, architecte, étoit chargé, sous la surveillance de

M. Bruyère, directeur des travaux de Paris; de cette construction. Le comité envoya ses commissaires pour examiner l'état des travaux, et pour en presser l'achèvement. Ils conçurent quelques craintes sur le mode de construction du soubassement, et sur l'intention que l'on paroissoit avoir de revêtir le piédestal en pierre (1). Le comité, accueillant leurs observations, s'empressa d'adresser ses représentations au ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur. Le ministre écrivit au directeur des travaux, qu'il n'y avoit pas une statue dans nos jardins publics qui n'eût un piédestal en marbre; que toutes les statues de nos Rois avoient des piédestaux de cette nature, et que quand même la convenance n'en eût pas introduit l'usage depuis long-temps, elle en imposeroit la nécessité pour la statue de Henri, monument relevé avec tant d'éclat; que si on avoit eu réellement l'intention de revêtir le piédestal en pierre, il falloit qu'on en abandonnât l'idée.

D'autres difficultés s'élevèrent encore, et elles ne furent pas aussi aisément surmontées.

On sait que le soubassement avoit été primitivement disposé pour recevoir un obélisque, masse immense, et qui, à raison de sa hauteur,

---

(1) Voyez le rapport dans l'Appendice.

avoit exigé un emmarchement de quarante pieds carrés, et une hauteur proportionnée. Soit qu'on regrettât de détruire ce qui étoit déjà fait, soit qu'on espérât approprier les mêmes constructions à la statue de Henri, on continuoit les travaux sur le plan primitif, sans considérer qu'un massif de douze pieds sur six, tel que devoit être le piédestal, n'exigeoit plus un emmarchement de quarante pieds; que cet emmarchement nécessitoit une élévation qui alloit faire perdre au statuaire une partie de l'effet visuel de son ouvrage, et qu'enfin, par la situation du piédestal, le spectateur se trouveroit sous la statue, et n'auroit aucune reculée. Le comité crut encore devoir appeler l'attention du ministre sur ces inconvéniens. Ses observations furent communiquées au directeur des travaux, qui les combattit. Enfin, le ministre ayant renvoyé l'examen de la contestation à l'Académie des Beaux-Arts, un rapport de cette Académie rendit palpables les inconvéniens dont on a parlé, et démontra la nécessité de réformer ce qui avoit été fait, en recommençant sur un nouveau plan (1).

C'est ainsi que le comité, investi de la confiance des souscripteurs, la justifioit par une

(1) Voyez ce rapport dans l'Appendice.

persévérance éclairée et le désir d'élever un monument digne du Monarque auquel il étoit consacré.

Un marbrier intelligent (1) avoit proposé de faire le dé du piédestal d'un seul bloc de marbre évidé, entreprise hardie, nouvelle, et qu'il eût été à désirer de pouvoir appliquer à un monument unique peut-être par les circonstances de son érection ; mais on craignit qu'il ne fallût plus de temps qu'il n'en restoit, pour extraire des carrières de Carrare un bloc d'une aussi forte dimension que celui dont on avoit besoin, pour l'épanneler, pour l'évider sur les lieux, et le transporter à Paris. On résolut donc de suivre, pour la construction du piédestal, les procédés ordinaires, et d'employer à ses revêtemens, des marbres qui existoient déjà dans les magasins, ou qui étoient sur le point d'arriver à Paris.

Les choses en étoient à ce point lorsqu'on représenta au ministre que la première pierre du piédestal de la statue de Henri IV, qui étoit autrefois sur le Pont-Neuf, avoit été posée en 1614, par Louis XIII mineur, sous la régence de Marie de Medicis, sa mère.

Le ministre prit les ordres du Roi au sujet

---

(1) M. Henraux.

de la pose de la première pierre du nouveau piédestal, et Sa Majesté décida qu'elle la placeroit elle-même, qu'une médaille seroit frappée à l'occasion de cette solennité, et que l'Académie des Inscriptions en proposeroit la légende. Toutes les dispositions furent faites en conséquence, et la cérémonie fut fixée au 28 octobre.

Le Roi ayant décidé que la légende de la médaille seroit composée par l'Académie des Inscriptions, il sembloit que le choix du graveur et la surveillance de l'exécution dussent appartenir à l'Académie des Beaux-Arts, qui avoit les artistes dans son sein. Le ministre avoit donc écrit aux deux Académies. Celle des Inscriptions réclama. Le secrétaire perpétuel s'attacha à démontrer dans une première lettre (1), qu'il étoit contraire aux usages anciens que le choix du graveur et la surveillance de l'exécution fussent confiés à l'Académie des Beaux-Arts, que Louis XIV avoit adjoint à son Académie des Inscriptions, un artiste chargé de dessiner les types des médailles qu'elle composoit, et qu'à l'égard du graveur, le ministre ou le choisissoit lui-même, ou en laissoit le choix à l'Académie. Dans une seconde lettre (2) le

(1) Voyez cette lettre dans l'Appendice.
(2) *Idem.*

secrétaire perpétuel appuya sa reclamation sur les réglemens et les usages modernes. Le ministre élut M. Andrieu, graveur.

Le terre-plein du Pont-Neuf n'offroit qu'un endroit très-circonscrit pour la cérémonie de la pose de la première pierre. Il falloit rendre ce lieu aussi convenable que possible. D'après l'ordre de M. le préfet, M. Molinos, architecte en chef de la ville, rendit l'accès du terre-plein plus facile par un remblais, décora avec des draperies le hangar qui étoit adossé à la rivière, y disposa une salle pour la réception de Sa Majesté, et des loges latérales pour un petit nombre de spectateurs.

Le cérémonial, proposé par M. le préfet, fut envoyé par le ministre à M. le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, pour l'arrêter définitivement après avoir pris les ordres de Sa Majesté. Ce cérémonial, tel que nous le donnons dans l'Appendice (1), parut dans le Moniteur du 27 octobre.

Le 28, à midi et demi, Sa Majesté partit, avec tout son cortége, du château des Tuileries; elle avoit dans sa voiture LL. AA. RR. MADAME, MONSIEUR, M[gr] le duc et M[me] la duchesse de Berry. Elle arriva sur le terre-plein du Pont-Neuf à une heure.

(1) Voyez ce cérémonial dans l'Appendice.

Le corps municipal attendoit Sa Majesté en avant du salon qui avoit été préparé pour la recevoir à l'extrémité occidentale du terre-plein.

Le Roi étant descendu de voiture, le grand-maître et les deux maîtres de cérémonies lui présentèrent le préfet de la Seine accompagné du préfet de police, des deux secrétaires généraux de préfecture et du corps municipal.

M. le comte de Chabrol, conseiller d'Etat, préfet de la Seine, présenta pareillement à Sa Majesté les membres du corps municipal.

Le Roi entra ensuite dans son salon, et s'assit au milieu des Princes et Princesses de la Famille Royale et du sang, des grands officiers, des ministres, et de MM. les membres du corps diplomatique.

M. le comte de Chabrol, portant alors la parole au nom du corps de ville, harangua Sa Majesté en ces termes :

« Sire,

» Il est des souvenirs qui ne s'effacent pas, et
» l'image d'un bon Roi se grave à jamais dans
» la mémoire des peuples. Le nom de Henri-
» le-Grand, votre auguste aïeul, est un des
» premiers noms qui frappent l'oreille de nos
» enfans; il est invoqué dans les besoins de
» l'Etat, dans ses inquiétudes, dans ses crises,

» dans ses malheurs même, comme si tout pou-
» voit être réparé par lui, comme si seul il
» pouvoit servir de modèle aux Rois, et de
» garantie aux peuples. Vainement la fureur
» des révolutions renversa son image chérie; la
» France opprimée ne cessa de l'avoir présente
» à sa vénération et à son amour. La France
» délivrée la relève aussitôt qu'elle a brisé le
» joug, et l'usurpateur lui-même est forcé de
» respecter ce simulacre fragile d'un monument
» immortel qu'il tardoit à notre impatience de
» consacrer une seconde fois d'une manière
» durable.

» Il va se réaliser enfin ce vœu si cher à tous
» les Français. Ce monument unique, fruit de
» leurs offrandes, va s'élever de nouveau, digne
» du peuple qui l'attend, digne du siècle
» qui doit le réclamer un jour avec orgueil,
» dans la postérité la plus reculée, digne en-
» fin de la main auguste qui daigne en poser
» la première pierre. Il n'est pas une province,
» Sire, il n'est pas un village, un hameau qui
» ne compte ses souscripteurs. Le pauvre
» comme le riche, le citoyen comme le fonc-
» tionnaire et le magistrat, le soldat comme ses
» officiers et ses généraux, tous se sont em-
» pressés de porter leurs tributs, et comme s'il
» pouvoit manquer un trait à ce tableau de la

» France entière unie dans les mêmes senti-
» mens, c'est le Roi de France lui-même qui
» vient ici le consacrer. Auguste monument,
» qui retracez à jamais et la royale bonté du
» souverain et la tendre reconnoissance des
» Français pour leurs Rois, puissiez-vous avoir
» une éternelle durée! puissiez-vous servir à
» jamais de leçon et de modèle à nos derniers
» neveux!

» Votre présence, Sire, à la plus auguste
» cérémonie dont la ville de Paris puisse avoir
» jamais à s'enorgueillir, rappelle avec atten-
» drissement à ses magistrats ces paroles mémo-
» rables que Votre Majesté daigna leur adresser
» lorsqu'elle reçut avec tant de bonté, à l'Hô-
» tel-de-Ville, leurs hommages et leurs vœux :
» *Je m'estimerois heureux*, disoit-elle, *que mon*
» *peuple connût bien tout le prix que j'attache*
» *à rappeler la mémoire du règne de ce bon Roi.*

» Soyez donc satisfait, Sire; votre peuple
» unit votre nom à celui de votre auguste aïeul.
» Comme lui, père tendre de tous vos sujets,
» vous leur avez rendu le repos et le bonheur
» sous la protection des lois. Votre sagesse se
» plaît à calmer toutes les passions, à concilier
» tous les intérêts qu'elles avoient divisés; votre
» bienfaisance éclairée prévient et soulage le
» malheureux dans son infortune : aussi il n'est

» pas d'esprit chagrin qui ne soit forcé de vous
» louer, comme il n'est pas de pauvre qui ne
» vous bénisse. Votre nom, Sire, est dans le
» cœur de votre peuple à côté de celui du bon
» Henri.

» Un jour ce monument que nous érigeons
» aura son émule et son rival dans celui qui sera
» consacré au souvenir de vos vertus; et tous
» deux, également impérissables, attesteront
» aux générations à venir et la reconnoissance
» des Français et le bonheur de vivre sous une
» dynastie qui sut toujours allier à la majesté
» souveraine la justice et la bonté, précieux
» apanage des Rois de votre auguste famille. »

Le Roi répondit :

« Je suis bien touché de l'expression de vos
» sentimens. Ce jour est à jamais mémorable.
» Le premier monument fut élevé à mon aïeul
» par sa veuve et par son fils, peu d'années après
» lui. Celui-ci, plus heureux, deux siècles après,
» est relevé par l'amour de tous ses enfans. Je
» m'en félicite comme Roi, j'en jouis comme
» fils, je m'en enorgueillis comme Français. »

Lorsque Sa Majesté eut cessé de parler, M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, lui présenta M. le marquis de Barbé-Marbois, président du comité des souscripteurs

pour la réédification de la statue de Henri IV, les membres du comité, et M. Lemot, statuaire, chargé de l'exécution du monument.

Le Roi dit au président, avec l'expression de la bonté: « Je remercie, en vous, tous les Français qui ont concouru au monument. » Il s'approcha ensuite du lieu où devoit être érigé le piédestal, accompagné des Princes et Princesses.

Le préfet de la Seine reçut des mains de M. Lepère, architecte, l'équerre et les instrumens, avec une boîte contenant sept pièces de monnaie, dont deux d'or et cinq d'argent au type de 1817, le portrait en cristal de Sa Majesté Louis XVIII, et une plaque en bronze doré, sur laquelle étoit gravée l'inscription suivante :

*QUOD. BONUM. FELIX. FAUSTUMQUE. SIT.*

---

QUUM. ANNO. SALUTIS MDCCCXVII
MIRO. CIVIUM. CONSENSU. ATQUE AERE. CONLATO
HENRICI. MAGNI. EQUESTRIS. STATUA
ILI. TUMULTU. EVERSA. RESTITUERETUR,
LUDOVICUS. XVIII. FRANCIAE. ET NAVARRAE. REX
HENRICI. ADNEPOTIS. NEPOS
STIPIBUS. AURI. ARGENTI. OMNIGENIQUE. METALLI
IN. BASIS. FUNDAMENTA. CONJECTIS
AUSPICALEM. OPERIS. LAPIDEM. STATUIT
DIE. XXVIII OCTOBRIS REGNI. ANNO. XXIII.

---

*STATUENDO. ADFUERUNT.*

*C. L. LAINÉ. V. C.* (1) *REGIS AB. INTERIORIBUS. REGNI. IN. NEGOTIIS. ADMINISTER.*

*Chabrol. de Volvic. V. I.* (2) *comes. præfectus. urbis.*

*Anglès. V. I. comes. minister. Regius. præfectus. vigilum.*

*Walckenaer. EQ.* (3) *præfecturæ. urbanæ.* } *ab. actis.*
*Fortis. EQ. præfecturæ. vigilum.* }

*E. Municipii. consilio. Decuriones. Q. N. J. S. S.* (4)

*Badenier. Bellart. Barthelemy. Boscheron. Breton. Delarue. d'Aligre. Delamoignon. Dutremblay. Delaitre. Gauthier. d'Harcourt. Lebeau. Molé. Montamant. Mallet. Ollivier. Pérignon. Quatremère-de-Quincy. Tourolle. Thibon. Ternaux. Vial.*

*XII. REGIONUM. URBIS. AEDILES. EORUMQUE. ADSESSORES. XXIV.*

*Lecordier. Delaroquette. Cretté. Lebrun. Hutteau d'Origny. Legrand-Devaux. Lepelletier-d'Aulnay. Leprieur. Boulard. Piault. Camet. Cochin. XII. AEDIL. Grillon Deschapelles. Paulmier. Boilleau. Bequet. Demautort. Fournier. Petit. Champion. Leroux. Lamaille. Jousselin. Tiron. Hémar. Chauchat. Moufle. Monot. Denise. Pantin. Delaborne. Trutat. Lebrun. Hua. Hardy. Roger. XXIV. ADS.:*

*NEC NON*

*BARBÉ-MARBOIS. V. C. COMES. E. SUPREMO. PARIUM FRANCIAE SENATU. MINISTER. REGIUS. E. CONLATORIBUS. AERIS. AD. STATUAM. CURAM AGENTIUM. PRAESES*

*Lemot. Eq. artifex statuarius*

*Bruyères. Eq. operum. urbanorum. Curator.*

---

*Lepère. architectus.*

*Piggiani. fusor. statuarius.*

---

(1) *Vir clarissimus.*

(2) *Vir illustris.*

(3) *Eques.*

(4) *Quorum nomina infra scripta sunt.*

Le préfet présenta la boîte ouverte au Roi.

Les tailleurs de pierre, employés à la construction du piédestal, étoient rangés en haie devant Sa Majesté. Le Roi, après avoir examiné le contenu de la boîte et lu l'inscription de la plaque, ferma la boîte, et la plaça dans une cavité pratiquée dans la pierre pour la recevoir. Les ouvriers ramenèrent par dessus une très-forte pierre, disposée à cet effet. Le Roi prit alors un peu de plâtre, qui lui fut présenté dans une truelle, en plaça autour de cette pierre pour la sceller. Dans ce moment, et au signal qui fut donné par le moyen d'une fusée, une salve d'artillerie fut tirée de l'esplanade des Invalides.

Le Roi se porta alors en avant du piédestal, pour se montrer à la multitude des spectateurs répandue sur le pont et sur la place Dauphine, et qui faisoit retentir les airs de ses acclamations.

Il rentra ensuite dans le salon, avec les Princes et Princesses. Il s'entretint pendant quelque temps avec les ministres, les membres du comité des souscripteurs, le préfet de la Seine, et le sculpteur. « On parlera de cette cé-
» rémonie, dit-il; mais ce qu'il y a de plus
» touchant et de plus vrai, c'est que le monu-
» ment provisoire que nous allons remplacer, a

» été protégé par l'amour des Français. » En parlant des inscriptions, il a surtout loué l'exergue de la médaille : « *Civium pietas restituit.* »

Sa Majesté remonta en voiture à deux heures. Elle fut reconduite par le corps municipal jusqu'au dehors du terre-plein.

Le plus beau ciel avoit favorisé cette journée, et toutes les classes de citoyens avoient pris part à l'alégresse d'une fête dont le bon Henri étoit l'objet.

---

# CHAPITRE VIII.

## SOMMAIRE.

DÉTERRAGE de la statue. — Calcul du métal qui est entré dans la composition. — Sciage des jets et des évents. — Extraction du noyau. — Placement du torse sur le cheval. — Exposition de la statue dans la fosse.

LA statue avoit été jetée en fonte le 6 octobre. Au bout de huit jours on jugea que le métal étoit suffisamment refroidi. On commença à enlever la masselotte, ou le métal superflu, qui étoit demeuré dans l'écheno, et celui qui étoit resté au fond du fourneau. On put alors établir exactement la quantité de bronze qui avoit été employée.

| | | |
|---|---|---|
| Pour la partie supérieure, le fourneau avoit été chargé, suivant procès-verbal du 18 mars 1817, de........................ | 2,073 | kil. |
| Et pour la fonte du cheval et de la partie inférieure du cavalier, suivant procès-verbal du 16 septembre 1817, de............. | 12,274 | » |
| On avoit remis dans le fourneau, durant la fonte, environ....... | 2,000 | » |
| Total ... | 16,347 | kil. |

| | | |
|---|---|---|
| Il falloit, sur ce total de........ | 16,347 kil. | |
| défalquer pour le poids reconnu de la masselotte suivant procès-verbal du 21 novembre 1817... | 4,290 | » |
| Il étoit donc entré dans la statue | 12,057 kil. | |

ou vingt-quatre mille cent quatorze livres de métal.

On commença à démolir l'écheno, et à deblayer toutes les terres et toutes les briques dont la fosse étoit remplie. A mesure qu'elle se vidoit, on détruisoit le moule de potée, et on enlevoit les débris des contre-murs. La statue ne tarda pas à être entièrement découverte. On vit alors que toutes les formes du modèle étoient parfaitement reproduites. Seulement on découvrit plusieurs déchirures au poitrail, sur les flancs, et sous le ventre, particulièrement au-dessus des jambes. Elles provenoient : 1°. de ce que les jets et les évents n'avoient pas été assez multipliés dans les parties coulées massives, et de ce que, ces parties ayant absorbé beaucoup de métal, il n'avoit pas eu, en se refroidissant, les moyens de retraite qu'il faut toujours lui ménager; 2°. de ce que, l'armature du noyau n'ayant pas été tenue assez isolée de la place que devoit occuper le bronze, elle avoit aussi empêché la retraite inévitable du métal en fusion.

Du reste on put mieux juger du succès de la fonte, lorsque la statue fut débarrassée des jets

et des évents. On procéda à leur sciage, comme on avoit fait pour la statue de Louis XV, c'est-à-dire, qu'on les scia le plus près qu'il fut possible de la statue, et qu'on ne les ôta de place que lorsque le sciage fut tout-à-fait achevé, pour éviter l'ébranlement que leur rupture auroit pu occasionner.

Le public étoit impatient de s'assurer de la réussite de la fonte. Le comité des souscripteurs s'empressa de lui en procurer les moyens. M. Lemot, pour se conformer au vœu du comité, fit transporter à l'atelier, rue du faubourg du Roule, la partie supérieure de la statue qui avoit été, comme on l'a dit, fondue et ciselée dans les ateliers Saint-Laurent. Il la fit placer sur le cheval, avant même que ce cheval fût ciselé, que l'extraction du noyau eût été effectuée; et il consentit à laisser voir son ouvrage, malgré tout le désavantage qu'il y avoit à le montrer encore imparfait, du haut en bas, et dans le fond d'une fosse mal éclairée. Durant quinze jours que l'atelier demeura ouvert, le concours des personnes qui visitèrent la statue fut prodigieux.

Au bout de ce terme, on s'occupa d'extraire du cheval le noyau, et les fers qui le soutenoient. On avoit ménagé, sur le dos et sous le ventre, deux ouvertures assez spacieuses pour

que les ouvriers, munis des outils nécessaires, pussent pénétrer dans l'intérieur, détruire, peu à peu, la matière du noyau qui le remplissoit, et en retirer, l'un après l'autre, les fers de l'armature, qui, depuis la fonte, n'étoient plus d'aucune utilité. On ne laissa subsister que ceux qui, passant au travers des jambes du cheval, devoient y demeurer, et ceux dont on ne pouvoit se passer pour le maintien de la statue, jusqu'à ce qu'elle fût enlevée hors de la fosse. Il fallut un mois entier pour l'extraction du noyau et des fers.

On travailla ensuite à poser les pièces de l'armature intérieure qui devoient remplacer celles que l'on avoit retirées. Ces pièces furent faites, les unes en bronze, les autres en fer, de manière que, par la combinaison de ces métaux, il ne pût s'opérer aucune dilatation nuisible à la solidité de la statue. Le placement des fers fut calculé pour que le cheval ne portât que sur deux jambes. Ces opérations délicates furent exécutées, avec une grande intelligence, par M. Mesnel, monteur et ciseleur fort expert, choisi par M. Lemot.

Dans le même temps, des ouvriers travailloient à nettoyer la statue de la croûte qui se forme toujours à la surface des ouvrages coulés en fonte. Cette croûte a plus ou moins d'épais-

seur, selon que la première couche de potée mise au pinceau a absorbé une moindre ou une plus grande quantité de la partie la plus subtile du métal en fusion, et s'en est pénétrée, et y est plus ou moins adhérente, selon que l'action du feu l'a attachée ou plus étroitement collée sur les parois du métal. Cette croûte se détacha facilement de la tête du cheval, du cou, des deux jambes levées, et généralement de toutes les parties larges. Ainsi, dans ces parties de la statue, M. Lemot vit avec satisfaction le bon résultat des précautions qui avoient été prises pour que la partie subtile du métal en fusion ne s'abreuvât pas avec le moule de potée; mais la croûte qui recouvroit les deux autres jambes, le ventre, la queue et la crinière du cheval, fut beaucoup plus tenace. Cela provenoit de ce que l'épaisseur du bronze, dans ces endroits qui offrent des cavités et des refouillemens, avoit augmenté l'évaporation, de sorte que le métal s'étoit incorporé sur quelques points avec le moule de potée. De semblables inconvéniens ne peuvent être prévenus qu'en s'appliquant à donner au bronze, dans ces parties, la moindre épaisseur possible. Il devint donc plus difficile d'enlever la croûte dans les parties dont nous parlons. Néanmoins elle céda à la patience persévérante des ciseleurs.

Le 13 mars 1818, la statue fut retirée de la fosse par M. Dié, charpentier, et placée sur le sol de l'atelier de la fonte, avec les mêmes moyens qui avoient été employés pour enlever celle de Louis XV; seulement, au lieu de moufles, le charpentier fit usage de rouleaux.

M. Mesnel s'occupa alors de réparer les déchirures du bronze, ainsi que de fermer les trous provenant des fers qui soutenoient le noyau, et enfin de faire disparoître tous les petits défauts de fonte. Il fallut trois mois pour le réparage de la statue. La ciselure du cheval, commencée le 18 mars, ne fut achevée qu'à la fin de juin 1818.

Le bronze de la statue ayant été soumis à l'analyse, il donna les résultats suivans :

| | |
|---|---|
| Cuivre | 89. 62 |
| Etain | 5. 70 |
| Zinc | 4. 20 |
| Plomb | ». 48 |
| | 100. » |

L'analyse du bronze tiré d'une statue fondue par les Keller avoit donné :

| | |
|---|---|
| Cuivre | 89. 69 |
| Etain | 1. » |
| Zinc | 7. 70 |
| Plomb | 1. 61 |
| | 100. » |

Il résultoit donc de la comparaison, que la quantité du cuivre qui étoit entrée dans le bronze de Henri IV étoit à peu près la même; que celle de l'étain étoit plus considérable; qu'enfin, celle du zinc et du plomb étoit moins forte.

---

# CHAPITRE IX.

## SOMMAIRE.

Les travaux du piédestal ne peuvent être terminés pour l'époque de l'inauguration. — On dispose le massif en pierre pour recevoir la statue. — Inscriptions placées sur deux faces du piédestal.—Le comité charge sa commission des travaux de lui faire un rapport sur les sujets à choisir pour les bas-reliefs. — Rapport de cette commission. — Devis présenté par M. Lemot. — L'exécution des bas-reliefs est ajournée. — Pourquoi. — Le ministre décide que les bas-reliefs seront exécutés par M. Lemot, sous la surveillance de son ministère.

On a vu, dans un des chapitres précédens, les dispositions qui avoient été faites pour la construction du piédestal, et de l'emmarchement dont il devoit être entouré. Le peu de temps qui restoit jusqu'à l'époque de l'inauguration, fixée au 25 août, ne suffisoit pas pour achever les travaux, en raison surtout des changemens qui avoient été exigés, et des revêtemens en marbre dont il falloit s'occuper. On se contenta donc d'élever le massif intérieur du piédestal,

sur lequel on posa une table en marbre, afin que la statue équestre pût toujours être placée, et les parties latérales furent couvertes par un châssis figurant les revêtemens définitifs.

Sur la face du piédestal qui regarde le Pont-Neuf on avoit peint l'inscription suivante, composée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

*HENRICI MAGNI*
*OB. PATERNUM. IN. POPULOS. ANIMUM*
*NOTISSIMI. PRINCIPIS*
*SACRAM. EFFIGIEM*
*INTER. CIVILIUM. FURORUM. PROCELLAS*
*GALLIA. INDIGNANTE*
*DEJECTAM*
*POST. OPTATISSIMUM.* LUDOVICI. *XVIII. REDITUM*
*EX. OMNIBUS. ORDINIBUS. CIVES*
*ÆRE. COLLATO*
*RESTITUERUNT*
*NECNON. ET. ELOGIUM*
*QUOD*
*SIMUL. CUM. EFFIGIE. ABOLITUM. FUERAT*
*LAPIDI. RURSUS. INSCRIBI*
*CURAVERUNT* (1).

(1) Rien ne prouve mieux peut-être l'intérêt général qu'a inspiré la réédification de la statue de Henri IV, que la sévérité avec laquelle cette inscription a été examinée. Chacun auroit voulu qu'elle dît tout ce qu'il sentoit, et comme il le sentoit, ce qui n'étoit guère possible. Nous avons pensé cependant qu'on retrouveroit avec plaisir, dans l'Appendice de cet ouvrage, les inscriptions proposées par quelques personnes recommandables par leur savoir. (Voyez l'Appendice.)

Sur la face vers le Pont-des-Arts doit être placée l'Inscription qui étoit sur l'ancien piédestal. Elle est ainsi conçue :

*ERRICO IV*
*GALLIARUM IMPERATORI*
*NAVAR. R.*
*LUDOVICUS XIII.*
*FILIUS EJUS*
*OPUS INCHO. ET INTERMISSUM*
*PRO DIGNITATE PIETATIS*
*ET IMPERII*
*PLENIUS ET AMPLIUS ABSOLVIT.*
*EMIN. D. C. RICHELIUS*
*COMMUNE VOTUM POPULI*
*PROMOVIT SUPER ILLUST.*
*VIRI DE BULLION*
*BOUTILLIER, P. ÆRARII F.*
*FACIENDUM CURAVERUNT*
*M. D. C. XXXV.*

Il avoit été arrêté que les deux côtés du piédestal qui font face l'un au quai de la Monnaie, l'autre au quai de l'Ecole, seroient décorés de deux bas-reliefs en bronze. Dès le mois de mai 1816, le comité des souscripteurs avoit pensé à leur exécution. Mais il étoit dans son intention que M. Lemot en fût chargé, et tout le temps du statuaire étoit absorbé par le travail de la statue équestre. Il fallut donc nécessairement ajourner les bas-reliefs.

D'ailleurs, la statue de Henri IV avoit été l'objet unique de l'entreprise. On ignoroit encore si les fonds de la souscription permettroient de subvenir à la dépense des accessoires. Néanmoins, le comité chargea sa commission des travaux de lui présenter ses vues à cet égard. Ce rapport fut fait le 15 juin 1816.

« Dans votre séance du 27 mai dernier, disent » les commissaires, vous avez chargé trois de » vos membres, MM. Suard, Dufourny et » Quatremère de Quincy, de s'entendre et de » se concerter avec M. Lemot, pour arrêter » les sujets, les proportions et les dépenses des » deux bas-reliefs qui doivent être coulés en » bronze, et décorer les deux faces latérales de » la statue de Henri IV.

» Vos commissaires se sont empressés de » remplir vos intentions, et de concert avec » M. Lemot, ils ont arrêté ce qui suit :

» 1°. Que les deux bas-reliefs devront repré- » senter des sujets qui soient en rapport avec la » ville de Paris, et qui expriment, l'un l'amour » du Roi pour sa bonne ville, l'autre les senti- » mens de Paris pour son Roi. Qu'en consé- » quence, l'un des deux bas-reliefs aura pour » sujet, Henri IV laissant entrer des vivres dans » Paris, dont il faisoit le siége; l'autre, l'entrée » de Henri IV dans la capitale.

2°. » Que les deux bas-reliefs auront chacun » neuf pieds six pouces de long, sur cinq pieds » de hauteur, et seront fondus d'un seul jet.

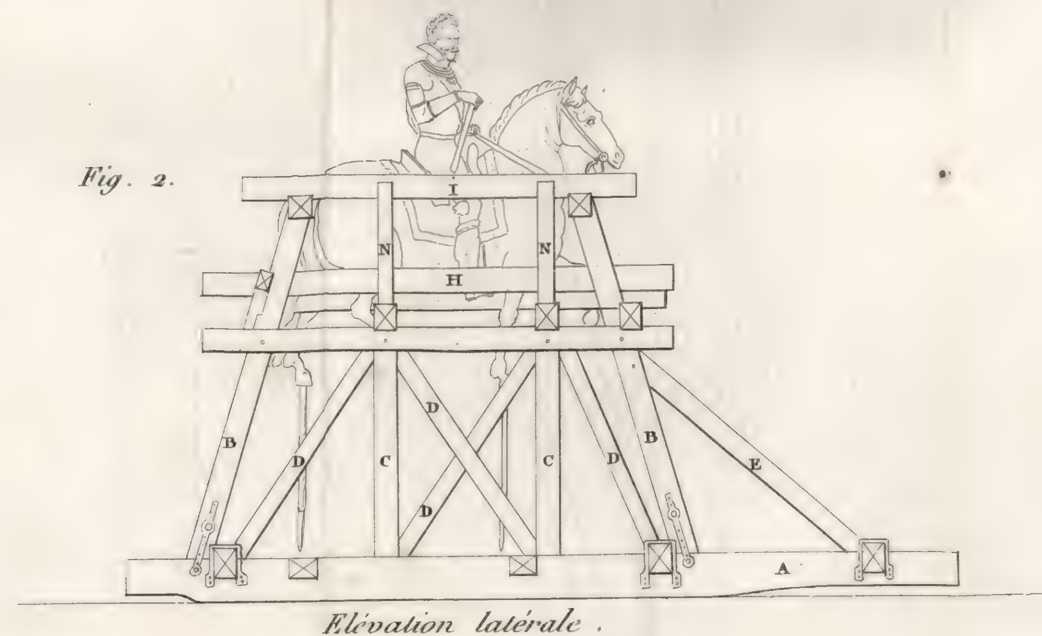
3°. » Que la dépense de l'exécution des deux » bas-reliefs en modèle, de leur mélange et ré- » parage en plâtre, de leur fonte en bronze, et » de leur ciselure, d'après les renseignemens les » plus précis sur la nature et la valeur de chaque » partie du travail, doit monter à la somme de » 40,000 fr., selon devis estimatif présenté par » M. Lemot (1). »

Le moment de l'inauguration approchoit, et le comité, dont les fonctions cessoient, alloit, au nom de tous les souscripteurs, faire hommage à Sa Majesté, de la statue équestre.

Il transmit donc le devis proposé par M. Lemot à M. le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur. Son Excellence décida que les bas-reliefs seroient faits aux conditions proposées; qu'il seroit suppléé sur les fonds du ministère à ceux de la souscription, s'ils étoient insuffisans; enfin, que l'exécution de ces bas-reliefs rentreroit comme tous les ouvrages d'art qu'elle ordonnoit, sous la surveillance de l'autorité administrative.

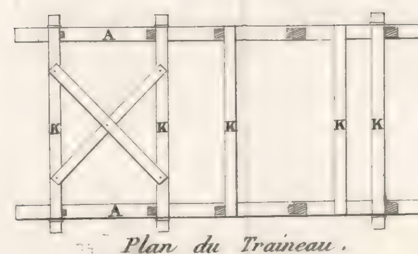
(1) Voyez ce devis dans l'Appendice.

Fig. 2.



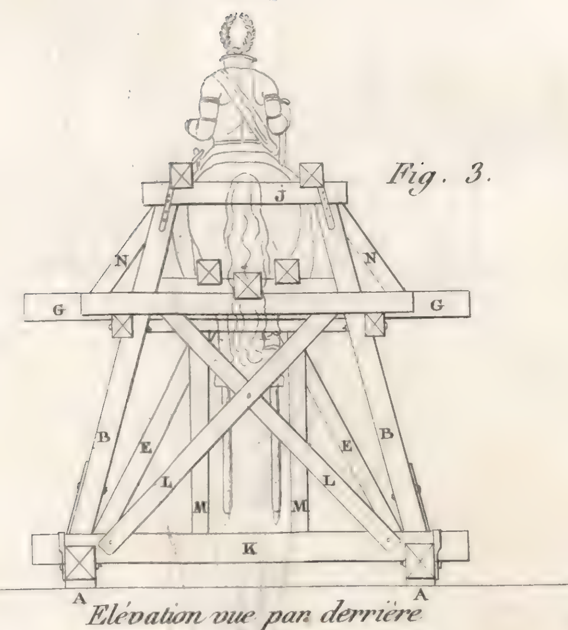

Élévation latérale.

Fig. 1re.




Plan du Traineau.

Fig. 3.




Élévation vue par derrière

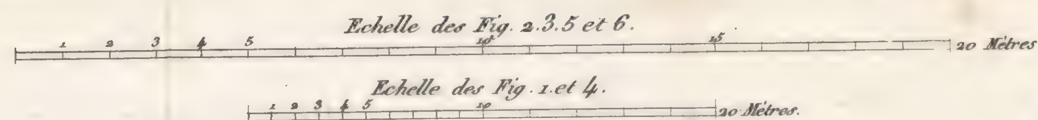
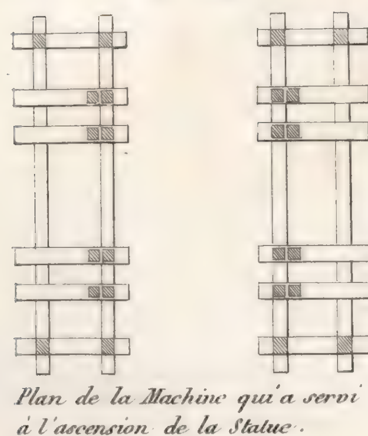
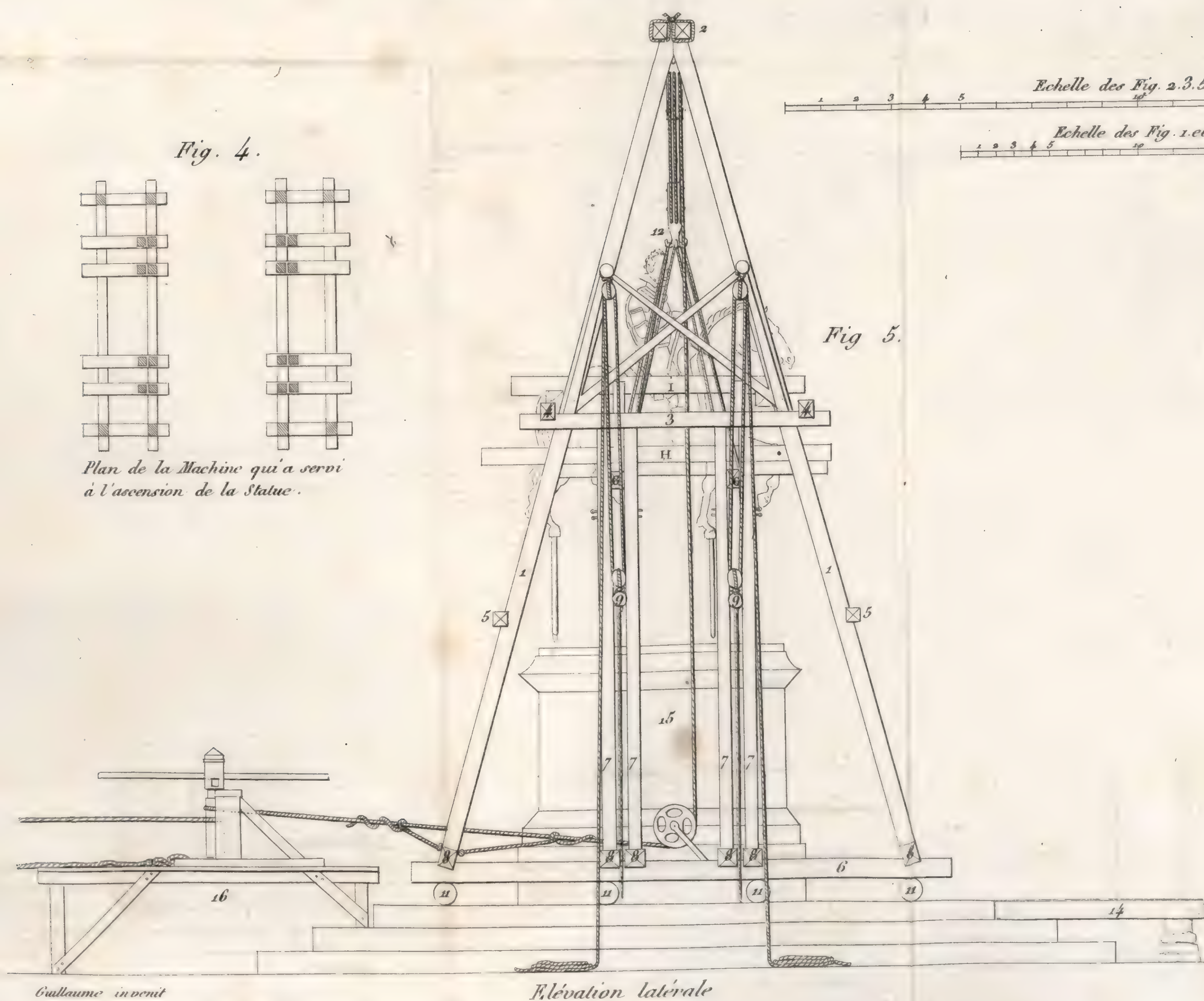



Fig. 4.



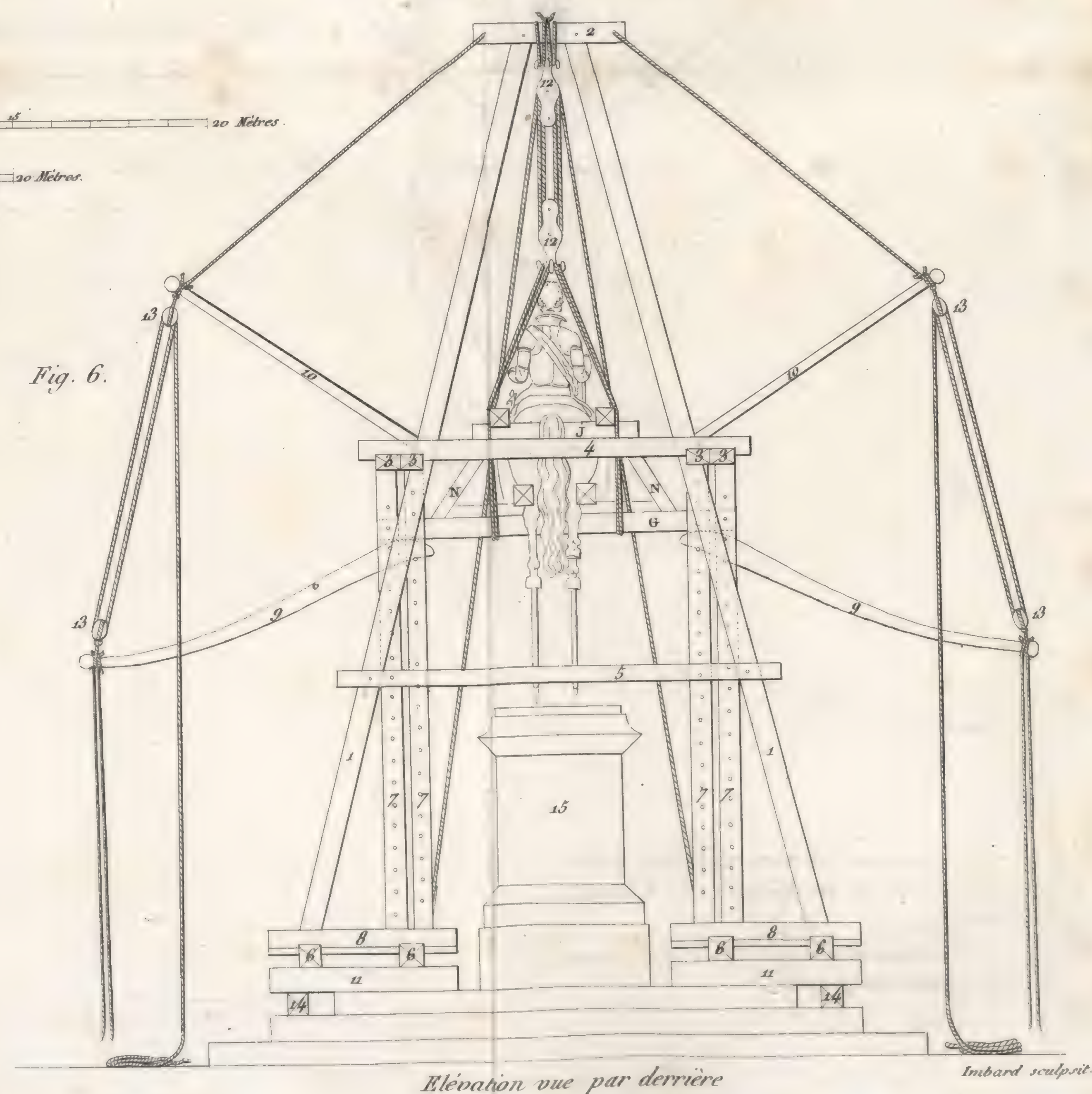
Plan de la Machine qui a servi à l'ascension de la Statue.

Fig 5.




Élévation latérale

Fig. 6.




Élévation vue par derrière

Guillaume invenit

Imbard sculpsit

# CHAPITRE X.

## SOMMAIRE.

COMMENT avoit été transportée la statue équestre de Louis XV. — Ce mode étoit long et dispendieux. — M. le colonel Grobert propose les procédés qu'il a employés pour transporter les groupes de Coustou. — M. Guillaume, ancien maître charpentier, offre d'élever à ses frais la statue sur son piédestal. — Son offre est acceptée. — La translation lui est aussi confiée. — Description du transport de la statue, et de son élévation sur le piédestal.

ON avoit transporté la statue équestre de Louis XV sur un chariot, depuis l'atelier du Roule jusqu'au lieu de sa destination. Ce chariot, sorti de l'enceinte des ateliers du Roule vers le point qui répond au bas d'une des avenues de l'Etoile, avoit été conduit sur une chaussée construite exprès, jusqu'à la grande route de Neuilli; de là au chemin qui aboutit au-dessus de la barrière du Roule dans la campagne. Il étoit descendu ensuite vers la barrière, qu'on avoit en partie détruite pour en élargir l'ouverture, et enfin dans la rue du faubourg Saint-

Honoré, dont on avoit remanié le pavé, et interdit le passage à toutes les voitures. Ce transport avoit duré trois jours (1). Si l'on calcule les frais de confection d'une chaussée, ceux du remaniement du pavé dans toute la longueur du faubourg Saint-Honoré, de la construction du chariot, etc., on comprendra que la dépense a dû être fort considérable.

Plusieurs propositions parvinrent au comité des souscripteurs pour le transport de la statue équestre de Henri IV.

M. le colonel Grobert, qui, en 1795, avoit amené en cinq heures, de Marly à Paris, les groupes de Coustou, placés aujourd'hui à l'entrée de l'avenue principale des Champs-Elysées, offrit l'emploi des mêmes appareils et des mêmes machines, pour le transport de la statue équestre. Ces moyens étoient connus et consacrés par l'expérience (2). Il est vraisemblable qu'ils eussent été adoptés.

Mais M. Guillaume, ancien maître charpen-

(1) Description de la fonte de la statue de Louis XV, par Mariette, ch. 13, page 135.

(2) Description des travaux exécutés pour le déplacement, le transport et l'élévation des groupes de Coustou, par J. F. Grobert, chef de brigade d'artillerie, directeur de l'Arsenal de Meulan, membre des Académies de Florence et de Bologne. Ouvrage publié par ordre du gouvernement. Paris, an IV de la république.

tier, entrepreneur de travaux publics, proposa d'élever, *à ses frais*, la statue sur le piédestal, et de payer ainsi son tribut à la mémoire de Henri. Son offre ayant été acceptée, il étoit naturel que M. Guillaume fût également chargé de la translation de la statue.

Cet entrepreneur commença donc par assujétir la statue dans un système de charpente, dont la partie inférieure faisoit traîneau. (*Voyez les figures* 1, 2, 3, *planche troisième*, *et dans la note ci-dessous*, *le détail des pièces qui entroient dans sa composition* (1).

Le 13 août, au soir, on abattit une partie du mur d'enceinte de la fonderie du Roule, et on plaça la statue, ainsi contenue et recouverte

---

(1) *Explication des pièces composant le traîneau qui a servi à la translation de la statue équestre de Henri IV:*

*A. Semelles traînantes.* Nous nommons ainsi les deux poutres inférieures sur lesquelles portoit le traîneau; elles avoient chacune 9 mètres de longueur et 33 à 39 centimètres d'équarrissage.

*B.* Les quatre *poteaux corniers*. On appelle ainsi les maîtresses pièces des angles d'un pan de bois. Elles avoient 4 mètres 25 centimètres de longueur sur 28 centimètres de grosseur.

*C. Poteaux de remplage* posés sous les deux sous-ventrières. Ils avoient chacun 2 mètres 50 centimètres de longueur et 26 à 27 centimètres d'équarrissage.

*D.* Les quatre *branches de croix de saint André*, assemblées entre les susdits poteaux. Elles avoient chacune 2 mètres 75 centimètres de longueur et 18 à 19 centimètres d'équarrissage.

*E.* Les *arcs-boutans*. Deux étoient en avant, quatre autres entre les poteaux de remplage.

*F.* Les *moises* au-dessus des poteaux. Elles remplissoient le double

d'une toile bleue fleurdélisée, sur la chaussée de la rue du faubourg du Roule. Le lendemain matin on y attela dix-huit paires de bœufs. Ils avoient une housse pareille à la draperie. Les conducteurs avoient une veste bleue, un chapeau français, une cocarde blanche, avec fleurs de lis en or.

Le départ eut lieu vers dix heures du matin. La route étoit tracée par l'avenue de Marigny, l'avenue des Champs-Elysées, la place Louis XV et les quais. Une foule immense inondoit le che-

---

office de soutenir les sous-ventrières, et d'assembler les poteaux et les branches de croix de saint André.

*G.* Les deux *ventrières*. Elles passoient entre les quatre jambes du cheval.

*H.* Les *flasques*. Elles longeoient les côtés du cheval, et en soutenoient en avant et en arrière les fesses et les épaules.

*I.* Les deux *garde-corps*. On nomme ainsi les pièces de bois placées au-dessus des deux précédentes.

*J.* Les *entretoises*. Elles pourroient être nommées, à raison de leur position, l'une *poitrail*, l'autre *croupière*.

*K.* Les cinq entretoises d'assemblage. Leur office est d'assembler le bas du châssis, et de maintenir l'écartement des semelles traînantes.

*L.* Les *quatre branches de croix de saint André*, en avant et en arrière du cheval.

*M.* Les quatre *poteaux* liés par le pied aux entretoises du grand châssis, et par le haut aux deux ventrières, avec les six arcs-boutans, dont quatre de côté, et deux en avant et en arrière.

*N.* Les quatre autres petits *arcs-boutans* posés par le pied sur le bout des sous-ventrières, et par le haut en gueule de loup, sous les pièces dites *garde-corps*.

O. Un des *cabestans* qui a servi à tendre les cordes des moufles, et à faire approcher la machine.

min que la statue devoit parcourir, depuis les ateliers du Roule jusqu'au Pont-Neuf. Le jardin des Tuileries, et particulièrement la terrasse du côté du bord de l'eau, étoient couverts d'une multitude de curieux. Paris avoit pris tout à coup un air de fête. La joie populaire n'avoit jamais été plus remarquable, et n'étoit pas de commande.

Le poids de la statue étoit évalué à vingt-cinq milliers, celui de la charpente à quinze milliers, en tout quarante milliers. Les charpentiers, à la tête desquels étoit M. Guillaume, protégés par plusieurs détachemens de gendarmerie à pied et à cheval, accompagnoient la statue.

Le chef fondeur, M. Piggiani (1), que la mort devoit frapper avant qu'il pût jouir de l'honneur d'être présenté à Sa Majesté, et de la satisfaction de voir la statue en place; tous les ouvriers qui avoient coopéré aux travaux, la suivoient avec un air de contentement et de triomphe.

Dans la foule des curieux qui accompagnoient le monument, on apercevoit M. le marquis de Marbois, qui vouloit remplir jusqu'à la fin

(1) M. Pierre-Joseph Piggiani, mouleur habile, né à Rome, le 16 octobre 1772, est mort le 22 août 1818, trois jours avant l'inauguration. Il laisse une veuve et des enfans qui ont été recommandés par le comité des souscripteurs aux bontés de Sa Majesté.

et dans tous les détails, son honorable mission; M. le comte de Chabrol et M. le comte Anglès, M. Quatremère de Quincy, M. Molinos, chargé de la surveillance du transport, enfin M. Lemot, qui n'observoit pas sans inquiétude les mouvemens que l'on imprimoit au traîneau (1).

Le trajet de la partie du faubourg du Roule que l'on descendit d'abord s'opéra facilement, et en moins d'une demi-heure; mais une difficulté presqu'invincible survint dans l'avenue de Marigny, où la base horizontale du traîneau, sans roue, faisant tangente avec l'arc de cercle d'une chaussée bombée, laissoit glisser l'énorme fardeau vers l'un ou l'autre revers.

Les bœufs étoient excédés de fatigue, et succomboient à chaque pas. On les remplaça par des chevaux; mais la marche n'étoit guère moins pénible. Il falloit de grands efforts pour redonner le mouvement à une masse aussi pesante, lorsqu'elle étoit inclinée vers l'un des côtés de la route, et quand on y étoit parvenu, le mouvement cessoit bientôt, de sorte que les stations devenoient très-longues et très-multipliées.

A six heures du soir, on n'avoit pas atteint la fin de l'avenue de Marigny. On crut long-temps

(1) Voyez dans l'Appendice le procès-verbal de la translation.

qu'il seroit impossible d'aller plus loin. Ce ne fut qu'après des peines incroyables, et avec un renfort considérable de chevaux, qu'on put tourner l'avenue principale des Champs-Elysées, et se placer au milieu de la chaussée. Les Princes étoient venus s'informer des causes du retard. Les spectateurs souffroient de la lenteur et de toutes les difficultés de la translation. Ceux qui ne pouvoient approcher questionnoient les plus voisins avec inquiétude. Tous se demandoient si les obstacles étoient donc insurmontables. Enfin, quelques ouvriers offrent de prêter secours. On les refuse d'abord, puis on se décide à essayer ce nouveau moyen. On attache des cordes aux poutres du traîneau. Ces ouvriers s'en saisissent. Mille bras s'emparent bientôt des traits de l'équipage, dont on détache les bœufs avec précipitation. Le monument s'ébranle. Il ne marche plus, il vole, et, en moins d'une demi-heure, il arrive sous les croisées du pavillon des Tuileries, aux cris mille fois répétés de « *Vive le Roi! vive la Famille Royale!*

Ce n'étoit pas, sans doute, un spectacle auquel un cœur français pût demeurer insensible, que celui de la statue du bon Roi, encore voilée, traînée comme en triomphe, transportée comme par enchantement, par le peuple de Paris, heureux et fier de pouvoir prouver son

affection et son respect pour la mémoire de cet excellent Prince. Il excita les plus douces émotions parmi ceux qui en furent les témoins, et il paroîtra, sans doute, à la postérité, comme à nous, un noble témoignage de la piété nationale des Français pour leurs Rois.

Les descendans de Henri se montrèrent touchés d'un mouvement spontané, inspiré par des sentimens dans lesquels ils avoient aussi leur part. Le Roi, Madame la duchesse d'Angoulême, les Princes parurent aux fenêtres, et mêlèrent avec attendrissement leurs acclamations à celles du peuple. Ils lui témoignèrent, par leurs gestes et par des paroles affectueuses, leur satisfaction et leurs remerciemens.

La statue de Henri IV continua sa route le même soir jusqu'au Pont-des-Arts, où elle demeura jusqu'au 17.

A deux heures du matin, on commença à faire les dispositions nécessaires pour la transporter sur le Pont-Neuf. Les sapeurs-pompiers travaillèrent à arroser le chemin que la statue devoit parcourir. A cinq heures soixante chevaux de marine furent attelés au traîneau; mais, la montée du pont augmentant les obstacles, il fallut en ajouter dix autres. Avec ce nouveau secours la statue arriva devant le terre-plein à six heures du matin. On la dégagea aussitôt de

tous les cordages et agrès qui avoient servi au transport (1).

Mais la statue se trouvoit en travers du piédestal. La première opération devoit être de la placer en face. Il falloit, à cet effet, lui faire faire un quart de conversion; ce qui fut exécuté au moyen de deux forts leviers, de chacun vingt-sept pieds de longueur, et dont le gros bout présentoit un équarrissage de dix à onze pouces. Ces leviers étoient en outre aidés par des crics disposés à l'avance, non seulement pour cet objet, mais encore pour seconder, dans la route, les mouvemens du traîneau.

Cette première opération étant exécutée, on s'occupa d'introduire sur le terre-plein la statue, de manière que les semelles traînantes arrivassent butantes et de niveau avec la marche-palier du piédestal. Voici comment on a procédé à cette seconde opération.

Il devenoit nécessaire d'exécuter sur rouleaux ce mouvement de progression, afin d'éviter les secousses qu'auroient occasionnées les inégalités du pavé; à la faveur du soulèvement qui avoit eu lieu pour faire opérer à la machine un quart

(1) M. Guillaume a bien voulu nous fournir le détail des procédés employés pour placer la statue de Henri IV sur son piédestal. Ce détail ne sera pas sans intérêt pour une classe de lecteurs.

de conversion, on introduisit sous les semelles du traîneau, des *coulottes* ou *couchis*.

Alors deux cabestans furent placés ; on les fit virer, et les rouleaux étant successivement portés en avant, à mesure qu'ils dépassoient les châssis, le traîneau arriva ainsi jusqu'au bord antérieur du terre-plein.

Ce terre-plein étoit plus bas de trois pieds que la base du piédestal ; cependant, les deux semelles traînantes devoient elles-mêmes servir de coulottes, lorsque la statue seroit élevée à la hauteur du palier, et qu'il faudroit la faire marcher en avant, pour la mettre à plomb du piédestal. Afin donc de gagner la différence qui existoit entre le sol du terre-plein et la base du piédestal, toutes les coulottes furent posées en pente, et la machine étant de nouveau mise en mouvement, l'extrémité des semelles traînantes vint aboutir exactement à la marche-palier. Il ne fut plus alors question que de faire jouer les grands leviers et les crics pour chercher le niveau qui fut établi avec l'aide ordinaire des câbles.

Cette opération et les précédentes occupèrent la journée du 17 août. Le même jour, vers quatre heures de l'après-midi, le Roi vint visiter les travaux; il s'arrêta sur le Pont-Neuf, en face de la statue, et fit appeler M. Guillaume. Après avoir donné à son zèle et à son désinté-

ressement les éloges les plus flatteurs, Sa Majesté s'informa du moment où seroit effectué le mouvement d'ascension : M. Guillaume répondit à Sa Majesté que ce mouvement s'opéreroit vraisemblablement le surlendemain vers midi.

Pendant la journée du 18 on démonta la charpente du traîneau, à l'exception des ventrières, sous-ventrières, et des pièces dites *flasques ;* lesquelles longeoient le cheval, depuis la croupe jusqu'au poitrail, ainsi que celles qui étoient nommées *garde-corps* et entretoises, d'avant et d'arrière.

Toutes ces pièces étoient combinées de manière qu'elles ne portoient sur aucune des parties réparées de la statue; elles étoient soutenues par divers arcs-boutans, et supportoient la statue comme sur un brancard, ce qui ne laissoit pas la moindre inquiétude pour l'ascension. L'appareil destiné à élever la statue avoit été reculé jusqu'au-dessus du piédestal (1). Il avoit

---

(1) *Désignation des pièces de la machine qui a servi à l'ascension de la statue équestre de Henri IV, et à son placement sur le piédestal.*

1°. Les quatre principales pièces, que l'on nommera *aiguilles*. Elles étoient en bois de sapin, et avoient chacune 15 mètres 50 centimètres de longueur, sur 27 à 28 centimètres de grosseur.

2°. Les deux *moises* qui lioient les quatre susdites pièces par le haut. Elles avoient chacune 3 mètres de long, sur 21 à 30 centimètres d'équarrissage.

3°. Les quatre *moises* servant de chapeaux aux poteaux jumelles

été placé en arrière pour ne point gêner l'arrivage. Il fallut le faire avancer, et le disposer

---

et de ceinture aux quatre grandes aiguilles. Elles avoient 5 mètres 50 centimètres de longueur, sur 14 à 30 centimètres d'équarrissage.

4°. Les deux *entretoises* au retour. Elles avoient chacune 5 mètres 50 centimètres de longueur, sur 22 à 24 centimètres d'équarrissage.

5°. Les deux *entretoises* au-dessous. Elles avoient chacune 5 mètres 50 centimètres de longueur, sur 22 à 24 centimètres d'équarrissage.

6°. Les quatre *sôles* supportant les quatre aiguilles, et posées sur rouleau. Elles avoient 9 mètres 50 centimètres de longueur, et de 30 à 33 centimètres d'équarrissage.

7°. Les seize *poteaux jumelles*. Ils avoient chacun 6 mètres 30 centimètres de longueur, et de 16 à 27 centimètres d'équarrissage.

8°. Les douze *patins* entaillés sur les soles. Leur fonction étoit de maintenir les écartemens des soles, et de supporter les *quatre aiguilles* ainsi que les seize poteaux jumelles. Les patins avoient 2 mètres 60 centimètres de longueur, sur 26 à 27 centimètres d'équarrissage.

*G*. Les deux *sous-ventrières* dont il a été parlé dans le détail des pièces du traîneau. Elles servoient à l'ascension par le moyen des quatre balanciers, et supportoient l'amarrage du moufle. Elles avoient 4 mètres 50 centimètres de longueur, sur 36 à 39 centimètres d'équarrissage.

9°. Les quatre *balanciers* dont on vient de parler. Ils avoient 5 mètres de longueur, 22 à 34 centimètres d'un bout, et de 16 à 16 de l'autre.

10°. Les quatre *boute-dehors*. Ils servoient à tenir d'aplomb les palans qui soutenoient les balanciers; ils étoient en sapin, et avoient 5 mètres de longueur, et 11 à 12 centimètres de grosseur.

11°. Les six *rouleaux*. Ils avoient chacun 2 mètres 60 centimètres de longueur, et 33 centimètres de diamètre.

12°. Le *moufle*.

13°. Les *palans* servant au mouvement des balanciers.

14°. Les deux *coulottes*. Elles servoient à supporter les rouleaux.

15°. Le piédestal.

16°. *Cabestans*.

sur la statue de manière à la saisir avec facilité. Ce fut également l'occupation d'une partie de la journée du 18.

Le mauvais temps du 19 mit obstacle à l'activité des travaux. Cependant, on avoit commencé dès le matin les amarrages des moufles; mais, une pluie abondante ayant fait subitement gonfler les cordages, ils perdirent leur souplesse. On ne put le lendemain les retirer des trous dans lesquels ils jouoient facilement la veille, et l'on fut même obligé d'en couper quelques uns. La journée du 19 fut presque entièrement perdue, et il fallut renoncer à l'espérance d'effectuer ce jour-là le mouvement d'ascension.

Jeudi 20, vers neuf heures du matin, tout étant prêt pour ce mouvement, M. Guillaume en informa le comité des souscripteurs. M. le marquis de Marbois, président, et plusieurs autres membres se rendirent sur les lieux. pour être témoins de l'opération. Elle avoit en outre attiré quelques fonctionnaires publics, parmi lesquels on distinguoit M. le comte Anglès, ministre d'Etat, préfet de police. A midi, M. Guillaume fit rassembler ses ouvriers, au nombre de quarante. Il en forma six pelotons, dont chacun étoit commandé par un chef. Cette espèce d'organisation étoit nécessaire pour prévenir la confusion et le désordre si funestes dans ces

occasions. M. Guillaume donna à chaque chef de peloton les instructions convenables, et les chargea seuls du soin de recevoir ses ordres et de les transmettre.

Chacun des quatre balanciers avoit été numéroté à l'avance; l'ordre de s'y porter fut donné à quatre des pelotons. Chacun des deux autres pelotons fut chargé du service d'un cabestan. Ces cabestans, comme on le verra, remplissoient un double office. Ils devoient servir d'auxiliaires aux balanciers dans le mouvement d'ascension, et faire avancer l'appareil par un simple changement d'amarrage.

Au premier commandement, les balanciers et les cabestans agissant simultanément, on vit la statue s'élever sans effort de neuf pouces à chaque coup de balancier. Ce degré d'ascension s'accomplissoit dans l'espace d'une demi-minute, de telle sorte qu'il eût fourni sur un plus grand appareil une élévation de cinquante pieds en une demi-heure. Les balanciers eussent pu agir encore plus vite; mais leur action devoit être proportionnée à la vitesse des moufles, qui, bien que doublée par l'application du second cabestan (1) faisant effort sur le dormant (2),

(1) Le second cabestan n'avoit d'autre objet que de doubler la vitesse des moufles. Il n'augmentoit pas sa puissance, quoiqu'il nécessitât le double d'hommes.

(2) On appelle *dormant* le bout de cordage qui est ordinairement fixé au-dessous de la poulie.

n'auroit pu correspondre au degré d'activité qu'il étoit possible d'imprimer aux balanciers. L'action des balanciers étoit en outre suspendue toutes les fois que le cordage des moufles, roulé autour de la fusée des cabestans, arrivoit vers la tablette. Pour faire descendre ce cordage, on en employoit un autre, appelé bosse (1) en terme de marine, lequel étoit attaché au pied du patin de l'une des aiguilles.

Les fers de scellement adaptés aux pieds du cheval, sur une longueur de quatre pieds six pouces, avoient rendu nécessaire une égale surélévation de la statue, pour que ces fers pussent passer sur le piédestal. Le degré d'élévation nécessaire ayant été obtenu, les dispositions furent faites pour avancer l'appareil à plomb au-dessus du piédestal, de manière que les fers de scellement correspondissent exactement aux mortaises destinées à les recevoir. Ce fut alors que les cabestans, cessant de jouer le rôle auxiliaire de la force d'ascension des leviers, reprirent l'autre fonction à laquelle ils étoient principalement destinés, celle d'imprimer à l'appareil un mouvement de progression. Ce prompt changement

(1) On nomme *bosse* un bout de corde d'une médiocre longueur, qui s'applique à un autre cordage pour en maintenir la tension.

s'exécuta à la surprise des spectateurs; cette manœuvre, au lieu d'appliquer l'amarrage des bosses du côté de la charge pour la soutenir, comme cela se pratique ordinairement, consistoit simplement à les amarrer en sens inverse, c'est-à-dire, du côté des cabestans, qui, dans leur mouvement de rotation, faisant effort sur le pied de l'appareil, devoient le forcer à avancer. Pour fixer cet appareil durant le mouvement d'ascension, il avoit été nécessaire de caler les rouleaux qui le supportoient. Avant donc de mettre les cabestans en mouvement, les cales furent enlevées; les cabestans virèrent aussitôt, et la machine, s'avançant d'un mouvement égal, se trouva à plomb du piédestal.

L'appareil avoit à parcourir, pour accomplir ce mouvement, un trajet de seize à dix-sept pieds : telle fut cependant la précision des mesures prises par M. Guillaume, avant l'ascension, pour placer la machine sur ses rouleaux; telle fut aussi la sûreté de la direction qu'il lui imprima dans ce dernier mouvement de progression, que les fers adaptés aux pieds du cheval arrivèrent à six lignes près en ligne droite du milieu des ouvertures de scellement. Une exécution si parfaite surpassa même l'attente de M. Guillaume. Plusieurs témoins, au nombre desquels étoit M. le comte Anglès, s'empres-

sèrent de constater cette rare précision, et pour en juger montèrent sur le piédestal.

Quelque peu sensible cependant que fût la différence de six lignes qui se faisoit remarquer entre la perpendiculaire des fers et les ouvertures de scellement, il étoit prudent de chercher l'exacte milieu, avant de faire descendre la statue. Ce fut le résultat d'un petit mouvement de côté donné par le levier et les crics.

Cette dernière opération, qui consistoit à faire descendre la statue, pouvoit s'effectuer à la fois, comme le mouvement d'ascension, par le double concours des balanciers et des cabestans.

Mais M. Guillaume fit alors tomber ses quatre balanciers. La suppression des premiers moteurs de la force de cette vaste machine éveilla la crainte des spectateurs; M. Lemot lui-même fut du nombre de ceux qu'elle inquiéta. Cependant, M. Guillaume ayant garanti le succès de sa manœuvre, les quatre balanciers furent enlevés, et le moufle resta seul chargé du poids de la statue.

Les personnes qui avoient suivi les détails de l'opération étoient alarmées de cette suppression, parce que le moufle n'avoit paru jusqu'alors avoir d'autre but que de maintenir la statue en équilibre sur les ventrières, et de laisser aux

balanciers la presque totalité de l'effort. Quelques autres personnes, instruites du luxe des moyens qui avoient été mis en œuvre, en 1763, pour mettre en place la statue équestre de Louis XV, s'effrayoient de la hardiesse du nouveau procédé et de la confiance de M. Guillaume. En effet, M. Maris, architecte, qui avoit été chargé de cette opération, y avoit employé, au lieu du moufle unique de M. Guillaume, deux moufles absolument semblables, plus deux fortes écharpes dont chacune étoit garnie d'un câble de trois pouces de diamètre. Les poulies avoient treize pouces également de diamètre; cependant le concours de ces moyens ne tranquillisa pas l'architecte. Indépendamment de ces quatre soutiens, il en fit construire quatre autres. Chacun de ces derniers, montés en bois ferré avec de très-forts montans de fer soudés par le haut à un crochet de trois pouces de diamètre, étoit garni de quatre poulies en cuivre dont la poulie supérieure avoit quatorze pouces de diamètre et deux pouces huit lignes d'épaisseur (1).

Mais M. Guillaume avoit calculé toutes ses forces, et avoit acquis la preuve que son moufle pouvoit facilement supporter 96 mille livres pesant. En effet, dès le mois de juin précédent,

---

(1) Voyez l'ouvrage publié par M. Mariette, en 1768, pag. 115.

il s'étoit rendu au Hâvre pour y faire fabriquer des cordages en chanvre de première qualité. Plusieurs expériences répétées à l'arsenal de la marine royale lui avoient appris que chacun des brins de ces cordages supportoit aisément un poids de huit mille livres, lequel, multiplié par douze, représentoit effectivement 96 mille, nombre des brins de cordage du moufle. Le même calcul, appliqué à l'appareil de 1763, démontre que les moyens employés équivaloient à un effort de 276 mille livres, ce qui porte à croire que l'architecte ne s'étoit point rendu compte de la force comparée au poids à soulever (1).

La statue étant ainsi suspendue au moufle, on s'occupa de dégager les pieds du cheval de toutes les ferrures qui avoient servi à prévenir l'effet des chocs durant le transport. Les cabestans remplirent alors un office tout nouveau; et, laissant lentement s'échapper le câble, par un mouvement contraire à celui qui avoit procuré l'ascension, on vit la statue descendre ma-

(1) Par une singularité remarquable, le principal moufle employé par M. Guillaume étoit l'un de ceux qui avoient servi à l'érection de la statue de Louis XV. Il l'avoit acheté en novembre 1793 d'un chaudronnier nommé Mazier, demeurant rue Galande, près de la place Maubert; lequel le tenoit lui-même de la veuve Lerbette, de Saint-Denis, dont le mari avoit été entrepreneur du transport et de la pose de la statue de Louis XV.

jestueusement, et atteindre le niveau du piédestal.

Des cris de *Vive le Roi* s'élevèrent alors de toutes parts, et les fonctionnaires témoins du succès complet de l'opération ne quittèrent pas le terre-plein sans adresser leurs félicitations à M. Guillaume.



STATUE ÉQUESTRE DE HENRI IV.

*érigée sur le terre-plein du Pont Neuf, à Paris le 25 Août 1818.*

## CHAPITRE XI.

### SOMMAIRE.

PRÉPARATIFS de l'inauguration du monument. — Cérémonial arrêté par le Roi. — Inauguration de la statue. — Discours du président du comité des souscripteurs. — Réponse du Roi. — Revue de la garde nationale et de la garde royale. — Retour du Roi au palais des Tuileries. — Distribution des médailles frappées à l'occasion de la cérémonie. — Divertissemens qui ont terminé la journée. — Conclusion.

L'ESPÉRANCE s'étoit généralement répandue dans le public que Sa Majesté et son auguste famille assisteroient à la cérémonie de l'inauguration de la statue de Henri IV. Cependant le comité des souscripteurs ignoroit encore la volonté du Roi. On pria M. le duc de Richelieu de lui demander ses intentions. « Comment ! » répondit Sa Majesté, doit-on les mettre en » doute ? et pourroit-on supposer que moi, le » premier des Français, et petit-fils de Henri IV, » je voulusse manquer à cette fête toute fran-

» çaise? » C'étoit répondre de la manière la plus noble et la plus délicate au vœu qui étoit exprimé. Cette réponse remplit de satisfaction tous les membres du comité.

Le jour étoit donc arrivé où les Français, en rétablissant la statue de Henri sur son antique base, alloient montrer la vénération que leur inspiroit la mémoire d'un prince, amour de la France, et où le comité des souscripteurs alloit recueillir la flatteuse récompense de ses soins, par l'honneur d'être près de Sa Majesté l'organe des sentimens de tous les Français.

La journée du 25 août, fixée pour la cérémonie, offroit une double fête : celle de Henri IV, au nom duquel, selon l'expression d'un noble pair, nos cœurs tressaillent de joie et nos yeux se remplissent de larmes, celle du Roi dont la sagesse et la bonté effacent chaque jour parmi nous la trace des malheurs et des discordes, funeste cortége des révolutions.

La veille, des représentations populaires avoient eu lieu dans tous les théâtres de la capitale. Partout des pièces, ou des scènes composées dans l'intention de fêter le bon Roi, offroient de piquantes allusions ou des couplets spirituels qui excitèrent de franches acclamations, et furent applaudis avec transport.

Les feuilles publiques firent connoître le cé-

rémonial qui devoit être observé pour le rétablissement et l'inauguration de la statue (1).

Le 25, à six heures du matin, des salves d'artillerie, et le rappel battu par les tambours, annoncèrent la solennité de la journée. L'éclat d'un ciel pur et serein disposoit tous les cœurs à l'allégresse.

La décoration du terre-plein du Pont-Neuf consistoit en un arc-de-triomphe érigé en arrière de la statue. Cet arc étoit revêtu du chiffre de Henri et de fleurs de lis espacées. On avoit représenté sur les bases quelques scènes de l'histoire du monarque dont l'effigie alloit reparoître.

De chaque côté de la statue, des places avoient été préparées pour les spectateurs.

En face étoit le trône du Roi, et dans les parties latérales, des estrades où devoient être admises les personnes qui, à raison de leurs dignités ou de leurs fonctions, feroient partie de la cérémonie.

A midi un quart, une seconde salve d'artillerie annonça le départ du Roi du palais des Tuileries, pour aller passer la revue de la garde nationale, de la garde royale et de la troupe de ligne.

Les douze légions de la garde nationale à pied, la légion à cheval, la garde royale, les légions de département, composant la garnison

(1) Voyez ce cérémonial dans l'Appendice.

de Paris, étoient placées en ordre de bataille sur toute la ligne du boulevard, et avoient reçu l'ordre de se replier, aussitôt après le passage de Sa Majesté, sur la rive gauche de la Seine, pour défiler devant le trône. S. A. R. MONSIEUR, colonel-général de la garde nationale, avoit déjà passé devant tous ces corps, pour s'assurer de l'exécution des dispositions convenues. A midi et demi le Roi prit le chemin des boulevards, par la rue de la Paix, les suivit jusqu'à la Bastille, où étant arrivé, il revint par la rue Saint-Antoine, la place de l'Hôtel-de-Ville, les quais et le côté septentrional du Pont-Neuf.

Sa Majesté étoit dans une calèche, ayant avec elle MADAME, duchesse d'Angoulême, et Madame la duchesse de Berry.

La voiture du Roi étoit précédée de celle de MM. les gentilshommes de la chambre.

MONSIEUR, en habit de colonel-général de la garde nationale; les Princes ses fils, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon étoient à cheval aux deux côtés de la voiture. M. le maréchal duc de Reggio, à la tête d'un brillant état-major, la précédoit.

Le Roi étoit en habit de maréchal de France.

Sur toute la ligne qu'il parcourut il put lire dans tous les regards la satisfaction qu'inspiroit sa présence.

Cependant, à dix heures et demie, les bas-côtés du Pont-Neuf, nord et midi, avoient été ouverts aux personnes introduites par billets sur le terre-plein, ou admises sur l'estrade environnant le trône. Les quatre parapets latéraux étoient ceints d'une balustrade, dans laquelle se trouvoient des milliers de spectateurs, garantis de tout accident. Le milieu du pont étoit entièrement libre.

Toutes les places du terre-plein se remplirent successivement sans tumulte, sans confusion. Le nombre des billets avoit été strictement proportionné à celui des places. Des femmes élégamment parées en occupoient les premiers rangs. Des maîtres de cérémonies y distribuoient aux dames des bouquets et des rafraîchissemens. On vit successivement arriver et prendre place : le corps municipal de Paris, ayant à sa tête M. le comte de Chabrol, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine ; le comité des souscripteurs pour le rétablissement de la statue, précédé de M. le marquis de Marbois, son président, pair de France, premier président de la Cour des Comptes ; le corps diplomatique, les ministres, les maréchaux et pairs de France, les membres de la Chambre des Députés, les souscripteurs des départemens, particulièrement invités à cette cérémonie.

Quelque temps après arrivèrent les Princesses du Sang, Madame la duchesse douairière d'Orléans; Mademoiselle d'Orléans, les jeunes Princes et Princesses de cette maison, Madame la duchesse de Bourbon. Son Altesse Royale la duchesse d'Orléans, n'étant pas encore sortie depuis ses couches, manquoit seule à la réunion des autres membres de sa famille; les voitures et les vêtemens de Madame la duchesse de Bourbon rappeloient la perte douloureuse qu'elle avoit récemment faite.

Le corps de musique du Conservatoire Royal étoit rangé sous l'arc-de-triomphe érigé en arrière de la statue.

Dans le même temps, on élevoit sur quatre piques une tente en soierie bleue, argentée de fleurs de lis, destinée à masquer le monument tandis que l'on retiroit la draperie provisoire, sans que la statue parût aux yeux des spectateurs.

A deux heures des acclamations annoncèrent l'arrivée du Roi. Le comité pour le rétablissement de la statue, ayant à sa tête M. le marquis de Marbois, son président, et le corps municipal, ayant à sa tête M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, précédé par les officiers des cérémonies, allèrent recevoir le Roi, à la descente de son carrosse. Sa Majesté prit place sur son trône, ayant à sa droite MONSIEUR, le duc

d'Angoulême, le duc de Berri, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon; et à sa gauche, MADAME et Madame la duchesse de Berri.

Le comité des souscripteurs se porta au pied de la statue. A un signal donné par le président, la statue, voilée jusqu'alors, fut découverte par huit de MM. les souscripteurs placés aux quatre angles du piédestal (1), et elle fut offerte aux regards impatiens d'une foule immense avide de la contempler. Le Roi, se découvrant aussitôt, salua cette image du chef de sa race et du père de la France. Le bruit des canons et des fanfares, se mêlant aux accens de l'allégresse publique, produisit un de ces effets que la plume essaieroit en vain de retracer. L'imagination ne peut concevoir une scène plus imposante et plus pathétique. Le cri de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* sortoit de mille bouches; l'air chéri: *Vive Henri IV!* se faisoit entendre. Les acclamations étoient universelles; et ce mouvement général se communiquoit en un instant aux extrémités des quais et des ponts voisins encom-

(1) Ces souscripteurs étoient MM. Lerat de Magnito, juge de paix du second arrondissement de Paris; Wante, directeur des pensions au ministère des finances; Borel, officier de la 1re légion de la garde nationale de Paris; Duparc, officier de la 7e légion; Loiseleur et Courte-Epée, inspecteurs des travaux du terre-plein du Pont-Neuf; Gaulier et Elie de Beaumont, élèves de l'Ecole Polytechnique.

brés de spectateurs ; on en a vu plusieurs dont l'émotion se manifestoit par des larmes.

En ce moment le comité des souscripteurs, présenté par M. le grand-maître des cérémonies, s'est avancé jusqu'aux marches du trône, et M. le marquis de Marbois a adressé au Roi le discours suivant :

« Sire,

» Deux fêtes réunies embellissent cette heureuse journée. La joie publique éclate aux noms de Louis et de Henri ; votre présence, Sire, met le comble à l'allégresse générale.

» Paris redemandoit la statue du plus chéri de nos Rois ; le citoyen, l'étranger cherchoient sur cette place désolée le monument du grand homme qui répara les ruines de la France. La piété publique le relève aujourd'hui sous les auspices de Votre Majesté. Les efforts du zèle, plus puissans que tous les autres efforts, les bras des citoyens, leurs bras impatiens, viennent de conduire la statue de Henri à la place où nous la contemplons. Sire, les hommages que nous rendons à votre immortel aïeul, sont les plus beaux que nous puissions offrir au Roi qui a choisi ce prince pour modèle.

» C'est aujourd'hui, Sire, c'est au pied de sa statue, que devroit être prononcé un éloge so-

lennel de Henri-le-Grand ; mais deux siècles ont consacré sa mémoire ; son nom est dans toutes les bouches ; ses actions, ses paroles vivent dans nos souvenirs ; il est chanté dans nos fêtes, sur nos théâtres ; nous le célébrons dans nos prospérités, nous l'avons invoqué dans nos malheurs.

» Comment se forma dans un âge de fer cette âme si franche, si noble, si généreuse ? D'où vient le charme attaché à ce nom qu'on ne peut entendre sans émotion, qu'on ne peut prononcer sans attendrissement ?

» Henri aima la France : il fut et par son caractère et par son esprit le modèle du vrai Français. Elevé à cette cour de Navarre où régnoit toute la simplicité des mœurs antiques, entouré de plus d'amour que de respect, mêlé dans ses exercices et ses jeux aux enfans de son âge, il entendit des accens plus vrais, il toucha de plus près à l'homme de la nature. De là ces mouvemens naturels, cette allure franche, cette confiance en soi-même et dans les autres. *C'est notre Henri* (1), disoient les Béarnais. Expression du sentiment qui lui apprit de bonne heure et par la plus douce des leçons, qu'il n'étoit point à une famille particulière, mais à la pa-

(1) Quey nostre Henry ! Caye nostre Henry !

trie. Tel fut le premier germe de ces affections paternelles qui embrassèrent bientôt tous les Français. Telles sont aussi, telles seront toujours les vertueuses leçons et la nourriture généreuse qui assureront à nos neveux une succession non interrompue de bons Rois, de Rois dont les noms, comme celui de Henri, seront à l'abri des outrages des siècles.

» Sa mère, aux premières impressions de son enfance, mêla des pensées fortes et hardies. Elle lui révéla les injures de Ferdinand le catholique. Elle lui rendit le vœu de son aïeul qui, sur son berceau, demandoit au ciel qu'il fût son vengeur. Elle lui montroit, dans les malheurs de la France, la main de Philippe II, les mains des Guises. A cette voix, son courage s'enflammoit, et son amour pour la patrie s'échauffoit de la haine qu'il ressentoit pour ses ennemis.

» Cependant, la France est en proie à des discordes civiles et religieuses. Des factions rivales se disputent l'autorité. Un parti tantôt vaincu, tantôt caressé, appelle Henri pour s'autoriser de son nom et combattre sous ses drapeaux. Jeune et sans expérience, il est précipité par sa mère dans cette funeste arène. Laissons à la fidélité de l'histoire ces temps infortunés; qu'elle dise et les erreurs et les crimes de cette longue et désastreuse époque, les piéges, les

séductions, les dangers dont Henri fut environné; qu'elle dise ses succès, ses revers, qu'il a également déplorés, et tous ces jours qu'il croit perdus pour lui, parce qu'il les croit perdus pour la France. Non, ils ne furent point perdus. Les vertus de Henri brillèrent dans ces jours de malheur. Il épargna le sang des Français; il fit respecter les propriétés; il fit respecter les autels et la liberté des cultes; il conquit les cœurs, et il obtint l'estime de Rome même.

» Le dernier des Valois a laissé à Henri un trône sanglant, environné d'écueils et d'ennemis; sa valeur, sa prudence, sa bonté surtout, triomphent de tous les obstacles. Il oublie les injures faites au Roi de Navarre, et va prendre Jeanin et Villeroi dans les conseils de la Ligue. Depuis long-temps il avoit deviné Sully; Sully, qui lui fait connoître l'amitié, ses douceurs, et même son utile sévérité. Mais sa pensée est toujours plus haute que celle de ses ministres; il protège avec Sully l'agriculture; il protège contre lui les manufactures et les arts. Les soins du gouvernement le suivent jusqu'au sein des plaisirs et des amusemens. Au dedans il a calmé les dissensions, et, par un acte de la plus haute sagesse, il a réconcilié les familles et satisfait les consciences. Au dehors il a fait la paix de la France. Il médite une paix plus générale en-

core, celle de l'Europe entière, et il veut en assurer la durée par toutes les précautions qui dépendent de la prudence humaine, par sa modération, son désintéressement, sa justice, et surtout par le bonheur de la France.

» Mais en même temps l'avenir de cette France l'inquiète. Que deviendra-t-elle après lui, sous une minorité foible, sous un gouvernement lâche ? Il faudroit un lien général qui unît les intérêts, une institution capable de prémunir l'autorité contre les erreurs ou les caprices de ses ministres, et sans doute Henri pensa aux Etats généraux ; mais ils étoient décriés par des essais malheureux. Lui seul étoit alors capable d'améliorer cette institution ; elle n'avoit de danger que parce qu'on l'avoit toujours employée dans des temps de crise et de fermentation. Devenue permanente avec des sessions annuelles et nécessaires, elle prenoit un autre caractère ; un esprit public se formoit ; l'intérêt général s'élevoit au-dessus des intérêts particuliers ; Henri en dirigeoit les premiers mouvemens, et en maîtrisoit les ressorts par sa franchise, par la confiance qu'il inspiroit. Un essai heureux assuroit la perpétuité du bien que ce changement auroit opéré.

» Le malheur de la France en avoit autrement décidé.

» Henri mourut sans avoir eu le temps de mûrir ce dessein, et tout fut renversé après lui.

» Plus heureux, Sire, vous avez donné à vos peuples une Charte tutélaire. Elle s'affermit sous vos yeux. Déjà se développent ses avantages : un esprit public se forme ; les opinions s'éclairent ; les lois ont plus de poids, et d'un bout du royaume à l'autre, cette Charte, reçue avec joie, s'exécute sans murmure. Soutenez, Sire, soutenez l'ouvrage de votre sagesse, et que la France reconnoissante compte du règne de Votre Majesté la stabilité de son gouvernement et de son bonheur.

» Que cette statue soit au milieu de cette grande cité comme un génie tutélaire ; qu'à l'aspect de ce monument national et patriotique les discordes se taisent, et que nos neveux puissent toujours dire, comme nous le disons aujourd'hui : Les descendans de Henri IV ont ses vertus et son cœur ; ils aiment la France comme Henri l'aima. »

Le Roi répondit à peu près en ces termes :

« Je suis sensible aux sentimens que vous » m'exprimez : j'accepte avec une bien vive re- » connoissance le présent du peuple français, » ce monument élevé par l'offrande du riche » et le denier de la veuve ; en contemplant » cette image, les Français diront : Il nous

» aimoit, et ses enfans nous aiment aussi. Les » descendans du bon Roi diront à leur tour : » Méritons d'être aimés comme lui. On y verra » le gage de la réunion de tous les partis, de » l'oubli de toutes les erreurs ; on y verra le pré- » sage du bonheur de la France. Puisse le Ciel » exaucer ces vœux qui sont les plus chers à » mon cœur ! »

Ce discours, prononcé avec l'accent d'une vive sensibilité, ne fut pas écouté sans émotion de tous ceux qui se trouvèrent à portée de l'entendre.

M. le président du comité, s'étant approché du Roi, lui remit la grande médaille en or frappée en cette occasion, tandis que les autres membres du comité la remettoient aux Princes et Princesses de la Famille Royale et du sang (1).

M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, présenta ensuite M. Lemot, statuaire, membre de l'Institut ; M. Andrieu, auteur de la médaille ; M. Guillaume, qui avoit transporté la statue et l'avoit posée sur le piédestal ;

(1) Cette médaille représente d'un côté la statue équestre de Henri IV, avec la légende : *HENRICO MAGNO*, et au bas l'exergue : *CIVIUM. PIETAS. RESTITUIT. MDCCCXVII.* et sur l'autre revers l'effigie du Roi, avec cette légende : *LVDOVICVS. XVIII. LAPIDEM. AVSPICALEM. POSVIT. D. XXVIII. M. OCT. ANN. MDCCCXVII. REGNI. XXIII.*

M. Lepère, architecte, et tous les artistes qui avoient coopéré à la confection du monument.

Le Roi leur témoigna avec bonté sa satisfaction, et la marqua particulièrement à M. Guillaume, dont il loua de nouveau le désintéressement patriotique.

Les troupes dont Sa Majesté avoit passé la revue, et qui étoient venues se placer sur la rive gauche de la Seine, se mirent en mouvement, et défilèrent devant le trône, au son de la musique des différens corps, et dans l'ordre suivant :

Deux compagnies des gardes du corps du Roi.

Les gardes du corps à pied ordinaires de Sa Majesté.

Les deux compagnies des gardes du corps de Monsieur.

Les trois escadrons de la garde nationale à cheval.

Les douze légions de la garde nationale de Paris.

Quatre régimens de la garde royale.

Les deux régimens suisses de la garde royale.

Quatre batteries de l'artillerie de la garde royale.

Trois régimens de grenadiers, de cuirassiers, et de chasseurs à cheval de la garde royale.

La garde royale avoit à sa tête M. le maréchal duc de Reggio, major-général de service; et les troupes de la 1re division militaire se trouvant à Paris, M. le lieutenant-général comte Despinois, commandant cette division; et M. le comte de Rochechouart, commandant de la place. Ces troupes consistoient en quatre compagnies de vétérans, dix légions départementales, un escadron de la gendarmerie des chasses, et le régiment des chasseurs à cheval de l'Orne.

Il étoit cinq heures lorsque les troupes achevèrent de défiler. Le Roi descendit de son trône, et fut reconduit à sa voiture par le comité et le corps municipal, précédé des officiers de cérémonie.

Ce moment fut annoncé par des salves d'artillerie et de nouvelles acclamations.

La voiture du Roi descendit le Pont-Neuf, suivit le quai de la Monnaie, celui des Théatins, traversa le Pont-Royal, et arriva au château des Tuileries par la place du Carrousel (1).

Peu après, des hérauts d'armes parcoururent les différens quartiers de la ville, et y distribuèrent des petites médailles en argent, frappées à l'occasion de la cérémonie (2).

(1) Voyez dans l'Appendice le procès-verbal de l'inauguration.
(2) Cette médaille représente d'un côté l'effigie de Henri IV, et de l'autre celle du Roi.

Immédiatement après sa rentrée au château, Sa Majesté se rendit à la chapelle, et entendit l'office. En sortant, elle recueillit de nouveaux témoignages de l'allégresse publique.

A six heures, il y eut grand couvert dans la galerie de Diane. Sa Majesté étoit à table avec LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr le duc et Mme la duchesse d'Angoulême, Mgr le duc et Mme la duchesse de Berri, S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, prince de Condé, remplissoit les fonctions de grand-maître de la maison du Roi. La Famille Royale étoit entourée de tous les dignitaires et des maréchaux. Un grand nombre de dames admises à la cour, ou ayant été présentées à Sa Majesté, étoient assises sur des estrades qui leur avoient été préparées.

La population qui remplissoit les boulevards et les quais se partagea entre les Champs-Elysées et la place Dauphine, où des distributions de comestibles avoient été préparées. Le vin couloit de douze fontaines, et six buffets étoient abondamment approvisionnés.

Les distributions eurent lieu avec beaucoup d'ordre.

On avoit aussi disposé sur divers points, des jeux, des divertissemens et des spectacles de tout genre. Les prix placés à la sommité des mâts de coçagne furent partout enlevés par d'adroits

jouteurs. Les danses furent animées, les rondes nombreuses; on y voyoit confondus dans un sentiment commun de plaisir et d'union, bourgeois, gardes nationaux et militaires. Les réfrains de nos chansonniers furent répétés avec l'accent de la plus franche gaieté.

Un grand nombre de maisons avoient été spontanément décorées de devises, de drapeaux blancs, d'inscriptions et d'emblèmes plus ou moins ingénieux. Une illumination générale et brillante, un très-beau feu d'artifice et l'ascension d'un aréostat lumineux ajoutèrent à l'éclat des divertissemens qui se prolongèrent fort avant dans la nuit.

Le Pont-Neuf offroit particulièrement le tableau le plus animé. Les danses et les chants s'y succédèrent devant l'image de Henri IV, qui sembloit, dit un de nos journalistes, sourire à des plaisirs que son peuple lui devoit encore, et qui n'étoient peut-être pas l'hommage le moins flatteur pour sa mémoire.

Enfin, pour nous servir d'une heureuse expression inspirée par la circonstance, d'une extrémité de la ville à l'autre, le nom de Louis se trouvoit mêlé à celui du bon Henri.

Ainsi se termina cette fête nationale, que l'on peut appeler une véritable fête de famille, parce que le peuple s'y livra sans réserve à l'expres-

sion de ses véritables sentimens. Ainsi finit cette journée mémorable, où la piété publique avoit relevé, par un concours unanime et spontané, l'image vénérée d'un Prince, sauveur de la France, et qui en sera éternellement l'amour et l'orgueil.

Sans doute, selon la belle pensée de Tacite, la mémoire des grands hommes n'a pas besoin de ces honneurs que rien ne peut mettre à l'abri des ravages du temps ; mais les monumens sont nécessaires à la reconnoissance qui les consacre et qui les élève, et elle acquitte une dette en leur imprimant, autant que le peut la foiblesse humaine, le caractère d'une longue durée.

---

Peu après l'inauguration, M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, écrivit à M. Lemot la lettre suivante :

Paris, le 9 septembre, 1818.

« Monsieur,

» J'ai rendu compte au Roi du zèle et du talent dont vous avez fait preuve dans l'exécution de la statue équestre de Henri IV.

» Sa Majesté m'a expressément chargé de vous en témoigner toute sa satisfaction. Elle mettoit un grand prix à la réédification du mo-

nument de son auguste aïeul. Tous ceux qui ont contribué au prompt achèvement de cet ouvrage ont, par cela même, acquis des droits à ses bontés particulières.

» Personne plus que vous, Monsieur, ne s'est rendu digne de bienveillance et d'éloge, dans cette circonstance. Vous avez tout exécuté et tout conduit avec des soins, un courage et une persévérance qui justifient la faveur avec laquelle votre travail est accueilli. Le succès que vous obtenez est aussi flatteur que mérité; et si, dans le cours de l'opération, vous avez eu quelques craintes sur les résultats, elles sont bien compensées aujourd'hui par le glorieux suffrage dont je suis près de vous l'heureux interprète. »

Le ministre écrivit aussi aux membres du comité des souscripteurs qui avoient été chargés de suivre les travaux, ainsi qu'au conservateur des monumens publics. Il leur dit qu'il avoit informé le Roi de leur zèle, et que Sa Majesté avoit bien voulu s'en montrer satisfaite.

On s'occupa bientôt de placer dans le corps du cheval quatre boîtes de cèdre, contenant les objets que le comité avoit résolu d'y déposer (1), et l'ouverture qui avoit été ménagée pour les

(1) Voyez dans l'Appendice la note des objets placés dans le corps du cheval.

introduire fut ensuite fermée et scellée avec la plus grande solidité.

Dans l'adresse aux Français, publiée en 1814, on avoit annoncé que la comptabilité relative aux fonds des souscriptions pourroit, si le gouvernement le jugeoit convenable, être vérifiée par la Cour des Comptes. Le 23 septembre 1818, le Roi rendit une ordonnance, portant « que la Cour des Comptes s'étoit autorisée à recevoir le compte de M. Denis, doyen des notaires de Paris, qui étoit chargé de recueillir et d'appliquer gratuitement à leur destination, les dons offerts pour la rééerection de la statue de Henri IV, et que cette cour constateroit, par un arrêt qui seroit rendu public, le produit et l'emploi de ces offrandes patriotiques (1). »

Enfin, Sa Majesté a désiré, par une marque particulière de sa munificence royale, faire connoître à tous les Français qui ont concouru à relever le monument d'un Prince dont la mémoire et les vertus lui sont si chères, combien elle a été touchée de ce témoignage de leurs sentimens et de leur fidélité. En conséquence, elle a ordonné : qu'une médaille en consacreroit le souvenir, et qu'elle seroit frappée

(1) Voyez le texte de cette ordonnance dans l'Appendice.

en nombre suffisant pour être distribuée à tous les souscripteurs.

Par une distinction spéciale, MM. les membres du comité, et M. Guillaume, en recevront un exemplaire en or.

Cette médaille, du module de quinze lignes, offrira d'un côté les effigies profilées l'une sur l'autre de Henri IV et du Roi, et sur le revers une inscription ainsi conçue :

A NOS FIDÈLES SUJETS,
POUR AVOIR SPONTANÉMENT, ET DE LEURS DENIERS,
RÉTABLI LE MONUMENT DE NOTRE AÏEUL HENRI IV (1).

(1) Voyez dans l'Appendice, l'arrêté de M. le comte de Pradel, directeur du ministère de la Maison du Roi, pour l'exécution de la décision de Sa Majesté.

FIN DES CHAPITRES.

# APPENDICE

AUX

# MÉMOIRES HISTORIQUES,

RELATIFS A L'ÉLÉVATION

## DE LA STATUE DE HENRI IV.

---

*Note sur les Statues équestres érigées en France, et détruites en* 1792.

(*N. B.* — Les renseignemens sur les statues équestres qui existoient autrefois à Lyon, à Marseille, à Dijon, à Rennes, à Beauvais et à Bordeaux, sont extraits des notices qu'ont bien voulu nous transmettre MM. les préfets du Rhône, de l'Hérault, de la Côte-d'Or, d'Ille et Vilaine, de l'Oise et de la Gironde.)

(Pages 38 et 39).

Statue équestre de Henri IV, érigée en 1614 sur le Pont-Neuf, à Paris, quatre ans après la mort de ce prince; elle avoit été commandée, depuis 1604, à Jean de Bologne, célèbre sculpteur italien. (Voyez le premier chapitre de cet ouvrage.) Elle fut fondue à Florence, et pesoit, selon Baldinucci, cheval et cavalier, douze mille quatre cents livres, ce qui suppose une fonte bien légère. Sa hauteur étoit environ de dix-sept pieds.

---

Statue équestre de Louis XIII, érigée à Paris sur la Place-Royale en 1639. Le cheval étoit de Daniel Ricciarelli de Volterre, disciple de Michel-Ange; il

l'avoit fait pour le roi Henri II : mais ce sculpteur étant mort en 1556, il ne put faire la figure du Roi. On y plaça plus tard celle de Louis XIII, composée par Biard le fils. Sur les faces du piédestal il y avoit des inscriptions à la louange de Louis XIII, mais particulièrement à celle de son ministre le cardinal de Richelieu. C'est là que se trouvoit le sonnet de Jean Desmarets de Saint-Sorlin, de l'Académie française, gravé, dit-on, sur le piédestal après la mort du cardinal-ministre, et dans lequel étoit ce vers :

Armand, le grand Armand, l'âme de mes exploits.

(Voyez la description de Paris, par Piganiol de la Force, tom. 4, pag. 432.)

---

Statue équestre de Louis XIV, érigée à Paris sur la place Louis-le-Grand en 1699. Elle fut fondue d'un seul jet par J. Balthazard Keller, d'après le modèle de François Girardon. Sa hauteur étoit de vingt-un pieds. On employa, pour cette statue, cinquante-trois mille deux cent soixante livres de métal, sans comprendre ce qui avoit servi à remplir les bassins, les jets et les évents. (Voyez la description par Boffrand, architecte, en français et en latin, petit in-folio. Paris, 1743.)

---

Statue équestre de Louis XIV, érigée à Lyon en 1714. Elle avoit été votée, pendant la vie de ce prince, par le consulat de Lyon. Elle fut fondue à Paris par les Keller, d'après le modèle de Desjardin, et pesoit environ trente mille. Sa hauteur étoit de dix-neuf pieds, depuis les pieds du cheval jusqu'à la sommité de la tête du prince. Elle fut embarquée à Paris, pour être conduite à Rouen, et de là au Havre, où elle fut placée sur un vaisseau

pour aller dans la Méditerranée. Arrivée à Toulon, on la chargea sur une barque, qui la conduisit à Arles, pour remonter le Rhône jusqu'à Lyon. Le piédestal étoit orné de deux trophées d'armes en bas-reliefs et de deux groupes en bronze, de dix pieds de haut, représentant le Rhône et la Saône. Ces statues couchées sont l'ouvrage des frères Coustou. On les voit encore aujourd'hui dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville. Il y avoit quatre casques de bronze au-dessus des angles du piédestal, dont la hauteur étoit de vingt pieds six pouces, y compris les trois degrés pour y arriver. D'après la convention passée le 28 mai 1588 entre M. le maréchal de Villeroy et M. Desjardin, sculpteur ordinaire de Sa Majesté, la statue devoit être terminée en trois ans, et le prix étoit de . . . . . . . . . 90,000 liv. »

| | | |
|---|---|---|
| Les travaux de maçonnerie pour la fondation et l'élévation du piédestal, ont coûté . . . . . . . . . . . . . | 21,238 | » |
| Les revêtemens en marbre, y compris la fourniture des ouvrages de bronze, de fer et de plomb, . . . . | 23,666 | 15 s. |
| Total . . . . . . . . . . . . . | 134,904 liv. | 15 s. |

Cette statue équestre de Louis XIV n'a subsisté que soixante-onze ans. Elle fut brisée en 1792 par la populace, malgré l'opposition de quelques amis des arts, qui cherchèrent à soustraire ce beau monument à la destruction.

(Extrait d'un Mémoire manuscrit de M. Artaud, directeur du Conservatoire des Arts à Lyon.)

---

Statue équestre de Louis XIV, érigée à Montpellier en 1718. Elle fut votée par les Etats de Languedoc en 1685, et fondue à Paris, rue de Bourbon, dans la

maison de Mazeline. La hauteur entière de la statue étoit de quinze pieds cinq pouces; celle du piédestal, depuis le pavé jusqu'au haut de l'amortissement, de dix-huit pieds six pouces, y compris les trois gradins ou marches. La longueur du dé étoit de quinze pieds cinq pouces, et sa largeur de six pieds neuf pouces, sans y comprendre les saillies des moulures et consoles. Aucun bas-relief ne décoroit le piédestal. Sur chacune de ses faces étoit simplement un cadre renfermant une table rectangle un peu renfoncée. Aux angles étoient des consoles ornées d'un mufle de lion, placé au-dessous de la volute supérieure, tenant et laissant sortir de sa gueule fermée des bouquets de lauriers liés et séparés qui descendoient jusqu'au renflement de l'enroulement inférieur. D'après le marché passé avec Pierre Mazeline et Simon Hurtrelle, ils se chargèrent de fournir les modèles, l'atelier pour la fonte, le bronze, les ouvriers, les équipages, moyennant une somme de 90,000 liv.

---

Statue équestre de Louis XIV, érigée à Dijon en 1725. Elle fut votée par MM. les élus généraux du duché de Bourgogne en 1686. Cette statue fut jetée en fonte à Paris en 1690, d'après le modèle d'Etienne Lehongre. Elle fut transportée par eau de Paris à Auxerre, où elle resta vingt-huit ans. Enfin, Pierre Morin, entrepreneur à Beaune, parvint à la faire conduire à Dijon, sur un char atelé de trente paires de bœufs, après qu'on eut fait tracer une route et aplanir les hauteurs. Toutes les tentatives précédentes pour son transport avoient été sans succès. Cette statue pesoit, dit-on, en totalité, cinquante-deux milliers; savoir, le cavalier seize milliers, et le cheval trente-six milliers, ce qui ne paroît pas croyable. D'après les notes que nous avons sous les yeux, on auroit dépensé pour le bronze 52,000 liv. à vingt sous

la livre ; mais ce n'est pas une raison pour en conclure que la statue pesât cinquante-deux milliers, puisque, pour fondre une statue, il faut a peu près le double du métal qui doit y entrer, afin de remplir les bassins, les jets et les évents, sans parler du déchet résultant de la fusion. Les mêmes notes disent encore que la hauteur totale du monument étoit de plus de vingt-cinq pieds, y compris le piédestal qui en avoit seize ou dix-sept. Il suit de là qu'avec le poids qu'on lui attribue, la statue équestre n'auroit eu pourtant que sept à huit pieds d'élévation. Il y a certainement erreur dans ces renseignemens. La dépense de ce monument s'est élevée à 160,000 livres ; savoir :

| | |
|---|---|
| Prix de la matière, . . . . . . . . . . . . . | 52,000 liv. |
| Travail de l'artiste, . . . . . . . . . . . | 30,000 » |
| Transport de Paris à Auxerre, . . . . . | 10,592 » |
| D'Auxerre à Dijon, . . . . . . . . . . . | 15,000 » |
| Elévation sur le piédestal, . . . . . . . | 11,000 » |
| Construction et décoration du piédestal, | 41,408 » |
| | 160,000 liv. |

Le piédestal étoit simple, sans aucun ornement ni bas-reliefs. Ce monument a été détruit le 23 août 1792, en vertu du décret de l'Assemblée nationale qni proscrivoit tous les monumens rappelant la royauté et le régime féodal.

---

Statue de Louis XIV, érigée à Rennes en 1726. Elle avoit été votée par les Etats de Bretagne en 1685 ; mais elle ne fut élevée que onze ans après la mort du Roi. Elle a été fondue à Paris d'après le modèle de Coysevox. La statue assise sur le cheval, mesurée depuis les pieds jusqu'à la sommité de la tête, étoit haute de onze pieds; celle du cheval, depuis les pieds jusqu'au garrot, de neuf pieds environ. Le piédestal avoit douze pieds de

longueur, sept de largeur, et dix de hauteur. Il étoit revêtu de deux bas-reliefs en bronze, de sept pieds de longueur, sur quatre pieds quatre pouces de hauteur. L'un représentoit la divinité des mers assise sur un char traîné par des chevaux marins, et entourée de naïades, de tritons, de dauphins, etc. L'autre, une figure symbolique de la Bretagne, entourée de personnages en costume du temps, offrant à Louis XIV, assis sur son trône et environné des grands de sa cour, le dessin qui représente sa statue équestre.

Vers la fin de 1792, la statue du Roi fut enlevée dans une émeute populaire, de dessus le cheval, qui fut encore conservé pendant quelque temps comme un symbole de la liberté; mais peu après des jeunes gens de Lorient, revenant de la Fédération du Champ-de-Mars à Paris, excitèrent la populace de Rennes à le briser. Il fut détruit et fondu.

Les bas-reliefs du piédestal subsistent encore, et sont déposés au Musée de Rennes.

---

Statue équestre de Louis XIV, érigée à Beauvais en 1788. Elle avoit été fondue à Paris, sous le règne de Louis XIV, et étoit originairement destinée à la Place Vendôme; mais, ayant été trouvée trop petite, le Roi la donna, en 1701, au maréchal de Boufflers en reconnoissance de ses services. La terre de Boufflers étant ensuite passée à M. le duc de Crillon, aujourd'hui pair de France, dont elle a pris le nom, le nouveau propriétaire disposa de la statue en faveur de la ville de Beauvais, où elle fut élevée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 11 août 1788. Ceux qui ont vu cette statue estiment que ses dimensions pouvoient être d'un tiers en sus des proportions naturelles. Le piédestal avoit huit pieds dix pouces de haut, neuf pieds et demi de long, cinq pieds

et demi de large. Il n'avoit ni bas-reliefs ni attributs, mais seulement des inscriptions qui exprimoient la reconnoissance du fondateur de la statue pour le monarque qu'elle représentoit. L'une de ces inscriptions commençoit par ces mots : *Mortels et siècles à venir, respectez et conservez ce monument*, etc. Il a subsisté quatre ans, et fut détruit en août 1792.

---

Statue équestre de Louis XV, érigée à Bordeaux en 1756. Elle avoit été votée par le corps municipal, en 1730, pendant le règne de Louis XV. M. le duc de Richelieu étoit alors gouverneur de la Province, M. le comte d'Estrades maire de la ville, et M. Aubert de Tourni intendant. Cette statue a été fondue à Paris par Varin, d'après le modèle de Lemoine, dans l'atelier rue du faubourg du Roule. On ignore ses dimensions précises.

D'après le marché, passé le 9 janvier 1731, entre la ville de Bordeaux et M. Lemoyne, sculpteur, la statue équestre devoit être exécutée en quatre ans, moyennant la somme de 130,000 liv. La fonte manqua : il se fit une ouverture dans le moule, vers le haut de la queue du cheval. La matière s'échappa dans les terres. On refondit la partie supérieure, et Varin trouva le moyen de l'ajuster parfaitement avec la partie inférieure qui étoit bien venue. La ville gratifia M. Lemoyne, outre son marché, d'une somme de 30,000 liv., paya ses frais de séjour et de voyage.

Le piédestal étoit revêtu de bas-reliefs, l'un représentant la bataille de Fontenoi, l'autre la prise de Port-Mahon. Les ornemens du piédestal coûtèrent 100,000 liv. Le monument a été détruit en 1792, à la suite d'une émeute populaire. Les bas-reliefs ont été conservés dans le dépôt d'antiques du Musée de Bordeaux.

Statue équestre de Louis XV, érigée à Paris sur la place Louis XV en 1763. Elle a été fondue, d'un seul jet, à Paris, en 1758, par M. Gor, d'après le modèle de Bouchardon. On y employa soixante milliers de métal. Sa hauteur étoit de seize pieds huit pouces. Il n'arriva, dans l'opération de la fonte, qu'un petit accident. Les parties inférieures du moule ayant retenu la chaleur plus long-temps que les parties supérieures, lorsqu'on le fit chauffer avant la fonte, il s'ensuivit que le bronze agit sur les parois du moule en cet endroit, s'incorpora dans la potée, et forma une espèce de mousse ou de galle de deux ou trois lignes sur les jambes, la queue et le dessous du ventre du cheval, et qu'il fallut l'enlever après coup à la lime. Le piédestal étoit haut de vingt-un pieds.

| | |
|---|---|
| M. Bouchardon reçut pour son modèle, celui du piédestal et sa main-d'œuvre.... | 260,000 liv. |
| Mais étant mort avant l'achèvement des ornemens, on passa avec M. Pigalle, un marché de........................ | 625,000 » |
| pour le parfait achèvement du piédestal en marbre blanc veiné, ainsi que pour la fourniture du bronze et des figures qui devoient l'accompagner. | |
| Ainsi, la statue auroit coûté............ | 885,000 » |
| auxquelles il faut ajouter................ | 60,000 » |
| pour la pension de 15,000 liv. qui fut accordée au statuaire, et dont il ne jouit que quatre ans. | |
| Total................ | 945,000 liv. |

Les frais de construction des ateliers, du transport, de la pose, etc., ne sont pas compris dans cette somme ; ils furent supportés par la ville.

(Page 78).

*Procès-verbal tel qu'il est imprimé dans le Mercure Français de 1614.*

A la très-glorieuse et immortelle mémoire du très-auguste et inuincible Henri-le-Grand, quatriesme du nom, Roy de France et de Nauarre, le sérénissime grand-duc de Toscane Ferdinand, meu d'vn bon zèle vers la postérité, feist faire et ietter en bronze par l'excellent sculpteur Iean de Boulogne, ceste statuë représentant à cheual Sa Maiesté Très-Chrestienne, que le sérénissime grand-duc Cosme, second du nom, feit acheuer d'élabourer par le sieur Pietro Taca, son sculpteur, et l'enuoya en très-digne présent, soubs la conduitte du cheuallier Pescholini, agent de Son Altesse Sérénissime à la très-chrestienne et très-auguste Marie de Médicis, royne régente de France, après le déceds de ce grand Roy; soubs le règne du très-auguste Lovis XIII du nom, Roy de France et de Nauarre; par le commandement très-exprès duquel et de ladite dame royne sa mère, estans Messieurs de Verdun, premier président en la Cour de Parlement de Paris; Nicolai, premier président en la Chambre des Comptes; de Belieure, procureur-général de Sa Maiesté, de mesme lieutenant-civil; Le-

(Page 108).

*Procès-verbal tel qu'il a été trouvé sous un des pieds du cheval de l'ancienne statue de Henri IV.*

A la très-glorieuse et immortelle mémoire du très-auguste et invincible Henri-le-Grand, quatriesme du nom, Roi de France et de Navarre, le sérénissime grand-duc de Toscane Ferdinand, meu de zelle vers la postérité, feist faire et jecter en bronze, par l'exelent sculpteur Jehan de Boulogne, ceste éfigie, représentant Sa Majesté Très-Chrestienne à cheval; que le sérénissime grand-duc Cosme, second du nom, feist achever d'élaborer par le sieur Pietro Taca, son sculpteur, et l'envoya en très-digne présent, soubz la conduite du chevalier Pescholiny, agent de Son Altesse Sérénissime, et d'Anthonio Guido' ingénieur, à la très-chrestienne et très-auguste Marie de Medicis, royne régente en France après le decedz de ce grand Roy; soubz le règne de très-auguste Louis treizième du nom, Roy de France et de Navarre. Par le commandement très-exprès duquel, et de ladite dame Royne sa mère, Messieurs de Verdun, premier président en la Cour de Parlement de Paris; Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes du dict Paris; de Belièvre, procureur-général de Sa Majesté; Lefebvre, du Mou-

febure, président; du Moulin, de Gaulmont, Godefroy, Vallée, Hotman, Almeras, de d'Onon et Legras, trésoriers généraux de France audit Paris; Myron, président aux requestes, preuost des marchands; des Nœuds, Clapisson, Huot, Pasquier, escheuins; Perrot, procureur du Roy et de la ville; tous commissaires ayans l'intendance de la construction du Pont-Neuf de Paris: ont au milieu d'iceluy, present le sieur Pierre de Franqueuille, premier sculpteur de Leurs Majestez, faict dresser et pozer auec solemnité ladite statuë sur le pied-d'estal, à ceste fin érigé: assistans à ce Messieurs de Liencourt, gouverneur de Paris; de S. Brisson, Seguier, preuost de Paris; lesdits de Mesmes, lieutenant-ciuil; le preuost des marchands et les escheuins de ladite ville, l'an mil six cents quatorze, le vingt-troisième iour d'aoust.

lin, de Gaulmont, Godeffroy, Vallée, Hotman, Almeras, Dedonon, et Legras, trésoriers-généraulx de France au dict Paris, tous commissaires ayans l'intendance de la construction du Pont-Neuf de Paris, ont au milieu d'iceluy, assistez des sieurs Pietro de Francavilla, premier sculpteur de Leurs Majestez, et Francisco Bordony, leur sculpteur ordinaire, feict dresser et poser avec solempnité ceste dicte efigie sur le piedestal à ceste fin érigé, assistans à ce Messieurs de Sainct-Brisson, Séguier, prevost de Paris, Demesmes, son lieutenant-civil; Myron, prevost des marchands de ladicte ville; Desnœudz, Desprez, Pasquier et Huault, eschevins d'icellé, l'an mil six cent quatorze, le vingt-troisième jour d'aoust.

Et le dictz an et jour, avant midy, est comparu par-devant Simon Moufle et Louis Lecamus, notaires garde-notes du Roy, nostre sire en son Chastelet de Paris, soubz signez ledit sieur Pietro de Francavilla, lequel a requis acte ci-dessus, etc.

( Page 78 ).

*Inscriptions du piédestal de la première statue équestre de Henri IV.*

Sur la face principale du piédestal on lisoit l'inscription que nous avons rapportée chapitre IX, page 210.

L'intention du comité est qu'elle soit placée, comme nous l'avons dit, sur la face du nouveau piédestal, qui est vers le Pont-des-Arts.

Dans la table qui étoit au-dessous de la face principale, il y avoit ce qui suit :

*Quisquis hæc leges,*
*Ita legito :*
*Uti optimo Regi*
*Precaberis exercitum fortem,*
*Populum fidelem,*
*Imperium securum,*
*Et annos de nostris.*
*B. B. F.*

Sur la face qui est du côté du faubourg Saint-Germain étoient représentées, en bas-reliefs, les batailles d'*Arques* et d'*Ivri*. Les principales circonstances en étoient expliquées dans les deux inscriptions suivantes :

*Genio Galliarum S.*
*Et invictissimo R.*
*Qui Arquensi prælio*
*Magnas*
*Conjuratorum copias*
*Parva manu fudit.*

---

*Victori triumphatori*
*Feretrio, perduelles*
*Ad Evariacum*
*Cæsi malis vicinis*
*Indignantibus, et faventibus*
*Clementiss. Imper.*
*Hispano duci opima*
*Reliquit.*

Sur la face du côté du Pont-Royal étoit marquée l'entrée triomphante de Henri IV dans Paris, le 22 mars 1594 :

*N. M. Regis*
*Rerum humanarum optimi,*
*Qui sine cæde urbem*
*Ingressus, vindicata*
*Rebellione, extinctis*
*Factionibus, Gallias*
*Optata pace composuit.*

Sur la face de côté de la Samaritaine on lisoit les deux inscriptions qui suivent, destinées à rappeler la prise d'Amiens, et celle de Montmelian.

*Ambianum Hispanorum*
*Fraude intercepta Errici*
*M. virtute asserta,*
*Ludovicus XIII. M. P. F.*
*Iisdem ab hostibus sæpius*
*Fraude ac scelere*
*Tentatus*
*Semper justitia*
*Et fortitudine superior fuit.*

---

*Mons*
*Omnibus ante se ducibus*
*Regibusque frustra*
*Petitus,*
*Errici M. felicitate*
*Sub imperium redactus,*
*Ad æternam securitatem*
*Ac gloriam*
*Gallici nominis.*

Enfin, sur la grille de fer qui fermoit l'entrée du terre-plein, étoit l'inscription qui suit :

*Ludovicus XIII. P. F. F.*
*Imperii, virtutis,*
*Et fortunæ obsequentiss.*
*Hæres I. L. D. D.*
*Richelius C.*
*Vir supra titulos*
*Et concilia omnium*
*Retro principum, opus*
*Absolvendum censuit.*
*NN. II. VV. de Bullion*
*Bouthillier,*
*S. A. P. Dignitati et Regno*
*Pares,*
*Aere, ingenio, cura,*
*Difficillimis temporibus*
*P. P.*

On croit que M. *Gaulmin*, conseiller d'Etat, mort en 1665, et qui passoit pour l'un des plus savans hommes et des meilleurs critiques de cette époque, est auteur de ces inscriptions.

Il étoit passé en usage parmi le peuple de désigner l'ancienne statue équestre de Henri IV sous le nom du *cheval de bronze;* c'est ce qui a fait dire à un de nos poëtes :

Superbes monumens, que votre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité !
Que sert-il que Paris, au bord de son canal,
Expose de nos rois ce grand original,
Qui sut si bien régner, qui sut si bien combattre ?
On ne parle point d'Henri quatre,
On ne parle que du cheval.

(Page 86).

*Décret pour l'enlèvement des statues, bas-reliefs et autres monumens en bronze élevés dans les places publiques.*

Du 14 août 1792.

L'Assemblée nationale, considérant que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser plus long-temps sous les yeux du peuple français, les monumens élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie ;

Considérant que le bronze de ces monumens, converti en canons, servira utilement à la défense de la patrie, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Art. 1er. Toutes les statues, bas-reliefs, inscriptions et autres monumens en bronze, ou en toute autre matière, élevés dans les places publiques, temples, jardins, parcs et dépendances, maisons nationales, même dans celles qui étoient réservées à la jouissance du Roi, seront enlevés à la diligence des représentans des communes, qui veilleront à leur conservation provisoire.

2. Les représentans de la commune de Paris feront, sans délai, convertir en bouches à feu tous les objets énoncés en l'art. 1er, existant dans l'enceinte des murs de Paris, sous la surveillance du ministre de l'intérieur, de deux membres de la commission des armes et de deux membres de la commission des monumens.

3. Les monumens, restes de la féodalité, de quelque nature qu'ils soient, existant encore dans les temples ou autres lieux publics, et même à l'extérieur des maisons particulières, seront, sans aucun délai, détruits à la diligence des communes.

4. La commission des monumens est chargée de veiller expressément à la conservation des objets qui

peuvent intéresser essentiellement les arts, et d'en présenter la liste au Corps-Législatif, pour être statué ce qu'il appartiendra.

5. La commission des armes présentera incessamment un projet de décret, pour employer, d'une manière utile, à la défense de chaque commune de la France, la matière des monumens qui se trouveront dans leur enceinte.

( Procès-verbaux des séances de l'Assemblée nationale, tom. XII, pag. 212. )

( Page 89 ).

*Proclamation du conseil-général du département de la Seine et du conseil municipal de Paris.*

« Habitans de Paris,

» Vos magistrats seroient traîtres envers vous, à la patrie, si par de viles considérations personnelles ils comprimoient plus long-temps la voix de leur conscience. Elle leur crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme.

» C'est lui qui, chaque année, par la conscription, décime nos familles. Qui de nous n'a perdu un fils, un frère, des parens, des amis? Pour qui tous ces braves sont-ils morts? pour lui seul, et non pour le pays. Pour quelle cause? ils ont été immolés, uniquement immolés à la démence de laisser après lui le souvenir du plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine.

» C'est lui qui, au lieu de quatre cent millions que la France payoit sous nos bons et anciens Rois, pour être libre, heureuse et tranquille, nous a surchargés de plus de *quinze cents millions* d'impôts, auxquels il menaçoit d'ajouter encore.

» C'est lui qui nous a fermé les mers des deux Mondes, qui a tari toutes les sources de l'industrie nationale,

arraché à nos champs les cultivateurs, les ouvriers à nos manufactures.

» A lui nous devons la haine de tous les peuples, sans l'avoir méritée, puisque, comme eux, nous fûmes les malheureuses victimes, bien plus que les tristes instrumens de sa rage.

» N'est-ce pas lui aussi qui, violant ce que les hommes ont de plus sacré, a retenu captif le vénérable chef de la religion, a privé de ses Etats, par une détestable perfidie, un Roi, son allié, et livré à la dévastation la nation espagnole, notre antique et toujours fidèle amie?

» N'est-ce pas lui encore qui, ennemi de ses propres sujets long-temps trompés par lui, après avoir tout à l'heure refusé une paix honorable, dans laquelle notre malheureux pays, du moins, eût pu respirer, a fini par donner l'ordre parricide d'exposer inutilement la garde nationale pour la défense impossible de la capitale, sur laquelle il appeloit ainsi toutes les vengeances de l'ennemi?

» N'est-ce pas lui enfin, qui, redoutant par dessus tout la vérité, a chassé outrageusement, à la face de l'Europe, nos législateurs, parce qu'une fois ils ont tenté de la lui dire avec autant de ménagement que de dignité?

» Qu'importe qu'il n'ait sacrifié qu'un petit nombre de personnes à ses haines ou bien à ses vengeances particulières, s'il a sacrifié la France; que disons-nous, la France? toute l'Europe, à son ambition sans mesure?

» Ambition ou vengeance, la cause n'est rien. Quelle que soit cette cause, voyez l'effet; voyez ce vaste continent de l'Europe partout couvert des ossemens confondus de Français et de peuples qui n'avoient rien à se demander les uns aux autres, qui ne se haïssoient pas, que les distances affranchissoient des querelles, et qu'il n'a précipités dans la guerre que pour remplir la terre du bruit de son nom.

» Que nous parle-t-on de ses victoires passées? Quel bien nous ont-elles fait ces funestes victoires? la haine des peuples, les larmes de nos familles, le célibat forcé de nos filles, la ruine de toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le désespoir des pères et des mères, à qui, d'une nombreuse postérité, il ne reste plus la main d'un enfant pour leur fermer les yeux; voilà ce que nous ont produit ces victoires! Ce sont elles qui amènent aujourd'hui jusque dans nos murs, toujours restés vierges sous la paternelle administration de nos Rois, les étrangers, dont la généreuse protection nous commande la reconnoissance, lorsqu'il nous eût été si doux de leur offrir une alliance désintéressée.

» Il n'est pas un d'entre nous qui, dans le secret de son cœur, ne le déteste comme un ennemi public, pas un qui, dans ses plus intimes communications, n'ait formé le vœu de voir arriver un terme à tant d'inutiles cruautés.

» Ce vœu de nos cœurs et des vôtres, nous serions des déserteurs de la cause publique, si nous tardions à l'exprimer.

» *L'Europe en armes* nous le demande; elle l'implore comme un bienfait envers l'humanité, comme le garant d'une paix universelle et durable.

» Parisiens, *l'Europe en armes* ne l'obtiendroit pas de vos magistrats, s'il n'étoit pas conforme à leurs devoirs.

» Mais, c'est au nom de ces devoirs même et du plus sacré de tous que nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur, pour retourner à nos maîtres légitimes.

» S'il y a des périls à suivre ce mouvement du cœur et de la conscience, nous les acceptons. L'histoire et la reconnoissance des Français recueilleront nos noms, et les légueront à l'estime de la postérité.

» En conséquence, le conseil général du département de la Seine, conseil municipal de Paris, spontanément réuni,

» Déclare, à l'unanimité de ses membres présens: Qu'il

renonce formellement à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte ;

» Exprime le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes.

» Arrête que la présente déclaration et la proclamation qui l'explique, seront imprimées, distribuées et affichées à Paris, notifiées à toutes les autorités restées à Paris et dans le département, et envoyées à tous les conseils généraux de département.

» Fait en conseil général à Paris, en l'Hôtel-de-Ville, le 1er avril 1814.

» Signé *Badenier*, *Barthelemy*, *Bellart*, *Bonhomet*, *Boscheron*, *Delaître*, *Gauthier*, *d'Harcourt*, *Delamoignon*, *Pérignon*, *Vial*, *Chabrol*, *Lebeau*, président, *Montamant*, secrétaire. »

( Page 90 ).

*Extrait du* Moniteur *du 27 octobre* 1817.

La souscription pour le rétablissement de la statue équestre de Henri IV, avance vers son terme. Le succès est certain, et l'honneur de la première pensée excite des réclamations. Cette émulation est louable. Nous ne contredisons personne ; mais, pour mettre le public à portée de juger qui a droit à la priorité, nous allons dire comment le comité des souscripteurs s'est formé.

Pendant la campagne de Moscou, on construisoit le beau massif qui est en aval du Pont-Neuf. Il devoit porter un obélisque. Le décret avoit été signé. Les plans, les dessins existent. On s'entretenoit de ce projet bizarre, de cette aiguille qui seroit composée de cent blocs, au lieu d'être d'un seul morceau, comme celles d'Egypte. Quelqu'un dit : Patience, elle ne sera jamais construite. Une

autre personne ajouta : *Dans quatre ou cinq ans, nous verrons à cette place la statue de Henri IV*, et elle y sera érigée par les dons de tous les Français.

L'un étoit un prélat, encore plus illustre par ses beaux ouvrages que par ses éminentes dignités ; l'autre, un magistrat.

Voilà la première pensée et le germe du comité des souscripteurs. Voici ce qui se rapporte à l'exécution.

Le lendemain de l'entrée du Roi dans Paris, ces mêmes personnes se réunirent. Le projet de souscription fut rédigé sous le titre suivant :

*Rétablissement de la statue de Henri IV. Aux Français.*

M. Firmin Didot imprima cette pièce, le 15 juin 1814, et en livra mille exemplaires. Tous les journaux du temps l'ont publiée.

Elle a produit sans efforts, sans exhortations, par un mouvement universel de vénération pour un de nos plus grands Rois, tout ce qu'on avoit espéré ; et les versemens qui continuent compléteront, avant le jour de de l'inauguration, la somme nécessaire. Le comité a tenu ses assemblées, avec l'intention de ne point en occuper le public. Il est aujourd'hui appelé à l'honneur de représenter les souscripteurs dans une cérémonie auguste, et le jour approche où il pourra leur rendre compte de la manière dont il a géré les fonds qu'ils ont bien voulu lui confier.

Cette souscription considérable mérite d'être remarquée, en ce qu'elle a pour objet unique l'expression d'un sentiment patriotique, et qu'elle est ainsi supérieure à toutes celles qui ont l'intérêt pour but. Ce moyen de faire des choses utiles et belles n'est pas négligé en France : mais on pourroit y avoir plus fréquemment recours, et les circonstances actuelles y invitent.

(Page 95).

*Extrait du registre des procès-verbaux des séances du conseil-général du département de la Seine, faisant fonctions de conseil municipal de la ville de Paris.*

Séance du lundi 18 avril 1814.

Un membre demande à reprendre dans cette séance la proposition, déjà faite dans les précédentes, d'exprimer à S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, le vœu que la ville de Paris ait l'honneur de rétablir sur le terre-plein du Pont-Neuf, la statue de notre bon Roi Henri IV.

Un autre membre a observé que la garde nationale de Paris avoit déjà, dans l'ivresse de la joie que lui avoit donnée l'heureuse arrivée à Paris de MONSIEUR, conçu l'idée d'exprimer en son nom le même vœu.

Sur quoi le conseil-général, considérant que, dans cette noble vivacité des mêmes sentimens, il convient de laisser à la garde nationale de Paris, l'honneur de l'initiative, puisqu'elle en avoit déjà conçu l'idée;

Arrête : que son président recueillera auprès de l'état-major de la garde nationale, des renseignemens sur le point où en est ce projet, sauf à prendre ensuite les mesures convenables pour concourir à son exécution.

Séance du vendredi 22 avril 1814.

Le président rappelle au conseil, que la séance de ce jour a pour objet de discuter le projet du rétablissement de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf, rétablissement dont le conseil a déjà exprimé le vœu dans sa dernière séance.

Il invite le conseil à nommer une commission chargée de recueillir les opinions que les membres pourront émettre à ce sujet, de les résumer, et de présenter un

projet de délibération définitive, tant sur le mode de rétablissement du monument, que sur les moyens de pourvoir à la dépense.

Le conseil, accédant à cette invitation, désigne pour commissaires MM. Demautort, Perignon, Bellart, Barthélemy et Bonnomet.

Séance du samedi 23 avril 1814.

Le conseil-général du département de la Seine, faisant à Paris fonctions du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal qui, l'un des premiers, a eu la pensée de presser, par ses actes, le retour de l'auguste famille des Bourbons, fidèle aux mêmes sentimens, a, dès le moment de l'entrée de MONSIEUR dans les murs de Paris, proposé de rétablir la statue équestre de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf, et qu'il a pris, le 18 de ce mois, une délibération spéciale à cet égard;

Que la statue de ce bon Roi est un monument populaire qu'il appartient au peuple d'élever; que ce sera un nouveau gage de son amour et de sa fidélité pour ses Rois; que c'est surtout dans un moment où les augustes descendans de Henri viennent remonter sur le trône de leurs pères, qu'il faut reproduire cette image si chère à la France;

Que, sans doute, l'administration de la ville de Paris sauroit bien créer les moyens de subvenir à une dépense aussi honorable par son objet;

Mais que, lorsqu'il s'agit de replacer la statue de Henri, c'est un droit de famille dont il faut laisser à tous la faculté de jouir;

Que le conseil municipal, se saisissant de l'empressement de ses concitoyens, et recueillant tous les

vœux émis, adopte l'idée d'une souscription pour laquelle le denier du pauvre devra être recueilli avec le même empressement que l'offrande du riche, afin que le monument devienne mieux la propriété de chaque Français, arrête :

Art. 1er. La statue équestre de Henri IV sera rétablie sur le terre-plein du Pont-Neuf.

2. Il sera ouvert, pour subvenir à la dépense, une souscription à laquelle seront admis tous les Français.

3. La souscription sera ouverte chez tous les notaires de Paris, lesquels verseront, chaque semaine, les fonds remis dans la caisse du trésorier de la ville.

4. Le présent arrêté sera présenté à l'approbation de Son Altesse Royale MONSIEUR.

*Signé au registre*, LEBEAU, *président*, *et* MONTAMANT, *secrétaire.*

Pour extrait conforme :

*Le secrétaire-général de la préfecture de la Seine*,

Signé BESSON.

( Page 75. )

### *Rétablissement de la Statue de Henri IV.*

#### AUX FRANÇAIS.

La France a eu de grands Rois; mais aucun d'eux n'a laissé aux Français des souvenirs plus chers que Henri IV.

Son nom est resté gravé dans tous les cœurs; il est prononcé avec le même attendrissement d'un bout de la France à l'autre par l'agriculteur, par le magistrat, par le guerrier, par tous les Français.

Le pauvre dans sa chaumière répète encore l'expression simple et naïve du vœu que formoit ce bon Roi en faveur des plus pauvres de ses sujets.

Après plus de deux siècles, le charme attaché au souvenir du règne de Henri IV, contribue à replacer ses

descendans sur son trône autant que leurs vertus personnelles et tous leurs autres titres.

Son image étoit encore, il y a vingt-deux ans, présente aux regards de tous les habitans de la capitale. Le même esprit de vertige qui a renversé tant de monumens de grandeur et de gloire, n'a pas respecté la statue d'un prince dont l'éternel éloge sera d'avoir été le meilleur des Rois.

C'est à tous les Français à expier aujourd'hui l'ingratitude de quelques hommes indignes du nom de Français.

Un vœu spontané s'échappe de tous les cœurs, se répète de bouche en bouche : on désire que la statue de ce bon Roi devienne encore le plus bel ornement de la capitale.

Mais ce monument de piété filiale ne doit pas être une charge nouvelle pour une nation épuisée par vingt-cinq ans de troubles, de malheurs et des guerres sanglantes.

Il doit être l'expression libre et volontaire de l'amour immortel des Français pour leur bon Roi.

Une contribution véritablement volontaire est proposée. Les fonds qui en proviendront seront employés à replacer la statue de Henri IV dans le même lieu où elle étoit, et il est à désirer qu'elle soit assez ressemblante à celle qu'on y a vue si long-temps, pour qu'une douce illusion fasse demander si des mains vertueuses ne l'auroient pas soustraite à tous les regards dans des jours de malheurs, pour la faire reparoître avec un nouvel éclat dans des jours de paix et de bonheur.

Cette contribution est proposée à toute la France avec la ferme confiance qu'en l'annonçant en ce moment, on n'est que l'interprète d'un sentiment universel.

L'offrande la plus modique sera reçue avec empressement : le denier du pauvre honorera la mémoire de Henri autant que les dons les plus magnifiques. La

gloire d'un pareil monument sera d'avoir été élevé par tous les Français de toutes les classes et de toutes les conditions.

Il attestera à tous les siècles qu'un trône gardé par l'amour des peuples peut être quelquefois ébranlé, mais n'est jamais renversé.

Le sentiment qui a dicté ces réflexions est dans tous les cœurs; ainsi ceux qui l'expriment ici se garderont bien de mettre leur nom à une proposition qui n'appartient à personne en particulier. Ils se borneront à n'être pas des derniers à déposer leur contribution.

Ils sont, par le même motif de réserve, obligés d'inviter, sans se nommer, la quatrième classe de l'Institut à faire faire les plans et devis, et à faire exécuter tous les travaux de la statue et des parties accessoires. Les inscriptions seront composées par la troisième classe.

Les sommes que les Français destineront à ce monument seront reçues par les cent quatorze notaires de Paris, et réunies tous les mois dans les mains du doyen de leur compagnie.

Les cours, les tribunaux, les administrations, les compagnies, les corps, sociétés et associations pourront remettre leurs dons à leurs chefs, qui les verseront à la même caisse chez le doyen des notaires.

Les dépenses seront payées sur la quittance du secrétaire de la quatrième classe de l'Institut, qui (on l'espère) voudra bien se charger de ce soin.

Les personnes qui, dans les provinces, voudront contribuer à cette belle entreprise, enverront leur contribution à un des notaires de Paris ou à leurs correspondans, pour être remise à la caisse désignée ci-dessus.

Une règle particulière déterminera la forme de cette comptabilité.

MM. les notaires pourront prier Messieurs de la Cour des Comptes de la faire vérifier.

Un compte sommaire des recettes et des dépenses sera publié, et pourra contenir les noms de ceux qui auront contribué.

Il est à désirer qu'un sentiment de modestie naturel aux âmes bienfaisantes et généreuses ne s'oppose pas à ce que les noms des donateurs soient connus. Ce sentiment doit céder à l'intérêt général. Des noms honorés en appellent d'autres non moins honorables, quoique moins connus, et les bons exemples ne sont jamais stériles.

Ainsi tous les noms seront inscrits sur les registres des notaires, même pour le don d'*un franc*. Le premier don déposé est de 2,000 fr.

La place où la statue de Henri IV doit être rétablie a été disposée passagèrement pour recevoir un autre monument. Il n'est plus question de celui-ci. Mais, avant de rendre à cette place sa première destination, il a été nécessaire de connoître les intentions du gouvernement; on a reçu la réponse suivante :

« Le local où avoit été placée la statue du bon Henri, » appartient incontestablement à ce peuple de Français » qu'il appeloit ses enfans, qui le chérissent encore » comme leur père. Ils veulent relever ce beau monu- » ment, je ne fais aucun doute, je suis convaincu que » vous pouvez tous être très-assurés qu'un si honorable » dessein recevra l'appui de tous les cœurs, et de toutes » les autorités, par conséquent celui de l'autorité supé- » rieure. »

(Page 96).

*Réglement du Comité.*

Le rétablissement de la statue de Henri IV a été voté par une notice insérée dans les journaux du 1er mai dernier;

Les mêmes journaux, sous la date du 6 mai, ont désigné plusieurs personnes qui, spontanément, ont offert leurs soins pour parvenir à l'accomplissement de ce vœu;

Déjà plusieurs d'entre elles, par leurs correspondances et leurs démarches, ont activé cette entreprise;

Pour la continuer, on a réglé les mesures propres à en assurer le succès.

Art. 1er. Le comité est composé de :

M. le marquis de Marbois, pair de France, ministre d'Etat, et premier président de la Cour des Comptes, président du comité.

Mgr le duc de Beausset, cardinal, pair de France.

M. le duc d'Avaray, lieutenant-général, pair de France, maître de la garde-robe du Roi.

M. le duc de Levis, pair de France, membre de l'Académie Française, ministre d'Etat, etc.

M. le marquis d'Harcourt, pair de France.

M. le marquis Barthelemy, pair de France, ministre d'Etat et membre du conseil privé de Sa Majesté.

M. le comte de Chabrol, membre de l'Académie des Beaux Arts, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine.

M. le marquis de Valmy, lieutenant-général.

M. le comte Maurice de Caraman, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie.

M. le baron Séguier, pair de France, premier président de la Cour Royale, etc.

M. Pérignon, avocat à la Cour Royale, membre du conseil général du département, etc.

M. Dufourny, professeur d'architecture, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, etc.

M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

M. De la Salle, préfet du département de la Haute-Marne.

M. Denis, doyen des notaires de Paris, trésorier du comité.

M. Pierret, conseiller-référendaire de la Cour des Comptes, secrétaire du comité.

2. Les délibérations ne sont exécutoires que quand elles sont signées des deux tiers, au moins, de tous les membres du comité. Les expéditions ou extraits desdites délibérations sont signés par le président et le secrétaire seuls, et indiquent le nom des personnes qui ont signé les originaux.

Ces délibérations sont rédigées par le secrétaire, dans un registre exclusivement destiné à cet objet.

3. Les attributions du comité ont pour but toutes les mesures et toutes les conventions qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement et l'emploi des fonds, pour les plans et marchés à arrêter avec les artistes, entrepreneurs et ouvriers, et, généralement, tout ce qui lui paroîtra nécessaire ou utile pour le succès de l'entreprise, mais toujours dans une proportion rigoureuse avec les souscriptions qui auront été réalisées.

4. Le président du comité convoque et tient les assemblées.

5. Le secrétaire est aussi chargé des archives du comité, et de l'un des doubles originaux de tous les marchés qui sont faits avec les artistes, entrepreneurs et ouvriers, et avec toute personne concourant à l'exécution de cette entreprise.

Il en donne communication, sans déplacement, aux membres du conseil.

6. Le trésorier est un dépositaire volontaire et gratuit. En conséquence, par ce titre, sa personne n'est soumise à aucun cautionnement ni à la contrainte par corps; et ses biens ne sont point frappés d'hypothèque légale.

*Gestion.*

Il reçoit les fonds et toutes les sommes de 1 fr. et au-dessus qui sont apportées ou adressées à sa caisse pour cet objet. Il en délivre des récépissés; il n'admet que les souscriptions réalisées en numéraire ou à recouvrer sur la caisse de service, ou en autres effets, sauf à porter par lui en reprise ceux qui ne seroient pas acquittés à leur échéance.

Il fait tous les paiemens auxquels il y aura lieu pour cette destination; mais ces paiemens ne pourront être faits qu'en vertu de délibérations prises par les membres du comité, dont un extrait lui sera, comme dit est, remis, signé par le président et le secrétaire; lequel extrait, avec la quittance, suffiront pour la décharge du trésorier.

Si le comité juge à propos de faire précéder ces autorisations de certificats d'avancement ou de confection des ouvrages, dans les cas prévus par les marchés avec les artistes, entrepreneurs et ouvriers, ces mandats resteront aux archives du comité.

*Tenue des Livres.*

La totalité des fonds est, ou déposée directement au trésorier, ou versée au trésorier par les notaires de Paris, avec des états nominatifs, ou adressée au trésorier par les receveurs-généraux aussi avec des états nominatifs; et c'est, eu égard à ces trois différentes sources, que la tenue de ses livres et sa comptabilité doivent avoir lieu. En conséquence il tient:

1°. Deux journaux ou brouillards, dont l'un pour la recette, l'autre pour la dépense. Dans l'un et dans l'autre, il inscrit, sans interruption et par ordre de dates, le nom de chaque partie prenante ou payée, et en chiffres seulement les sommes versées et les paiemens effectués.

Ces journaux ou brouillards n'étant que pour le trésorier seul, n'ont ni numéro, ni folio, ni table alphabétique, parce que toute vérification sera toujours facile en indiquant la date, le nom de la personne qui aura déposé directement, ou le nom du notaire ou du receveur-général qui aura versé.

2°. Deux registres qui seront, l'un pour la recette et l'autre pour la dépense :

*Celui pour la recette* contiendra, par ordre de numéros et de dates :

A l'égard des dépôts directs, les noms, les sommes en toutes lettres, et reportées en chiffres hors ligne.

A l'égard des versemens par les notaires et par les receveurs-généraux, la copie des états nominatifs qu'ils auront fournis et les sommes seulement en chiffres.

(On sent qu'il est inutile de répéter en toutes lettres les sommes versées par les notaires et les receveurs, puisque leurs états nominatifs sont le contrôle naturel des sommes en chiffres.)

*Celui pour la dépense* contiendra de même, par ordre de numéros et de dates, les sommes en toutes lettres et en chiffres hors ligne, et succinctement la cause du paiement.

3°. Le trésorier tient un livre de balance, qui de même, par ordre de numéros et de dates, de suite et sans aucun blanc, présente en deux colonnes séparées et en chiffres chaque objet à lui déposé ou versé, et par lui payé, et donne, en conséquence, la facilité de vérifier à toute heure l'état de situation de sa caisse.

C'est sur ce livre de balance que les membres du comité et tout souscripteur au-dessus de 100 fr. pourront, toutes les fois que bon leur semblera, vérifier le bordereau des fonds disponibles.

Les membres du comité pourront aussi les arrêter quand ils le jugeront nécessaire.

*Comptabilité.*

Le trésorier, indépendamment de ses bordereaux successifs de situation, qui sont arrêtés sur son livre de balance, présente chaque année, au comité, un compte de recette et de dépense.

*La recette* de ce compte est une copie de celle du livre de raison, et est appuyée des états nominatifs à lui fournis par les souscripteurs, notaires ou receveurs-généraux, et qui sont sous le numéro pareil à leur objet dans le livre de balance.

*La dépense* est divisée en deux chapitres, dont l'un comprend tous les paiemens faits aux artistes, entrepreneurs et ouvriers, en réunissant sous le nom de chacun d'eux les divers paiemens d'à-compte ou de solde faits dans le courant de l'année. Elle sera justifiée par des mandats d'autorisation, quittances et pièces de formalité.

Et l'autre comprend les dépenses diverses et extraordinaires, justifiées par des mandats d'autorisation, quittances et pièces y relatives.

Ce compte est présenté en triple expédition, qui toutes trois sont avec les pièces justificatives, et les deux registres de recette et de dépense, remises au comité ; toutes trois sont arrêtées par le comité : *une* des expéditions est remise au comptable ; la *seconde*, avec les deux registres journaux et toutes les pièces justificatives, reste déposée dans les archives du comité ; la *troisième* est adressée, par le comité, au premier président de la Cour des Comptes, qui est invité à le faire vérifier et arrêter définitivement, s'il le juge à propos.

Pour copie conforme :

*Signé* PIERRET, secrétaire du comité.

(Page 104.)

Paris, le 20 mars 1815.

*Circulaire à MM. les Préfets des départemens.*

Monsieur,

Les soins que vous avez bien voulu prendre, conformément aux intentions du comité chargé des opérations relatives à l'érection de la statue de Henri IV, me font un devoir de vous informer de la situation de cette souscription; vous en trouverez dans l'état ci-joint le résultat sommaire (1). La plus grande fidélité a été apportée à l'emploi des fonds destinés à cette entreprise. Le notaire qui les a reçus, ayant désiré de n'avoir pas en dépôt chez lui une somme aussi considérable, a été autorisé par une décision du comité, en date du 3 février dernier, à les employer en effets du trésor public; il a fait pour le mieux de l'entreprise. L'absence de plusieurs membres du comité laisse de l'incertitude dans les mesures qui pourront être prises ultérieurement; mais je crois ne rien faire que de conforme à l'intention de tous, en vous priant de remettre l'état ci-joint aux minutes de votre administration, afin qu'il puisse en être donné communication aux souscripteurs, et même à tous autres qui jugeroient à propos de la demander.

Je vous remercie, Monsieur, au nom du comité, du concours obligeant que vous avez bien voulu lui prêter.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Pour M. de Marbois, par son secrétaire particulier,

*Signé* Marguerret.

(Ecrit de la main de M. de Marbois.)

---

(1) D'après cet état le fonds des souscriptions, à cette époque, s'élevoit à 249,087 fr. 58 c.

Cette lettre, Monsieur, vous a été adressée dans le temps, au moment où je fus obligé de quitter Paris. Comme elle a pu ne pas vous parvenir, j'ai l'honneur de vous en adresser une nouvelle expédition.

23 juillet 1815.

(Page 107).

*Marché pour l'entière exécution en bronze de la Statue équestre de Henri IV, qui doit être érigée sur le Pont-Neuf à Paris, présenté à MM. les membres composant le Comité formé pour le rétablissement de ce Monument, par M.* Lemot, *statuaire, membre de l'Institut et professeur aux Ecoles royales des Beaux-Arts de Paris.*

Moi, François-Frédéric Lemot, voulant assurer la parfaite et prompte exécution de la statue équestre de Henri IV, et éviter les graves inconvéniens qui résultent toujours pour l'art et l'administration, de l'abandon que les statuaires font de leurs modèles à des fondeurs, j'ai résolu de me charger de toute la responsabilité de l'entreprise de la fonte, et de donner encore par cette garantie, au comité qui a bien voulu me confier l'exécution de ce monument, une nouvelle preuve de mon amour pour mon art, et du désir que j'ai de répondre dignement aux vœux des souscripteurs. En conséquence, je m'engage à livrer la statue équestre de Henri IV, parfaitement fondue et ciselée, et armée de toutes ses armatures intérieures et de scellement, le 1er mars 1818, afin que le transport et l'exécution puissent avoir lieu dans le courant dudit mois, et l'inauguration le 4 mai suivant, jour anniversaire de l'entrée de S. M. Louis XVIII dans la capitale.

Il me sera alloué pour les différentes parties de ce travail, les sommes suivantes;

Savoir :

| | |
|---|---|
| Art. 1er. Pour le petit et grand modèles.. | 6,487 fr. |
| 2. Réparage des cires dans la fosse..... | 6,000 |
| 3. Ajustage, monture et ciselure......... | 70,000 |
| 4. Direction, surveillance de toutes les opérations de transport et de pose, etc...... | 12,000 |
| 5. Moules de plâtre et de potée, armature des moules, châssis et fonte du cavalier et du cheval.................................. | 150,000 |
| 6. Armatures intérieures et de scellement en fer, forgé et ajusté à vis et à écrous...... | 20,000 |
| 7. Pour les divers transports des moules de l'atelier à la fonderie, et les diverses opérations du charpentier pour retirer les fontes de la fosse, et ajuster le cavalier sur le cheval, encaissement du cheval, et transport des fontes de la fonderie à l'atelier de la ciselure, et autres dépenses non prévues.... | 15,000 |
| Total.................. | 337,870 fr. |

Art. 8. En outre de ladite somme de trois cent trente-sept mille huit cent soixante-dix francs, il me sera fourni trente mille kilogrammes, ou environ soixante mille livres de matière de cuivre, pour remplir les fourneaux, les jets, les évents et l'écheno. On peut estimer à quinze mille kilogrammes, ou trente mille livres environ, la quantité de matière que la statue équestre emploiera, et je rendrai compte du surplus après l'opération, sauf le déchet de 10 pour 100 nécessité par la fonte.

9. Les frais du transport de la statue équestre de l'atelier au Pont-Neuf, et ceux de son érection et pose sur le piédestal, ne seront point à ma charge ; mais ces diverses opérations ne pourront se faire qu'en ma présence, et sous ma surveillance particulière.

10. Les ateliers de la fonderie de la foire Saint Laurent

et ceux du Roule, seront mis à ma disposition, et l'on y fera les réparations nécessaires pour que ces ateliers soient clos et couverts.

11. La somme de 337,870 fr. me sera payée ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| Au commencement du travail du petit modèle ........................ | 6,000 fr. |
| Lorsque le petit modèle sera moulé...... | 12,000 |
| Le 1er mars 1815, tant sur le grand modèle que pour les préparatifs de la potée et des fers nécessaires pour les moules........... | 25,000 |
| Le 1er juillet 1815 .................... | 10,000 |
| Le 1er septembre 1815................... | 20,000 |
| Le 1er décembre 1815.................... | 10,000 |
| Le 1er mars 1816........................ | 30,000 |
| Et à partir de ce dernier paiement, il me sera fait, jusqu'à l'entière et parfaite confection de l'ouvrage, six paiemens de 30,000 fr. chaque.............................. | 180,000 |
| Et lorsque j'aurai livré la statue équestre, il me sera payé pour solde.................. | 44,870 |
| Total ou somme égale......... | 337,870 fr. |

Fait double à Paris, le 3 janvier 1815.

*Signé* F. F. Lemot.

Article supplémentaire. Je serai chargé de l'exécution des bas-reliefs et ornemens qui doivent décorer le piédestal, et ce piédestal ne pourra être exécuté par l'architecte que lorsque la proportion et la forme auront été définitivement arrêtées de concert avec moi.

*Signé* F. F. Lemot.

(Page 121.)

*Note sur les Fontes les plus récentes.*

Depuis la fonte de la statue équestre de Louis XV, en 1758, il n'a point été fondu de grand monument en bronze; car on ne peut considérer la colonne de la place Vendôme comme un exemple à citer pour l'art et la science du fondeur.

La statue pédestre de Napoléon pour la colonne de Boulogne et les bas-reliefs fondus par M. Getti, mouleur sont ce qui a été fait de mieux à Paris dans ces derniers temps; mais il y a loin de là encore à une statue équestre. Pour les fontes de la statue colossale de Desaix, et pour la colonne de la place Vendôme, on voulut réunir la célérité à une grande économie, et l'on donna imprudemment ces opérations au rabais, à des hommes qui n'avoient aucune garantie de science métallurgique, de talent d'artistes, ni d'expérience.

Voici ce qui arriva. La fonte et la ciselure de la statue de Desaix furent adjugées au sieur R** pour la somme de 100,000 fr., non compris le bronze. R** sous-traita avec le nommé H***, ouvrier-fondeur de cloches, qui prit l'entreprise à forfait pour 20,000 fr.; ce qui démontroit déjà que cet homme étoit incapable de réussir. Pour tâcher de perdre le moins possible, H*** se fit rendre maître absolu du moule comme de la fonte. Il fut interdit au statuaire de surveiller la traduction de son type original. Les parties creuses furent bouchées, pour se dispenser de les mouler et de les rendre en fonte. Enfin, il imagina de mouler en sable, et par assises, dans un châssis. Il construisit des fourneaux et un appareil de charpente, qui absorbèrent 15,000 fr., lorsqu'il eût été facile d'obtenir les fourneaux et ateliers de la ville.

A l'inspection du châssis et de l'enterrage en fosse, on

avertit le sieur H*** qu'il ne réussiroit pas. On lui en dit la raison, et on lui indiqua le moyen d'éviter ce fâcheux résultat. H*** ne tint aucun compte de ces avis, et le lendemain, la statue fut coulée et manquée. Le châssis lâcha, et la matière coula dans la fosse et jusque dans les caves. Il y en eut beaucoup de perdu, au moins pour le gouvernement : il manquoit à la statue la tête et les épaules.

Il fallut recommencer : et, pour avoir moins besoin de science et de talent, le même entrepreneur scia le modèle en trois parties, pour les fondre séparément ; savoir : la tête, le tronc et les cuisses, une partie ; les jambes, une autre partie ; le manteau et la terrasse, une autre partie. L'obélisque fut encore fondu séparément ; mais, n'ayant point de connoissances théoriques, il ne calcula point la retraite qu'éprouveroit la fonte en se refroidissant, ni l'espace nécessaire pour l'ajustage des diverses parties, lorsqu'il faudroit les réunir pour en former un tout.

L'effet de la retraite seule rendoit cette statue déplorable. On eut beau y faire des fentes et y appliquer des pièces de métal pour gonfler certaines parties devenues mesquines ; en repousser d'autres à coups de marteau, et en faire rentrer en sens contraire, le résultat en étoit affreux : et lorsqu'on eut pris sur les cuisses la place nécessaire pour y ajuster les jambes, les premières devinrent trop courtes de deux pouces. Alors la statue fut sans proportion et resta un monument ignoble. Tels furent les effets, sous les rapports des arts et de l'administration, des mauvaises mesures prises pour cette fonte.

La fonte et la ciselure de la colonne de la place Vendôme furent données au sieur D*** à raison de dix sous la livre. Cet homme n'avoit jamais fondu d'aucune manière. Ce prix étoit évidemment trop modique. Il commença par construire, à grands frais, une fonderie à la foire Saint-Laurent, tandis que la ville de Paris possède le plus bel établissement connu pour des fontes de monu-

mens en bronze, et que cet établissement, qui a été créé pour la statue équestre de Louis XV, semble devoir être consacré aux monumens publics.

On auroit dû s'apercevoir, dès la construction même de son fourneau, que le sieur D*** n'avoit aucune connoissance en métallurgie; car il employa un fourneau à fer qui oxidoit et brûloit le cuivre, en raison du trop grand courant d'air. Pour l'encourager et le dédommager, on le laissa donner douze à quinze lignes d'épaisseur à ses bas-reliefs, au lieu de six lignes, dont on étoit convenu; ce qui avoit le double inconvénient de produire une fonte moins belle et d'augmenter la dépense, puisqu'on payoit le fondeur à la livre (1). On lui accorda dix pour cent de déchet, et enfin on lui fit ce qu'on appelle bon poids, en recevant ces bas-reliefs couverts de sable abreuvé, ce qui étoit payer ce sable comme le bronze; et, comme ce poids étranger se répétoit à chaque plaque, c'étoit un avantage d'autant plus grand, que l'entrepreneur avoit intérêt à ne pas ménager le sable. Malgré toutes ces condescendances, nécessitées par un mauvais choix et des marchés irréfléchis, le sieur D*** ne put pas se

---

(1) Il est reconnu qu'une fonte mince vient toujours plus unie et plus parfaite qu'une fonte épaisse; mais les adjudications au rabais ont l'inconvénient que les entrepreneurs trouvent presque toujours les moyens de se dédommager au détriment de la chose entreprise.

En même temps qu'on traitoit à pour la livre la fonte de la colonne, on refusoit d'accorder à M. Perrier vingt sous de la livre de fonte pour les lions de la fontaine du palais des Beaux-Arts. Dans ce prix étoient compris la fourniture de la matière, les frais de moulage et de fonte; c'étoit bien un peu cher pour de la fonte en fer, et l'on crut bénéficier en la payant 15 sous la livre aux fondeurs du Creuzot. Les lions de M. Perrier auroient coûté 2,400 fr.; ceux du Creuzot passèrent 3,000 fr., parce qu'on leur donna beaucoup plus de poids qu'il n'en falloit.

soutenir au niveau de la dépense, et finit par mettre du plomb dans ses fontes, pour tâcher de se retirer par ce moyen illicite (1); mais le plomb, ne s'alliant que difficilement au cuivre, passoit, en fondant, à travers le métal, se plaçoit sous la sole ou âtre, et s'infiltroit dans les terres où on l'a trouvé en partie. Il en est résulté un grand déficit dans le bronze, déficit que le ministre de l'intérieur a fait constater, et pour lequel le gouvernement s'est saisi de la fonderie du sieur D***.

Les bas-reliefs, fondus en pièces de rapport, ont été surchargés de coutures ou bavures, sont sortis souffleux et percillés de taches de plomb, de manière que le bronze n'a plus sa valeur brute. Pour abattre ces coutures, l'entrepreneur, qui avoit plus d'intérêt à se donner beaucoup de rognures qu'à produire une belle fonte, a employé une troupe de garçons serruriers à la journée, pour *bûcher* ces coutures.

Le produit de cette soi-disant ciselure a été 140 milliers de copeaux, qui furent vendus mystérieusement à raison de vingt-cinq ou vingt-huit sous la livre, et revendus ensuite. De plus, la statue de Napoléon, comptée pour dix milliers, ne pesoit que cinq mille deux cents livres. On voulut aussi faire passer la calotte pour huit milliers; mais l'architecte parvint, malgré toute la résistance possible de la part de l'entrepreneur, à la peser, et elle se trouva seulement du poids de quatre mille trois cents livres.

Malgré tous ces moyens, le sieur D*** ne put achever l'entreprise. On le remplaça par des ouvriers à la journée, qui ont encore plus mal fait, de sorte que les derniers bas-reliefs, et la partie lisse qui précède la corniche,

---

(1) Ce fait a été constaté par les analyses de MM. d'Arcet et Vauquelin; ils ont trouvé que le métal étoit allié à 25 ou 27 au lieu de 11 pour 100, qui étoit le titre convenu.

sont horriblement fondus, ce qui blesse les yeux quand on est au sommet de la colonne.

( Page 88. )

*Rapport à M. le président du Comité des Souscripteurs.*

Paris, le 24 juin 1816.

Monsieur le comte,

D'après votre invitation, nous avons été visiter les travaux des fondations du piédestal de la statue d'Henri IV, que la direction des travaux publics construit sur les dessins de M. Lepère, architecte.

Il nous a semblé que cette construction arrivée aujourd'hui au niveau, qui sera celui de la marche inférieure du piédestal, n'offre point dans ses matériaux le grand caractère de solidité qu'un pareil monument pourroit exiger (puisqu'on n'y emploie que des moellons maçonnés à chaux et sable) ; mais que cependant elle formera un massif d'une assez bonne consistance, eu égard surtout aux doubles arceaux qui, de chaque côté, l'étaieront dans sa longueur.

Quoiqu'on ait compris aussi et renfermé dans la maçonnerie des fondations deux des montans de bois de la charpente qui porte le piédestal en toile et le modèle provisoire d'Henri IV, et quoique ces bois, en se pourrissant, doivent tôt ou tard laisser deux vides dans la masse, toutefois il ne semble pas qu'on puisse regarder ces vides comme capables de diminuer sensiblement la consistance du tout.

On voit bien que l'économie préside au choix des moyens ; mais cette économie n'aura probablement point d'inconvéniens, si, comme on l'assure, du point où est arrivée la construction, on procède dorénavant en libages ou pierre de taille dure et solide ; car les deux points d'appui du cheval de bronze devant être deux énormes

barres de fer de six à huit pieds de longueur, enfoncées dans des trous creusés au pic, il est nécessaire que ces trous aient lieu dans de gros quartiers de pierre et ne rencontrent point de joints verticaux, pour qu'aucun mouvement ne puisse s'opérer dans les matériaux du piédestal.

Il nous a paru aussi, vu l'esprit d'économie que la direction des travaux publics semble disposée à porter dans toute cette entreprise, qu'il ne seroit pas inutile de représenter au ministre, qu'une épargne trop apparente seroit d'un mauvais effet dans un monument de cette nature ; qu'on espère en conséquence qu'il voudra bien ordonner que le piédestal soit entièrement revêtu en marbre, et que les degrés du piédestal, selon ce qui a toujours été pratiqué, soient de la même matière.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

*Signé*, QUATREMÈRE DE QUINCY et DUFOURNY.

( Page 189. )

## INSTITUT DE FRANCE.

### ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

*Extrait du procès-verbal de la séance du samedi 22 novembre* 1817.

La commission que vous avez chargée de faire un rapport sur l'examen qui vous est demandé par Son Exc. le ministre de l'intérieur, des difficultés et des réclamations auxquelles donne lieu le placement de la statue de Henri IV, croit devoir faire observer, avant tout, que ces difficultés et réclamations auroient été prévenues si, comme l'exige toute bonne théorie en ce genre, et comme le portoient les conventions faites entre M. Lemot et le comité des souscripteurs, conventions ratifiées par le ministre de l'intérieur, le statuaire avoit été appelé à déterminer, de concert avec l'architecte, les rapports

d'emplacement, de situation, d'élévation, de dimension, de profils et de détails du piédestal destiné à porter la statue de Henri IV.

M. Lemot a exposé que, n'ayant jamais été appelé à ce concours d'opérations, ni mis à portée d'avoir des renseignemens positifs sur ce que l'on se proposoit de faire, non-seulement il n'a pu influer sur aucune détermination, mais qu'il n'a connu le placement du piédestal que lorsque tous les travaux de fondation, d'empatement et d'emmarchement étoient sur le point d'être terminés, et qu'alors seulement il a eu une vraie connoissance des inconvéniens dont il redoute l'effet.

Ces inconvéniens sont au nombre de trois :

Le premier est la trop grande étendue de l'emmarchement pratiqué autour du piédestal, sur une dimension de quarante pieds en carré pour un massif de douze pieds sur six pieds. Ce grand plateau semble, en effet, destiné à recevoir une masse d'un tout autre volume que celui de la statue de Henri IV; une masse telle, par exemple, qu'auroit été celle de l'obélisque jadis projeté pour ce lieu. La colonne de la place Vendôme est loin d'offrir un empatement semblable. La commision pense que cette trop grande étendue ne peut que nuire à l'effet du piédestal, en en rapetissant l'effet, ainsi que celui de la statue.

Le second inconvénient, résultant de la hauteur forcée où l'emmarchement actuel (attendu qu'il est placé sur des voûtes) portera le piédestal, est de l'élever beaucoup au-delà du point que le statuaire avoit déterminé pour l'effet visuel de son ouvrage. En effet, si l'on prend l'emplacement du terre-plein comme l'espace moyen duquel il convient que la statue soit vue, et aussi le bord du trottoir comme le point de reculée pour le plus grand nombre des spectateurs passant sur le pont, M. Lemot fait observer que la saillie des angles supé-

rieurs du piédestal, projetée à la hauteur qu'on lui assigne, dérobera à l'œil la partie inférieure du cheval; et, en outre, que l'effet du travail et de l'étude du cheval se perdra par une trop grande élévation. M. Lemot, dès qu'il eut connoissance de la hauteur à laquelle on se proposoit de porter les marches, réclama contre cette disposition. Il se plaint de n'avoir pu obtenir la diminution qu'il avoit demandée.

Le troisième inconvénient qu'il reproche au piédestal, s'il reste situé comme il est commencé, sera de porter la statue, et surtout la tête du cheval beaucoup trop près du trottoir, et par conséquent du grand nombre des spectateurs pour qui ce trottoir sera le point de reculée; en sorte que de là il sera difficile de jouir, comme on le devroit, de l'ensemble de la statue, et comme on le pourroit si le piédestal étoit reculé au point central du terre-plein. De là, surtout, il est constant que la tête du cheval empêchera de voir celle du Roi.

Votre commission, Messieurs, après avoir lu attentivement toutes les pièces qui lui ont été communiquées sur l'objet de cette contestation, après avoir reçu sur le terrain même tous les renseignemens de M. Lepère, architecte chargé de cette construction, et après avoir vérifié les sujets de réclamations, n'a pu se dispenser d'en reconnoître la justice. La seule vue du terre-plein devant former la véritable place de la statue d'Henri IV, place publique de cent pieds superficiels, ne lui a pas permis de douter, qu'en tout état de cause, et à part les considérations étrangères à la question, le centre de ce local doit être le véritable point d'emplacement de la statue et de son piédestal; que ce point donné par la nature du lieu, outre le plaisir de la symétrie, outre l'avantage d'offrir la reculée convenable au point de vue de la statue, aura encore celui de se trouver dans un meilleur accord avec les lignes du terre-plein, lorsque,

soit d'un côté, soit de l'autre de la rivière, l'œil embrassera tout cet ensemble.

La commission n'avoit pas attendu l'envoi de la dernière note fournie par M. Bruyère à l'appui du projet actuel, pour savoir qu'une des raisons du placement en avant du terre-plein, avoit pu être l'exemple de l'ancienne statue de Henri IV; mais la commission savoit aussi (ce que ne dit pas la note justificative) que l'ancienne statue d'Henri IV avoit été placée là avant la construction du terre-plein ancien (moins long encore de vingt pieds que le nouveau); que dès lors rien n'avoit pu faire la loi de placer la statue au point milieu d'un espace qui n'existoit point encore.

La commission n'avoit point ignoré non plus les raisons qui ont jadis fait adopter l'emplacement (aujourd'hui en litige) pour y ériger l'obélisque projeté et abandonné, et elle avoit fort bien compris que l'architecte chargé maintenant de la construction du piédestal de Henri IV, étant le même que celui qui avoit été chargé de l'érection de l'obélisque, il avoit pu être induit à profiter des fondations précédemment faites.

Mais la commission a pensé, même après avoir lu la note dont on a parlé, que toutes ces raisons qui expliquent ce qu'on a fait, sont très-insuffisantes pour justifier l'achèvement de ce qui reste à faire, s'il est constant que l'intérêt du monument, de son accord avec l'emplacement, de la bonne proportion de l'ouvrage et de l'effet visuel, exige que le piédestal soit reculé au milieu du terre-plein.

La commission doit répondre à une légère objection de la note justificative. L'auteur de cette note prétend qu'en reculant le piédestal au point du centre, et avec ce piédestal, tout l'empatement actuel des degrés ou l'emmarchement de quarante pieds carrés, la reculée de cet empatement produira, tant du côté du trottoir que du

côté opposé, un espace sensiblement moins large du bas des marches, soit à la grille, soit au parapet, que l'espace des parties latérales du terre-plein, ce qui sera d'un effet peu agréable pour ceux qui circulent dans cette place. (Effectivement, le terre-plein a en longueur vingt pieds de plus qu'en largeur.)

Mais la commission répond que, comme l'étendue démesurée de cet empatement est un des défauts qui doivent faire désirer le déplacement du piédestal, il faudra, en reculant celui-ci, diminuer de plus de moitié la surface de l'empatement, et que dès lors disparoîtra presque entièrement le petit défaut d'inégalité de largeur entre les allées qui entoureront le piédestal.

La commission ne s'est pas dissimulé que le reculement des fondations du piédestal occasionnera des frais de main-d'œuvre perdus, et quelques dépenses de main-d'œuvre nouvelles en maçonnerie ; mais elle n'a pas cru ces considérations d'un aussi grand poids qu'on voudroit le faire croire. Du reste, elle ne s'est crue appelée ni à supputer en perte les frais d'une fondation à faire pour placer convenablement la statue d'Henri IV, ni à évaluer en profit la diminution de dépense qui résultera d'un projet d'emmarchement deux fois moins étendu, ni les bénéfices de marbrerie qu'un dessin beaucoup plus restreint devra donner.

La commission a pensé que, s'agissant d'une construction aussi peu étendue que celle d'un massif de fondation de piédestal, en pierres brutes; s'agissant d'un monument dont la libéralité publique fait presque tous les frais, il seroit peu digne du gouvernement, qui doit compléter cette noble entreprise, de sacrifier à quelque calcul de toisé l'intérêt de l'art, celui de l'ouvrage et de son succès.

En conséquence, votre commission vous propose l'arrêté suivant :

L'Académie royale des Beaux-Arts, consultée par Son Exc. le ministre-secrétaire d'Etat de l'intérieur sur le placement du piédestal de la statue de Henri IV, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale, est d'avis,

1°. Que le piédestal de cette statue doit être situé au milieu du terre-plein et à la section des diagonales du carré, selon l'indication du plan ci-joint.

2°. Que pour tout ce qui regardera la dimension, la proportion, la forme et les détails du piédestal, Son Exc. invite l'architecte chargé d'en faire les dessins, et d'en suivre l'exécution, à se concerter avec M. Lemot, selon les clauses de son marché, approuvées par le ministre de l'intérieur (le statuaire devant être celui qui doit déterminer la hauteur et les dimensions du piédestal).

Certifié conforme.
Le Secrétaire perpétuel,
*Signé*, QUATREMÈRE DE QUINCY.

(Page 191.)

## INSTITUT DE FRANCE.

### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Paris, le 29 octobre 1817.

*Le secrétaire perpétuel de l'Académie, à S. Exc. M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.*

MONSIEUR,

L'Académie apprendra certainement avec beaucoup de satisfaction, par la lettre que Votre Excellence me fit l'honneur de m'écrire hier, et que je lui communiquerai dans sa prochaine séance, que le Roi a daigné approuver la médaille qu'elle a composée pour consacrer la mémoire de la pose de la première pierre du piédestal de la statue de Henri IV; mais je ne puis me dispenser de représenter à

Votre Excellence, qu'elle verra avec beaucoup de peine le choix du graveur, et conséquemment la surveillance de l'exécution, confiés à l'Académie des Beaux-Arts. Louis XIV, en créant son Académie des Belles-Lettres, pour célébrer par des médailles, des devises, des inscriptions, etc., les événemens de son règne, n'eut point la pensée de lui adjoindre une autre Académie pour une partie de ce travail; il se contenta de lui attacher un artiste chargé de dessiner, sous ses yeux, les types de la médaille qu'elle venoit de composer; et cet artiste étoit le premier peintre du Roi, jusqu'au moment où l'Académie a demandé qu'au lieu d'un peintre on lui attachât un sculpteur, par la raison, que la médaille étant proprement un bas-relief, le dessin en étoit plus du ressort de la sculpture que de la peinture. Quant au graveur, le ministre ou le choisissoit lui-même, ou plus ordinairement en laissoit le choix à l'Académie, qui, dans l'un et l'autre cas, étoit autorisée à surveiller l'exécution. C'est ainsi qu'a été faite la grande et belle histoire métallique de ce Prince, et celle de ses successeurs; et jamais, jusqu'à ce jour, on ne s'est écarté de cet usage. Je crois donc de mon devoir, avant de faire connoître à l'Academie une innovation qui porte atteinte à la prérogative dont elle a constamment joui depuis son institution, de prier instamment Votre Excellence de vouloir bien nommer elle-même le graveur, en l'obligeant à soumettre son travail à l'Académie, qui peut seule juger s'il remplit bien les intentions qui l'ont dirigée dans la composition du type, ou de l'autoriser à le choisir elle-même. J'insiste sur cette même prière, moins encore pour l'honneur et les intérêts de l'Académie dont j'ai l'honneur d'être l'organe et le représentant depuis près de quarante ans, que pour ne pas mettre en contact immédiat deux compagnies qui doivent vivre en paix, pour leur bien commun, et pour ne pas produire entre elles des frotte-

mens et des rivalités qui ne pourroient avoir que des résultats fâcheux.

J'ai l'honneur de renouveler à Votre Excellence l'hommage de mes sentimens les plus respectueux.

*Signé* DACIER.

( Page 191 *bis*. )

Paris, le 6 novembre 1817.

*Le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, à S. Exc. M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur.*

MONSIEUR,

J'ai motivé principalement les réclamations que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence relativement au choix du graveur de la médaille de Henri IV, sur les usages constamment pratiqués depuis la création de l'Académie jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, depuis plus d'un siècle, parce que je pensois que ces motifs seroient suffisans pour mettre à l'abri de toute atteinte une prérogative aussi ancienne que l'Académie, et qu'on n'avoit jamais songé à lui contester. Mais, puisque mes espérances sont trompées, je demande à Votre Excellence la permission de lui mettre sous les yeux les usages modernes, contenus dans deux articles d'une ordonnance, en date du 22 juillet 1816, rendue sur la proposition du ministre de la maison du Roi, dans le département duquel se trouve la monnoie des médailles. Ces articles déterminent la part que l'Académie doit avoir dans la composition et la gravure des médailles ordonnées par le Roi. Votre Excellence y verra que Sa Majesté, conservant à son Académie des Inscriptions la même confiance dont elle a été honorée par ses aïeux, n'appelle point une autre Académie à participer directement ni indirectement à la gravure non plus qu'à la composition des médailles.

« Art. 12. Les sujets de médailles, donnés par le mi-
» nistre secrétaire d'Etat de notre maison, sont par lui
» immédiatement transmis à l'Académie des Inscriptions
» et Belles-Lettres, à qui seule il appartient d'en com-
» poser les types et les inscriptions. Le directeur, de
» concert avec l'Académie, propose le graveur qui doit
» être chargé de l'exécution, et il surveille le travail.

» 13. Le directeur de la monnoie des médailles et
» l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont aussi
» la faculté de donner des sujets de médailles; et ces
» sujets, s'ils sont adoptés par notre ministre, se com-
» posent et s'exécutent comme il est dit à l'article pré-
» cédent. »

Du reste, je persiste à croire, et il est de mon devoir de le répéter à Votre Excellence, que l'innovation contre laquelle je prends la liberté de réclamer itérativement, ne peut qu'être très-pénible pour l'Académie, qu'elle établit une sorte de concurrence et des rivalités fâcheuses entre elle et l'Académie des Beaux-Arts, sans qu'on puisse en espérer plus de perfection dans le travail. En effet, quand le travail est surveillé par un aussi habile artiste que M. Lemot, notre dessinateur, et par les académiciens qui composent les médailles, et qui sont seuls capables de juger si le graveur exprime bien leurs intentions, il me paroît impossible à toutes les Académies réunies de choisir des surveillans plus éclairés et plus intéressés à ce que l'ouvrage ait toute la perfection possible.

J'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence l'hommage ordinaire de mes sentimens respectueux.

*Signé* DACIER.

(Page 192.)

Paris, le 27 octobre 1817.

*Copie du céremonial approuvé par le Roi, Sa Majesté allant en grand cortége, le 28 de ce mois, poser la première pierre du piédestal de la statue du Roi Henri IV.*

Le Roi partira en grand cortège du château des Tuileries, à l'issue de la messe.

Une salve d'artillerie tirée de l'esplanade des Invalides annoncera le départ du Roi, du château des Tuileries.

Pour se rendre sur le terre-plein du Pont-Neuf, Sa Majesté passera par

Le Carrousel,
La rue du Carrousel,
Le Louvre,
La rue du Petit-Bourbon,
Le quai de l'Ecole.
Le Pont-Neuf.

La haie sur le passage de Sa Majesté sera formée par la garde nationale et la garde royale.

Il aura été dressé trois tentes sur le terre-plein du Pont-Neuf: l'une, dans le fond, en arrière du piédestal, pour Sa Majesté, les Princes et Princesses de la Famille Royale et du sang, et les personnes de leur suite; les deux autres, de chaque côté du piédestal, celle de droite pour le corps municipal et le comité des souscripteurs, et celle de gauche pour MM. les ambassadeurs et les autres personnes invitées.

La garde de la tente de Sa Majesté sera faite par ses gardes-du-corps et ses gardes à pied ordinaires.

La garde extérieure sera faite par la garde nationale et la garde royale.

A l'arrivée du Roi, le corps municipal de Paris, précédé des officiers des cérémonies, se trouvera à la

descente du carrosse, et conduira Sa Majesté dans sa tente.

M. le préfet de la Seine aura l'honneur de complimenter le Roi, au nom du corps municipal.

M. le ministre de l'intérieur présentera à Sa Majesté le président et les membres du comité des souscripteurs pour le rétablissement de la statue du Roi Henri IV, ainsi que les artistes et architectes chargés des travaux relatifs à la réédification de ce monument.

Lorsqu'il plaira à Sa Majesté de se transporter de sa tente à l'endroit où doit être élevé le piédestal, pour en poser la première pierre, elle y sera conduite par le corps municipal, le président et le comité des souscripteurs.

Le préfet de la Seine, au nom du corps-de-ville, aura l'honneur de présenter à Sa Majesté les instrumens d'usage, après les avoir reçus de l'architecte du monument.

Il aura aussi l'honneur de mettre sous les yeux du Roi la boîte renfermant l'inscription, les médailles et les pièces de monnoie qui devront être placées sous la pierre.

A l'instant où le Roi posera la première pierre, une salve d'artillerie sera tirée de l'esplanade des Invalides, au signal qui en sera donné du Pont-Neuf.

L'opération achevée, Sa Majesté sera reconduite à son carrosse par le préfet, le corps municipal et le comité des souscripteurs.

Sa Majesté retournera au château des Tuileries en passant par

Le Pont-Neuf,
Le quai de Conti,
Le quai Malaquais,
Le quai des Théatins,
Le Pont-Royal,

Le guichet du Carrousel,

Et l'entrée du milieu de la cour du château des Tuileries.

La haie sur ce chemin sera formée par la garde nationale et la garde royale.

Une salve d'artillerie annoncera le retour du Roi au château des Tuileries.

(Page 209.)

*Inscriptions proposées pour le piédestal de la statue de Henri IV.*

Par M. Achaintre.

*HENRICI. MAGNI.*
*PRINCIPIS. POPULO. CARISSIMI*
*VENERANDAM. EFFIGIEM*
*CIVILES. INTER. TUMULTUS*
*INDIGNE. DEJECTAM*
*ELOGIUMQUE. SIMUL. ABOLITUM*
*EX. OMNIBUS. ORDINIBUS. ÆRE. COLLATO*
*GALLI. RESTITUERUNT*
*ATQUE. EJUS. PRONEPOTI. LUDOVICO. XVIII*
*REGI. CHRISTIANISSIMO*
*PIO. FELICI. IN. PATRIAM. REDUCI*
*OBTULERUNT*
*ANNO. DNI. M. DCCC. XVIII*
*DIE. VERO. VIII. KAL. SEPT.*

---

Par M. l'abbé d'Hesmivy-d'Auribeau, ancien archidiacre, official et vicaire-général de Digne.

*HENRICI. MAGNI*

*ÆNEAM. EQVESTREM. STATVAM*

*IX. SEPT. M. DC. XIV.*

*A. LVDOVICO. XIII. IVSTO*

*PATRI. POSITAM*

---

*II. ID. SEXS. M. DCC. XCII*

*INSONTE. GALLIA*

*AB. INSANIENTIBVS. IMPIE. DIRVTAM*

---

*REDVCI. LVDOVICO. XVIII. DESIDERATO*

*GALLIA. PLAVDENTE*

*DONIS. VNDEQVAQVE. PROFVSIS*

*OVANTES. PATRIÆ. CIVES*

*DIE. DIVO. LVDOVICO IX. SACR.*

*AN. XTI. M. DCCC. XIIX. RESTITVERVNT.*

Par M. Borda, de Milan.

*HENRICI. MAGNI. AUG.*

*PATERNO. IN. POPULOS. ADFECTU*

*PRINCIPIS. CLARISSIMI*

*SIGNUM. CUM ELOGIO*

*MAXIMIS. TEMPORIBUS. DELETUM*

*OMNES. ORDINES*

*LUDOVICO. XVIII. AUG.*

*REDUCE*

*PECUNIA. CONLATA. RESTITUERUNT*

*DD. VIII. K. SEPT. AN. MDCCCXVIII.*

Par M. Belloc.

*HENRICI · IV · AVG*
*STATVAM · CVM · TITVLO*
*MAXIMIS*
*MISERRIMISQVE · TEMPORIBVS*
*DELETAM*
*CIVES · VNIVERSI*
*LVDOVICO · XVIII · REDVCE*
*ÆRE · CONLATO · RESTITVERVNT*
*QVOD · PRINCEPS · FORTISSIMVS*
*AB · EXERCITV*
*MAGNVS · ORBIS · SVFFRAGIO*
*BONVS · A · POPVLO*
*VT · APPELLARETVR · MERITVS · EST*

---

*DEDIC · VIII · KAL · SEPTEMB · AN · M · DCCC · XVIII*

(Page 212.)

*Marché pour l'exécution en bronze des deux bas-reliefs qui doivent décorer le piédestal de la statue équestre de Henri IV qui doit être érigée sur le Pont-Neuf à Paris; présenté à MM. les membres composant le comité des souscripteurs, par M. F. F. Lemot, statuaire, chevalier des Ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut, et professeur aux Ecoles royales des Beaux-Arts.*

Les deux bas-reliefs auront chacun neuf pieds six pouces de long, sur quatre pieds de hauteur; ils seront fondus d'un seul jet. L'un représentera Henri IV laissant

entrer des vivres dans Paris dont il faisoit le siége ; l'autre, son entrée dans la capitale.

| | |
|---|---|
| Pour le modèle d'un bas-relief.......... | 7,000 fr. |
| Pour les moules en plâtre à bois creux, et réparage des plâtres........................ | 1,800 |
| Pour le réparage des cires, et autres dépenses relatives................................ | 1,200 |
| Pour la fonte........................ | 6,000 |
| Pour la ciselure, et dépenses diverses..... | 4,000 |
| Total........................ | 20,000 fr. |

Et pour les deux........................ 40,000 fr.

Cette somme de quarante mille francs me sera payée en six portions, savoir :

| | |
|---|---|
| En commençant le premier modèle....... | 4,000 fr. |
| Lorsque ce modèle sera achevé........... | 7,000 |
| Lorsqu'il sera fondu.................... | 8,000 |
| Lorsque le modèle du second bas-relief sera achevé............................ | 7,000 |
| Lorsqu'il sera fondu.................... | 8,000 |
| Et pour solde, lorsque les deux bas-reliefs seront entièrement terminés et livrés........ | 6,000 |
| Somme égale.................... | 40,000 fr. |

Ces paiemens seront faits sur les certificats de Messieurs Dufourny et Quatremère de Quincy, commissaires nommés pour suivre les travaux de la statue équestre, et en constater l'avancement.

Le bronze nécessaire pour la fonte des deux bas-reliefs me sera fourni. Il sera au même titre que celui de la statue équestre de Henri IV, et je tiendrai compte du surplus après l'opération, sauf le déchet de 10 pour 100.

Les frais de transport et de pose des deux bas-reliefs

ne seront point à ma charge; mais je surveillerai ces deux opérations.

Paris, le 5 juin 1816.

*Signé* F. F LEMOT.

(Page 218.)

*Procès-verbal de la translation de la Statue.*

L'an mil huit cent dix-huit, le quatorze août, neuf heures du matin, en présence de M. le marquis de Marbois, pair de France, premier président de la Cour des Comptes, et président du comité des souscripteurs pour la réédification de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf; de M. le comte Chabrol de Volvic, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine; de Son Excellence le comte Anglès, ministre d'Etat, préfet de police; de M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, et de M. Dufourny, membre de l'Institut et professeur d'architecture à l'Ecole royale des Beaux-Arts, il a été procédé au transport de la statue équestre de Henri IV. Cette statue en bronze devant être conduite de l'atelier du Roule, dans lequel elle a été fondue, au terre-plein du Pont-Neuf, où elle doit être définitivement placée, a parcouru successivement, et de suite, le faubourg du Roule, la place Beauveau et une partie de l'avenue de Marigny. Cette avenue, n'ayant qu'une chaussée étroite et bombée, a présenté des difficultés pour le tirage et des obstacles pour la direction du traîneau, qui en ont retardé la marche; de sorte qu'on n'est arrivé qu'à six heures du soir dans la grande avenue des Champs-Elysées. Là, le peuple, par un mouvement spontané, s'est saisi des cordages où étoient attelés les bœufs, et en un instant la statue, arrivée à la place Louis XV, a traversé cette place, sans aucun obstacle, jusqu'au pont de

Louis XVI ; alors le nombre de personnes qui vouloient coopérer à la conduite de cette statue, s'étant considérablement accru, les bœufs ont été dételés avec précipitation ; le traîneau a été remis en route le long du quai des Tuileries, et a fait une station vis-à-vis du pavillon de Flore. Sa Majesté, accompagnée de son auguste famille, a paru en ce moment aux fenêtres de ce pavillon : des cris mille fois répétés, de *vive le Roi!* se sont fait entendre de toute part; après quoi, la marche a continué, et le traîneau est parvenu au pont des Arts, après avoirmis une heure au plus à parcourir l'espace de la grande avenue des Champs-Elysées jusqu'à ce pont; mais la nuit qui s'avançoit, a obligé de remettre le reste du chemin à faire jusqu'au lendemain, ce qui n'a pu être effectué que le lundi, à cause de l'occurrence de la fête de l'Assomption et du dimanche suivant.

Ledit jour lundi 17 août, tous les préparatifs pour cette dernière partie du transport, étant terminés dès trois heures du matin, et les tonneaux d'arrosement dont on s'étoit servi dans la première partie du trajet ayant, de l'avis et d'après l'ordre de Son Excellence le comte Anglès, ministre d'Etat, préfet de police, été remplacés par des pompes à incendie, le départ n'a pu avoir lieu qu'à cinq heures, à cause de la difficulté de rassembler le nombre complet des chevaux qui devoient l'exécuter en remplacement des bœufs, qui, sur une route pavée, n'auroient pu faire le même usage de leur force que sur terre. La marche s'étant donc ouverte à cinq heures, la statue a été rendue à sa destination, sur le terre-plein du Pont-Neuf, à six heures et un quart du matin.

Aussitôt il a été fait une visite exacte de cette statue par M. Lemot, sculpteur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Institut de France, à qui on

doit l'exécution de ce monument, et par M. Molinos, chevalier de la Légion-d'Honneur, architecte-inspecteur général des travaux publics du département de la Seine, et de la ville de Paris, qui a été chargé par M. le comte Chabrol, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine, de surveiller le transport de la statue dont M. Guillaume, ancien charpentier, avoit conçu et exécuté l'armature et le traîneau sur lequel elle a été placée. MM. Lemot et Molinos, après avoir reconnu que ladite statue n'avoit été endommagée en aucune partie, et qu'elle se trouvoit sur le terre-plein du Pont-Neuf, dans le même état où elle étoit à son départ de la fonderie du Roule, ont signé le présent procès-verbal.

A Paris, ce 17 août, sept heures du matin.

*Signé* F. F. Lemot et Molinos.

( Page 235. )

Paris, 23 août 1818.

*Cérémonial approuvé par le Roi, pour le rétablissement et l'inauguration de la statue de Henri IV.*

Le 25 août, le Roi partira du château des Tuileries à midi trois quarts pour passer la revue de la garde nationale, de la garde royale et des troupes de ligne en garnison à Paris. S. M. sera dans une calèche, ayant avec elle Madame, duchesse d'Angoulême, et Mme la duchesse de Berry. Au plus près de la calèche du Roi, seront à cheval les Princes de la Famille royale et du sang. Une salve d'artillerie annoncera le départ de S. M. du château des Tuileries.

Le Roi sortira par le guichet donnant vis-à-vis la rue de l'Echelle, passera par la rue de Rivoli, la rue Castiglione, la place Vendôme, la rue de la Paix, les Boulevards à droite, jusqu'à la place de la Bastille, la rue Saint-Antoine, la place de l'Hôtel-de-Ville, les quais Pelletier,

de Gèvres, de la Mégisserie et le Pont-Neuf. S. M. descendra auprès de l'estrade élevée à l'entrée de la place Dauphine, et se placera sur son trône, entourée des Princes et Princesses de la Famille royale et du sang.

Les gradins au plus près du trône seront occupés par MM. les membres du corps diplomatique et les personnes invitées de la part du Roi. Les autres gradins de l'estrade, et ceux qui auront été construits autour de la statue, seront réservés pour des souscripteurs. Le comité des souscripteurs, ayant à sa tête M. le marquis de Marbois, son président, sera placé à droite et au bas de l'estrade du trône du Roi. A l'arrivée de S. M., le comité des souscripteurs, ayant son président à sa tête, et le corps municipal, ayant également à sa tête le préfet de la Seine, iront à la rencontre du Roi, conduits par les officiers des céremonies, et accompagneront S. M. jusqu'à son trône.

Le Roi étant assis, la statue qui aura été voilée jusqu'alors, sera découverte par huit de MM. les souscripteurs, placés aux quatre angles du piédestal. Une salve d'artillerie annoncera le moment où la statue sera découverte.

M. le président du comité des souscripteurs, averti que S. M. lui permet de prendre la parole, aura l'honneur d'adresser au Roi un discours sur l'hommage décerné à la mémoire de Henri IV.

Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur présentera à S. M., M. Lemot, sculpteur, avec les artistes qui ont coopéré à la confection du monument, l'auteur de la médaille, etc.

Ensuite toutes les troupes dont le Roi aura passé la revue, qui seront venues se placer sur la rive gauche de la Seine, défileront devant S. M. et devant la statue de Henri IV.

Les troupes ayant achevé de défiler, le Roi sera re-

conduit à son carrosse par le comité des souscripteurs, ayant à sa tête son président, et par le corps municipal.

S. M. retournera au château des Tuileries par le quai de Conti, le quai Malaquais et le Pont-Royal.

Une salve d'artillerie annoncera le retour du Roi aux Tuileries.

S. M. étant rentrée, des hérauts d'armes distribueront, sur les boulevards et sur les quais, des médailles frappées à l'occasion du rétablissement de la statue du Roi Henri IV.

*Le grand-maître des cérémonies de France :*
*Signé* le marquis DE DREUX-BRÉZÉ.

( Page 248. )

*Procès-verbal de l'inauguration de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf.*

Cejourd'hui mardi vingt-cinq août mil huit cent dix-huit ; en présence de Sa Majesté Louis dix-huitième du nom, Roi de France et de Navarre ; de Leurs Altesses Royales les Princes et Princesses de la Famille Royale ; de Leurs Altesses Sérénissimes les Princes et Princesses du sang ; des Ambassadeurs, Ministres, Grands-Dignitaires, et autres personnes, en très-grand nombre, invitées à la présente cérémonie ;

Nous membres composant le comité des souscripteurs, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, avons procédé à l'inauguration, sur le terre-plein du Pont-Neuf, de la statue équestre de Henri, quatrième du nom, Roi de France et de Navarre, commencée en mil huit cent quatorze, et jetée en bronze en mil huit cent dix-sept par le sieur Lemot, sculpteur, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Institut de France,

chargé par nous, au nom desdits souscripteurs, de tout le travail relatif au monument de ce grand Roi.

Et à trois heures après midi, le Roi ayant donné le signal de découvrir la statue, MM. Lerat de Magnitot, juge de paix du deuxième arrondissement; Wante, directeur des pensions au Trésor royal; Borel, secrétaire de la première présidence de la Cour des Comptes, et officier de la première légion de la garde nationale de Paris; Duparc, conseiller référendaire de ladite Cour, et capitaine de la septième légion de la garde nationale; Courte-Epée, inspecteur des travaux du terre-plein; Loiseleur, sous-inspecteur desdits travaux; Gaulier et Elie de Beaumont, élèves de l'Ecole Polytechnique, souscripteurs par nous désignés, ont abaissé les voiles qui avoient jusqu'à ce moment enveloppé la statue, et au même instant tous les assistans se sont levés, et le monument a été découvert aux acclamations d'une foule immense et aux cris répétés de *Vive le Roi !*

Et attendu qu'un récit détaillé et circonstancié, contenant tout ce qui est relatif au monument relevé par le zèle et la piété des Français, en témoignage de leur immortelle affection et respect pour le grand Henri, est en ce moment rédigé pour être incessamment rendu public, nous avons jugé superflu de redire ici ce qui est compris audit récit.

Et ledit jour, à cinq heures du soir, est comparu par-devant nous ledit sieur Lemot, ci-dessus qualifié et dénommé, lequel nous a requis acte du contenu qui précède, que nous lui avons délivré à telle fin que de raison.

Et avons signé, les jour, mois et an que dessus.

*Signé*, BARBÉ-MARBOIS, président; le cardinal DE BEAUSSET, pair de France; le duc DE LÉVIS, pair de France, ministre d'Etat; le duc D'AVARAY, lieutenant-général; le marquis DE VALMY, lieute-

nant-général; le marquis D'HARCOURT, pair de France; le comte DE CHABROL, conseiller d'Etat, préfet de la Seine; SEGUIER, pair de France, premier président de la Cour royale; QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; PÉRIGNON, membre du conseil du département; DENIS, notaire-trésorier, et PIERRET, secrétaire.

(Page 252.)

*Notice des objets renfermés dans le corps de la statue équestre de Henri IV.*

PREMIÈRE BOITE.

Une ampliation sur parchemin du procès-verbal dressé le 23 août 1614, lors de l'inauguration de l'ancienne statue.

Une liste des membres du comité, sur peau de vélin.

Le procès-verbal dressé le 25 août 1818, jour de l'inauguration de la nouvelle statue.

SECONDE BOITE.

Les Economies royales de Sully, 2 vol. in-fol., édition connue sous le titre d'édition aux W. Verts, reliés en veau fauve, avec dentelles, compartimens, tranche dorée et armes de France, par Simier, relieur du Roi.

TROISIÈME BOITE.

Un exemplaire de la Henriade, en 2 vol., grand in-8°. et sur peau de vélin, édition de Beaumarchais, reliés par Simier en maroquin bleu, avec dentelles, compartimens et armes de France.

QUATRIÈME BOÎTE.

Un exemplaire de la Vie de Henri IV, par Péréfixe, 1 vol. grand in-8°., papier vélin, édition de Renouard, relié par Simier en maroquin vert, avec dentelles et tranche dorée.

Les vingt-cinq médailles suivantes ; savoir :

Le retour de Louis XVIII en France. Cette médaille représente, d'un côté, l'effigie du Roi, et de l'autre la France tendant les bras vers le vaisseau qui lui ramène ce Monarque. Au bas est écrit : IL APPORTE LA PAIX DU MONDE. 1814.

L'entrée du Roi à Paris. Celle-ci représente, d'un côté, l'effigie du Roi, et de l'autre Sa Majesté et Madame la duchesse d'Angoulême, montés sur le char qui les ramène; la Paix les précède, l'olive à la main. La ville de Paris leur présente les clefs, tandis que le peuple témoigne la joie que lui inspire leur retour. Au bas est écrit : LOUIS XVIII RENTRE A PARIS. 3 MAI 1814.

La Charte constitutionnelle. Cette médaille représente sur un des revers, l'effigie du Roi, et sur l'autre Sa Majesté assise sur son trône, présentant la Charte aux députés qui prêtent serment de fidélité au Monarque et d'obéissance à cette loi fondamentale. On lit au bas : CHARTE CONSTITUTIONNELLE. 4 JUIN 1814.

La Légion d'Honneur. Cette médaille représente, d'un côté, l'effigie de Henri IV, et, de l'autre, la décoration de la Légion-d'Honneur, avec cette exergue : ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Le 3 mai 1814. Cette médaille représente, d'un côté, l'effigie de Henri IV, et de l'autre cette légende, entourée d'une couronne de chêne et de laurier : LUDOVICO REDUCE, HENRICUS REDIVIVUS. III MAII M. D. CCC. XIV.

La pompe funèbre de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Cette médaille représente sur l'un des revers : la Religion présentant à la Monarchie l'urne

funéraire contenant les cendres de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et celle-ci y déposant des couronnes. Près de la Religion est un Génie portant une croix, et de l'autre un Génie affligé, appuyé sur l'écu de France. On lit autour de cette médaille : REGALIBUS CINERIBUS. HONORES . INSTAURANT. Et au bas : LUDOVICI XVIII. PIETATE . XXI JAN. M.D. CCC. XVII.

Le mariage du duc de Berri. Cette médaille représente, d'un côté, l'effigie du Roi, et de l'autre le Génie de l'Hymen soutenant deux couronnes, l'une au-dessus d'un carquois, l'autre au-dessus d'un autel orné de guirlandes. Autour de cette médaille on lit : SPES, ALTERA . REGNI ; et au bas : CAR . FERDINANDA . SICILIARUM . REGIS . NEPTIS . CARO . FERDINANDO . BITRIGUM . DUCI - LUDOVICI XVIII . FR. F. NUPTA . D. XVII . JVN . A. MDCCCXVI.

La paix de mai 1814. Cette médaille représente, sur l'un des revers, l'effigie du Roi, et de l'autre les Souverains de l'Europe faisant alliance avec le Roi légitime de France. On lit autour : IMPERIA . LEGITIMA . FŒDERE . SANCITA . XII . MAI . MDCCCXIV.

Le 20 mars 1815. Cette médaille représente, d'un côté, la France en deuil voilant l'écu de France. On lit autour : RECEDENTIS . PRINCIPIS . DESIDERIUM . Et au bas, GALLIA. Et de l'autre, la Discorde, la main gauche appuyée sur la proue d'un navire, foulant aux pieds l'autel qui avoit été élevé à la félicité publique, et agitant une torche. On lit autour : DIES . VIGESIMA . MARTII . Et au bas, MDCCCXV.

Le retour du 8 juillet 1815. Cette médaille représente, d'un côté, l'effigie du Roi, et de l'autre Sa Majesté revêtue de ses habits royaux, montée sur un char attelé de quatre coursiers guidés par la Paix. On lit autour : FELIX . TEMPORUM . REPARATIO. Et au bas : REGE . IN URBEM . REDUCE . VIII . JUL . MDCCCXV.

Le 21 janvier 1817. Cette médaille représente, d'un côté, l'effigie du Roi, avec cette légende : LUDOVICUS XVIII . REX CHRISTIANISSIMUS ; et de l'autre on lit : DIEBUS 18 . 19 et 21 . jan . MDCCCXV . CORPORA LUDOVICI XVI et MAR . ANT . AUST . CONJUGIS SUÆ . DELECTA . DEFOSSA . REGIISQUE . ATAVORUM . SEPULCHRIS . REDDITA . — PIETAS FRATERNA.

La statue équestre de Henri IV. (Voyez la description de cette médaille, page 246 de l'ouvrage.)

(Page 253.)

*Ordonnance du Roi, du 23 septembre 1818.*

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARE,

Déférant au vœu des souscripteurs pour les frais du rétablissement de la statue d'Henri IV, à l'effet de consacrer, par les mêmes formes établies pour le jugement des recettes et dépenses publiques, le recouvrement et l'emploi des fonds offerts par le zèle patriotique de nos sujets pour relever un monument que les regrets de la France redemandoient,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre Cour des Comptes est autorisée à recevoir le compte du sieur Denis, doyen des notaires de Paris, qui s'est chargé de recueillir et d'appliquer gratuitement à leur destination les dons offerts pour la réérection de la statue équestre de Henri IV. Elle constatera, par un arrêt qui sera rendu public, le produit et l'emploi de ces patriotiques offrandes.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat des finances est

chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Donné au château des Tuileries, le 23 septembre de l'an de grâce 1818, et de notre règne le vingt-quatrième.

*Signé* LOUIS.

Par le Roi;

*Le ministre secrétaire d'Etat des finances,*

*Signé* le comte CORVETTO.

( Page 255. )

Nous Jules-Jean-Baptiste-François de Chardebœuf, comte de Pradel, directeur-général du ministère de la maison du Roi,

En exécution de la décision du Roi, du 20 novembre dernier, laquelle porte qu'il sera distribué, en signe de souvenir, une médaille à ceux des fidèles sujets de Sa Majesté qui ont concouru au rétablissement de la statue de Henri IV; que cette médaille, du module de quinze lignes, présentera à sa face les effigies profilées, l'une sur l'autre, du Roi et de Henri IV; et au revers une inscription ainsi conçue : « A nos fidèles sujets, pour » avoir, spontanément et de leurs deniers, rétabli la » statue de notre VI[e] aïeul Henri IV. » Et encore que cette médaille, frappée en nombre suffisant pour être distribuée à tous les souscripteurs, ne sera donnée ni vendue à aucune autre personne; mais que les coins en seront brisés, afin que les seules familles des souscripteurs aient à se glorifier de la posséder,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1[er]. La médaille, dont nous avons fait graver les poinçons et carrés, conformément à la décision du Roi, en date du 20 novembre 1818, sera remise, en bronze, à toutes personnes inscrites aux listes des souscripteurs

pour le rétablissement de la statue de Henri IV, ou qui justifieront, par autre moyen quelconque, avoir pris part à cette souscription, et qui réclameront ou feront réclamer cette médaille à la Monnaie royale des Médailles.

2. La distribution commencera à dater du 25 décembre présent mois, et se continuera durant les années 1819 et 1820.

3. Au 1er janvier 1821, les poinçons et carrés de la médaille dont il s'agit seront brisés, et les débris en seront déposés, avec ampliation du présent arrêté, au même lieu de dépôt et de la même manière qu'il aura été fait pour les autres actes et documens relatifs à la restauration de la statue de Henri IV.

4. Le directeur de la Monnaie des Médailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au château des Tuileries, le huit décembre mil huit cent dix-huit.

*Signé* le comte DE PRADEL.

FIN DE L'APPENDICE.

# TABLE GÉNÉRALE

DES

# NOMS ET MATIÈRES.

FIN.

# LISTE GÉNÉRALE

## PAR DÉPARTEMENT,

ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

# DE MM. LES SOUSCRIPTEURS

## POUR LE RÉTABLISSEMENT

## DE LA STATUE ÉQUESTRE

## DE HENRI IV.

Avertissement. Beaucoup de Souscripteurs n'ayant été désignés sur les registres ouverts pour l'inscription des dons, que par leurs emplois ou leurs professions, voici le système qui a été suivi dans le classement.

Lorsque des habitans d'une Commune ont souscrit collectivement, c'est sous le nom de la Commune qu'ils sont compris dans la Liste.

S'il est question d'un Préfet, d'un Sous-Préfet, d'un Maire, d'un Receveur, d'un Percepteur, etc., sans désignation de noms, il faut chercher dans le Département respectif aux mots: *Préfet*, *Sous-Préfet*, *Maire*, *Receveur*, *Percepteur*, *etc.* S'il s'agit d'une Administration comme celle des Postes, des Monnoies, de l'Enrégistrement, des Ponts et Chaussées, etc., c'est aux mots : *Postes*, *Monnoies*, *Enregistrement*, *Ponts et Chaussées*, *etc.*, qu'on la trouvera. Les Sociétés de Médecine, d'Agriculture, etc., sont classées sous les dénominations : *Médecine*, *Agriculture*, *etc.* Les Juges, les Avocats, les Notaires, les Avoués, non dénommés, ont été placés sous les mots : *Tribunal*, *Avocats*, *Notaires*, *Avoués*, *etc.*

Le Comité des Souscripteurs ayant formé une Liste particulière des dons offerts par les Corps militaires, les Maréchaux, les Lieutenans généraux, les Officiers de terre et de mer, nous avons conservé cette distinction en classant les diverses armes par nature, autant que pouvoient le permettre les anciennes désignations des Régimens avec les nouvelles.

Enfin, les noms des Souscripteurs français à l'étranger terminent la Liste générale.

Nous espérons que ces éclaircissemens suffiront pour faciliter toutes les recherches.

### DÉPARTEMENT DE L'AIN.

MM.

Ailland, receveur particulier à Nantua.
Ally, avocat.
Amand, payeur.
Arriveur de Génouilleux (Mme ve).
Arriveur, membre du collége électoral.
Aynard, négociant.

MM.
Bérard, père.
Bielliat, adjoint au maire de S. Triviers.
Blanchon, greffier à Caydériac.
Borgnard, cultivateur à Beziat.
Bourret, curé de Carbonad.
Braugier, vice-président.
Branche, juge de paix à Mornay.
Burtin.

Caillat, de Saint-Triviers.
Capelle (le baron), préfet.
Chaintrain, percepteur.
Chaponay (le baron).
Charet.
Comty, maire de Saint-Triviers.
Comty, percepteur à Saint-Triviers.
Crochet, percepteur.

Dangeville, juge.
Dapyrieux, maire de Volognes.
Débéon.
Debournazel, chevalier de Malte.
Degrammond, chevalier de Saint-Louis.
Delabeynière (Mlle).
Delaservette.
Dépagne, de Vaux.
Derevolnas, père.
Déroffray, percepteur à Bourg.
Descrivieux.
Desmorrest, juge de paix.
Divolet.
Dombouy, maire de Volnas.
Douglas, fils.
Douglas (le comte).
Doublas (le vicomte de), maire de Montréal.
Dumolad de Quincieux.
Dumolins, receveur particulier à Nantua.
Dustor, percepteur.
Dutaillis, directeur des contributions.

Egraz, ex-curé de Chazenay.
Evrad, procureur du roi, à Nantua.

Fauvin de Montréal.
Fauvin de Châtillon de Michaille.
Fauvin de la Cluze.
Favel, receveur-général.
Fevelat, ancien consul.
Frémion, maire à Saint-Paul.
Freminville, ingénieur en chef.

Gallien de la Chaux, maire de Saint-Jean-le-Vieux.
Geoffroy, curé de Saint-Nisier-le-désert.
Goffoy, percepteur.

Herbé, maire de Curiac.

Joly, curé de Romanèdre.

Lacombe, maire de Caydériac.
Lacroix, greffier de juge de paix.
Lapicotière, huissier à Caydériac.
Lemercier, chevalier de Saint-Louis.
Lièvre, maire de Chanay.
Loras (le comte de).
Lorin, docteur à Choissey.
Lyvec, juge de paix à Caydériac.

Maires.
Martin-Perrot, propriétaire.
Masse, percepteur à Seyssel.
Mathieu, huissier à Caydériac.
Midan, percepteur.
Modaz, médecin à Nantua.
Moine aîné, ancien conseiller à Trévoux.
Montanier, juge de paix.
Montanier, ancien pasteur de Genève.
Montanier de Vens, curé de Seyssel.
Mont de Sert, notaire à Montmerle.

Pécheur, percepteur à Vonnas.
Perrex de Génouilleux.
Perraud, notaire à Montmorts.
Pongelon (le chevalier de), sous-préfet.

Revel, juge à Bourg.
Reydellet, percepteur.
Rey.
Rigod, de Terrebasse.
Rouyer, président à Nantua.

Saint-Marcin (de).
Sirand, conseiller de préfecture.

MM.

Tabariez, percepteur à Nantua.
Tendret, premier commis à la direction des domaines.
Vacle, greffier de la justice de paix de Saint-Tréviot.
Villier, maire de Saint-Julien.
Villier, notaire à Saint-Julien.

## DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

MM.

Beaufort, membre du conseil général du département.
Bordin, receveur de l'enregistrement à Condé.
Bourboulon-Saint-Edme, receveur général.
Boutet, payeur.

Daubigné, receveur à Saint-Quentin.
Dauvigny, membre du conseil général du département
Debats, directeur des contribut.
Deforceville, à Fonsomme.
Delaage, sous-préfet à Château-Thierry.
Desains, entreposeur des tabacs.
Desains, notaire à Saint-Quentin.
Desèvres, maire de Soissons.
Devismes, sous-préfet à Vervins.
Diot, directeur des postes à Laon.
Duboscq, chevalier de la Légion-d'Honneur.
Dunez, sous-préfet à S. Quentin.

Giallon (mademoiselle), buraliste à Saint-Quentin.

Gouillard, sous-préfet à Laon.

Hébert, inspecteur des forêts.

Laurent (François), juge au tribunal civil de Laon.
Leduc - d'Eptesson, receveur à Château-Thierry.

Malouet, préfet.
Marchand de Villers, imprimeur à Laon.
Michaud Saint-Marc, propriétaire à Laon.
Montfaucon (la commune de).
Morel (Alphonse), de Soissons, élève de Sainte-Barbe.
Morel, avocat à Soissons.

Notaires (MM. les) de Soissons.

Piot, receveur à Saint-Quentin.

Tribunal civil de Saint-Quentin.

Wisme, avoué à Saint-Quentin, et sa famille.

## DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

MM.

Bardonnet-Latoute, propriétaire à Moulins.
Bayon, à Beaulon.
Bodinat (Louis de), propriétaire à Moulins.
Bodinat (le chevalier), propriétaire à Moulins.
Bourgeois, percepteur à Genneline.
Broidt, propriétaire à Moulins.

Contributions directes (MM. les directeurs, inspecteurs et contrôleurs des).

Delafay père, propriétaire à Moulins.
Delaroche de l'Anizière, propriétaire à Moulins.
Demercière, maire de Gypri.
Droits réunis (MM. les employés des).

Enregistrement (MM. le directeur et les employés de l').

Farjonel (veuve), propriétaire à Moulins.
Finance, percepteur au Donjon.

MM.

Fournier, receveur particulier à Montluçon.

Hattier de Jollivette, maire de Cindré.

Jaladon, receveur à la Salisse.
Jaladon, receveur général.
Jarsaillon, propriétaire au Moulet.

Julien, prêtre à Tretz.

Pailleret, notaire à Tretz.
Percepteurs (les) de Gannat.
Percepteurs (les) de Moulins.
Percepteurs (les) de Montluçon.

Reynaud de Rochemard, à Moulins.
Rigolot, ingénieur en chef.

## DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES.

MM.

Allègre, chef de bureau à la recette générale.

Chinon père, employé à la recette générale.

Duval, préfet.

Gaston, receveur général.

Hugues, percepteur à Digne.

Palhier de Silvabelle, à Banon.
Planche, receveur à Sisteron.

Rippert de Villecroy, directeur de l'enregistrement.
Roux, receveur à Digne.

Tartanson, receveur à Castellanne.

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

MM.

Blanc receveur à Embrun.
Brochier, receveur général.

Chaix, sous-préfet à Briançon.
Conseil municipal (le) de Gap.
Contribnt. dir. (MM. les empl. des).

Dabon, conseiller de préfecture.
Dabon (M. le chevalier). maire de Gap.
Droits réunis (MM. les empl. des).

Enregistrem. (MM. les empl. de l').

Harmand, préfet.

Ivignier, direct. des droits réunis.

Nugent, préfet du département.

Percepteurs de l'arrondissement d'Embrun (MM. les).

Ruelle, payeur.

Serres, sous-préfet à Gap.

Tribunal civil de Gap (le).

Viel, sous-préfet à Briançon.

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE.

Collége de Tournon (MM. les élèves du).

## DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

MM.

Albert Vernier de Jaubert, à Mézières.
Akermann, receveur-général.
Andry, garde-général à Rocroy.

Banchereau, à Mézières.
Billauvel, maire de Boutancourt.
Bonin, sous-inspecteur des forêts à Fumay.
Briois, receveur partic. à Rocroy.

Choppin, maire de Philippeville.
Coster, sous-préfet à Vouziers.

Darodas, maire à Bailly.
Delahant, à Charleville.
Desrousseaux, propriét. à Fumay.
Desprez, greffier du juge de paix à Rumigny.
Diebold, maire à Saint-Marceaux.
Docalé, maire à Chalandry.
Drappier, à Nonart.

Gouget, maire à Brières.
Guillemart, percept. à Vouziers.

Hérissen, maire à Reuilly.

Jaubert (Adolphe) le comte, à Mézières.

Lenoble, à Saint-Marceaux.
Liceut, juge de paix à Rumigny
Loge des Frères discrets (la), à Charleville.

Michel Vaquet, à Nonart.

Oudart, maire à Raillecourt.

Paul, à Saint-Marceaux.
Percepteurs (MM. les), à Sedan.
Petit-Pierre, percepteur à Frizy.
Pousin, desservant à Tailly.

Receveur général du département (le), pour divers habitans.
Receveurs particuliers (MM. les), à Sedan.

Salis, née Béthune. (Mme la baronne de)

Tribunal de paix de Mouzon. (le)

## DÉPARTEMENT DE L'ARRIÉGE.

MM.

Chaplaine, (M. le baron de) ancien préfet.
Castillon. (les habitans du canton de)

Domaines. (MM. les employés de la direction des)

Falentin de Sentenos, maire de Mot-d'Azile.

Laitu, propriétaire, à Mirepoix.
La Roque, receveur général.

Morlière, notaire, à Pamiers.

Robert, sous-inspecteur des eaux et forets, à S. Gisors.
Roubichon, propriét., à Pamiers.

Sauvan, secrét. gén. de la préfecture.

## DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

MM.

Acien, percepteur d'Avaut.
Adnot Patin, marchand à Troyes.
Adrieu, de Troyes.
Allemant (Henry), bonnetier, à Troyes.

André (Mme ve), de Troyes.
Anguenoust-de-Ville-Chetif, de Troyes.
Anguenoust (Mme ve), de Troye
Anheim et compagnie, imprimeur

MM.

Anonyme (un), de Troyes.
Aregoins, (Mme) propriétaire, à Troyes.
Arnout-Godinot, de Troyes.
Arnout, épicier, à Troyes.
Arrondissement de Troyes. (MM. les notaires de l')
Arson, propriétaire, de Troyes.
Artan, (Mme ve) à Troyes.
Arvisinet, (l'abbé) vicaire gén., à Troyes.
Astier, receveur, à Troyes.
Avalle-Duplessis, conseiller de préfecture, à Troyes.
Aviat, de Saint Maurice, nég., à Troyes.
Aviat-Paulin, de Troyes.
Avocats (MM. les) du tribunal de Nogent.

Babeau, de Troyes.
Babeau-Jaquesseau, père et fils, de Troyes.
Bablin, arrondissement de Troies.
Bacquins, marchand, à Troyes.
Bahon, à l'état-major de la place de Troyes.
Bailly, valet de chambre du roi, à Troyes.
Bailly, (Jean) de Troyes.
Baron, percepteur.
Bardin, entrepreneur.
Barrey, horloger.
Barrois, perruquier, à Troyes.
Barthelmy, procureur du roi à Troyes.
Baudoin, curé de Trairal.
Bazin, Chanoine, à Troyes.
Bedor, de Troyes.
Belard, (Gabrielle) à Troyes.
Belgrand, (le commandeur) receveur principal des impositions indirectes.
Belgrand, conserv. des hypothêques, à Troyes.
Benoist, (Mme) de Troyes.
Benaben, ancien magistrat, à Troyes.
Berard-Hérard, propriétaire,
Berger, marchand, à Troyes.
Berthelin et compagnie, à Troyes.
Bertrand, contrôleur, à Troyes.
Bertrand, percepteur.
Bertrand la Rose, entrepreneur.
Berthelin-Wathier.
Beuve, à Troyes.
Bietrix, (Jacquot) percepteur à Lusigny.
Biémont, plombier,
Blaise, (Jean) propriétaire, à Troyes.
Blanpignon-Pillard, à Troyes.
Blavoyer, propriétaire, à Troyes.
Blavoyes, marchand, à Troyes.
Blondel, à Troyes.
Boduin, marchand, à Troyes.
Boilletot-Tartivot, marchand, à Troyes
Boisconstant, marchand, à Troyes.
Bois aîné, marchand, à Troyes.
Bois, le jeune, marchand, à Troyes.
Borgerot, marchand, à Troyes.
Borgne, à Troyes.
Boucher, propriétaire, à Troyes,
Boucher, (Melle) rentière, à Troyes.
Boudoir, à Troyes.
Bouillerot, (Mme ve) propriétaire.
Bouillerot, imprimeur, à Troyes.
Bouilly, marchand, à Troyes.
Boulard, percept., arrond. de Bar.
Boulanger, (Mme ve) de Troyes.
Bouquot, apothicaire, à Troyes.
Bourdignon (Mme ve) à Troyes.
Bourdon, percepteur.
Bourlier la Prairie, à Troyes.
Bourgeois, (Mme ve) et fils.
Bourgoin, percept., arrond de Bar.
Bourotte-Méalet, à Troyes.
Bourreau, (Mme) aubergiste.
Boussard (Mme), à Troyes.
Boussin Lavocat, propriétaire.
Branche – Bricard, épicier, à Troyes.
Brayer, inspecteur.
Bremont-Lagoguey, à Troyes.
Brigeat, greffier du juge de paix, à Troyes.
Briois, concierge, à Troyes.
Bucheris (de), propriét., à Troyes.
Brunet, blanchisseur.
Buot, manufacturier, à Troyes.
Buot, à Troyes.
Bureau.
Buste (de), aîné, à Troyes.

Cardinal, à Troyes.
Caunit, géomètre.
Carré, à Troyes.

MM.

Carteron, directeur des octrois à Troyes.
Carterel, marchand, à Troyes.
Carteret, marchand.
Cauchois-Caillier, marchand.
Cautrelle, percepteur à Romilly.
Chailly, commis.
Chanoine Paillot, à Troyes.
Chanoine père, propriétaire à Troyes.
Chardon de Lenferna, contrôleur.
Chardon, inspecteur des domaines.
Charnoy (le marquis de), propriétaire à Troyes.
Charpy la Bitte, à Troyes.
Chastel (M^lle^), à Troyes.
Chatriat (M^me^ v^e^), propriétaire.
Châteaufort (M^me^ de), à Troyes.
Chaussin, à Troyes.
Chauvet, à Troyes.
Chavy, à Troyes.
Choiselat, percept. de Tramault.
Cochois, à Troyes.
Cochois (frères), march. à Troyes.
Cogit, à Troyes,
Collot-Regnier, à Troyes.
Collomb (M^me^), à Troyes.
Collange, à Troyes.
Constant, cordonnier, à Troyes.
Constant, à Troyes.
Contributions indirectes (MM. les employés du département.)
Copin, curé de la Motte-Tilly.
Coquet, marchand à Troyes.
Coquet-Terillon, à Troyes.
Coquet-Teissèdre, nég. à Troyes.
Corbigny (M^me^ de), à Troyes.
Cornu, à Troyes.
Corps-Denain (M^me^), à Troyes.
Corrard, à Troyes.
Corrard, percepteur de Barbière.
Corrard, percepteur.
Cospard, propriétaire.
Cossard, curé d'Avaut.
Cossard (M^me^), propriétaire.
Costel (veuve), à Troyes.
Cortier, géomètre.
Cotte de Vaugourdon, directeur des contributions.
Cotteret, propriétaire à Nogent.
Cottu-Tattin, à Troyes.
Courtin, marchand, à Troyes.
Courtin, agent de change.
Courtal, à Troyes.
Cousin, marchand à Troyes.
Cousin, notaire à Troyes.
Cousin, ancien notaire.
Cousin - Cousin, propriétaire, à Troyes.
Crédit, limonadier à Troyes.
Crevot, à Troyes.
Cyr-Hérard, fabriquant à Troyes.

Dalbanne, négociant à Troyes.
Dalichamp-Bréon, propriétaire, à Troyes.
Dallemagne, à Troyes.
Dallichamp, marchand à Troyes.
Dan, inspecteur, à Troyes.
Danton Boisot, à Troyes.
Darnuet (veuve), à Troyes.
Darsonval, contrôleur.
Daubeterre, avocat.
Daubeterre, tanneur.
Debreuil, directeur des domaines.
De la Barrière (M^me^), à Troyes.
De la Cour, percepteur, arrondissement de Bar.
De la Ferté, à Troyes.
De Lion, ancien notaire, à Troyes.
De la Huproye, président du tribunal civil à Troyes.
De la Porte Gris, à Troyes.
Desbrosses, à Troyes.
Desbordes (M^me^). à Troyes.
Deschamps, vicaire à Troyes.
Desguerrois, notaire à Troyes.
Desjardins (M^me^), propriétaire.
Despont, contrôleur à Troyes.
Desquerrois, receveur de loterie à Troyes.
Desseroy aîné, à Troyes.
Deuney, propriétaire à Troyes.
Devallois, marchand à Troyes.
Dirignez (M^me^), à Troyes.
Dodman, avoué à Troyes.
Doguin, marchand à Troyes.
Dollat, à Troyes.
Doué, propriétaire à Troyes.
Dousset, huissier à Troyes.
Dret, curé de S. Jean de Troyes.
Drouot, percepteur.
Drujon, à Troyes.
Dubois, secrétaire de la mairie, à Troyes.
Dubourg (M^me^ v^e^), à Troyes.
Duchat, marchand à Troyes.
Duchat, à Troyes.
Dulin, marchand à Troyes.

MM.
Duhamel, chanoine à Troyes.
Dulac, marchand à Troyes.
Dupleix, ancien préfet.
Dupont, manufacturier à Troyes.
Dupont-Abit, blanchisseur.
Dupuis, à Troyes.
Dupuis fils, à Troyes.
Dupuis de Montbrun, secrétaire général à Troyes
Dussomecy (Mme), à Troyes.
Dussaussey-Suchel, à Troyes.
Durand, propriétaire.
Durand, substitut du procureur du roi à Troyes.

Etienne, marchand à Troyes.

Favette, à Troyes.
Feroust, marchand à Troyes.
Ferraud, négociant à Troyes.
Ferraud-Blaque, marchand à Troyes.
Ferraud-Lamotte, négociant à Troyes.
Ferraud-Massey, marchand à Troyes.
Fevre, employé à Troyes.
Fichot, curé de Saint-Urbain, à Troyes.
Fleury, percepteur à Mâcon.
Fleury-Gobin, négoc. à Troyes.
Flogny, à Troyes.
Fontaine, à Troyes.
Fontaine-Brone, propr. à Troyes.
Fortin, notaire à Troyes.
Fournier, marchand à Troyes.
Franchecourt (de), contrôleur.
François, marchand à Troyes.
Francillau-Bridust, à Troyes.
Fraveau, huissier à Romilly.
Frichot, chapelier.

Galère, cordonnier à Troyes.
Gallice, négociant à Troyes.
Garnier, percepteur.
Garnier (Mme), à Troyes.
Gaudiniot (Gérard), à Troyes.
Gauthier, à Troyes.
Gauthier, orfévre à Troyes.
Gauthier (Mlle), à Troyes.
Gauvin, marchand à Troyes.
Gentil, receveur à Troyes.
Gentin, commis.
Geoffroy, à Troyes.
Geoffroy-Geny, propr. à Troyes.
Geoffrin-Dumonnoir, propriétaire.
Gervaisot, propriétaire à Troyes.
Gervaisot, percepteur, arrondissement de Bar.
Gigord (de), sous-préfet à Troyes.
Gilles, recev. à cheval, à Villeneuve.
Gilin, à Troyes.
Gilly et compagnie, marchands à Troyes.
Giraud, marchand à Troyes.
Giraut (Constantin), propriétaire à Troyes.
Girault-Conquary, agent des vivres à Troyes.
Girault-Lequeux, marchand à Troyes.
Gobelet-Delacour, à Troyes.
Godot, marchand à Troyes.
Gombault-Nancey, à Troyes.
Gombault-Nivelle, à Troyes.
Grasper (Jacob), négoc. à Troyes.
Gravelle, à Troyes.
Gréau père et fils, à Troyes.
Gris, percepteur de Villeneuve.
Gris-Jacquinot, à Troyes.
Grognard, receveur à Troyes.
Gruat, à Troyes.
Gueslon (Mme), à Troyes.
Guischard, percepteur.
Guignon, limonadier à Troyes.
Guilberméer, à Troyes.
Guillaumot-Arnoult, à Troyes.
Guillaumot, de Reims.
Guilleminot, négociant à Reims.
Guillemet, curé de Nogent-sur-Seine.
Guyot, greffier à Troyes.
Guyot (Mme), à Troyes.
Guyot, notaire à Troyes.
Guyot-Trétin, fabricant à Troyes.

Haguenin, propriétaire à Troyes.
Hardy, commis à pied à Nogent.
Harmand, à Troyes.
Hédouin, receveur à cheval.
Hemelat, négociant à Troyes.
Hennequin, percepteur d'Origny.
Henry, conservateur des hypothèques à Troyes.
Hérard (Charles), propriétaire.
Hérard-Bonnemain, propriétaire.
Hérard-Hurot, propriétaire.
Hérard-Nirot, marchand à Troyes.
Herbin-Tabuteau, à Troyes.

MM.
Herbelin-Peuchot, à Troyes.
Herlenisen-Gruger, marchand à Troyes.
Hersmoon, marchand à Troyes.
Heurles-Billy (de), propriétaire à Troyes.
Heurles (de), propriét. à Troyes.
Heurles (de), à Troyes.
Hollande, négociant à Troyes.
Honnet, percept. de Saint-Hilaire.
Honnot, avoué à Troyes.
Huat (Mlles), à Troyes.
Hugnier, percepteur de Méry.
Huillier, chanoine à Troyes.
Huot, de Troyes.
Huot-Manchin (Mme), à Troyes.
Huot (Mme ve), propr. à Troyes.
Hureau, à Troyes.
Hurlot, à Troyes.

Imbault, marchand à Troyes.

Jacquesson, de Troyes.
Jacquin, percepteur.
Jacquin, blanchisseur.
Jacquinot, propriétaire à Troyes.
Jaillant-Deschainetz, directeur des impositions indirectes.
Jallier, fabricant à Troyes.
Jaquetot-Verdin, percepteur, arrondissement de Bar.
Jaquotot-Legrand, percepteur à Troyes.
Jaunon, percepteur.
Jeannet, percepteur.
Jeauson, fabricant à Troyes.
Jeauson, receveur des contributions indirectes.
Jolly, meunier.
Josse, géomètre.
Jouard, entrepr. de pavé à Troyes.
Jourdan, ingénieur du cadastre.
Jourdan, géomètre.
Juge de paix et greff. de Troyes (les).

Krinx, marchand à Troyes.

Labouret, prêtre à Troyes.
Lacouture, marchand à Troyes.
Laforêt (Mme de), à Troyes.
Lalausse, curé de Sainte-Madeleine à Troyes.
Lalcon, à Troyes.
Lalot-Monturel, juge à Troyes.
Lamby-Cousin, négoc. à Troyes.
Lanchin, à Troyes.
Larottière, blanchisseur.
Lasnier, à Troyes.
Lasueret, maître de poste à Troyes.
Laurot-Moulinot, à Troyes.
Laurot-Petit le jeune, à Troyes.
Laurent fils, arrondiss. de Troyes.
Lavocat-Senard, à Troyes.
Leblanc-Richier, entrepreneur.
Leblanc, marchand de coton.
Leblanc, recev. particul. d'Arcy.
Lebon, notaire à Troyes.
Lécorché, marchand à Troyes.
Leclerc, à Troyes.
Ledante (Mme ve), à Troyes.
Ledru, chanoine à Troyes.
Lefebvre, chanoine à Troyes.
Leger jeune.
Legrand, percepteur, arrondissement de Bar.
Lemoyne, propriétaire à Troyes.
Lenglumey, inspecteur des contrib.
Lerouge (Mme), à Troyes.
Lerouge, contrôleur.
Lerouge-Daigné, à Troyes.
Leseure, percepteur.
Levesque, à Troyes.
Leviot, marchand à Troyes.
Ligiot, marchand à Troyes.
Linard, propriétaire à Troyes.
Lorne, percepteur, arrondissement de Bar.
Louis, marchand à Troyes.
Lourot-Mutel, avocat à Troyes.
Loutinet, ancien notaire à Troyes.
Loyne (Mme de), propr. à Troyes.
Lucot, principal du collége à Troyes.
Lutel, marchand à Troyes.

Mabblet, receveur particulier, arrondissement de Bar.
Machet, marchand à Troyes.
Maget, curé de la Louptière.
Magniat, de Reims.
Maillard Courtat, march. à Troyes.
Maître, percepteur, arrondissement de Bar.
Malet, greffier du tribunal civil de Troyes.
Mangin de Fontdragon (de), à Troyes.
Manchin, à Troyes.
Manceau, marchand à Troyes.
Mancy, curé à Barberise.

MM.

Marguerie, arrondiss. de Troyes.
Marion Doné, march. à Troyes.
Marteau (Mlle), marchande de modes à Troyes.
Martin, marchand à Troyes.
Martin, percept. arrondiss. de Bar.
Martinet (veuve), nég. à Troyes.
Massey de Laporte, à Troyes.
Masson (Mme veuve), rentière à Troyes.
Masson, à Troyes.
Mathieu, orfévre à Troyes.
Matouillet, commis à cheval, à Villeneuve.
Mauceau (Mme), à Troyes.
Maugion, percepteur à Villadin.
Maure, marchand à Troyes.
Maussard, marchand à Troyes.
Meimel, percepteur.
Mery Godard, march. à Troyes.
Mesguigny (de), propr. à Troyes.
Meuclaire, greffier du juge de paix à Romilly.
Meurville, marchand à Troyes.
Michaut, ag. de change à Troyes.
Michaut, percepteur, arrondissement de Bar.
Michaut de Larmont, percepteur, arrondissement de Bar.
Michelon-Nancey, entrepreneur.
Mirebeck, inspecteur des contributions à Troyes.
Miligne, notaire à Troyes.
Milliere, percepteur, arrondissement de Bar.
Millard fils (Blaise), propriétaire.
Mitaulier fils, à Troyes.
Mocqueris, pépiniériste.
Mocqueris, prêtre à Troyes.
Mocqueris, marchand à Troyes.
Montagne, propriétaire à Troyes.
Montagne, contrôleur.
Montozon (de), à Troyes.
Morin, chandelier à Troyes.
Mouchot, juge à Troyes.
Moutonnier, à Troyes.
Munier, géomètre.
Myon, marchand à Troyes.

Navarre, à Troyes.
Nérat, à Troyes.
Nicolas, notaire à Troyes.
Noël, marchand à Troyes.
Noël, marchand à Troyes.
Noël, entreposeur de tabacs.
Noël, propriétaire à Troyes.
Nogent (Mme de), à Troyes.
Norton, percepteur, de la Séanotte.

Odin (veuve), à Troyes.
Olivier, avoué à Troyes.
Olivier, receveur de la commune de Troyes.
Onguenoust, propriét. à Troyes.

Paillet (Mlle), propriétaire.
Paillot, propriétaire à Troyes.
Paillot de Montabert, propriétaire.
Paire, commis à pied à Nogent.
Panson, percepteur de Pont-le-Roi.
Parigot, à Troyes.
Patenôtre, percepteur.
Patrice (Mlle), à Troyes.
Patris, avocat à Troyes.
Patris, juge de paix à Troyes.
Paupt, marchand à Troyes.
Payen Michelin, tanneur à Troyes.
Payn, adjoint du maire à Troyes.
Payne, à Troyes.
Peigné, marchand à Troyes.
Pérard, curé de S.-Remi à Troyes.
Perrat, à Troyes.
Perrat, pharmacien.
Perrat, marchand à Troyes.
Perrin, à Troyes.
Petit, à Troyes.
Petit, avoué à Troyes.
Petit, huissier à Troyes.
Philippe, marchand à Troyes.
Philippe, receveur à Troyes.
Philippont, rentier à Troyes.
Piat, fabricant à Troyes.
Picard (Mme ve), propriétaire.
Pierre François, propriétaire.
Pignolet, à Troyes.
Pigeate, médecin à Troyes.
Pillard, orfévre à Troyes.
Pinard, vicaire à Troyes.
Pion. (Mlle)
Pion, blanchisseur.
Pion, propriétaire.
Piot de Courcelle, maire à Troyes.
Pitancier, huissier à Troyes.
Plenot dit l'Abbé, marchand à Troyes.
Poirier, curé de Gremery.
Ponsard, marchand à Troyes.
Poron Charve, marchand à Troyes.
Potier, marchand à Troyes.

MM.
Poupot (Mme), marchande.
Prevost Dalichamp, à Troyes.
Pregnot, huissier à Troyes.
Prompt, propriétaire à Troyes.

Quibaille, à Troyes.

Rabby, propriétaire.
Rabiat Corrard (ve), de Troyes.
Rabiet, curé de Saint-Dizier à Troyes.
Rabiet, à Troyes.
Rabiet, marchand.
Raby, marchand à Troyes.
Raï Drouet, épicier à Troyes.
Raoul, huissier.
Raphaël, receveur à cheval.
Recoing, marchand à Troyes.
Regnault, notaire à Troyes.
Regnault Flogny, à Troyes.
Regnier Bouvillon, à Troyes.
Regnier, fripier à Troyes.
Remy, marchand à Troyes.
Renaut Aviat, marchand à Troyes.
Renard, marchand à Troyes.
Réol, à Troyes
Revillon, contrôleur.
Rigoley, blanchisseur.
Rivière, marchand à Troyes.
Robert, receveur particulier à Nogent-sur-Seine.
Robert, (Mme) à Troyes.
Robert, adjoint de la commune de Bois.
Robillard, à Troyes.
Roblot-Mauchin, à Troyes.
Rocoing, à Troyes.
Roger, à Troyes.
Rons, percepteur de Fremoy.
Roquard, à Troyes.
Rousselle, percept., arrond. de Bar.
Rousselet, juge à Troyes.
Rousselet, épicier, à Troyes.
Roussin Boudart, tanneur.
Roy (Louis), épicier à Troyes.
Royer, percepteur.
Ruinet, chirurgien, à Troyes.
Ruotte, cons. de préf., à Troyes.

Sabouret, avocat.
Saget, chanoine à Troyes.
Sainton père et fils, à Troyes.
Saint-Maurice (de), marchand à Troyes.
Sallé, percepteur, arrond. de Bar.
Salligny (de), percepteur.
Saugé, notaire, à Troyes.
Saussier-Charve, propriétaire.
Saunets (Mlle de), mde de modes.
Savard, percepteur.
Savin Lerouge, propr., à Troyes.
Savoye, (Mme) propr., à Troyes.
Savoye (Vincent), md à Troyes.
Savoye, marchand, à Troyes.
Scuvat, à Troyes.
Senionnot, percepteur.
Simon, avoué à Troyes.
Simonot, notaire, à Troyes.
Soissons, à Troyes.
Simplet, marchand à Troyes.
Soules, à Troyes.
Soulot, percept., arrond. de Bar.

Tallon, à Troyes.
Tatton, marchand de bois, à Troyes.
Terrier, entreposeur de tabacs, à Troyes.
Terrillon-Bréon, propriétaire.
Terrillon, (Jacques) blanchisseur.
Trèsfort, Chanoine, à Troyes.
Tessier Vez, propriétaire.
Thaviot, blanchisseur.
Thevenot, professeur, à Troyes.
Thézenas frères, à Troyes.
Thibault, percepteur, arrondissement de Bar.
Thibusard, percepteur, arrondissement de Bar.
Thiéblin, de Troyes.
Thierret (Mme ve), à Troyes.
Thosmé, propriétaire.
Tocquiney, percept., à Nogent-sur-Seine.
Toulouze, à Troyes.
Tribunal de Nogent (MM. les membres du).
Tronsoy, à Troyes.
Trois (Mme), à Troyes.
Trusson, percepteur.
Truette-Lemaire, manufacturier, à Troyes.

Vagbeaux, percepteur, arrondissement de Bar.
Vallot, à Troyes.
Vaudé, marchand,
Vauthier, à Troyes.
Verolot, marchand, à Troyes,
Viard (Borgne), propriétaire.

MM.

Viard (Thomas), propriétaire.
Viaut, avoué à Troyes.
Vincent, marchand à Troyes.
Vivien, arrondissement de Troyes.
Vivien-Hérard, à Troyes.
Voillemain, entrepreneur.
Voithier.

Yon, marchand à Troyes.

## DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

MM.

Bucaille, directeur des postes à Castelnaudary.

Damis, secrétaire général de la préfecture.
Degrand, sous-préfet à Castelnaudary.
Delacarière, sous-préfet à Carcassonne.

Grimaud, juge de paix à Pejean

Lagarde, contrôleur des postes à Narbonne.

Mariani (Antoine.).

Martial de Biré.

Perreau, payeur.

Soubiran de la Tour d'Auvergne, au nom de 22 émigrés de Castelnaudary.

Trouvé (le baron), préfet.

## DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

MM.

Defrance de Lorne, directeur des contributions.

Delablondinière (Mme ve).

Grelet et ses enfans (Mme), à Rodez.

Préfet du département (M. le).

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

MM.

Abadie, marchand à Aubagne.
André, percepteur à Aubagne.
André, à Allauch.
André, receveur général.
Anonyme (un) d'Aubade.
Arnoux, maire d'Aubagne.
Artaud, commis à Marseille.
Aubert, greffier à Aubagne.
Autran, négociant.
Autran Bellier, fils.
Avoués (les) de Marseille.
Azan, maire de Ceyreste.

Baudin, huissier à Aubagne.
Bayanne (de).
Bellot, propriétaire à Bouc.
Berand, avoué.
Berthe, cultivateur à Bouc.
Bilhon, percepteur.
Blanc, secrétaire de la Mairie.
Bon, ancien notaire à Collongne.
Bonnet, huissier à Aubagne.
Bonnet née Andry (Mme), propriétaire à la Ciotat.
Boubier, père et fils, à Marseille.
Bremond, propriétaire à la Ciotat.
Bremond, percepteur à Auriol.
Brezet, propriétaire, à Marseille.
Bringier (Hypolite), à Auriol.

Caillot à Auriol.
Cas, maire de la Senne.
Chandony, maire à Bouc.
Chanet, propriétaire.
Conseil municipal (le) de Marseille.
Cruvelier, membre du conseil.

Delavau, inspecteur du cadastre.
Desmoulins, direct. des douanes.
Duquesnay, notaire, à Martignes.

MM.

Estrine, percepteur, à S. Remy.

Fignon, curé, à Aubagne.
Flory, greffier du juge de paix, à Marseille.
Fornier, juge de paix.
Fortout, avoué.
François, recteur, à Bouc.

Gabriel, ancien juge, à Aix.
Ganteaume, membre du conseil.
Garde nationale d'Aix (l'état major de la)
Gaspard, adj. au maire d'Alençon.
Gay, propriétaire, de la marine marchande, à Marseille.
Gerin, membre du conseil.
Granjon, tisserand à Auriol.

Imbert, à Auriol.

Jav, médecin, à la Ciotat.
Julien, adjoint de Ceyrest.

Laforest, directeur du bureau de mendicité à Aix.
Lajard, chevalier de la Légion-d'Honneur à Marseille.
Lhote d'Ecquivilly, propriétaire à Marseille.
Luce aîné, négociant à Marseille.

Mandolx (de), ancien magistrat à Marseille.
Mariganne (la commune de).
Mariton, march. de sel à Marseille.
Martel Sauveur, propr., à Aubagne.
Martinot, notaire, à Aubagne.
Maurros, percept., à Roqueraine.
Mille, percepteur, à Fouvielle.
Moustier, avoué.

Negrel Bruni, ancien avocat au parlement, à Aix.
Notaires (les) de Marseille.

Oddo, avoué.
Olive, secrétaire de la Senne.
Olivier (Jérôme), à Auriol.
Onillon (M^me^), débitante de papier timbré.

Payan, commissaire de police à la Ciotat.
Payan Latour, maire, à la Ciotat.
Perreymont, doyen des courtiers de commerce.
Prax, entr. de théâtre, à Marseille.

Rampal fils, négociant, à Marseille.
Remusat (de), à Marseille.
Remusat (M^me^ de), née Grenier, à Marseille.
Ricard, courtier de commerce, à à Marseille.
Roux, entr. de maçon. à Marseille.

Sebilleau, percepteur, à Penne.
Silvy, membre du conseil.
Sivan, juge de paix, à Aubagne.
Souscripteurs (divers).
Spitallier Seillans, percepteur, à la Ciotat.

Tardieu (Ch.), de Marseille.
Teissière, à Auriol.
Tourette, percepteur.
Tricon, marchand drapier.

Velin, constructeur, à la Ciotat.
Villan, maire de Collongues.

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

MM.

Beauchef-Servigny (le baron), chevalier de S. Louis, à Caen.
Berthelot, chapelain de l'hospice de Bois-Halbout.
Blaise, ex-conseiller à la cour d'appel.

Contributions (les receveurs et percepteurs des).

Dann, percepteur à Caen.
Deschamps, avoué à Lisieux.
Drudes de Champagnolles, chevalier de Saint-Louis, à Vire.

Evêque de Bayeux (l').

Fontenelle (le baron Emmanuel de).

MM.

Franqueville (M^me de).

Garde nationale de Caen (la).
Guernon-Rauvelle (de), avocat à Caen.

Hautefeuille (M^me la marquise d').
Helain (M. et M^me), coquetiers à Caen.

Ichanne, avoué à Bayeux.
Impôts indirects (les employés des).
Inconnu (un), par la diligence de Caen.

Joly (M^me), receveuse de la loterie à Bayeux.

Lair, conseiller de préfecture.
Langlois (Abel), payeur de la 14^e division.
Laroche, avoué à Lisieux.
Lecordier de Laporte, à Pont-l'Evêque.
Leforestier-d'Osseville (le chevalier).
Lesauvage, prêtre à Caen.
Letourneur, directeur des domaines du département du Calvados.

Méchin (le baron), préfet.
Molozé (de), chevalier de S. Louis.
Montlivaut (le comte de).
Mouslin, curé de Melay.

Percepteurs de Lisieux (les).
Pillaut, directeur des contributions indirectes à Lisieux.

Quetel, avoué à Lisieux.

Robillard (Adrien de), à Caen.

Sourdeval (la comtesse de).
Surosne, receveur à Caen.

## DÉPARTEMENT DU CANTAL.

MM.

Bayle, receveur de l'enregistrement à Mauriac.
Boutarel, payeur général.
Boysson, maire de Marcolès.
Brechet, percepteur à Marcolès.

Carrière, président à Aurillac.
Croizet, receveur général.

Daudin, à Vire.
Defargues (le commandeur Joseph-Amans).
Delavaissière (le chevalier), maire de Saint-Saturnin.
Dessaller-Dudons, maire d'Yolet.
Desuttes, 1^er du nom.
Desuttes, 2^e du nom.

Gasiq (Louis de).
Gobert, directeur des droits réunis.

Mealet de Polverrières (de), maire de Senevergues.
Métivier (de).
Murat-Sistrière (le comte de).

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

MM.

Astier, receveur général.

Collége de Confolens (les élèv. du)

Doche, directeur des contributions.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE INFÉRIEURE.

MM.

Blanc, de Saintes.
Bridoux, propriétaire à Saintes.

Carré de S^te-Genèvre, à Saintes.
Charron jeune, receveur particulier, arrondissem. de Marennes.

MM.

Cozes (plusieurs habitans de la commune de).

Crugy (de), commissaire de police à Saintes.

Delmas, préfet.

Delagnette, recev. partic. à Saintes.

Delatour, à Saintes.

Dequeux, percepteur à S. Georges de Didonne.

Descontoubre (le comte), sous-préfet à Jouzac.

Droits réunis de Jouzac (les employés des).

Eurimont (d'), directeur des douanes à la Rochelle.

Gampel, médecin à Saintes.

Germignac (la commune de).

Gilbert de Gourville, ancien magistrat à la Rochelle.

Grelat, à Saint-Jean-d'Angely.

Griffon (de), sous-préfet à Saint-Jean-d'Angely.

Guenon, curé à Saint-Georges-des-Côteaux.

Guillet, percepteur à Saint-Georges-des-Côteaux.

Hubert, recev. partic. à Jouzac.

Jacquin, propriétaire à Saintes.

Jobard, tailleur à Saintes.

Levallois, receveur particulier à Saint-Jean-d'Angely.

Loge de l'Union (la), à la Rochelle.

Loge de l'Aimable-Concorde (la), à Rochefort.

Mollet, maire aux Essards.

Messeix, curé à Saintes.

Mestivier, percepteur à Jazonnec.

Péjoine, percepteur à Thériac.

Percepteurs des contributions de Jouzac (les).

Percepteurs des contributions de Rochefort (les).

Percepteurs des contributions de Saint-Jean-d'Angely (les).

Percepteurs des contributions de la Rochelle (les).

Perrin, à Saintes.

Salignac (les habitans de).

Serin, receveur particulier à Saintes.

Souscripteurs (divers).

Tessier receveur particulier à Rochefort.

Titon, receveur général.

## DÉPARTEMENT DU CHER.

MM.

Dupuy, ancien premier commis des finances, receveur à Aubusson.

Sanijon, receveur à Yvoi-le-Pré.

## DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

MM.

Chirac, imprimeur à Tulle.

Demay, propriétaire à Tulle.

Gautier, ex-sous-préfet de Brives (pour plusieurs habitans).

## DÉPARTEMENT DE LA COTE D'OR.

MM.

De Bevy.

Moussier, à Dijon.

Morelet (Théodore), maire à Dijon.

Rosat (Louis), propriétaire à Fontaine-Française.

Terray, préfet.

Thuault, directeur de la banque, à Dijon.

## DÉPARTEMENT DES COTES DU NORD.

MM.

Beuscher, payeur du département.
Beurel (ve), à Loudéac.
Bigrel, procur. du roi à Loudéac.
Billiard, sous-préfet à Lannion.
Boisrion-Leborgne, à Lannion.
Bonan, chevalier de Saint-Louis à Quintin.
Bremoy (de), chev. de S.-Louis.

Cadieu, procureur du roi à la cour d'assises.
Carrere (de), sous-préfet à Saint-Brieux.
Chambre littéraire de Lannion (la).
Chapelain, propriétaire à Saint-Brieux.
Chevalier, rédacteur du Journal des Côtes-du-Nord.
Collége de Lannion (le directeur du).
Collége de Lannion (les professeurs du).
Contributions directes (les contrôleurs des).
Contributions directes (l'inspecteur des).
Coutalion-Trogoff, maire de Kermariasulard.
Carlon (les demoiselles), de Saint-Brieux.

Deloz, propriétaire à Pleumeur-Bodon.
Denoual, directeur des contributions directes.
Dequelen (le comte), sous-préfet à Guingamp.
Dequesne, propriét. à Lannion.
Desprez, receveur a Guingamp.
Dieuseveult, médecin à Tréguier.
Digaultroy, maire à Quintin.
Dinan (divers habitans de).
Dorléans, vérificateur des poids et mesures.
Duclension (Mme), à Lannion.
Duclesieux - Latinier, receveur général.
Dufresne-Legue, recev. à Dinan.
Dugarspern (le comte), propriétaire à Guingamp.
Dugouasneur-Duportal, maire à Tréguier.

Ellés, curé de Lannion.
Enregistrement (les directeurs, inspecteurs et receveurs de l')

Goyon (le comte de), préfet.
Guermarquer, à Lannion.
Guingamp (les habitans de l'arrondissement de).
Guyomar, maire de Guingamp.

Hamet, adj. au maire de Lannion.
Hannelais, notaire à Plamoet.
Hillion, sous-préfet à Loudéac.

Impositions indirectes (les employés des).
Impositions indir. (l'inspect. des).
Impositions indirectes (le contrôleur des).
Impositions indirectes (le directeur des).

Jahier, desservant à Brelevènes.

Kerigonan (de), à Lannion.
Kermariasulard (divers habitans de).
Kervegant (ve), à Lannion.

Lannion (divers habitans de).
Lebever, maire de Tredarzes.
Ledanmat, desservant à S. Guen.
Legorrec, adjoint à Buhulien.
Licinene-Courson.
Loudéac (divers habitans de).
Lyonon-Belle-Issue, conseiller de préfecture.

Mahé, maire de Loudéac.
Maires (divers) de l'arrondissem. de Lannion.
Mendie, maire de Brelevènes.

Notaires de Lannion (la chambre des).

Ordre judiciaire de Lannion (divers membres de l').

MM.

Ordre judiciaire de Loudéac (divers membres de l').

Pasquiou, maire de Seuvenan.
Pasquiou, maire de Trévoux-Tréguignas.
Pasquiou, maire de Louannes.
Percepteurs (les) de Saint-Brieux.
Percepteurs (les) de Loudéac.
Percepteurs (les) de Guingamp.
Percepteurs (les) de Lannion.
Poids et mesures (les employés des).
Postes (les employés des) à Saint-Brieux.
Potier, maire de Saint-Guen.

Rion, curé à Tréguier.
Robion de Troguendy (veuve), à Lannion.
Rogon-Carcuradec, maire de Richelieu.
Roquefeuil, maire de Michely-Tréguier.
Rouillé, entrepreneur à Loudéac.

Saint-Brieux (les habitans de l'arrondissement de).
Saint-Pierre (le marquis de), chevalier de Saint-Louis.
Salion, adjoint à Seuvenan.

Tailland, secrétaire de la mairie à Loudéac.
Treveneur (le comte de), propriétaire.
Tribunal de 1re instance (les membres du) à Lannion.
Troguendy (de), adj. à Lannion.

Viennot, receveur particulier.
Viet, receveur de Loudéac.
Villecolvez-Hallenant.

## DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

MM.

Ansonne, officier de santé à Gouzon.

Badère, percepteur.
Baraillon, ex-législat. à Chambon.
Bardère, à Boussac.
Barry, maire à Guéret.
Beaufils, percepteur.
Beaugier, chef de bureau à la préfecture.
Bellaigre, avoué à Chambon.
Berillon, secrétaire de la sous-préfecture à Boussac.
Bérenger (le chevalier de), sous-préfet à Boussac.
Betoulle, imprimeur à Guéret.
Beyrat, percepteur.
Bion, percepteur.
Blanchon, directeur de la poste d'Aubusson.
Blemy, contrôleur des postes à Guéret.
Boiron, maire à Chatelux.
Boizard, percepteur à Nouzerines.
Bollet (Mme), à Chatelux.
Bonhomme-Lajaumont, percepteur.
Bonhomme-Rodemont, percept.
Bonnet, notaire à Boussac.
Botte, huissier à Jarnages.
Boudachier (de), à Boussac.
Bourdon, sous-préfet de Boussac.
Boussac (divers habitans de).
Brunet, desservant.
Bussière fils, avocat à Gouzon.
Bussière, notaire à Gouzon.

Cadastre (les employés au).
Chanaud, employé chez le payeur du département.
Chantelot, huissier à Chambon.
Chassagne, greffier du juge de paix.
Chassoux, s.-préfet à Bourganeuf.
Chassoux fils, à Bourganeuf.
Chateaulaire (de), ancien subdélég.
Chemby, maire de Peyrat.
Chierfrant (de), greffier du tribunal d'Aubusson.
Claustrier Elisabeth (Mme), à Saint-Loup.
Conseil municipal (le), de Guéret.
Contributions (les employés des).
Contributions (le directeur des).
Cornadet, à Chambon.
Coulandre, à Chambon.

Dallonville (le comte), préfet.
Darchis, étudiant à Boussac.

MM.

Darchis, receveur particulier à Boussac.
Daurioux, artiste vétérinaire.
Deboudachier, notaire à Jarnages.
Degeorges, adjoint à Aubusson.
Delabouriex, juge de paix à Cheneraillles.
Delacelle d'Ajam (le marquis).
Delage, notaire à Ceyroux.
Delaribière, présid. à Aubusson.
Depuichard, à Jarnages.
De Saint-Genies, secrétaire général de la préfecture.
Desherbières, secrétaire général de de la préfecture.
Didier (Mme), à Bourganeuf.
Duhantier (le comte), à Auriot.
Dumazeau Gallet, juge à Aubusson.
Dupuis, receveur à Aubusson.
Dupuy, notaire à Chambon.
Durieux, percepteur à Gueret.

Emarquet, employé à Bourganeuf.
Enregistrement (le direct. de l').
Enregistrement (les employ. de l').

Fayolle, médecin à Guéret.
Fromental (le chevalier de), sous-préfet à Gueret.

Gendarmerie de Guéret (la).
Giry, notaire à Guéret.
Gilbert, percepteur.
Gougnon, médecin à Jarnages.
Grand, conseiller de préfecture.
Grand-Saigne de Ajasson.
Grillet, substitut.
Grozieux, notaire à Chambon.
Guéret. (Plusieurs habitans de)
Guillot, percepteur.

Hervet, huissier à Chambon.

Impositions indirectes. (le directeur des)
Impositions indirectes. (les employés des)

Jabin, percepteur à Gouzognat.
Jabin, huissier à Gouzon.
Jabin, maire à Gouzognat.
Joncillieton, conseiller de préfecture.

Létang, percepteur.
Lombard, maire d'Aubusson.
Louchon, maire à Bourganeuf.

Maire (le) de Guéret.
Martineau, juge.
Martinet père, à Jarnages.
Martin, greffier à Cheneraillles.
Martin, huissier à Parsac.
Mathivat, huissier à Chambon.
Mazure, vicaire à Cluynes.
Maugeret, maire à Boussac.
Micheaux, juge de paix à Boussac.
Micheau, étudiant.
Micheau, maire de Chambon.
Michelet, conseiller de préfecture.
Mortesaigne, curé, à S. Gonnaud.
Motte, huissier, à Jarnages.
Mourillon, notaire, à S. Loup.

Narbonne, juge de paix, à Boussac.

Paroué, avoué au tribunal de Chambon.
Parouty, avoué, à Chambon.
Parouty, étudiant à Chambon.
Péron (ve), à Chambon.
Peronneau (le baron de), conseiller à la cour royale.
Perichon, adjoint. à Chatelux.
Perret, caissier du receveur général.
Peynard de Salac, percepteur.
Peyrot, percepteur.
Peyrot, avocat.
Pierot, notaire, à Boussac.
Pineau, à Jarnages.
Pollier, percepteur.
Porcher (Mme), à Boussac.
Prieur, percepteur.

Raimond, percepteur, à S. Loup.
Remy, sous préfet, à Aubusson.
Roque, à Jarnages.
Roque père, à Jarnages.
Roudeoux, juge de paix, à Jarnages.

Sartin, percepteur.
Sarvy, avocat, à Bourganeuf.
Stikilium, (Mme) à Chatelux.
Soubrebon (de), à Bourganeuf.
Southon, percepteur.
Sudre, curé, à Jarnages.

Tardy, notaire, à Chambon.
Termelier, prép. du pay. général.

MM.

Texonière, maire de S. Martin-Ste-Catherine.
Thomas, greffier, à Jarnages.
Tixier, receveur, à Bourganeuf.
Tribord, procur. du roi, à Aubusson.
Trébuchet, notaire, à Boussac.
Tribunal civil (le) de Chambon.
Tribunal civil (le) de Bourganeuf.
Trocas, premier commis de la recette générale.

Varambon (de), recev. général.
Vauvret, greffier, à Chambon.
Vauvret (Roch), à Boussac.
Velleaud, notaire, à Soumans.
Vergne, maire, à Augère.
Vergne, directeur de la poste, à Guéret.
Vestadier, maire de Chénerailles.
Villard, percepteur, à Bourganeuf.

Yvernaud, percepteur.

## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

MM.

Bastide (ve), propriétaire à Tocanne.
Bonet de la Chapoulie, receveur particulier, à Riberac.
Bordas, percepteur.
Bornet, percepteur à Neuvic.
Braches, percepteur.

Cabrol, propriétaire à Chanterac.
Carcanzon, percepteur.
Carrier, percepteur à S. Martial-Viveyroles.
Catinaud, curé à S. Aulaire.
Corlier (Mme), propriét. à Celles.
Cristy, percepteur.
Cruches (Mme), à S. Aulaire.

Descachra, prêtre, à S. Aquilin.
Desgraviers (Mme), à Saint Aulaire.
Desmaison, percepteur.
Dubesset Dufresne, maire à Tocanne.
Dujarie, percepteur.
Duvigneau, percepteur.

Farjeot, substitut du procureur du roi, à Riberac.
Farjeot, directeur de la poste à Riberac.
Fayolle, percepteur à Riberac.
Foucauld (de), chev. de S. Louis, à Celles.
Fourton, maire, à Celles.
Froidefond du Châtenet, receveur général du département.

Gaillard, percepteur à S. Aquilin.
Galaup, sous-préfet à Riberac.
Guérin, percepteur.
Garreau, percepteur.

Labonne, percepteur, à S. Vincent Connosac.
Labonnes, médecin à Celles.
Lafond, curé à Celles.
Laroche, percepteur.
Larouze, maire à S. Aquilin.
Leberthon, suppléant du juge de paix à Saint-Aulaire.
Léonardon, percepteur.
Lespinasse, percepteur.
Loge de Henri IV (la), à Périgueux.
Loge des amis réunis (la) de Périgueux.

Mellet (Mme de), propriétaire à Neuvic.

Patronni de Grandillac, maire à Saint-Martial-Viveyroles.
Pavy, percepteur.
Planteau, percepteur.
Pommier, percepteur à Auriat.
Pommier, percepteur à Mussidan.

Rambeau, percepteur à Mussidan.
Rambaud, propriétaire à Neuvic.
Rigal, percepteur.

Simon, propriétaire à l'Hopital.
Souffrey (Mme), à Saint-Aulaire.

Teyssières, maire à Saint-Paul.

Vauvielle, percepteur.

## DÉPARTEMENT DU DOUBS.

MM.

Besançon (deux anonimes de).

Conservation des forêts (MM. les conservateurs, agens et employés de la).

Estroys (J. P.), ancien négociant.

Grenier, entrepr. à Besançon.

La Borey, receveur particulier de l'arrondissement de Pontarlier.

Loge de la constante Amitié de Besançon (la).

Receveur général (le) et ses employés.

Receveur général (le) pour divers habitans.

## DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

MM.

Achard, receveur général.
Arsac, percepteur.

Bayle, receveur au Buis.
Blachette, payeur du département.
Blanc, percepteur.
Blancard, juge de paix à Loriol.
Boissière (de la), sous-préfet à Montélimart.
Bonfils (de), sous-préfet à Nyons.
Brachet, percepteur.
Brochery, président du tribunal à Nyons.
Brusset, percepteur.
Buix, percepteur.
Buys, receveur de l'enregistrement à Saillans.

Chaix, percepteur des contributions à Crest.
Curnier, percepteur.

Decolombe, percepteur.
Descorches (le marquis), préfet.
Dubouchage (le comte), préfet.

Fagnot, receveur à Montélimart.
Fauvin, entreposeur des tabacs à Nyons.
Français, directeur des impositions indirectes.

Gleize, percepteur.
Gogo, inspecteur des postes.
Gontard, percepteur.

Kern, à Montélimart.

Lambert, receveur à Montélimart.

Massard (de), inspecteur de l'enregistrement.
Mayon, receveur à Chabenil.
Monicault, directeur des postes.
Morel, vérificateur de l'enregistrement à Die.
Morencis, percepteur.
Mollet, receveur de l'enregistrement à Crest.
Muiron, inspecteur de l'enregistrement.

Quinque, vérificateur à Romans.

Rambault, recev. particul. à Die.
Receveur général (le), pour divers habitans.
Regnier, percepteur.
Robin, directeur de l'enregistrement.
Roubaud, percepteur.

Saisse, percepteur.

Tane, receveur à Grignan.
Tournade, receveur de l'enregistrement à Valence.

Verdet, receveur particulier à Nyons.
Vignon, receveur à Saint-Donat.

## DÉPARTEMENT DE L'EURE.

MM.

BEFFERA, notaire et maire à Illiers.
Bihorel, notaire à Passy.
Bosquier, percepteur à S. Pierre-de-Cormil.
Boutry, ancien directeur des contributions à Evreux.

Capelle (Eloi), receveur à Bernay.
Charles, électeur du département.
Curé de Beauvoir (le).
Curé de Semesnil (le).

Delamarre, prêtre à Pont-Audemer.
Deschamps, avoué.
Desolère (le comte) secrét. génér.
Desperruches, à Passy.

Fillette, architecte à Louviers.

Gazzin, receveur général.

Lebouleur (Mme), propriétaire à Houssemague.
Leroy-Dumesnil, à Vernon.
Lesage, docteur en médecine.
Letourneux (le comte), maire à Mariners.
Lhopital, direct. des droits réunis.

Loge des francs-maçons de l'Orient de Pont-Audemer (la).
Martel, propriétaire à Breteuil.
Menneval (la commune de).

Neufville-Chretien (de), chevalier de Saint-Louis à Evreux.
Percepteurs de l'arrondissement Bernay (les).
Percepteurs de l'arrondissement de Louviers (les).
Percepteurs de l'arrondissement d'Evreux (les).
Pluchart, recev. à Pont-Audemer.
Pont-Audemer (divers souscripteurs de).

Renault, juge de paix à Vernon.

Saint-Grégoire (la commune de).
Saint-Victor (de), contrôleur des contributions à Pont-Audemer.
Savary, propriét. à Pont-Audemer.
Sepmeuville (la baronne de), à Evreux.
Sepmeuville (le baron de), à Evreux.

Talon, maire à Laroque.

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIRE.

MM.

AILLET, propriétaire.
Anquetin, curé à Souemé.
Aubé, à Montigny.

Barbet, à Montigny.
Baraguay-d'Hilliers (la comtesse de).
Barré, procureur du roi à Châteaudun.
Barré, secrétaire général de la préfecture.
Barot, à Montigny.
Bellanger, notaire.
Binard, à Montigny.
Bire, cultivateur.
Boisseau, à Bazoches.
Boissy, à Nogent.
Boivin, maire à Maisons.

Boquestant (le marquis de), maire du Boulay-Thierry.
Bottin, cultivateur.
Bouché, à Montigny.
Bouvet, notaire.
Brizot, à Montigny.
Butaut, receveur de l'enregistrem.
Butel, propriétaire.

Chabugé fils, menuisier.
Charles, vicaire.
Charpentier, cultivat. à S. Priest.
Charrier, percepteur.
Chauvin, notaire à la Loupe.
Chemin, à Montigny.
Chevalier, propriétaire.
Chevrin, maire à Montigny.
Clairet, à Montigny.

MM.

Claye, procureur du roi à But.
Claye (Menard).
Corpentin (Jean).
Corpentin (Philibert).
Couturier-Saint-James, propriét.
Croismard (le comte de).

Dales, propriétaire.
Darmeneau, à la Loupe.
Dartigny-Poulain, propriétaire.
Dattin, juge.
Decaze, receveur général.
Decrevecœur, propriétaire.
Delabrouerre, receveur général.
Delaborde, maire à Saint-Clipt.
Delacroix-Frainville, sous-inspecteur à Chartres.
Delauvay, procur. du roi à Gilles.
Delion, notaire à Soure.
Demaigné aîné, à Bazoches.
Demaigné jeune, à Baroches.
Denis, procureur du roi à Nogent-le-Roi.
Denis (ve).
Desbrosses-d'Englesqueville (mesdemoiselles), à Dreux.
Desnoyers, à Nogent.
Després de Fains.
Devalles de Rouvray.
Dorgères (ve).
Duchesne, à Montigny.
Dulaurent, curé à Beaumont.
Durand, maire.
Duroure (le vicomte).
Duroure (le comte), propriétaire.
Dutillet (ve), propriétaire.
Duval, haranger.

Ergot, à Montigny.

Fauchais de la Faucherie, maire à Bron.
Febvrier, notaire.
Fergon, adjoint.
Ferrand, inspect. des contribut.
Fleury, procureur du roi.
Foisy-Tremont, à Chartres.
Forestier, inspecteur des forêts, à Dreux.
Fremeuges (ve), à Montigny.

Gauchereau, menuisier.
Godard, à Montigny.
Gougé de Montrel, à Montigny.
Goupy, receveur de l'enregistrement à Brezolles.
Grou, cultivateur.
Guerinot de la Forêt, maire d'Aron.

Hallier, juge.
Havard, à Montigny.
Hubert, à Montigny.
Hustey, à Montigny.

Jaumon, directeur des contribut.
Jolly de Nivers, juge de paix à Bron.
Jouscau-Lanoue, propriétaire.
Jousse, maire à Saint-Priest.
Julien, employé de la préfecture.
Jumeau, propriétaire.

Langlois, à Montigny.
Laurent, à Montigny.
Lavie, à Montigny.
Leduc, conservat. des hypothèques.
Léeuyer, chevalier de Saint-Louis.
Lefebvre-Dumurier, juge.
Lequette, propriétaire.
Lerendu, propriétaire.
Lesourd, cultivateur.
Levêque, à Montigny.
Lion, adjoint.
Lorville Hue, propriétaire.

Marceau, sous-préfet.
Marnon, à Montigny.
Maugars, payeur.
Maugars, percepteur.
Mercier, à Bazoches.
Merville, à Montigny.
Molard, maire à Saint-Eman.
Mongredieus, à Montigny.
Moulinet-Petitjean, à Montigny.
Moulinet (François), à Montigny.
Moulinet (Jean), à Montigny.
Nion, à Montigny.
Noailles (de), s.-préfet à Chartres.
Noailles (le comte de), propriétaire à Maintenon.

Olivier (ve), propriétaire.
Oudard, maître de postes.

Pailbart, direct. de l'enregistrem.
Paillart jeune, recev. de l'enregistr.
Pelletier, à Montigny.
Petit, à Montigny.
Pichon, maître de postes.

MM.
Pontoi, à Villebon.
Pradine, recev. à Château-Dun.

Raucher (le c^te de), à Montdétour.
Robton, à Authon.
Rocque, percepteur à Montigny.
Roques, à Montigny.
Rotrou, maire de Dreux.
Rouillé-d'Orfeuil, préfet.
Roussel, cultivateur.

Saunois, à Montigny.
Savary, chevalier de Saint-Louis.
Segouin, à Bazoches.
Seigneur, à Montigny.
Séjourné, percepteur.
Simon, à Montigny.
Simon, juge de paix.
Soudée, cultivateur.

Tastemain, juge de paix à Senonches.
Tastemain, notaire.
Terrier, ingénieur du cadastre.
Texier, ancien chanoine.
Tillionbois, juge de paix à Bresolles.
Touche, maire à Clayes.
Trignon, cultivateur.
Truvers-Labretèche, à Nogent.
Turin (de), maire.

Vallet, propriétaire à Chartres.
Villetreux (de), ancien conseiller.

Yauthier, cultivateur.

## DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

MM.
Abella père, adjoint à Plonidec.
Abjean, secrétaire de la mairie, à Plonidec.
Abjean, adjoint à la mairie de Plonidec.
Abrial (le baron), préfet.
Arnaud, rentier à Plouvain.
Aubeirac, percepteur à Brest.
Augustin, contrôleur à Quimperlé.

Bazil, professeur à Landedu.
Bazil, percepteur à Lannidert.
Bernirot, curé desservant à Plouvain.
Bizien, percepteur.

Calvez, à Planguerneau.
Carrère, cultivateur.
Cauzic, maire à Beye.
Chambre du Vespres (les membres de la).
Cintré (de), préfet.
Clourec, desservant.
Conseil municipal de Plonidec (les membres du).
Courtois, percepteur.
Cramoizy, percepteur.
Cressoles, maire de Dirnion.

Debonnegens, sous-préfet à Quimperlé.
De Koualan, percepteur à Quimperlé.
De Poulpiquet, maire à Planguerneau.
Derrien, conseiller de préfecture.
Dubois-Guehenerc, receveur particulier à Quimperlé.
Dubuisson, chirugien.

Foricher, adjoint.

Henri, curé à Quimperlé.

Labiche, inspecteur aux revues.
Laville-Marquet, propriétaire à Quimperlé.
Lebihan des Garennes, maire.
Leborgne, notaire à Guiparac.
Leflot-Agathon, percepteur.
Leloutre, vicaire.
Lemarié-d'Aubigny, propriétaire à Quimperlé.
Lenveu, maire à Plonidec.
Lerouge-Ruzuman, propriétaire.
Lesavut, cultivateur.
Loge (la) du repos du lion, à Brest.

Madec, maire à Plouvain.
Marion, percepteur.
Mazure, caissier du payeur de la marine de Guipavac.
Michel, imprimeur à Brest.
Moreau, percepteur à Brest.
Morvan, percepteur.
Moullic, curé à Clohars.

MM.

Paisi-Kampoil, maire à Lamartyre.
Pennandref-Klauson (de), maire de Flouvin.
Perron (Henri), cultivat. à Tremezin.
Prigent (François), secrétaire à Klouan.
Prigent-Tonguy, maire à Klouan.

Ridar, gref. de la just. de paix à S. Pol.

Rion, desservant à Gisseny.
Rondant, desservant à Saint-Frezons.
Rucard, percepteur.

Saint-Drident (Rousseau), maire à Tremezin.
Sauvinet, receveur général.

Vignioboul fils, percepteur.

## DÉPARTEMENT DU GARD.

MM.

Aurillon, receveur à Allais.
Alby.

Baerly, employé à Allais.
Barollière, receveur général.

Domergue, premier commis du payeur-général.

Loge des francs-maçons, à Bagnoles (la).
Loge de la parfaite union du Saint-Esprit (la).
Lépine (de), officier au Vigan.

Larrey, chirurg. en chef des hôpit.

Piégre (le baron).
Pinel, profess. au lycée de Nîmes.
Pœssac (de), administrat. des hospices.
Poussielgue, payeur général.

Raynal, proviseur du lycée.
Roland, administrateur.
Rolland (le baron), préfet.
Roubel, inspecteur des forêts.

Serres, receveur des domaines.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

MM.

Alzier, curé de Lévignac.
Azemis, à Toulouse.
Clauzade, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Delatour-Mauriac (le baron), conseiller à la cour royale.
Delga, docteur en chirurgie.

Guérin, caissier du recev. général.

H. de Saint-R., de Toulouse.

Lebret, avoué à Toulouse.
Lefebvre, recev. municipal à Toulouse.

Marragon, receveur général.

Pranger, receveur général par *interim*.

## DÉPARTEMENT DU GERS.

MM.

Aganon, percepteur.
Azenne, à Laymont.

Balas, à Laymont.
Barré, à Laymont.
Bergeret, percepteur.
Binet, à Laymont.
Bonnecaze, receveur.

Caravel (le chevalier de), sous-préfet du 2e arrondissement.
Carde, avoué à Mirande.
Cassassoles, sous-préfet.
Colouré, percepteur.
Cridel, percepteur.

Delagrange, provicaire.

MM.
Destieux, médecin à Auch.
Drouillard, receveur particulier.
Duprat, magistrat.
Dupuy, à Laymont.
Dusercle, receveur de l'enregistrement à Lombez.

Filhol, avocat à Auch.
Fuzier, adj. au maire de Cadeillan.

Gaujac-Marcelier (de).
Gaujac (la commune de).
Gittard, percepteur.

Labat, commis à la recette d'Auch.
Lacaze (la commune de).
Laerle, maire de Montamant.
Lagrange, percepteur.
Lamarque, percepteur.
Lebé, ancien préfet.
L'Ille-Jourdain (la commune de).

Mas, receveur.
Moignard, à Laymont.
Montagut (le comte de), préfet.
Montblanc (la commune de).

Pervencher, receveur.
Pouzol, receveur particulier.
Puymirol (de), chevalier de Malte.

Ravel, à Laymont.

Saint-Antonin, percepteur.
Savignac, percepteur.
Scultez, membre du conseil.
Senton, percepteur.
Simois (la commune de).

Tirroy, percepteur à Laymont.

Viau, à Laymont.
Vidaud, conservateur.
Villefranche (la commune de).

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

MM.
Aimé, notaire, à Bruges.

Bourson Chrion, sous-préfet.
Bussy (de).

Cadaujac (la commune de).
Cantenat (la commune de).
Carbon blanc (les habitans du canton de).
Cassagne, maire de Blesignac.
Contributions directes de l'Esparre (le receveur particulier des).
Créon (la commune de).

Damas, colon de Saint-Domingue.
Deynam, trésorier de M^gr^ le duc d'Angoulême.
Ducan, notaire, à Podensac.

Guy, maire de Contenac.
Guymps (le baron de), maire de Meurignac.

Impositions indirectes de Blaye (les employés des)

Johnston, négociant, à Bordeaux.

Labat.
Larrière, pour son arrondissement.
La Teste (la commune de).
Lestelle, maire de Saint-Romain.
Loupiac (la commune de).

Maillères père, à Bordeaux.
Maillères fils, à Bordeaux.
Marcellus (le comte de).
Margaux (la commune de).
Meynié, pour son arrondissement.
Mus.

Percepteur (le) de Cars.
Percepteur (le) de Legadon.
Préfecture (les employés de la).

Queussac (de), maire de Landeras.

Receveurs (les) de Bazas.
Receveurs (les) de la Réole.
Receveurs (les) de Libourne.
Receveurs (les) de Blaye.
Roux, notaire à Pouillac.

Saint-André (la commune de).
Salafon, direct. des contributions.
Sallu (la commune de).
Sollié, secrétaire de la sous-préfecture de l'Espane.

MM.

Soulié père, notaire, à Castres.
Soulié fils, à Castres.
Souscripteurs (divers) de Créon.
Souscripteurs (divers).
Sous-préfet de l'arrondissement de l'Espane.

Soussans (la commune de).

Tournon (le comte de), préfet.

Valzunée (le baron de), préfet.
Verdier, juge-de-paix.

Walter, négociant à Bordeaux.

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

MM.

Alger Xavier, de Montpellier.
Anonime (un) de Béziers.

Beaculaire, secrétaire greffier à Clermont-l'Hérault.
Bebury, propriétaire à Nebian.
Béloury fils, propriétaire à Nebian.
Belons, percepteur à Clermont-l'Hérault.
Beneyteau, receveur de l'enregistrement à Clermont-l'Hérault.
Bessières, maire de Gabian.
Boyer, instituteur à Saint-André.
Bridant, contrôleur ambulant à Béziers.

Cabanat, propriétaire à Nébian.
Cabrié, desservant à Gabian.
Chaliez, propriétaire à Nébian.
Cour royale de Montpellier (les membres de la).
Croyate, percepteur de Clermont-l'Hérault.

Darde, maire de Villeneuve.
Desgaret, sous-préfet à Lodève.
Despons, maire de Nébian.
Despont, receveur général.

Fournier, sous-préfet à Béziers.

Gazagne fils (MM.), négocians à Beaurille-de-Putois.
Gazagne (Mme veuve).

L'Entherie-Delatour, propriétaire à Clermont-l'Hérault.
Lugagne Jourdan.
Lugagne Delpont, fabricant à Clermont-l'Hérault.

Marreau née Flotte, (Mme), à Clermont-l'Hérault.
Marquer, juge de paix à Clermont-l'Hérault.
Martin, maire de Clermont.
Molinos, président de l'Eglise réformée, à Lunel.
Monetier, propriétaire à Clermont-l'Hérault.

Nébian (divers habitans de).

Ponts et Chaussées (les ingén. des).

Rey, notaire à Clermont-l'Hérault.
Rouquet (Pierre) fils, propriétaire à Clermont l'Hérault.
Roussel, ingénieur.

Sirques, adj. à la mairie de Gabian.

Viennot fils, receveur.

## DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

MM.

Anonime (un) de Monfort.
Arnaud, contrôleur de ville, à Saint-Servan.
Avoués (les) de Saint-Malo.

Bardon (Mlle), propriétaire, à la Guerche.
Barron, percepteur.
Baymé, sous-préfet à Redon.
Beaulieu, percepteur.
Bégasse, percepteur.
Bessaiche, empl. au mag. des tabacs.
Betin, commis ambulant, au magasin des tabacs.
Boissard, commis ambulant, au magasin des tabacs.

MM.

Boisson, commis à pied.
Bois-Martel, percepteur.
Boisgarein, garde-magasin, à Saint-Malo.
Bonnaire (le baron), préfet.
Bonnière de la Fortinière (la veuve), à Rennes.
Boyvent, percepteur.
Breteau de la Gueretière, curé de Saint-Martin.
Brice, percepteur, à Noyal-sur-Vilaine.
Brichet, commis à pied.
Brossard, notaire, à Lœminé.
Brunet, commis à pied.

Celevreur, inspect.-gén. des contributions directes, à Rennes.
Chauvin, commis ambulant, au magasin des tabacs.
Charnier, receveur à pied, à Saint-Enogat.
Chedemail, propriétaire, à Piré.
Cherfosse (de), conseiller de préfecture.
Clément, percepteur
Colas, percepteur.
Colmache, receveur de l'octroi.
Coppale, percepteur.
Coupé, percepteur.
Coutard, percepteur.

Danyeau, receveur, à Saint-Malo.
Dein, percepteur.
Delagrandice, adjoint municipal à Rennes.
Delahaye, percepteur, à Livré.
Delavilleane, receveur de l'octroi.
Deromaigné, percepteur.
Descredavy, percepteur à Gevezé.
Desprez, percepteur.
Droits réunis (les commis adjoints des).
Droits réunis (les receveurs à cheval des).
Drouard, propriétaire à Laguerche.
Dubourdin, percepteur.
Dubois-Berthelot, contrôleur.
Dupetit-Thouars, sous-préfet à Saint-Malo.
Dupille, contrôleur principal à Redor.
Durand (M$^{lle}$), propriétaire à Laguerche.

Farcy de Malnoë, propriétaire à Saint-Christophe.
Fecelier, percepteur.
Ferrand, commis à cheval.
Ferret, receveur à cheval.
Fleury, suppléant du juge-de-paix, à Hesdé.
Furtière, commis à pied.

Garon, commis à pied.
Gautier, percepteur.
Gautier, contrôleur principal, à Saint-Malo.
Gengoult, sous-préfet, à Montfort.
Girardin, percepteur.
Gontier, rentier à Argentières.
Gotrot, percepteur.
Gournaud, percepteur.
Gourbin, commis à cheval.
Gournait, commis à pied.
Granval, receveur principal.
Guérin, percepteur.
Guérault, percepteur.
Guynot, receveur, à Montfort.

Hardouin, percepteur.
Hautré percepteur.
Havard, percepteur.
Hazard, percepteur.
Helye, percepteur.
Héron, percepteur.
Hermon, commis à pied.
Hévin, receveur à Vitré.
Hodouin, commis à cheval.
Hurel, percepteur, à Vence.

Indicilly, direct des droits réunis.

Jamault, employé au magasin des tabacs.
Jansions, receveur, à Rédon.
Jaunay, maire de Rhétiers.
Jolivet, percepteur.
Joreot, percepteur.
Juhel, receveur municipal à Dol.
Jumelais, percepteur.

Kolb (Jacob), négociant à Rennes.

Labbé, percepteur.
Lacombe de Villers, contrôleur de ville à Saint-Malo.
Lanoix, commis de l'octroi.
Langée, receveur à cheval.
Larvenant, à Saint-Ouen.

MM.

Lebeau, commis à pied.
Lebourg, commis de l'octroi.
Lechelle, receveur à Redon.
Lecoq, percepteur.
Ledoyen, percepteur.
Lemengonet, entreposeur particulier à Saint-Malo.
Lesport, commis à pied.
Liron, percepteur.
Louis, recev. municipal à Rennes.

Malherbe le jeune (le chev. de), à Rennes.
Marière, commis à pied.
Marcillé, percepteur.
Mareille, juge de paix à Laguerche.
Marchand (le), percepteur.
Marchand (le), commis de l'octroi.
Marchand (le), percept. à Dengé.
Maréchal (le), recev. particulier à Saint-Servan.
Mellet, commis à pied.
Merault, commis à pied.
Milot, percepteur à Rennes.
Moison, receveur de l'octroi.
Montboucher, commandant la cohorte urbaine à Rennes.
Moriceau, receveur à Fougères.

Perrigault, inspecteur des droits réunis.
Perrin, chirurgien à Hédé.
Philouze, percepteur à Milène.
Pinot, percepteur à Hédé.
Pivert, percepteur.
Poinçon, percepteur.
Poinçon, receveur à cheval.
Pontallié, directeur des contributions directes.
Poulain, commis à pied.

Renon, commis de l'octroi.
Ross, directeur de spectacle.

Saget, recev. principal à S. Malo.
Salmon, percepteur.
Serizier, percepteur.
Silmon, percepteur.
Teillayes (de), propriét. à Availles.
Théolière, percepteur.
Thomas, percepteur.
Titon, curé à Laguerche.
Toustain, recev. général à Rennes.
Tremaidon (de), entreposeur particulier.
Tribunal de 1re instance à S. Malo (les membres du).
Turins, percepteur.

Vallée, commis à cheval.
Vatar, percepteur.
Vauquelin, procureur du roi à Redon.
Vergennes (le comte de), s.-préfet à Vitré.

## DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

MM.

Adjoints de Châteauroux (MM. les).
Anonimes (deux).
Anonimes de Saudry (plusieurs).
Armand (François).
Azémar, marchand à Vatan.
Aulard, receveur municipal à la Châtre.

Barbumais (le marquis de), à Châteauroux.
Bataille de Monferrand, juge de paix à Vatan.
Baudet Desperreine.
Beaufort, contrôleur des contributions à la Châtre.
Bernard, juge suppléant au Blanc.
Bernard, substitut du procureur du roi, au Blanc.
Betoland, maire et notaire à Saint-Benoist.
Blanchard, curé à Vatan.
Boirat (veuve).
Boucheran, huissier à Issoudun.
Bourdeau-Fontenel, député et maire à la Châtre.
Bourdillon fils, à Châteauroux.
Bourdillon, contrôleur à Châteauroux.
Brunet.

Caigniard, membre du conseil d'arrondissement à Vatan.
Caignault, commandant la garde nationale de Vatan.

MM.
Caignault, greffier à Vatan.
Caignault, adjoint à Vatan.
Chanteloup, secrétaire de la mairie à Tournon.
Chapt, maire et not. à Tournon.
Chardon Guillaume.
Chenet, receveur des domaines à Vatan.
Collin de Sauvigny, maire au Blanc.
Commissaire de police de Châteauroux (le).
Conseil mun. de Châteauroux (le).
Conté Paumelle.
Conté, veuve Henry (Mme).
Contributions indirectes (le directeur des).
Contributions indirectes (les employés des).
Cusinat Chaumette.

D*. C*. à Issoudun.
Daiguzon, percepteur.
Dautun, receveur des contributions indirectes à Vatan.
Dauvergne Dumesnil, maire à Luçay-le-Mâle.
Default aîné.
Delage Durie.
Delagrave (Mademoiselle).
Delagrave, notaire.
Delaleuf, recev. gén. du départ.
Delasalle (le chevalier), sous-préfet au Blanc.
Delestang.
Delorme, dir. de la poste à Vatan.
Delorme, notaire à Vatan.
Delorme, membre du conseil d'arrondissement à Vatan.
Delorme frères, marchands.
Delouche.
Demoussy, percepteur à Chouday.
Deschaumes aîné.
Deschaumes (Mlle).
Descottu (Aubert), médecin.
Desjobert, sous-préfet à la Châtre.
Desvennes, mercier, à Argenton.
Dodu, secrét. de la mairie, à Vatan.
Dubois, juge au tribunal au Blanc.
Dubost de Gargilesse, d'Argenton.
Duchenet, percepteur, à Vatan.
Duhail.
Duhail, avocat.
Dupertuis, receveur.
Durivier, adjoint.

Fassardy (de), cons. de préfecture.
Fourcault de Pavan (ve).
Fourcault Pavan.
Fravasson Madeleine (Mlle).

Génitoux, mercier.
Gentil (Henri).
Godefroy, mare à Vatan.

Lamoureux de la Génetière, directeur des contribution indir.
Larchevêque, huissier à Issoudun.
Lassimouve père, employé à la préfecture de Châteauroux.
Lecomte-Villon, percept. à Vatan
Legout, inspecteur des contribution à Châteauroux.
Lelarge, percepteur à Lignas.
Lepeintre, directeur des contrib.
Lorret (Nicolas)

Mainguaud Gabriel (ve).
Maire (le) de Châtauroux.
Martin, notaire à Vatan.
Menu, vicaire au Blanc.
Mercier Desvannes, receveur municipal à Lemenoux.
Michelot, maire à S. Denis de Jouchet.
Moreau, conseiller de préfecture.
Moreau (Pierre), curé.
Moulin (Collin), empl. à la rec. gén.

Naraie Duverger, percepteur à Argenton.

Paillette, receveur particulier des contributions indirectes.
Papet, maire à Louronnes.
Pataud, huissier.
Perrot Delaage.
Peyrot Mars.
Piot, vicaire à Vatan.
Poisson (Pierre).
Porcher de Lissonay, curé à la Châtre.
Pouria.
Préfecture. (les conseillers de)

Receveur municipal de Châteauroux. (le)
Reigner, percepteur à Marigny.
Riberé Desgardes. (de)
Robert, juge de paix.
Robin.

MM.

Robin de la Ronde, entreposeur de tabacs à la Châtre.
Robin Savole ($v^e$).
Robin Duvernet, (le chevalier) receveur particulier à la Chatre.
Roland Barthelemy.
Rollenat.
Rollenat ($v^e$).
Rostain (J. B.)

Savole (Robin), maire d'Argenton.
Serigne des Marais, huiss. à Issoud.

Thabaud-Claverolles, conseiller de préfecture.
Thomas Latouche ($v^e$).
Tribunal de 1re instance de Châteauroux. (les membre du)
Trotignon, vérificateur des poids et mesures à la Châtre.
Turquie (Philippe).
Turquie.

Valenciennes (de)
Vérigny (de), préfet.

## DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

MM.

Administration (divers emp. de l').
Astier (le chevalier).
Avoués (les).

Bagneux (de), président à Chinon.
Barilot, commissaire des poudres.

Cartier-Champoiseau.
Chambray (le comte de).
Contades (le marquis de).
Contributions directes (les employés des) à Sainte-Mame.

Decormenin, ancien maître des comptes.
Desuric, membre du conseil gén.
Deville, receveur à Chinon.
Domaine (le directeur du).
Domaine (les employés du).
Doucet, négociant.

Fournier, receveur des contributions à Tours.

Guyot, notaire.

Harambure (le baron d').
Harambure ($v^e$ d').

Jahan, maire de Richelieu.

Laboussière de Beaumont (le comte de), à Tours.
Leslat, receveur.
Luce, receveur général.

Maillard ($v^e$ Tardif), à Tours.
Maire (le) de Tauxigny.
Mauroy (Mlle de), buraliste de loterie à Tours.
Montineau, maire de Saint-Mame.

Notaires (les) de Tours.

Percepteurs (les deux) de l'arrondissement de Tours.
Percepteurs (les autres) du département.
Peyrusse, receveur général.
Propriétaires (divers).

Rose (Abraham), frères.
Rouvray (de), juge de paix à Fremilly.
Ruffray (le chevalier de), maire de Montbazon.

Société (la) de lecture de Loches.
Société (la) de médecine de Tours.

Tribunal civil (les membres du).

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

MM.

Duperron, ancien bâtonnier des avocats de Grenoble.
Durand fils, gantier à Grenoble.
Dusser, desservant à Ollemont.

Fourrier, ancien préfet.

Giroud, receveur général.

## DÉPARTEMENT DU JURA.

MM.

Amondru, juge à Dôle.

Bailly, percepteur.
Bechet, secrét. gén. de la préfecture.
Becle, percepteur à vie.
Boichet, percepteur.
Boichet, contrôleur des contributions à Brans.
Boisseaux (de), percepteur à vie.
Blandeau, percepteur.
Bonnard, percepteur.
Bouillaud aîné, employé à Lons.
Bouillaud cadet, employé à Lons.
Bouilles, officier de louveterie, maire de Casancy.
Bouiller, percepteur.
Bourdon, percepteur à vie.
Bouvier, percepteur.
Breton, suppléant à Dôle.
Brenaud, percepteur.
Broch, suppléant à Dôle.
Brochard, juge honoraire à Dôle.
Bulle, président du trib. civil à Dôle.

Cattau, procureur du roi.
Chaffort, percepteur.
Chagrot, percepteur à vie.
Charre, percepteur à vie.
Chauvin, greffier du juge de paix à Champagnole.
Chavin, penduliste à Morey.
Cler, percepteur à vie.
Cler (Louis), caissier du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Clergé Saint-Léger, conseiller de préfecture à Lons-le-Saulnier.
Commoy, receveur.
Cordier, percepteur à vie.
Courbet, payeur du Jura à Lons.
Courbet, percepteur.
Curé, percepteur.

Danet fils.
Delacroix, percepteur.
Delacroix, percepteur à vie.
Delandes, receveur particulier à Dôle.
Deleschaux, percepteur.
Demouthiers, percepteur à Dôle.
Desgouilles, notaire à Lons.
Donneux, percepteur.
Ducarrois, percepteur à vie.

Etenard (Mme d'), propriét. à Dôle.

Febre, magistrat.
Forêts (les employés de l'inspection des).
Fredevaux, percepteur à vie.
Futin, percepteur à vie.

Gacon, sous-préfet à Saint-Claude.
Gadriot, procureur du roi à Dôle.
Garnier, maire de Dôle.
Garnier (Mme), à Dôle.
Gerbet, percepteur à vie.
Germain, conseiller de préfecture à Lons.
Gerrier, conseiller de préfecture à Lons.
Grand-Perrin, direct. de la poste aux lettres à Morey.
Grand-Perrin, percepteur.
Grenier-Colladon, commissaire à Morey.
Guiard, percepteur à vie.
Guishad, juge du tribunal civil à Lons.
Guiller, percepteur.
Guyon, recev. particul. à Poligny.

Henry, percepteur à vie.
Huet, substitut à Dôle.

Janet, percepteur.
Javel-d'Agay, propriét. à Dôle.
Jobard, propriétaire à Dôle.
Jobay fils, maire.
Jolielerc, percepteur.
Joly, imprimeur.
Junet, juge de paix à Champagnole.

Lacroix, notaire.
Lavé, notaire à Moiney.
Lesvêque, percepteur à vie.
Loge du Val-d'Amour (la).
Louvrier, percepteur à vie.
Lubin, percepteur.
Magdelaine (Louis), suppléant à Dôle.
Magdelaine, juge audiencier à Dôle.
Mairot, propriétaire à Dôle.
Maratray, inspecteur des forets.
Mareschal, receveur municipal à Poligny.

MM.
Maudrillon, membre du conseil municipal à Morey.
Mercier, percepteur à vie.
Michel, sous-préfet à Dôle.
Mignot, percepteur à vie.
Moréal (François), empl. à Dôle.
Morial (de), propriétaire à Dôle.
Muguet (Mme), propriétaire à Montmirey-le-Chat.

Nossigneux, percepteur et receveur municipal à Dôle.

Outher, percepteur.

Papillon, percepteur.
Pareau, suppléant à Dôle.
Parreau, percepteur.
Penet, garde à cheval forestier à Mantrand.
Percepteur (le), de l'arrondissem. de Dôle.
Perrad, membre du conseil municipal à Morey.
Perrey, percepteur.
Perrenot, greffier du tribunal à Dôle.
Perrusson, entrepreneur du canal à Dôle.
Picard, percepteur à vie.
Pidaucier, percepteur à vie.
Pirard, percepteur à vie.
Pillieux, au nom de la loge maçonnique de Saint-Claude.
Plusquin fils, juge auditeur à Dôle.
Poutet, percepteur.
Poux, percepteur.
Préfecture (MM. les employés de la).
Pyot, juge de paix à Montmirey-le-Chat.

Remand, juge de paix à Petite-Chiette.
Renard, percepteur à vie.
Rene (de), percepteur à vie.
Renaud, percepteur à vie.
Reverchon, percepteur.
Reverchon, juge de paix à Morey.
Ribaud, percepteur à vie.
Rigolier aîné, propriétaire à Dôle.
Rigolier du Parey, propr. à Dôle.
Riard, percepteur à vie.
Robert, percepteur à vie.
Roumette, juge à Dôle.

Saget, percepteur à vie.
Sanivet, percepteur.
Secretau, légionnaire à Arnithod.
Sergent, percepteur à vie.
Spirennel, propriétaire à Lons-le-Saulnier.
Suffisant, percepteur.

Tavernier, percepteur à vie.
Tribunal de Lons-le-Saulnier (MM. les membres du).

Vaudel, Reverchon et compagnie, fabricans à Morey.
Vaulchier (le marquis de), préfet.
Vincent, notaire à Sellières.
Vuillermoz, juge de paix à Voiteur.

## DÉPARTEMENT DES LANDES.

MM.
Bastia Magriet (de), à S. Sever.
Borda (de), chevalier de S. Louis.

Caplane (Mme Louise de).
Caplane (Mme Augustin de).
Caplane (le baron de), maire de Gaujac.
Carrière (de), préfet.
Casaigne, juge de paix à Parentis.
Candau, juge à Dax.
Candau (de), sécretaire général.

Darrigon, sous-préfet à Dax.
Darrefourg, maire de Pouillon.
Dayries, receveur général du dép.
Delorme, entreposeur de tabacs.
Dompieix, à Dax.
Dompieix, receveur à Dax.
Dubroca, chev. de S. Louis à Dax.
Dupouy, président du tribunal civil à Dax.

Forcisson (Mme de) née Caplane.
Forsans (Cadet), percepteur à Pouilhon.

Galatoire, directeur des contrib.
Gayan, huissier à Pouilhon.

MM.

Lanisson, greffier à Josse.
Leclerc (Antoine), abbé de S. Jean de Marsan.
Lubès Barbon, conseiller de préf.
Lustrac (le baron de), à Mont-de-Marsan.

Maurin, juge de paix de la Bret.

Navès, chirurgien.

Pauzader (de), juge de paix à Mont-de-Marsan.

Regnacq, receveur municipal à Dax.

Saint-Marc, curé de Mont-de-Marsan.
Souscripteurs du départ. (divers).

Tauziat, préposé des douanes au Cap Breton.

Vanduffel aîné (de), chevalier de S. Louis.
Vignaud, curé à Dax.

## DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

MM.

Beaussier, juge de paix, à Mondoubleau.
Belland, receveur des domaines.
Bimbenel Lusarche, de Blois.
Blois (les employés de l'arrond. de).

Cadion, receveur des domaines à Vendôme.
Cassé (de), propriétaire à Vendôme.
Chalmet, percept. à Mondoubleau.
Collége de Vendôme (le).
Courtavel (le marquis de), à Baillou.
Cuillier Perron, propriétaire à Autun.

Delamarliere, propr. à Vendôme.
Droits réunis (les employés des) à Vendôme.
Duteil, directeur des impositions.
Dutertre Dana, négociant, à Mer.

Lefebvre, receveur général.
Leray de Chaumont, propriétaire.
Loge des Amis réunis, à Blois.
Louisson, inspecteur des domaines.

Marganne, receveur à Vendôme.
Montmarin (de), propriétaire, à Sargé.

Notaires de Vendôme (les).

Roman (l'abbé).
Romorantin (les employés de l'arrondissement de).

Salvert (de), propr. au Temple.

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

MM.

Castel, percepteur à S. Etienne.

Degart (Colomb) père, propriétaire à Saint-Sauveur.
Dumarais, de Roanne.

Fleur de lys, maire à Rives-de-Giers.

Giraud, propriétaire à Chavanay.

Julliard (aîné), percepteur à Saint-Etienne.
Julliard jeune, percept. à Chuyers.

Neyron-Roget, commandant de la garde nationale de S. Etienne.

Roche, maire de Leigneux.

Saint-Bonnet-Vincent.
Saint-Bonnet-Vincent (Mme).
Saint-Bonnet-Vincent (Mlle).

Terme, procureur du roi à Saint-Etienne.

MM.

Teyter, président du tribunal de Saint-Etienne.
Thiollière-Neyron, président du tribunal de commerce à Saint Etienne.
Toussaint, percepteur à Saint-Etienne.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

MM.

Biloer, ingénieur ordinaire.

Ducbambon, curé à Vieille-Brioude
Dedrée, sous-préfet à Brioude.
Delabro et ses enfans, à Brioude.
Deparron, receveur général au département.
Devertauve, maire de Vercy.

Ginhoux, licencié en droit.
Gouilly, ingénieur ordinaire.
Granchier, receveur de l'enregistrement à Vieille-Brioude.

Lafayette Calemard, substit. au Puy.
L'étang (de), conseill. de préfect.

Mazuyer (de), propriet. au Puy.

Nanpon, inspecteur des contribut.

Offarel, ingénieur en chef.

Peloux (le chevalier du), maire de Saint-Romain.
Percepteurs de l'arrondissement du Puy (les).
Percepteurs de l'arrondisement de Brioude (les).

Rieux (de la Roche), à Vieille-Brioude.

Troullet (Bernard), à Vieille-Brioude.

Vercy (la commune de).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

MM.

Barante (le baron de), préfet.
Boëts (dit Flamand), tailleur.

Dufongerau, sous-préfet à Nantes.

Goulard, ancien notaire à Nantes.

Harmand, secrétaire général de la préfecture.

Luzançay (le baron), à Nantes
Luzançay-Carré (le chevalier de).

Receveur (le) de Chateau-Briant, pour divers habitans.

Sallion, de Nantes.

Tribunal (le) de Paimbeuf.

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

MM.

Avignon, curé de Durdon.

Banqueret de Voligni, à Orléans.
Brossard-Geudeville, à Pithiviers.

Charniset (le baron de), premier président de la cour royale.
Couet de Montaran, procureur général de la cour royale.

Delamarre, recev. gén. à Orléans.
Desbordes Miron, à Orléans.

Gannard, docteur en médecine à Pithiviers.

Maison-Neuve (de), ancien secrétaire général de préfecture.
Mésange sous-préfet à Montargis.
Monteau Roureau, imprimeur.

Pellieux, doct. en méd. à Beaugency.

MM.
Rocheplatte (le comte de), maire d'Orléans.

Talleyrand (de), préfet, en son nom et au nom des fonctionnaires publics du département.

Vincent (Nicolas).

## DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

MM.
Ambert, receveur.

Borgemant (le comte de), préfet.
Balbie, receveur.
Belot, vérificateur.
Betons (de).
Bigot-d'Anaffont.
Bley, receveur.
Boisseau de Blainville.
Bonas (le comte de).
Bongard-Lespinasse.
Brescon, juge de paix.
Boussion, conseiller de préfecture.
Boutonnot, receveur.

Candreller, receveur.
Cormentran-d'Aiguillon.
Carrère, receveur à Tournon.
Castillon (le baron de).
Chateauville (Mme de).
Collége de Mezin (le).
Cornat de Miramon, recev. à Agen.

Dabertran, receveur.
De la Corrége, maire de Mezin.
Daleste, inspect. des droits réunis.
Danglade aîné.
Depere d'Argiles.
Deseressonnières, dir. de l'enregist.
Deseressonnières fils, à Agen.
Droits réun. (MM. les employ. des)
Dupouy, notaire à Arteffort.
Durodié, receveur.
Durrieu, receveur.

Fauvel, vérificateur.
Ferrand, receveur.
Fiolde:.
Foizeau, receveur.

Girard, receveur.
Goyon (de).
Guyot, receveur à Villeneuve.

Jalby, receveur.
Lagrange (Charles de).
Lanneau-Rolland, secrétaire gén.
Lartigne (de) aîné.
Lartigne (de) fils.
Lavaur, receveur.
Lemaître, receveur général.
Lemaître, inspect. de l'enregistr.
Lemègre.
Léotard, sous-préfet à Agen.
Leotard de Puymeral.
Levet, receveur.
Leyniac.
Lostau, conservateur des hypothèques à Agen.
Lugan, receveur.

Malespine, receveur.
Malembré.
Manlin (Dominique).
Martin, receveur.
Melignan (le comte de).
Menne, conseiller de préfecture.
Merle-Marsenneau.
Miraben, garde-magasin.
Montigny, receveur.
Musnier-la-Converserie, préfet.

Pons de la Coste.
Pradier, vérificateur.
Proché, instituteur.

Saint-Amand (de), président du conseil du département.
Saint-James, receveur.
Sainte-Colombe.
Soubiran (Mathieu).
Soubiran (Joseph).

Tarlas-d'Haumont.
Tarsac (Blaise).
Trigaut-Beaumont, insp. de l'enreg.

Vallongne, receveur.
Verdier, receveur à Puyneral.
Viallotte, receveur.
Villeneuve, maire de Saint-Sardas.
Villette-d'Aiguillon (Charles).

## DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

MM.

Borelli, receveur général.

Defressac, préfet de la Lozère.

## DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

MM.

Bancelin, receveur de l'enregistrement à Secré.
Bodin, receveur à Saumur.
Boylesve (de), à Angers.

Collasseau (Madame veuve).

Daudigne de Maineuf (le vicomte).
Dukarbec, à Beaupréau.
Dutier, à Baugé.

Ecole des arts de Beaupréau.

Fresmais de la Briais, entreposeur de tabac.

Hanry (Henri), adjoint du maire de Saumur.

Hebert de Soland, notaire à Angers.

Labrousse, directeur de la poste à Chateauneuf.
Lambron, du lycée d'Angers.
Larech, sous-préfet à Saumur.
Le Crosnier, à Ségre.
Lenormand, ingénieur.

Mayaud (Noël-Henri), maire de Saumur.

Perrotin.
Picot, entrepreneur à Beaugé.

Taillepied de Bondy, recev. gén.

Vernantel (le maire de).

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

MM.

Brechier fils, notaire à S. Hilaire.

E. S. T. (M.) propriétaire.
E. S. E. S. T. fils, propriétaire.

Flamanville (de).

Granville (la commune de).
Groult, colonel de la garde nationale de Cherbourg.

Leclerc, receveur à Avranches.
Lecomte de Bois-Roger (Mme), à Saint Germain de l'Arivelle.

Préfet (le) de la Manche.

Receveur général du departement (le).
Receveurs particuliers (les) du département.

Sous-préfets (les) du départ.

Valognes (la commune de).
Vaussay (M. de).

Walwen, directeur des contributions.

## DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

MM.

Araucy (le baron d').
Arnault (Mme ve), à Sainte-Menehould.
Aubry, à Dormans.

Barbier, chevalier de la Légion-d'Honneur.
Beaujeu (de), chev. de S. Louis.
Bourgeois, à Epernay.

MM.

Brunet de Long, propr. à Châlons.
Buache, substitut du procureur du roi à Sainte-Menehould.
Buirelle, aubergiste à Dormans.
Bureau, propriét. à Ste Menehould.

Gaillet (Thierry), inspecteur de la poste aux lettres.
Chamisso (de), chev. de S. Louis.
Charpentier, à Dormans.
Chedel (Mme ve), propr. à Sainte-Menehould.
Chedel, chevalier de Saint-Louis.
Chieza (le comte de), propriétaire à Vitry.
Chablet, directeur des domaines.
Cleret, à Dormans.
Clouet, receveur partic. à Reims.
Cochois, ex-notaire à Sezanne.
Collin, ancien avocat à Sainte-Menehould.

Dampierre (Mme la comtesse de), à Sainte-Menehould.
David de Ville, fabric. à Dormans.
Delalain (Joseph), avocat à Vitry.
Delahaute, contrôleur des postes.
Delapaix, s.-préf. à Ste-Menehould.
Desmarets, propriétaire.
Determes, chevalier de S. Louis, à Reims.
Devienne (Mathieu), juge à Sainte-Menehould.
Devillers, propriétaire.
Dumont, adj. du maire à Dormans.
Dupin de Dammartin, propriétaire à Sainte-Menehould.
Dubois, recev. de l'enregistrement à Dormans.
Duquesne (Mme ve), à Dormans.

Ecole des arts et métiers, à Châlons.

Faillette (MM.), à Dormans.
Faunier (Mme ve), à Dormans.
Fleury, propr. à Ste Menehould.
Franquet, à Dormans.

Gilfon, receveur des domaines à Sainte-Menehould.
Gerod-Fournier, marchand.

Hannonet (Mme ve), à Sainte-Menehould.
Hervillé (Mme d'), à Reims.
Henry, chev. de la Légion-d'Honneur.
Heutin, à Dormans.
Hutinet, à Dormans.

Jessaint, préfet.

Lagny (le baron de), maire de la Ferté-sous-Jouarre.
Lamy, à Dormans.
Leblanc, notaire à Dormans.
Lechevacheur, juge du tribunal de commerce d'Epernay.
Lecuyer, à Dormans.
Legay, maire à Sainte-Menehould.
Lemaire, propriétaire à Sainte-Menehould.
Lepelletier-d'Argers, chevalier de S. Louis, à Ste Menehould.
Leserrurier, propriét. à Ste Menehd.
Loge de la Triple-Union à Reims.
Loge de Saint-Louis à Châlons.

Marchand, receveur particulier à Sainte-Menehould.
Marseille, à Dormans.
Marthe, président du tribunal de commerce d'Epernay.
Mathieu, direct. des droits réunis.
Mauclere jeune, adjoint de maire à Sainte-Menehould.
Monnier, profess. de grammaire.
Moussé, à Dormans.

Pasquier (François), propriétaire à Sainte-Menehould.
Pellerin (Mme ve), à Sainte-Menehould.
Petit (Mme ve), propriét. à Sainte-Menehould.
Prin, à Dormans.

Reignier, receveur principal des droits réunis.
Rousseau, à Dormans.
Ruinard de Brimont, député.

Sein, receveur général.
Serrurier aînée (Mme), à Sainte-Menehould.
Signeville (Dumont de), membre du conseil général, à Vitry.
Souscripteurs (divers) non dénommés.

MM.

Symonet, maire de Villers.

Tarbé, substitut du tribunal de Reims.

Thierry (Mme ve), propriétaire à Sainte-Menehould.

Valin (Mlles), rentières.

Valin, juge de paix à Dormans.

Varoquier, maître de poste à Dormans.

Verrières (Mme ve), propriétaire à Sainte-Menehould.

Vivat, notaire à Ste Menehould.

Woillon (de), propriétaire à Sainte-Menehould.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

MM.

Borel-Lavocat, commandant la garde nationale de S. Dizier.

Contribut. indirectes de Langres. (les employés des)

Delasalle, préfet.

Hannin, procureur du roi à Vassy.

Leblanc (Clém.), sous-préf. à Vassy.

Payeur (le), du département.

Robin de Richemont (Mme), propriétaire à Chaumont.

Saint-Genest (Louis de), préfet.

Tribun. civ. (MM. les membr. du).

## DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

MM.

Ancerne, percepteur à Cossé.

Barillet, juge de paix à Pré-en-Paille.

Beauchamp (de), maire à Saint-Laurent.

Belart fils, à Oiseau.

Bertin de Presles, ancien lieutenant de roi à Saumur.

Beuris (Simon).

Blanchet, percepteur d'Astillé.

Bouchard de la Poterie, à Château-Gonthier.

Bougrain, chef de bureau de la préfecture.

Bourmault, percepteur.

Brindeau, adjoint à la mairie, à Pré-en-Paille.

Brindeau, directeur de la poste, à Pré-en-Paille.

Carré, receveur de la mairie de Mayenne.

Carré, adj. au maire de Mayenne.

Carrerot, employé à la recette générale.

Chamaillard, percepteur à Meslay.

Charchigné (les habitans de la commune de).

Charlet, recev. de l'enregistrem.

Chevreuil, receveur municipal à Laval.

Chriteau, percept. à Pré-en-Paille.

Clinchamps, propr. à Mayenne.

Coignard, notaire à Mayenne.

Contributions indirectes (les employés et entreposeurs des).

Courte de la Bourgatière.

Coutard de Souvré, juge de paix de Château-Gonthier.

Davoust, percepteur.

Dean, maire à Château-Gonthier.

Dean, maire à Bazonges.

Dehérié, maire de Laval.

Desportes, maire à Arron.

Destourmel, sous-préfet à Château-Gonthier.

Dubois, percepteur.

Duclos, greffier de la justice de paix à Pré-en-Paille.

Dudouest, percepteur.

Duhautornez, percept. à Mayenne.

Durosier, sous-préfet à Mayenne.

Enjubault, percepteur.

Esnault, recev. à Château-Gonthier.

MM.
Fortin, propriétaire à Mayenne.
Foubert, percepteur à Entrasme.
Fretté, percepteur.

Garreau, maire à Loiron.
Garry, commiss. de police à Laval.
Gaudinière, secrét. de la mairie.
Girard, percepteur.
Grandpré, imprimeur à Laval.
Guedon, propriét. à Mayenne.
Guesdon, payeur gén. du départem.
Guillois, percepteur à Barouges.
Gurzon, percepteur.

Hardy, propriétaire à Laval.
Hemmelin, propriét. à Mont-Jean.
Huen-Dubourg, percept. du Pas.

Jardin, secrét. de la mairie à Pré-en-Paille.
Lacocherie, propriétaire.
Ladoucette, percepteur.
Languet, employé à la recette gén.
Lefizelier, percepteur.
Leforestier, maire à Mayenne.
Lemercier, médecin à Mayenne.
Lemercier, direct. de la poste aux lettres.
Lenicolais, négociant à Laval.
Lenicolaye, maire de Montourlier.
Lepescheux, percept. à Mayenne.
Levarré (de), propriét. à Laval.
Levasseur, secrét gén de lapréfect.
Leteissier-Pistière, percepteur à la Bazonge de Chimeri.
Loge de la Constance (la), à Laval.
Loge de S. Louis de la Gloire (la), à Saumur.

Margerie, maire à Javron.
Moreau, percepteur.

Notaires (la chambre des).

Olivier, maire de Saint-Ouen du Toilu.

Pathier-du-Pomeau, maire de Pré-en-Paille.
Percepteurs (les) de l'arrondissem de Château-Gonthier.
Pican, vicaire de Pré-en-Paille.
Pican (v^e^).
Puzat, receveur de l'enregistrem.

Quentin, percepteur.

Receveur général (le), pour lui et divers habitans.
Richard, greffier du juge de paix à Château-Gonthier.
Robert, chirurgien à Pré-en-Paille.
Rondet, fabricant de papiers à Saint-Calais.
Rouillon, receveur à Château-Gonthier.
Roussigny, chevalier de S. Louis.

Sauvé, percepteur.
Société littéraire (la) à Château-Gonthier.

Tanquerel de Bellay, chevalier de Saint-Louis.
Telot, propriétaire.
Tribunal de 1re instance (le) à Château-Gonthier.
Tribunal de 1re instance (le) à Mayenne.
Truet, percepteur à Arquenay.

Vannier, percepteur à Loiron.
Vannier, employé à la recette générale.
Villedieu, percepteur.

Zelle des Isles, chirurgien.

## DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

MM.
Acdermotte.

Barthelemy, électeur.
Berthier, à Lunéville.
Blahay, percept. à Château-Salins.
Bonnejoye, électeur.
Bouchon, notaire à Toul.
Bouligny, électeur.

Cabouilly (de).
Chabot, électeur.
Charlot, à Nancy.

MM.
Charrière, à Lunéville.
Château-Salins (Antoine de).
Chevalier (de), à Nancy.
Cognel.
Colesson.
Collége électoral de Nancy (les membres du).
Colin, électeur.
Collot, électeur.
Contart, avoué de la cour royale.
Croizier, négociant à Nancy.
Curien, de Lunéville.

Degellenoncourt, à Lunéville.
Defresnel-Lunéville (Mme).
Delmud (Georges), à Pont-à-Mousson.
Dely, percepteur, à Giriviller.
Demandre.
Devermont.
Drouot, à Lunéville.
Dufays.

Electeurs (divers) de l'arrondissement de Toul.
Electeurs (divers) de l'arrondissement de Sarrebourg.
Empereur, à Pont-à-Mousson.

Fonche, électeur.
Fourrier.

Georges aîné, électeur.
Gérard, à Lunéville.
Gerbault, receveur à Dieuze.
Genry, avocat à Nancy.
Gousseau, limonadier à Nancy.
Greche (de).
Guiard, rédacteur du Journal de la Meurthe.
Guillaume, électeur.

Hinglaisse.

Jacquinot, électeur à Nancy.
Jardy, à Lunéville.
Jaukovicks-de-Germiz (de), à Nancy.

Koswitz (Jean).

Lanfray, électeur.
Laruelle, de Lunéville.
Lepère, de Sarrebourg.
Leseurre, à Nancy.
Loge du F..... de Nancy.

Maffioli, substitut du procureur du roi à Sarrebruck.
Maire à Nancy.
Mandel, apothicaire à Nancy.
Manouville, à Nancy.
Mansuy, électeur.
Marchal, électeur.
Marquis, à Nancy.
Masson, électeur.
Mathic, à Lunéville.
Mique, préfet.
Mongin.
Mongin, ingénieur en chef à Nancy.
Monluisan, percepteur des contributions.
Monthuraux de Fiquelmont (le comte de), à Nancy.

Noël, notaire à Nancy.
Noël, juge de paix à Nancy.
Notaires (les) de Château-Salins.

Olry, à Lunéville.

Parmentier (le baron).
Perrin, électeur.
Prouvé, électeur.
Prudhomme, de Fontenoy.

Quintard, de Château-Salins.

Risse, de Château-Salins.
Robin, de Château-Salins.
Rolland (le baron), à Nancy.
Rollin, électeur à Fresnes.

Saint-Michel.
Saladin (le baron), président à Nancy.
Senig (Jean).
Simon, à Lunéville.
Sivry (Pierre de).
Souscripteurs (divers).

Thiballier, électeur.

Vannoz (de).
Vidil fils, négociant à Nancy.

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

MM.

Collard de Ville (Mme la barronne de), à Stenay.

Denis, homme de lettres à Commercy.

Gilbert de Solerac, à la Neuville.

Gossin (M. l'abbé), ancien chanoine, grand chantre à Verdun.

Hustenat, sous-préfet à Commercy.

Souscript. (divers) de Commercy.

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

MM.

Altami, adjoint.
Ansignac, receveur.

Baron, receveur de l'octroi.
Bardouille, buraliste.
Barron, chanoine à Vannes.
Bausset (de), évêque de Vannes.
Bertrand (Mme), débit. de tabacs.
Bertie, buraliste.
Bernard, à Auray.
Bigot-de-Préameneu, receveur.
Binselier, receveur.
Boullé, ingénieur à Vannes.
Briand, receveur.
Bruvel, buraliste.
Bunel, employé de l'octroi.
Buseuil, médecin à Lorient.

Caradec, conseiller de préfecture à Vannes.
Castagny (de), percepteur des contributions à Vannes.
Chambrin, commis aux exercices.
Chapault, buraliste.
Charnau (le comte de), directeur des harras.
Chasle de Latouche, receveur.
Chemiant, commis aux exercices.
Cheminant, employé de l'octroi.
Colliache, commis aux exercices.
Conseil municip. (le) de Suzzenne
Contributions de Lorient (les receveurs des).
Contributions de Lorient (les contrôleurs des).
Courolhier, débitant de tabacs.
Courregeoles, buraliste.
Courson, adjoint.

Dagout, débitant de tabacs.
Davon, doct. médecin à Vannes.
Danet, receveur général.
Débitans de tabacs (les).
Delasalmonière, recev. buraliste.
Delatour, receveur.
Delamarzalle (le chevalier), maire de Vannes.
Delaselve Lassin. de Terves.
Delatouche (Noël), négociant à Ploërmes.
Desbrulais (Olivier), curé à Guémené.
Degruenchquivillié, receveur de la commune à Vannes.
Desgraviers, directeur des messageries à Vannes.
Desroches, employé de l'octroi.
Dubois, aîné à Lorient.
Duclos, receveur.
Dusolon, contrôleur de ville, à Lorient.

Eon, buraliste.
Evain, employé de l'octroi.

Fichaut, débitant de tabacs.
Fortin, commis aux exercices.
Fougère, receveur.

Gavet, commis aux exercices.
Gazal, buraliste.
Godard (veuve), débitante de tabacs.
Godet Destouches, chef de cohortes à Guémené.
Gorret, commis aux exercices.
Gourdin, buraliste.
Gourdin, receveur.
Granval, commis aux exercices.
Grisal, receveur.

MM.

Hainselin, receveur de l'octroi.
Herpin, receveur de l'octroi.
Houdiard, négociant à Vannes.

Jallé, commis aux exercices.
Javelet (Mme), débit. de tabacs.
Julien (le comte), préfet.

Labédoyère (veuve), rentière à Vannes.
Lacroix, receveur de l'octroi.
Laporte, buraliste.
Larose (Mme), débit. de tabacs.
Lauteur, contrôleur en chef de l'octroi.
Lauzer, prés. du trib. civil à Vannes.
Lebrière, buraliste.
Lecloiret, notaire à Guémené.
Lecollier, receveur.
Lecorre, commis aux exercices.
Lefebvre, commis aux exercices.
Lefeuvre, percepteur à Vannes.
Legall, commis aux exercices.
Legendre, commis aux écritures.
Lemoine, buraliste.
Leporte, notaire à Banc à Vannes.
Leprévost, buraliste.
Leprince, receveur.
Leviel, directeur des contributions.

Macaire, directeur des domaines.
Maigrot, débitant de tabacs.
Malro, débitant de tabacs.
Melin, commis aux exercices.
Mercillard, percepteur.
Michel, rentier à Vannes.
Misery, buraliste.
Moigno, receveur de l'enregistrement à Guémené.
Molin (Mme), debit. de tabacs.

Pasco, recteur de Saint-Partern à Vannes.
Penchant, notaire à Guémené.
Petit, receveur.
Petra, à Vannes,
Pion, ingénieur en chef à Vannes.
Placaud (de), sous-inspecteur des douanes à Lorient.
Pons, receveur.

Quella, débitant de tabacs.
Querelle, débitant de tabacs.
Quillemotot, receveur.
Quillon de la Penangue, receveur.
Quivanguer, commis aux exercices.

Raboisson, percepteur à Saint-Carades.
Raoul, entrepreneur.
Ricordette, prêtre à Vannes.
Rivalin, buraliste.
Rousseau, inspecteur des douanes à Vannes.

Saint, buraliste.
Saint, receveur,
Saulnier, garde-mag. du timbre à Vannes.

Tabourieux, buraliste.

Terves (de) frères.
Thomas (Julien), receveur de l'octroi.
Tonet, propriétaire à Suzzène.
Tourneur (veuve), débitante de tabacs.

Villeneuvegrec, receveur.

Wencadebec, débitant de tabacs.
Widal, débitant de tabacs.

## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

MM.

Barrault, receveur à Thionville.
Berlandier, à Metz.
Bosquier (la famille), à Metz.
Breton, avocat à Metz.

Chaumereau (Mme de), à Thionville.
Conseil de l'académie.
Contributions (MM. les employés des).
Couturier, recev. à Sarreguemines.

Dubuat (Mme).
Dumaine, directeur de l'enregistrement.
Dupertuy.

MM.

Duraget père, chevalier de Saint-Louis à Metz.
Duraget fils, contrôleur des contributions à Metz.

Enregistrement (MM. les employés de l').

Ferrand de Jobal.
Foudras (de).

Impositions indirectes de Thionville (MM. les employés des).
Impositions indirectes de Metz, (MM. les employés des)
Impositions indirectes de Briey. (MM. les employés des)

Jacquinot, sous-préfet à Sarreguemines.
Jobal, de Vaucouleurs.

Lambert, notaire à Villers-la-Montagne.
Larminot (Mme ve), à Metz.

Lefebvre, contrôleur des forges à Metz.

Marchand-Collin, receveur particulier à Briey.
Metz (la ville de).

Possel, receveur général.
Postes aux lettres (le directeur des), à Metz.
Postes aux lettres (MM. les employés des), à Metz.

Rolly, sous-préfet à Thionville.

Saulnier, conseiller de préfecture.

Taffin, contrôleur des contributions de Sarreguemines.
Ternaux, sous-préfet à Briey.
Tribunal de Briey (les membr. du).

Vaublanc (de), préfet de la Moselle.

Weyer, payeur général.

## DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

MM.

Asnau (les habitans d').
Aunay (la commune d').

Bardet, receveur à Clamecy.
Beard (la commune de).
Beaumont-Laferrière (les habitans de).
Beaurenaud, percepteur d'Onagne.
Bessan, employé à Nevers.
Brinon-les-Allemands (la commune de).

Château-Chinon (la commune de).
Châtillon (la commune de).
Conseil municipal de Clamecy.
Clamecy (trois souscripteurs de).
Coquille, employé des postes à Nevers.
Corbigny (la commune de).
Cotignot (le chevalier de), à la Bourseau.

Damas de Crux (M. l'abbé de), maire de Menon.
Damas de Crux (Mme de).

Demont-Richard, propriétaire.
Deschamps (Auguste), propriét.
Doloret père, propriétaire.
Dufourny, conseiller de préfecture.
Duliége, payeur.
Duquemay (le comte), maire de Morache.
Duquenot, garde-magasin du timbre à Nevers.
Duverne-Demerancy, propriét.

Entrains (les habitans d').

Fermete (la commune de la).
Fiévée, ancien préfet de la Nièvre.
Flamen-d'Ossigny.

Germanoy (habitans de la contrée de).
Givry (Mlle Joséphine de), à Nevers.
Guyot-d'Amfreville, propriétaire à Luzy.

Houvy (de), à Nevers.

MM.

Lamotte de Druzy, maire de Challemont.
Lefevre-Lemaire, receveur général.
Luzy (la commune de).

Maillard, employé à Nevers.
Maumigny, chevalier de S. Louis.
Metz-le-Comte (divers habitans de).
Monceau (divers habitans de).
Menon (la commune de).
Mont-Richard (l'abbé de), propr.
Montranche (la commune de).
Moux (la commune de).

Ouroux (la commune d').

Pagès, percepteur.
Pain de Bussy, propriét. à Nevers.

Percepteurs de Château-Chinon (MM. les).
Pinet fils, à Nevers.

Receveur (le) de Château-Chinon.
Roche-Milay (la commune de).

Sauvage, employé à Nevers.
Septier de Rigny, propriétaire à Nevers.

Société littéraire du Château (la), à Nevers.

Tannay (la commune de).
Tenaille-Dulac, maire.

Varzy (la commune de).
Villi-les-Auzely (la commune de).

## DÉPARTEMENT DU NORD.

MM.

Aneulin (divers habitans d').
Armentières (divers habitans d').
Asq (divers habitans d').
Auchy (divers habitans d').
Avesnes (divers habitans d').

Bailde, percepteur à Nieppe.
Barra, juge.
Basserade, major.
Bateliers de Mortagne (les).
Bateliers de Saint-Amand (les).
Beaulieu (Louis), à Dunkerque.
Beaumont (de), au Cateau.
Beaumont-Flayelle (de), au Cateau.
Bauvin (divers habitans de).
Beauchamp (habitans de).
Belin, receveur de l'enregistrem. au Cateau.
Bellerive (de), propriétaire.
Benoist, propriétaire à Valenciennes.
Berenger, commissaire des fontes à Douai.
Beudon, notaire au Cateau.
Boindes (les habitans de).
Bonnière (Mme), rentière.
Bottin, ex-secrétaire général.
Bourg-Bourg (divers habitans de).
Bricourt de Tantraine, au Cateau.
Bricourt fils.
Briois (de), maire à Salomé.

Boursier (Melchior), à Valenciennes.
Bouvré (Joseph), membre du conseil général à Valenciennes.
Boyard-Solotte, à Armentières.
Brannes, commandant des canonniers.
Brousseque (les habitans de).
Bully (de), payeur de la division.
Buisseret (le comte de).
Bussy (Charles de), chevalier de Saint-Louis à Douai.

Chamouleau-Nées, armateur à Dunkerque.
Camphin-en-Pevele (des habit. de).
Candom de Carsignies, à Ligny.
Capinghem (les habitans de)
Carion, chef des bureaux du payeur.
Caron, à Bouchain.
Carpentier, curé à Templeuve.
Carville, au Cateau.
Chezeng (divers habitans de).
Cogé, maire à Bouchain.
Collard, secrétaire du maire au Cateau.
Collet, au Cateau.
Comphin-en-Ct (les habitans de).
Comines (les habitans de).
Cosing (les habitans de).
Cousin-Hennequant, au Cateau.
Croix (les habitans de).

MM.
Dancoisne, au Cateau.
Danel, procureur du roi.
Dannieux (Bernard), membre du collége électoral.
Daniaux, négociant.
Darnisens de Rachincourt, à Lille.
Deffontaine, maire à Baisieux.
Delavallée, secrétaire général de la préfecture.
Delahaye (Séraphin), propriétaire à Lille.
Deliot (le comte), maire d'Erquinghem.
Demadre de Mouchy (Mlle).
Denkemont (les habitans d').
Denisse, au Cateau.
Derode, percepteur à Solsein.
Deschodt, juge de paix à Terdeghem.
Despinois, à Valenciennes.
Debos, receveur à Lille.
Dolekerinkave (les habitans de).
Dormay (Mme ve), au Cateau.
Douai (des habitans de).
Dronsart, à Bouchain.
Druart, au Cateau.
Drun-Barbieux, à Saint-Amand.
Duhamel, pharmacien à Lille.
Dumancel jeune, à Vatignies.
Dumez, percepteur.
Dunkerque (des habitans de).
Dupéage (Denis).
Duquesne, doyen des conseillers de préfecture.
Duriez (Louis), à Douai.
Duverger, directeur du spectacle.

Eglise réformée de Lille (l').
Ekelbeke (divers habitans d').
Ennetières-en-Vepres (divers habitans de).
Evrard-Rhône, négociant à Valenciennes.
Erquinghem-sur-Lys (des habitans d').
Esquermés (divers habitans d').
Ewbauk (J. F.), à Valenciennes.

Faches (des habitans de).
Fives (des habitans de)
Fizeaux (Charles), à Valenciennes.
Fizeaux (Félix), à Valenciennes.
Flayelle-d'Anjou, au Cateau.
Fleury, propriét. à Valenciennes.
Flobert, directeur des contributions à Avesnes.
Fournis (le baron de), chef de légion.
Frelinghem (des habitans de).
Fremin aîné, de Cambrai.
Fromelles (des habitans de).

Gallande, au Cateau.
Genets (des habitans de).
Ghesquière (de), sous-préfet à Hezebrouk.
Godefroy père, à Lille.
Gossuin, receveur général.
Gravelines (des habitans de).
Greffan, chef de bataillon.
Groza-Chantreuil, au Cateau.
Guadypré (divers habitans de).
Guinard, directeur des droits réunis.
Guyferoux, fabricant de dentelles.

Haghe, au Cateau.
Halluin (des habitans de).
Hamoir (J. F.), à Valenciennes.
Hamoir (Amédée), à Valenciennes.
Hamquart, au Cateau.
Hanquand-Delahaye, au Cateau.
Hazebrouk (habitans de).
Hellin (d'), chef de cohorte.
Hennequant-Cousin, au Cateau.
Hennequant-Pierrard, tanneur au Cateau.
Herlies (des habitans de).
Him, greffier.
Hondscoote (divers habitans de).
Holbecque, notaire à Hondscoote.
Horie, au Cateau.
Houkerque (des habitans de).
Houplein (des habitans de).
Haymille (des habitans de).
Hyalin, au Cateau.

Jacquart, commissaire de police à Lille.
Jeuvernay, directeur des vivres.
Joveneau, au Cateau.

Kalaige-Hennequant, au Cateau.
Kemmy (le baron de), à Dunkerque.
Kylpoller (de), percepteur à Bailleul.

Lagrange de Coupigny, à Douai.

MM.

Lambert (Mme ve), directrice des postes.
Lampret (divers habitans de).
Lamsault (de), propriétaire à Valenciennes.
Lancelle, au Cateau.
Landrecies (divers habitans de).
Laurent, au Cateau.
Linselles (habitans de).
Lécluse (de), à Saint-Amand.
Leclercq, vicaire de Fournes.
Lefebvre (Mme ve), au Cateau.
Lefebvre, négociant à Lille.
Lefort, imprimeur à Lille.
Lelièvre (François), à Valenciennes.
Lelong (Mme ve), fermière.
Leroux-Dusdon, receveur des impositions au Cateau.
Leroy, au Cateau.
Leroy, notaire.
Lesfart jeune, à Mouchin.
Leselles (des habitans de).
Le Thierry-Vinat, membre du conseil municipal.
Libertart, percept. à Beauvignies.
Lille (des habitans de).
Loos (des habitans de).
Loze, pharmacien au Cateau.
Lynde (divers habitans de).

Macard (Jean), à Avesnes.
Macarteau, médecin à Valenciennes.
Magdeleine (des habitans de la).
Mairesse (Mme ve.), au Cateau.
Maland, de Finam, près Douai.
Marechal, pharmacien au Cateau.
Marlier, imprimeur.
Marquette (des habitans de).
Martel (Mme ve).
Massieu, notaire au Cateau.
Mathieu (Léopold), propriétaire à Valenciennes.
Maupassant, à Avesnes.
Mesnil (des habitans de).
Monnaie (les fonctionnaires de la), à Lille.
Mongin-Fondragon (le baron de). à Lille.
Moreau, au Cateau.
Morelle, orfévre au Cateau.
Mortier-Delhaye (Mme ve), au Cateau.
Motte-Fleschère. à Saint-Amand.
Mouchain (des habitans de).
Moucheaux (des habitans de).
Moveaux (des habitans de).

Naveleum, notaire à S. Amand.
Nicole père, négociant à Saint-Amand.
Notaires (les) de l'arrondissement de Lille.
Noyelle (des habitans de).

Orchies (habitans d')
Outerleys, notaire à Cossel.

Paillard, directeur de la poste.
Pezenchies (divers habitans de).
Piat jeune, à Radinghem.
Pietre, au Cateau.
Pigalle, direct. des contributions.
Primesques (des habitans de).
Pitoux-Waincel, négociant à Lille.
Plasse (de), maire à Watrelot.
Poissonnier (Mlle), marchande de toiles.
Prêtre, brasseur au Cateau.
Prissette, à Avesnes.
Prisse (Constant), à Avesnes.

Quesnoy-sur-Deule (des habitans de).
Quecq, propriétaire à Cambrai.

Receveur général (le), pour divers.
Remy-Goris, chirurgien au Cateau.
Reynart, receveur.
Rincheval (Antoine), à Avesnes.
Rocloux, chef de la garde nationale.
Rodinghem (des habitans de).
Rodriguez, au Cateau.
Roubaix (des habitans de).
Rouchin (des habitans de).
Roumy, au Cateau.
Rubrouck (des habitans de).

Sainghem en Vepres (des habitans de).
Saitfart, au Cateau.
Salomé (des habitans de).
Scheppert-Crepy, inspecteur des impositions.
Senelar, commissaire de police à Lille.

MM.
Serret (Pierre), à Valenciennes.
Siméon, préfet.
Sinet (Mme ve), négociant.
Specker (divers habitans de).

Terwagne-Paincaut (Jean), à Valenciennes.
Templemars (des habitans de).
Templeuve (des habitans de).
Thibaut, propriétaire à Lille.
Tourçoing (des habitans de).
Trentefaux, comm. de police à Lille.
Tribunal civil de Lille (MM. les avoués du).

Valenciennes (des habitans de).

Vaumerin-Lindevick, maire à Bailleul.
Verlinghem (divers habitans de).
Verrin, greffier du juge de paix au Cateau.
Versmée, receveur à Dunkerque.
Veudeville (des habitans de).

Watten (divers habitans de).
Warneton (habitans de Bas-).
Warneton (des habitans de).
Wasquehele (des habitans de).
Watignies (des habitans de).
Waterlot (des habitans de).
Wervicq, (des habitans de).
Wumezeele (des habitans de).

## DÉPARTEMENT DE L'OISE.

MM.
Ancel, percepteur à Orvillé.
Attichy (les habitans d').
Audebert, à Cug.
Aux Couteaux (Mme), à Beauvais.

Bachelet, percepteur à Lassigny.
Bardin, percepteur à Vauchelles.
Baton, percepteur à Jaux.
Batton, percepteur à Saix.
Benoît, percepteur à Pontoise.
Beranger et ses enfans, à Beauvais.
Bordeaux, maire de Fresmaux.
Boudin père, percepteur à Boiest.
Boudin fils, percepteur à Droiselles.
Bourgeois, percepteur à Nery.
Braille, percept. à Silly-le-Long.

Chedeville (de), percepteur, à Breteuil.
Chevaliers de S. Louis de Beauvais (les)
Clerel, percepteur à Verneuil.
Cor, percepteur à Crespy.
Cor, percepteur à Boullenoy.
Corbie, percepteur à Pierrefonds.
Cothereau, percepteur à Précy.
Cottret, percepteur à Tracy-le-Mont.
Crinon, percepteur à Bonneuil.

Dalmas, sous-préfet de Compiègne.
Dastier, conservateur des hypothèques à Senlis.
Delayen, percepteur au Grand-Fresnois.
Demoulin, percepteur à Longueil-sur-Oise.
Denel, percepteur à Conchy.
Derichouffle, percepteur à Bussy.
Descheux, percepteur à Avricourt.
Deshayet de Cambrone, propriét. à Arrocez.
Demay, percepteur à Thierry.
Devaux, percepteur à Chantilly.
Dhervillé, percepteur à Mareuil.
Donville, percepteur au Plessis-Patte-d'Oie.
Dreux, percepteur à Chevincourt.
Duerod, percepteur à Duvy.
Dupuy, receveur à Auteuil.
Duquesnel, percepteur à Neuilly-en-Thel.
Duval, receveur particulier à Senlis.
Duvivier, recev. part. à Clermont.

Fauvelle, percepteur à Creil.
Fembert, propriétaire à Clermont.
Ferret, percepteur à Brassense.
Fontaine, percepteur à Morienval.
Fredin, percepteur à Nanteuil.
Froid, percept. à Ermenonville.

Gallé, percepteur à Saint-Vast.
Gibert, percepteur à Decey.
Gibert, receveur général.
Giraut, ingénieur du canal Saint-Quentin.

MM.

Goudouin, à Beauvais.
Groneau (le comte de), préfet.
Guillé, percepteur à Ressons.
Guittard, percepteur à Noyon.

Harlet aîné, percepteur à Langny-le-Sec.
Harlet jeune, percepteur à Eve.
Hermangy (d'), greffier du tribunal de commerce de Compiègne.
Hervey, substitut à Clermont.
Huart, percepteur à Rethondes.

Indercetz, à Beauvais.

Josse, percepteur à Roberval.

Lancry, maire de Compiègne.
Lange, percepteur à Plailly.
Langlois, percepteur à Compiègne.
Langlumé, directeur de l'enregistrement.
Lasne, percepteur à Ecuvilly.
Laurent, percepteur à Puiseux.
Le-Caron de Mazancourt, de Compiègne.
Leclere, percept. à Dreslincourt.
Lecomte, receveur particulier à Compiègne.
Lefevre, percepteur à Betz.
Lemaire, percepteur à Caisnes.
Lemarie, à Beauvais.
Lepelletier de Glatigny.
Leprocest, percepteur à Rivecourt.
Lepront, percepteur à Rivecourt.
Leroy, percepteur à Dominois.
Leroy, percepteur à Dorcy.
Lhuillier, receveur à Compiègne.
Loge de S. Louis à Crespy (la).

Manufacture des tapisseries de Beauvais (M le directeur).
Manufacture des tapisseries de Beauvais (MM. les empl. de la).
Manufacture des tapisseries de Beauvais (MM. les ouvriers de la).
Maréchal, percepteur à Mondescourt.
Margeridou, percepteur à Bregy.
Marin, entrepreneur à Compiègne.
Marin, à Beauvais.
Maricot, à Beauvais.
Marne, percepteur à Drilly-Saint-Georges.

Maucomble (Mlle Louise de), à Beauvais.
Michaux, percepteur à Ognolles.
Millan, percepteur à Croutay.
Millière, à Beauvais.
Monet, percepteur à Chiry.
Morel, percepteur à Francières.

Navier (le chevalier), maire de Morlière.

Oyon, huissier à Manneville.

Paturel, percepteur à Remy.
Paulet, percepteur à Senlis.
Pelletier, percepteur à la Chapelle.
Pernet, percepteur à Bethisy.
Perrier, percepteur à Bray.
Poileu, percepteur à Cires.
Pontalba (le baron de), chevalier de Saint-Louis à Pont-l'Evêque.
Poulle, percepteur à Verberie.
Poulletier (Jean-Baptiste-Simon), propriétaire à Compiégne.
Poulletier d'Entreval, maire de Cambrene.
Poultier, président du tribunal civil de Compiègne.

Quinard, percepteur à Glaignes.

Reau, percepteur à Roye-sur-le-Malz.
Remy, percepteur à Roye.
Rigeasse, percepteur à Autresches.
Rivet, juge de paix du canton d'Etrées-Saint-Denis.
Rollepot (de), percepteur à Pont-Sainte-Maxence.

Saint-Maurice (M. de), à Compiègne.
Saint-Paul (de), receveur particulier à Senlis.

Thierry, percepteur à Margny.
Thiery, percepteur à Moncly.
Thirion, percepteur à Attichy.
Troussel, payeur de la couronne à Compiegne.

Valta, percepteur à Gondreville.
Vaudeville, percept. à Gouvieux.
Vélé, percepteur à Guiscard.

MM.

Velé, percepteur.
Villais, percepteur à Baron.
Villeneuve, percepteur à Cuvilly.
Wable, percepteur à Rouvres.

## DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

MM.

Achille, comte d'Ericq, au bois Guillaume.
Chabrières (le baron de), chevalier de Saint-Louis, maire de Bellesme.
Conseil municip. d'Alençon (le).
Percepteurs de Domfront (MM. les).
Percepteurs de Mortagne (MM. les).
Receveur général du département (M. le).
Receveur particulier de Domfront (M. le).
Receveur particulier de Mortagne (M. le).
Simiane (Mme de) à Collongne.

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

MM.

Alexandre, peseur juré à Béthune.
Attaquant (Mme veuve) de Saint-Pol.
Audibert, nég. à Boulogne.
Baudelet, percepteur.
Baudoin, contrôleur à Montreuil.
Benard, percepteur à Calais.
Bergaigne d'Arras (le comte).
Bernard (de Colonne), à Béthune.
Boitel, percepteur.
Boussemart, directeur du Mont-de-Piété.
Bras, employé au Mont-de-Piété à Arras.
Brassier, contrôleur des contribut.
Brios (de), maire de Brias.
Branquard, propriétaire à S.-Pol.
Brillard (Mme), buraliste.
Bucquières (de la).
Cadzal, Cultivateur à Nozele.
Caron, contrôleur à Aire.
Carré, maire à Concourt.
Cavenel, receveur des domaines.
Cavrois, contrôleur des contributions à Arras.
Chrétien, maire à Gouy.
Collin, percepteur à Calais.
Conseil municip. de Boulogne (le).
Conseil de préfecture du Pas-de-Calais (MM. les membre du).
Corne, receveur princip. à S.-Pol.
Crespin de S.-Pol.
Coupé, ex-religieux.
Courant, contrôleur à Arras.
Cuvillier Dinel, chef de bureau à la mairie, à Arras.
Dauvin, juge de paix à Woil.
Dauzel, contrôleur des contrib.
Daverdoing, maire de S.-Pol.
Defonte, cultivat. à Concourt.
Delambre (Mlle), de Hame.
Delachaise, préfet.
Delmart, payeur général du département.
Deprey, receveur à Saint-Omer.
Detape, notaire à S.-Pol.
Devienne, à Gouy.
Didier, notaire à Saint-Pol.
Donjon, propriétaire.
Dourtre, à Hernicourt.
Dubourg, contrôleur à Montreuil.
Dufresne, à Bethune.
Duhamel (la vicomtesse), à Saint-Remy.
Dutertre, premier adjoint au maire de Boulogne.
Dutremblay, percepteur à Calais.
Effroi, employé au Mont-de-Piété à Arras.
Entraigues (d'), sous-préfet de Saint-Pol.
Ession de Saint-Oeron, sous-préfet à Montreuil.

MM.

Even, à Saint-Pol.

Gallien, directeur des douanes à à Boulogne-sur-Mer.
Garde nationale d'Arras (les musiciens de la).
Gardin (de), à Aix.
Gauthier, contrôleur à Hesdin.
Gellet, contrôleur à Béthune.
Grand-Sire, président du tribunal.
Guffroy, à Aix.
Guffroy, président du tribunal de Saint-Pol.
Gourjet, contrôleur à Béthune.
Guyt, percepteur à Calais.

Hapret, cultivateur à Servins.
Harlé, receveur général.
Hérard, de Saint-Pol.
Herlincourt (d'), maire d'Arras.
Hervel, cultivateur à Servins.
Hachedez, cultiv. à Concourt.
Hubert, direct. des contributions.
Huze, arpenteur.

Jesseine, propriétaire.
Jesseine, propriét. à Saint-Pol.
Joly, recev. particulier à Béthune.
Jouanne, principal du collége à Saint-Pol.
Jouanne, procureur du roi à Saint-Pol.
Jovenet, propriétaire à S. Pol.

Lallart, maire à Arras.
Lalleau (de), maire de Béthune.
Lalon, sous-inspect. des forêts.
Lefebvre, recev. part. à Montreuil.
Legache, prêtre à Servins.
Lhermite, contrôleur à S. Omer.
Lemarié, contrôleur des contributions à Arras.
Lenfant, cultivateur à Servins.
Lerique, garde champêtre.
Letoile, à Hernicourt.
Levert, percepteur à Calais.
Liger.
Linque.
Loge de la Fidélité, à Hesdin.
Lombard, de Saint-Pol.
Lourne ménager.

Mamonet, secrétaire de la mairie de Saint-Omer.
Mancel, percepteur à Calais.
Maniette, employé au Mont-de-Piété à Arras.
Mariette, à Arras.
Masse, juge de Saint-Pol.
Masson, employé des impositions directes.
Méquignon, marchand.
Mesnard, desservant.
Millet, employé au Mont-de-Piété d'Arras.
Mordaque, tailleur à Béthune.
Moronval, employé au Mont-de-Piété à Arras.
Mouton, à Hernicourt.

Neuveglise, substitut à Saint-Pol.

Paix, percepteur à Arras.
Panier, contrôleur à Boulogne.
Parmentier, maire d'Ovignes.
Pecqueur (Mme ve), rentière.
Percepteurs (les) de l'arrondissement de Boulogne.
Percepteurs de l'arrondissement de Montreuil (les).
Petit, employé des impositions directes.
Pionnier, cultivateur à Concourt.
Pierrequin (ve), prop. à Hernicourt.
Poillon, propriétaire à Wavrans.
Poillon, propriétaire à S. Pol.
Poste d'Arras (M. le directeur de la).
Poste d'Arras (MM. les employés de la).

Regnier, commissaire de police à Saint-Omer.
Regnier (Mme), à Gouy.
Robail, propriétaire à Saint-Pol.

Rocquigny de Préville, propriétaire (Mme de).
Rodrigue, juge de paix à Berlincour.
Roler, maire.
Roode, percepteur.
Rose (Mme ve), de Saint-Pol.
Roussel, curé de Watrenuse.
Roussel de Preville (le chevalier).
Roussel de Preville (Mlles).

Saint-Yve, à Gouy.
Salmon, cultivateur à Gouy.
Sauvage, percepteur à Arras.

MM.

Seilliez, percepteur.
Servatins, propriétaire.
Simon, percepteur.
Sta, receveur des domaines.

Tanchon, contrôleur à Saint-Pol.

Ternaux, recev. partic. à Boulogne.
Thibaut, à Saint-Pol.
Tobat, propriétaire à Saint-Pol.

Veniel, à Saint-Pol.
Verhocq (de), maire à Montreuil.
Villain, propriétaire.

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

MM.

André, à Pronsal.

Bideau, à Pronsal.
Buthuel, à Pronsal.

Champanier, à Pronsal.
Couchon, à Pronsal.

Delplume, élève de Juliers.
Dupaturel (Mme), à Ambert.

Jaladon (Mme ve), à Pronsal.

Landriot, imprimeur à Clermont-Ferrand.

Malet de Vendigre, membre du conseil à Pronsal.
Maugerel, à Pronsal.
Morel, à Pronsal.

Pradon, à Pronsal.
Procras, à Pronsal.

Receveur gén. (le) du départem.

## DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

MM.

Casadavant (Jean), Béarnais.

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

MM.

Barbanègre, receveur général.
Barrère, conseiller de préfecture.
Boileau, payeur.

Darbaud-Jouques, préfet.

Dizac, curé à Pouyastrac.
Dupierris aîné, négociant à Tarbes.

Laboulinière, secrétaire général.

Vivant, juge de paix à Brancelin.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

MM.

Delcros-Rodor, commissaire du roi près la monnaie de Perpignan.

Dorly, directeur des impositions indirectes.

Duhamel (le comte), préfet.

Loge des Amis de l'Union, à Perpignan.

Villiers du Terrage, ancien préfet.

## DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

MM.

Alpey, de Strasbourg.
Annel, négociant.

Arnaut.
Augé.

MM.

Bappe.
Barbier, secrét. gén. de la mairie.
Barrois, chanoine honoraire.
Bauer, membre de la Légion-d'Honneur.
Benon, homme de loi.
Bignon, de Strasbourg.
Bochon.

Cadet.
Collain, chanoine honoraire.
Couleaux frères.

Daudet, receveur des domaines.
Delaville, receveur des domaines.
Descharrières, ancien jésuite.
Dietrich, membre du conseil municipal.
Drentz, négociant.
Doumerc-Belon, receveur génér.
Ducros.
Duiave, avoué.

Ferraud, receveur particulier à Salerne.
Ferry, receveur de l'enregistrem.
Fischer, huissier.

Gultermoyel.
Gau frères.
Hallez, adjoint au maire de Strasbourg.
Hallez, notaire.
Harbaner (André).
Heivet (Joseph).
Hermann, juge suppléant.
Hersten, maître maçon.
Hussel, receveur à Haguenau.
Hussel (Joseph).

Kaym.
Koescler.

Lambert, sous-préfet à Weissembourg.
Laurent, notaire.
Laverne de Peyredoselle, rentier à Saverne.
Legoindre, garde-magasin.
Levrault, conseiller de préfecture.
Loge de la Triple-Union, à Weissembourg.

Magnier-Grandpré, député.
Merkel.
Miennet, négociant.
Morslein.
Morrus.

Noel.

Oberlin, juge de paix.
Oltmann, commissaire de police.
Oppermann, négociant.
Ostermann, notaire à Salerne.

Paulus.
Picquet.
Picquart, garde-magasin.
Poinssignon (Antoine).
Poinssignon, curé.
Prodré, adjoint au maire de Strasbourg.

Rebel, membre du conseil général du département.
Rebouillet, instituteur.
Receveur particulier de Weissembourg (le).
Resne (Joseph).
Reissenbrack (Mme).

Saganelle.
Sautier, professeur.
Schuellenbuzel.
Schwesghausen, doyen de la faculté des lettres.
Schweren, receveur de l'hospice.
Schwends père.
Schwiroutz, receveur de l'enregistrement.
Stern, officier de santé.
Stocber, receveur à Weissembourg.
Streiker (Mme ve).
Streffler.

Thomassin, direct. des domaines.

Vineister.
Villemin, sous-préf. de Haguenau.

Waugen de Gerolteck (MM.).
Weissembourg (la ville de).
Weyss, adjoint au maire de Newiller.
Worstadt (de).
Wurmser (le baron Frédéric de).

Zeller (B.), négociant.

## DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

MM.

Bernier, receveur général.
Brunet de Privesac, inspecteur des contributions directes.
Castéja (le comte de), préfet du Haut-Rhin.
De Gillaboz, à Colmar.
Muller (le baron de), maire de Colmar.
Séguret, directeur des contributions directes.

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

MM.

AGRICULTURE de Lyon (la soc. d').
Andrieux, percepteur.

Bataille, percepteur.
Bongy, prêtre de Villefranche.

Carrot, prêtre de Villefranche.
Charvet, prêtre de Villefranche.
Chassagne (le baron de la), à Lyon.
Chatelas, percepteur.

Damis (MM.), de Villefranche.
Dussurge, prêtre de Villefranche.
Duvernoy, ancien curé à Villefranche.

Gailleton, percepteur.
Gairal, sous-préfet de Villefranche.
Genevey, curé à Villefranche.
Girard, de Lyon.
Gurgie, percepteur.
Guyonnet, percepteur.

Humblot, adjoint de Villefranche.

Médecine de Lyon (la société de).
Michon, percepteur.
Mondésert, négociant à Villefranche.
Morel, percepteur à Villefranche.

Nivierre, receveur général.
Noailles (Alexis de), commis. du roi.
Notaires (les) de Lyon.

Pellegrin, négociant à Lyon.
Perraud-Abadier, négociant de Villefranche.

Religieuses, à Villefranche (les).
Religieuses de Sainte-Marie (les).
Remy de Campéon, receveur particulier à Villefranche.
Reveroy (Antoine), à Lyon.
Rivoire (de), avoué à Villefranche.

Sagnier, de Villefranche.

Vesay, négociant à Lyon.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

MM.

ADJOINTS (les) au maire de Gray.
Amey, percepteur.

Bailly, avocat.
Barizier, percepteur.
Baulmont, contrôleur des postes, à Vesoul.
Beaux, arpenteur forestier, à Lure.
Begeat, propriétaire à Lure.
Berthod, maire à Lure.
Blancpied, percepteur.
Boissan, principal du collége de Vesoul.
Bolat-Chauvillerain, propr. à Lure.
Boudat, contrôleur de la marque d'or.
Boudat, secrétaire de la mairie à Vesoul.
Boullier, percepteur.
Bouvenet, percepteur.
Bouverey, percepteur.
Bresson, secrétaire de la préfecture à Lure.
Brouhot, percepteur.
Bruley, percepteur.

Cardot, juge à Lure.
Chardot, percepteur.

MM.

Coëtlosquet (le baron de), sous-préfet à Lure.
Commissaire de police (le) à Gray.
Commiss. de police (le secrét. du).
Contributions directes (MM. les directeur et contrôleurs des).
Contribut.-dir. (M. l'inspect. des).
Coquard, recev. des hosp. à Vesoul.
Crestin, sous-préfet à Gray.

Dodeman, avoué à Vesoul.
Domaines (M. le directeur des).
Domaines (les employés des).
Duboy, juge au tribunal de commerce de Gray.

Eglin, percepteur à Plancher-Bas.

Ferrard, percepteur.
Flavigny (le comte de), préfet.
Flavigny, curé de Vesoul.
Fournier, percepteur.
Fremy (Mlle), propriétaire à Gray.

Gallois, sous-préfet à Lure.
Genevroy, directeur des postes à Vesoul.
Gerard (Jean), chevalier de la Légion-d'Honneur.
Gousset, percepteur.
Gousset, receveur.
Granvelle (de), payeur à Vesoul.
Gray (le directeur des impôts indirects de).
Grobert, notaire à Lure.
Grosey, présid. du tribunal de Lure.

Huvilin, juge suppléant à Gray.

Impositions indir. (le direct. des).
Impositions indirectes (MM. les inspecteur et préposés).
Impositions indirectes (MM. les employés des).
Jacquot, percepteur.

Junot, receveur général.

Lafontaine, propriétaire.
Léné, avoué à Lure.
Loge des Cœurs-Réunis de Vesoul.
Lure (Plusieurs habitans de).

Maire (le) de Gray.
Michel, juge de paix à Lure.
Millot, percepteur.
Millotte, procureur du roi à Lure.
Mongeat, percepteur.
Mougin (Jean), arpenteur forestier à Lure.
Mulot, avoué à Lure.
Multon, percepteur.

Nancey, percepteur.

Paillotet, greffier de paix.
Passay, ingénieur à Vesoul.
Pathiot (ve), propriétaire à Vesoul.
Pechur, percepteur.
Petit, percepteur.
Petit-Renaud, percepteur.
Pinard, propriétaire à Vesoul.
Pommier, percepteur.
Prinet, avoué.

Revan, juge au tribunal de commerce de Gray.
Roussel, professeur au collége de Vesoul.
Rousset, recev. particul. à Gray.
Royer, marchand.

Tranchant, percepteur.

Tribunal civil (le) de Vesoul.

Van Drimey, chevalier de Saint-Louis à Vesoul.
Villervandry (le marquis de), maire de Marny.

Yautey, percepteur.

## DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

MM.

ACADÉMIE de Mâcon (les membres de l').
Adjoints de Châlons (les).
Adjoints de Bourbon-Lancy (les).

Archambeau, ancien maître des comptes.
Arnoux-d'Epernay, chevalier de Saint-Louis.

MM.

Beaurepaire (le marquis de).
Bellocq (Gabriel), sous-préfet à Louhans.
Bidault, propriét. à Montérêt.
Bierzy (la commune de).
Bleton, receveur particulier.
Boudier, procureur du roi.
Branges (de), sous-préfet à Louhans.
Briaud, prêtre à Saint-Pierre.
Broissia (le chevalier de), maire de Chantré.
Bruailles (la commune de).
Bruys, maire de Tramays.
Bulliot, maire de Montbelles.
Bulot, propriétaire à S. Germain.

Canuet, propriétaire à Sagy.
Carrel, maire à Saint-Jean-Lepleche.
Chardonnay-Gabuleau, à Plalles.
Chardonnay-Large, à Plalles.
Chaintré (de), à Chaintré.
Chareat, préposé aux subsistances.
Charmant, maire de Viré.
Charolles (la ville de).
Chevau, propriétaire à Lais.
Clax (la commune de).
Clément (Gabriel), adjoint à Saint-Pierre.
Collége de Louhans (le).
Conseil de préfecture du département (le).
Conseil municipal de Châlons (le).
Courdier, propriétaire à Bois-Jean.
Courdier, propriétaire à Saillenard.
Couchat, notaire à Toulon-sur-Arroux.
Courdier, propriétaire à Frangy.
Cuisery (la commune de).

Danneron, à Plalles.
Delatour, maire de Lugny.
Desabrez, propriétaire à Huilly.
Dode, à Plalles.
Doria, chevalier de Saint-Louis.
Duchamp, notaire à Lugny.

Emiland-Mouchanin, propriétaire à Toulon-sur-Arroux.

Finance-Moncrif (de), adjoint de la comm. de Toulon-sur-Arroux.
Focard, curé de Saint-Pierre.
Fondet, propriétaire à Bellevre.
Fontaine, receveur de l'enregistrement à Lusigny.
Fouilloux, desservant à S. Pierre.

Gaillard, à Plalles.
Galland père, propriétaire à Gigny.
Gauleron, propriét. à Mouhiers.
Gauthier, direct. des impositions.
Germain (le comte), préfet.
Gengoux (la commune de).
Gigny (la commune de).
Guigon, propriétaire à Boulange.
Guyon l'aîné, ancien garde de la porte.
Guillemont, propriétaire à Saint-Usage.

Impositions (MM. les employés des).

Jacob (Claude), propriétaire à Toulon.
Jacob, ancien juge de paix.

Large, à Plalles.
Larmagnac (de), président du tribunal.
Laroux père, greffier du tribunal de Mâcon.
Laroux fils, greffier du tribunal de commerce de Mâcon.
Laurent, greffier à Toulon-sur-Arroux.
Lenard (la commune de).
Lejeune, directeur de la poste à Macon.
Lemaire, de Bourbon-Lancy.
Lemaire, de Châlons.
Loge de la Bienfaisance d'Autun.
Louhans (la commune de).
Lyaulay de Calambes de Bruailles.

Mathieu, maire de Saint-Vincent-lès-Braque.
Michel, propriétaire à Dommartin.
Moissonnière, propriétaire à Mont-Pont.
Montagnon, préposé aux transports militaires.
Moreau, à Plalles.
Montanis (la commune de).
Munier, receveur des contributions.

MM.
Niepre, maire de Plalles.
Notaires de Louhans (les).

Oudot, propriétaire à Savigny.
Olivier, maire de Bissy.

Pagny, juge de paix à Mâcon.
Paray (la ville de).
Perrin, à Plalles.
Pie, commandant la garde nationale à Savigny.
Pierre-Clos (la commune de).
Pommier, juge de paix.
Préfecture de Saône-et-Loire (MM. les employés de la).
Prieur, propriétaire à Cuisery.

Rey, fournisseur des bois de chauffage.
Rigoin (la commune de).
Rodet, à Plalles.
Rolland, maire d'Hurigny.

Saint-Bonnet (la commune de).
Saint-Yar (la commune de).
Seclier, percepteur des contributions à Toulon-sur-Arroux.
Seclier de Giverde, propriétaire à Toulon-sur-Arroux.
Sennecy (la société de l'arc de).
Septier (Guillaume), curé à Toulon-sur-Arroux.

Tarlé, maire à Saint-Pierre.
Tarlet aîné, propriétaire à S. Pierre.
Thuriset, à Plalles.
Tillard, inspecteur des contributions directes.
Tournus (la ville de).
Tramayes (la commune de).
Tribunal de Mâcon (les membres du).
Tribunal de Mâcon (MM. les avoués près du).
Tupinier, secrétaire de la préfecture.
Turbet, payeur du département.

Verdière, curé de Lugny.
Vinbeau-Blagues, juge de paix à Toulon-sur-Arroux.
Viré (la commune de).
Vitalis, directeur des contributions.
Voluet (de), juge de paix.

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

MM.
Adjoint (l') de Genêt.
Adjoints (les) de Mamers.
Allais (Mlle Louise).
André (Mlle). à Sillé-Guillaume.
Anonyme (un) de la commune de Vibraye.
Anonymes (quatre).
Auguy (ve).
Avezé (divers habitans de la commune d').

Baguenier (Mlle), propriétaire à Bonnétable.
Baigneux de Courceval, au Mans.
Ballon (la commune de).
Baratte, notaire à Lude.
Bardet, percepteur.
Bardou père, juge au Mans.
Barré, juge de paix à Mamers.
Barville (ve), à Mamers.
Bataille, boucher.
Bauzon, officier de santé à Sillé-Guillaume.
Bazoge, de Segré.
Bazouche (la commune de).
Bayard de la Vingterie, maire de Sargé.
Beauclair (Julien).
Beauclair (Mme de), à Bonnétable.
Beaudelair, à Teillé.
Beaufils, à Teillé.
Beaufils (René), à Teillé.
Beauvais (de), à Saint-Pol.
Beauvais (de), à Mamers.
Beaussier, maire de Marolles.
Bellenger.
Bellenger, garde champêtre à Teillé.
Bellenger, propriétaire à Pont-Vallain.
Berard frères, à Pont-Lieu.
Bergault, greffier.
Bernay (divers particuliers de).
Besnard, percepteur à Saint-Denis-d'Arques.
Bienvenu, notaire à Mamers.

MM.

Bigot, curé.
Bignon, desservant à Savigné.
Billard (Fleury), employé à la préfecture.
Biré de Fontenay (Mme de), au Mans.
Blin (ve).
Blisson, propriétaire à Pont-Vallain.
Blot, maire de Segré.
Blu (le chevalier).
Bluet, greffier du juge de paix à Lude.
Bodin, maire à Savigné.
Bodin, maire d'Epinay.
Bodin, à Sillé-Guillaume.
Boivin, à Bonnétable.
Boivin, à Coulie.
Bondvin, instituteur à Parigné-l'Evêque.
Bonne aîné, propriétaire à Lude.
Bonnefier, maire à Saint-Gervais.
Bouchard, marchand à Lude.
Boucher-Latouche, notaire à Mamers.
Boucher, secrétaire de la mairie à Mamers.
Bougard, percepteur à Teillé.
Bougart, à Teillé.
Bougler.
Boulay (Mlle), débitante de tabacs.
Boulay, à Mayet.
Boulay-Piard, marchand à la Ferté-Bernard.
Boulay, propriétaire à Pont-Vallain.
Boulard de Lavardin (Mlle).
Bronsard, percepteur des contributions à Boulaire.
Bourcé, propriétaire à Lude.
Bourgine-l'Etang (ve), propriétaire à Sillé-Guillaume.
Bourgoin, à Mayet.
Boutaux, à Saint-Ulphare.
Boutelon, chirurgien.
Bouthier, adjoint à Pont-Vallain.
Boyvier (ve).
Braufay (divers habitans de).
Brault, curé à Saint-Remy de Sillé.
Brébion, à Mamers.
Breton, curé à Savigné.
Breuchef, curé à Pont-Vallain.
Brisson, prêtre à Lude.
Brousset, notaire.
Buon (Marin), de Vallanbain.
Bure, substitut à Mamers.
Busson (Gérard), à Bonnétable.
Butet, propriétaire à Mamers.

Calmir, receveur de l'enregistrement de Lude.
Campeau, ex-maire.
Campeau, notaire à Savigné.
Carel-Lamarre, à Mamers.
Champion de Lavardin.
Chantereau, curé de Rouillé.
Chanteray (dix-sept habitans de la commune de).
Chapelain-Durocher, à Mamers.
Chapelle, curé à Souligné.
Chardon, à Saint-Ulphare.
Charlot, cultivateur à Bernay.
Chaudemance, curé à Mareil.
Chauvel, maire à la Ferté-Bernard.
Chauvin (ve), à Mamers.
Chavaigne (de), maire.
Chemancelier, à Saint-Ulphare.
Chenais (le chevalier), à Mamers.
Chenon, propriétaire à Lude.
Cheron, propriétaire à Bonnétable.
Cherouvrier (Mlle), propriétaire à Chanternay.
Cherrière.
Chevalier de Segné.
Chevalier de Lavardin.
Chevalier, maire de la commune de Chanternay.
Chevalier, maire à Saint-Remi de Sillé.
Chevreau, notaire à Saint-Gervais.
Chevreul, curé à Coulic.
Chevrieux, à Yvré-le-Polin.
Chiconasme, marchand à Pont-Vallain.
Chicault (ve), à Savigny.
Chouanet, juge à Mamers.
Collége (le), du Mans.
Comme, adjoint à Neuvillalais.
Contencin, sous-préfet à Mamers.
Cosson (Joseph), meunier.
Coudray, precepteur à Volnay
Coudreux, propriétaire au Mans.
Couet, percepteur.
Coulombre Duplessis, maire à Sillé-le-Guillaume.

MM.

Coulon ($v^e$), à Bonnétable.
Coulongé (divers habitans de).
Courtilliers (divers habitans de)
Cour d'assises du Mans (la).
Cousin ($M^{lle}$), à Bonnétable.
Crespin de Chere, à Savigné.
Crespin de Chere, fils, au Mans.
Crinnir, au Mans.,
Crochard de Saint-Pol (de).
Curé (le) de Moncé.
Curé (un) du canton de Laferté-Bernard.
Curé (le) de Bonnétable.
Curé (le) d'Aulaine.
Curé (le) de Saint-Marceau.
Curé (le) de Saint-Michel.

Dandigné, maire de Maigné.
Dandigné, maire de Noyen.
Daudin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Debroc, propriétaire à Lude.
Degoulet, percept. à Yvré-le-Polin.
Dhelomeau ($v^e$).
Dehemant née de Flavigny ($M^{me}$), à Saint-Calais.
Dehemant, receveur principal des droits réunis à Saint-Calais.
Delacharbotière, percepteur à Mamers.
Delage, percepteur à Vouvraye.
Delaitre, percepteur.
Delamarre ($v^e$), à Mamers.
Delasavonnières, propriétaire au Grand-Lucé.
D'Elebée, au Mans.
Deloi, desservant, à Mézieres.
Delonglai de Mondragon, à Labosse.
Derouet, percepteur.
Desarée, maire de la commune de Sarcé.
Desservant (le) de Saint-Côme.
Desforges, éx-secrétaire général.
Desmery, payeur au Mans.
Dessay, percepteur.
Dessé, boucher à Bonnétable.
Destrichet, propriétaire à Lude.
Devignole (Chartier).
Disbois, notaire et maire d'Yvré-le-Polin.
Dohin de la Poterie, à S. Pavin.
Dorlange (le chevalier), au Mans.
Dormineau ($v^e$), à Lude.
Douet aîné, maire à Theloché.
Drouault, percepteur à Coulongé.
Drouard, notaire au Mans.
Drouin, percepteur à S. Ulphare.
Dromis, à Mamers.
Dubois, prêtre adjoint à Yvré-le-Polin.
Dubois, percepteur.
Dubois, ancien avocat à Mamers.
Dubois, chirurgien à Laferté-Bernard.
Dubray, percepteur.
Ducan, maire à Chernes.
Dufin, à Coulie.
Dufour, notaire.
Duhoux, percepteur.
Duperrier, prêtre desservant à Lavernes.
Dupont, propriétaire à Bernay.
Duport, prêtre à Dinay.
Dupuy, à Mayet.
Durand ($M^{lle}$), propriétaire au Mans.
Dureau de Montcrif, au Mans.
Duriveau, conservateur des hypothèques.
Duval (François), fabricant de toile.
Duval ($v^e$), à Sillé-le-Guillaume.
Duval, principal du collége
Duvangoin ($v^e$), au Mans.

Emery, greffier à Marolles.
Engoulvent ($M^{me}$), à Sillé-le-Guillaume.
Esnault (François).
Espaulard, conseiller de préfecture.

Fay-Brésardière.
Fay, chanoine.
Fay ($v^e$), au Mans.
Fay, propriétaire.
Filoleau, chirurg. au grand-Lucé.
Filoleau, boulanger à Pontvallain
Flèche (la ville de la).
Fleury, tanneur à Mamers.
Fleury, à Coulie.
Fleury, percepteur.
Foisy (de), au Mans.
Follen ($M^{lles}$ de), à Lude.
Follen (de), aîné à Lude.
Fortin, chirurgien.
Fosset (père), propriétaire.
Foubert, tanneur au Mans.
Fouqué, curé de Lognes.

MM.

Fouray, receveur des contributions à Lude.
Foussard, percepteur.
Fréare, contrôleur de la poste aux lettres au Mans.
Fréson, curé à Sillé-le-Guillaume.
Fresnais, percepteur.
Fretté, marchand cirier.
Fribourg (de), au Mans.

Gabriel, à Saint-Côme.
Gallien, receveur.
Gallois, à Bonnétable.
Gallois, receveur de l'enregistrement à Bonnétable.
Gannichont, marchand.
Gargan, au Mans.
Garnier, percepteur.
Garnier, ancien directeur des domaines.
Garnier.
Garnier, propriétaire.
Gasselin, percepteur à Souligné.
Gâté, juge de paix à Loué.
Gence (divers habitans de).
Gérard, maire à Saint-Pater.
Germain père, ancien contrôleur des aides au Grand-Lucé.
Geslin, maire.
Gilbert, à Coulie.
Ginet, maire de Beaumont.
Girard père, propriét. à Mamers.
Girouardière (de la), à Souligné.
Godefroy, à Boisne.
Godelier, à Vion.
Godelier (Mlles), à Vion.
Gonet, huissier à Mamers.
Gonot, adjoint à Bonnétable.
Gosselin, propriétaire.
Goumenault (ve), à Lude.
Goumenault (Desplantes), à Lude.
Goupil, curé de Courcemont.
Goupil, receveur général.
Gourdin (Mme Adelaïde), propriétaire au Mans.
Gremche, vicaire de Laferté-Bernard.
Gremillon, percepteur à Moncé.
Grignon, maire à Marolles.
Grudin, curé à Yvré-le-Polin.
Gueneau, marchand
Guerin, vicaire à Mamers.
Guillet, huissier à Sillé-le-Guillaume.
Guillenard (Martin), marchand au Mans.
Guinault, juge de paix à Marolles.
Guillot (Mme), à Pontvallin.
Guillot de la Poterie, percepteur.
Guillot de la Poterie, maire à Rouillé.
Guyand.
Guyet, propriétaire à Pontvallain.

Hamon, maire à S. Denis-Dorgues.
Hamon, entreposeur général des tabacs.
Haran, négociant à Lude.
Hardian, prêtre désservant à Coulongé.
Hardouin, à Souligné.
Hardouin, à Bonnétable.
Hardouin (ve Denos), à Mamers.
Hatescare, instituteur.
Henzard Gilles, cultivateur.
Henzard, à Leitté.
Herbet, maire de Coulie.
Herisson de Villiers, propriétaire à Sargé.
Héron, percept. à Yvré-l'Evêque.
Herte-Morville, maire à Vaas.
Hilaire, à Mamers.
Hiron, propriétaire à Sillé-le-Guillaume.
Hivure, de Segré.
Huet, propriétaire.
Huet, à Coulans.
Hulot, percepteur.

Impositions indirectes (les employ. des).

Jamart Félix (Mme) au Mans.
Jamart Félix, au Mans.
Jamin, instituteur primaire à Yvré-le-Polin.
Jaubert, épicier à Mamers.
Joliai, épicier à Mamers.
Jolivet, curé de Saint-Georges-du-Bois.
Joly, receveur à Mamers.
Jouannault (ve).
Jouannaux, à Tillé.
Jouannaux.
Jonin, propriétaire.
Jousset, avoué à Mamers.
Jupteau, ouvrier au Mans.

Labbé, huiss. à Sillé-le-Guillaume.

MM.

Lachesne, curé de Laferté-Bernard.
Lacroix, chapelain.
Lair, percepteur.
Lalande Pierre, adjoint.
Lambert (Mlle), à Coulie.
Lambert, receveur de l'enregistrement à Sillé-le-Guillaume.
Lancelin, tanneur.
Lancelin, notaire au Mans.
Landel, notaire au Mans.
Laneau, greffier à Sillé-le-Guillaume.
Langlois, desservant de Moncé.
Laporte, à Lavardin.
Laporte de Volnay, propriétaire au Mans.
Laubardière, prêtre à Neuville.
Laudies (Mlle Louise), à Bonnétable.
Launay, à Coulans.
Levallard, percepteur.
Lebailleul.
Leballeur, notaire à Mamers.
Leballeur de l'Ille, maire de Lude.
Leballeur Villiers, procureur du Roi à Mamers.
Lebele, chirurgien au Mans.
Lebleu, curé de Souligné.
Leboue, curé à Verneuil.
Lebrive (Mme), de Segré.
Lecamus, propriétaire à Lude.
Leclere (Mme), propriétaire au Mans.
Lecomte, à Saint-Ulphare.
Lecoq père, juge de paix.
Lecoq fils, maire.
Lecoq, à Teillé.
Lecoq.
Lecouble, boulanger.
Ledivin, notaire à Chanternay.
Ledouarin, ingénieur du cadastre.
Ledoux, inspecteur des eaux et forêts.
Lefebvre, tailleur au Mans.
Lefebvre, curé à l'Hommes.
Lefebvre (Louis), cultivateur.
Lefebvre, boulanger.
Lefebvre (Jacques), adjoint.
Lefebvre (Jean),
Lefebvre, maire de Souligné.
Lefebvre, curé à Gênes.
Lefebvre, adjoint à Teillé.
Lefebvre, à Teillé.
Lefeuvre, maire de Bernay.
Lefort, vicaire à Pontvallain.
Lefrançois, à Saint-Ulphare.
Legendre, à Bonnétable.
Legros, à Coulans.
Lejay-Chevreux, maire à Saint-Vincent.
Lelasseux, propriétaire à Noyen.
Lelet-d'Aubigny, receveur de l'enregistrement au Mans.
Leloup (Auguste), au Mans.
Lemaître, de Segré.
Lemarchand, percepteur.
Lemay, propriétaire à Saint-Côme.
Lemercier, maître d'écritures au Mans.
Lemesle, suppléant du juge de paix à Sillé-le-Guillaume.
Lemesle, vicaire à Coulie.
Lemesnagé, curé de Segré.
Lemeunier, à Pontvallain.
Lemire, directeur de la poste aux lettres, à Lude.
Lemore, propriét. à Chanterray.
Lemore (ve), a Bonnétable.
Lenormand, instituteur au Mans.
Lepault, président à Mamers.
Leret, percepteur.
Leroy, maire d'Avizé.
Leroy, greffier à Pontvallain.
Leroy (René), de Mareil.
Lesage (ve), à Saint-Ulphare.
Lesassier, à Bonnétable.
Leteissier, marchand à Bernay.
Letourneau (Mlle), à Bonnétable.
Letourneur-Vossiry, avocat à Mamers.
Leuffroy, directeur de la poste aux lettres au Mans.
Levêque, percepteur à S. Côme.
Lherbette, maire de la commune de Coulongé.
Lherbette, maire d'Issay.
Ligeret (Julien).
Livet, à Bonnétable.
Livet, fils à Bonnétable.
Locard, prêtre à Saint-Vincent.
Lochet.
Loclet, à Teillé.
Loge d'Eleusis (la), à la Flèche.
Loiseau-Lainé, propriétaire à Malicorne.
Loiseau, à Malicorne.
Longlay (de); Saint-Michel.
Longraine, garde-magasin des vivres au Mans.

MM.

Lorieux, propriétaire à Lude.
Luard (du), le marquis.
Luza, à Bonnétable.

Mahoux, propriétaire à Lude.
Maigné à Bonnétable.
Maignet, ancien magistrat à Mamers.
Maire (le), de Mamers.
Maire (le), de Saint-Marceau.
Maire (le), de Mareil.
Maire (le), de Gènes.
Malé, propriétaire à Mamers.
Malbabe, propriétaire.
Malicorne (divers habitans de).
Mareil (divers habitans de).
Mallet, juge de paix à Coulie.
Malter, contrôleur principal à Mamers.
Mansi (Mlle), à Sillé le-Guillaume.
Marquis Ducastel, curé à Marolles.
Maretené (Mme de)
Martener (de), à Saint-Pater.
Martigné, notaire, au Mans.
Martineau.
Martineau, marchand cirier à Sillé-le-Guillaumé.
Martineau, adjoint à Sarcé.
Martineau, adj. à Sillé-le-Guillme.
Mary (Mlle), au Mans.
Mascarel, juge de paix à Sillé-le-Guillaume.
Massat, huissier.
Mayet (la commune de).
Mazel, de Laval.
Mazier, employé des droits réunis.
Meiflet, sous-préfet par *interim* au Mans.
Mercier, maire à Cherancé.
Mercuit, à Mamers.
Merle (Mme), religieuse au Mans.
Mézières (de), directeur des impositions indirectes.
Mézières (la commune de).
Mocquereau, notaire à Sillé-le-Guillaume.
Moisy, percepteur.
Mollet, sous-inspecteur des forêts au Mans.
Moncelet, marchd à Yvré-le-Polin.
Mongendre, huissier au Mans.
Mongnillon, marin.
Montagnac (Mme), ancienne abbesse de la Périne.
Montaillé (la commune de),
Moreau Detouche, propriétaire au Mans.
Moreau, adjoint à Lude.
Moreau, chirurgien.
Morendière, receveur de l'enregistrement à Mamers.
Morice, curé à Mamers.
Morin, cultivateur à Bernay.
Mortier (aîné), orfèvre à Mamers.
Motreuil, à Bonnétable.
Motreul, percepteur à Beaufay.
Moulé (Mlle), à Sillé-le-Guillaume.
Moulins (Mlle), à Coulie.
Moulins, vicaire à Marolles.
Mureau, huissier à Savigné-l'Evêque.

Notaires (les), du Mans.
Neuvivilalais (les membres du conseil municipal de).
Nadot et ses six enfans, à Bonnétable.
Nepveu de Belle-Fille, au Mans.

Ogier père, au Mans.
Orgebin, juge à Mamers.
Osmont, receveur de l'enregistrement.

Pacquier, préfet.
Palfray, empl. à la poste aux lettres.
Pantonnier, à Sillé-Guillaume.
Papin.
Papin-Dugravier, propriét. à Lude.
Pasquier, curé de Voisvres.
Pasquier, adj. au maire de Savigné.
Pasquier, marchand.
Pasquier, à Mamers.
Passe, adjoint.
Patron, pharmacien à Mamers.
Paul (le chevalier), à Chantenay.
Pavée, desservant.
Payen, à Bonnétable.
Péan.
Péan, de Levardin.
Péan, à Teillé.
Pelu (veuve).
Pelinon (de Gènes) père, propriétaire à Mamers.
Pépin, receveur du bureau de loterie au Mans.
Percepteurs de Laferté (les).
Percepteur de Moncé (le).

MM.

Percheron, greffier.
Perdriau, march. à Pont-Vallain.
Perigon, percepteur à Vion.
Perrier, receveur de l'enregistrement à Coulie.
Pesche, pharmacien à Laferté-Bernard.
Petit-Homme, percepteur.
Petit-Homme, greffier de la justice de paix à Mamers.
Petrop, notaire à Coulans.
Pichon, maire.
Piconel-Colin, ouvrier au Mans.
Picot, à Laferté-Bernard.
Piheury de Vivrec, à Lude.
Plancher, recev. des droits réunis.
Plessis, à Bonnétable.
Pleteau, propriétaire à Lude.
Poisson, curé.
Poirier dit Mézières.
Poirier, ancien maire d'Épinay-le-Chevreuil.
Pontonnier, juge de paix à Lude.
Pont-Vallain (quarante-trois habitans de la commune de).
Porson, à Teillé.
Portail à Yvré-le-Polin.
Pottier, maire de Matigny.
Pottier, à Bonnétable.
Pomet, curé à Chanternay.
Poulet, sous-inspecteur des eaux et forêts à Mamers.
Préel, huissier à Coulie.
Prevost, propriétaire.
Provot, notaire et maire à Teillé.
Provost, prêtre à Teillé.
Prud'homme de la Boussinière, maire à Savigny-l'Evêque.
Prytanée de Laflèche (les fonctionnaires du).

Quentin, percepteur à Bessé.

Raison, propriétaire à la Basoche, près le Mans.
Rast des Armands, secrétaire général de la préfecture au Mans.
Rayé, propriétaire à Ruillé.
Regnier, notaire.
Regoint, comm. de police à Mamers.
Regoy, ancien notaire au Mans.
Religieuses (les), de Laferté-Bernard.
Renard, juge de paix à Mamers.
Renanet, entrepos. au Mans.
Ribert.
Richard (Mlle), de Lavardin.
Richer de Montauban, au Mans.
Robin, percepteur.
Roland, prêtre desservant à Sarcé.
Roquemont (veuve de).
Roullet, juge à Mamers.
Ruillé-Devaux, propriétaire à la Guerche.

Saint-Chéren (la commune de).
Saint-Germain-d'Arcé (la commune de).
Saint-Jean-des-Ech. (la commune de).
Saint-Charles (la commune de).
Saint-Marceau (les habitans de).
Saint-Pater (divers habitans de).
Salmon, notaire à Coulie.
Salmon, à Coulie.
Sarcé (Mlle de), à Lude.
Sargé (la commune de).
Savary (de), au Mans.
Savonnières (de), à Lude.
Saillac (de), au Grand-Lucé.
Simon, à Mayet.
Sœleines (de), au Mans.
Sous-préfet (le) de Saint-Calais.
Suavin, curé de Savigné-l'Evêque.

Tacheau, juge de paix à Bonnétable.
Tallobre, conservateur des hypotèques à Mamers.
Tamise (la commune de).
Tarrot (veuve), à Sillé-Guillaume.
Tartarin, percepteur à Noyen.
Teillé (divers habitans de la commune de).
Tendron, marchand à Lude.
Tendron, offic. de santé à Coulans.
Tétu, à Coulans.
Thériot, à Bonnétable.
Thermeau, propriét. à Lude.
Thoré, négociant à Lude.
Tison, juge de paix.
Tison, maire de Pont-Vallain.
Tireau, maire à Lavardin.
Touche Moreau (veuve de), propriétaire au Mans.
Toulis, maire de Saint-Côme.
Traguet, directeur de la poste aux lettres à Saint-Calais.
Tréboil, propriét. à Mamers.
Tribouillard à Bonnétable.

MM.
Tricot, huissier à Loué.
Trigers (fils), recev. à Mamers.
Tronchet (les habitans de la commune de).
Turquety, marchand.

Vaal (divers habitans de la commune de).
Vacquier (Mme), à S.-Calais.
Vacquier, à Saint-Calais.
Vasseur, maire de S.-Ulphare.
Veillard, maire de Neuvillalais.
Vernech (la commune de).
Verron (la commune de).
Versillé-Barré, géomètre à Laferté-Bernard.
Vetillard, à Pont-Lieu.
Viateur, percept. à Pont-Vallain.
Viellaqueux, propriét. à Mamers.
Viment, percepteur.
Viré (la commune de).
Voisin, garde partic. à Lavardin.
Voisin, officier de santé à Lavardin.

Yvré (les habitans de la comm. d').

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

MM.
A*** (Mlle).
A. B. L.
Aboville (le comte d'), pair de France.
Académie royale de Musique.
Achille des Chapelles, à Nivilliers.
Adjoints (les) des douze arrondissemens.
Adoubeduc d'Erouville.
Agasse, notaire.
Agens de change (les) de Paris.
Allard du Haut-Plessis, rue de Buffaut.
Alluard, ancien notaire à Montreuil.
Andrey, employé dans les bureaux de la guerre.
Anglès (le comte), préfet de police.
Anisson-Duperron le chevalier), maître des requêtes.
Anonymes (deux).
Aramon (le marquis d').
Argence (le comte d').
Arnault (le comte d').
Arnoult.
Arnoult (l'abbé), rue du Grand-Chantier.
Arnould de Sartionville, rue Neuve-des-Petits-Champs.
Aubert, rue du Figuier S. Paul.
Aubry, ex-directeur des postes à Munster.
Augé.
Auguier, administrat. des postes.
Auguste, écolier.

B***
Badoux.
Bagnères, rue de l'Union.
Ballet, notaire honoraire.
Ballet (Hippolyte), écolier.
Bapt, command. le 2e bat. de la 4e légion de la garde nationale.
Barras (de), rue Cassette.
Barbantane (la marquise de).
Barbaud, juge de paix.
Barbier, marchand de vins, rue aux Fers.
Barenteau, empl. à l'administration des domaines.
Baron (le baron), chevalier de Saint-Michel, directeur du Mont-de-Piété.
Barrairon, conseiller d'Etat.
Barry, archiviste du cabinet.
Barthelemy (le comte), pair de France.
Basset.
Bâtimens civils (les inspecteurs des).
Bauchet, curé de Notre-Dame.
Bauve (de), fabricant de chocolat.
Bayard, fournisseur des vivres-viande.
Bazaine (MM.), ingénieurs des ponts et chaussées.
Bazin, rue de la Michodière.
Beamisch (Ch.), propriétaire.
Beaulieu (Mme de), rue Poissonnière.
Beaumont (de), imprimeur, rue des Boucheries.
Beausset (le cardinal de), ancien évêque d'Alais.

MM.

Beauvillard, rue Pavée S. André-des-Arcs.
Beaux-arts (les professeurs de l'école royale des ).
Bec-de-Lièvre (le marquis), chevalier de Malte.
Becquet, rue de la Chaussée d'Antin.
Bégouen (le comte), conseiller d'Etat.
Bellart, procureur général.
Bellart, avocat.
Belliard, chevalier de Saint-Louis.
Bessigny (le vicomte).
Bennezet, aubergiste.
Bergen, directeur des hospices.
Bergeon (Mme), rue de Seine.
Bergon (le comte), directeur des eaux et forêts.
Berlier de Roville.
Bernard, fermier-régisseur des jeux.
Berry, employé au trésor.
Besson-Lacombe, rue Neuve-des-Bons-Enfans.
Beuvry (Mlle), lingère.
Bienaimé, juge suppléant.
Bienaimé, avocat.
Blacas (le comte de), ministre secrét. d'Etat de la maison du Roi.
Blache-d'Harancourt (le marquis).
Blair (de), conseiller d'Etat.
Blanc, avocat, ex-commissaire du Roi.
Blanchardon, propriétaire.
Bloemaert, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 60.
Blondel, ancien receveur des contributions directes.
Blondel, ex-bénédictin, Hospice des Ménages.
Boby (Mme), rue de la Paix.
Bodeau.
Bodin (Mme), artiste du Vaudeville.
Bonjour, employé à la marine.
Bonnay (le marquis de), pair de France.
Bonnechose frères, à Passy.
Bonnecourse (ve de), née Leblanc de Castellan.
Borel, conseiller à la cour de cassation.
Borié, avocat, rue Neuve-des-Petits-Champs.
Boscary (ve).
Boscary, auditeur au conseil d'Etat.
Boscheron, membre du conseil général du département.
Bortée, administrateur des poudres et salpêtres.
Bouilhot, directeur des hospices.
Bouilly, homme de lettres, rue Sainte-Anne.
Boulanger, inspecteur général des postes.
Bouré, négociant, rue Mêlée.
Bouriat, pharmacien, rue du Bac.
Bourquin, marchand-boucher.
Bournical de Saint-Genié, ancien employé de la marine.
Bourniel-Lagardie.
Bourriot.
Brefort (le chevalier), négociant rue de l'Echiquier.
Breton, notaire, pour un anonyme.
Brevannes (le baron de).
Briant, entrepreneur de charpente.
Bricon.
Brienne, rue de Condé.
Broche de l'Ille, ancien magistrat.
Broquet (Angélique) Mlle.
Brue-Signy (le vicomte de).
Brun père, rue Saint-Denis.
Brunetière, avocat, tuteur du légataire universel de M. Vigier.
Bunel, sous-chef aux droits réunis.
Buquet, serrurier rue des Canettes.
Butet, chef d'institution à l'école polytechnique.
Buteux, rue de Bagneux.

C***
Cabanne (Henri), négociant, rue Saint-Joseph.
Cabarrus, négociant rue de la Concorde.
Caccia, banquier.
Cacira-Blomaert, banquier.
Cadore (le duc de).
Caillard, employé aux relations extérieures.
Calemberg (la baronne de).
Cambacérès, ex-archichancelier.
Caneville, rue Saint-Denis.
Cannet, docteur en médecine.
Cannet père.
Cannet fils.
Cany, sous-chef au trésor royal.

MM.

Caraman (le comte Maurice de).
Cariquant.
Carmer, rentier rue Bleue.
Carpentier (Mme), rue Princesse.
Carré, anc. greff. de la cour royale.
Carson.
Caudron (Julie), femme de charge (Mlle).
Cauthion, capitaine de la 3e compagnie du 2e bat. de la 4e légion de la garde nationale.
Cavillier, chef de bureau.
Caylus (de), maire de Saint-Maur.
Cazati (Jean-César), avocat.
Cerclier, rue du Four.
Chabrol (le baron), préfet de la Seine.
Chabry, employé rue Froidmanteau.
Chalandre (Mme), sage-femme.
Chamilly-d'Offremont (Mme).
Chamouland (François), place du Louvre, n° 12.
Champagne (Mlle), née Ranillon.
Champcenetz (le marquis de), gouverneur des Tuileries.
Channy (le chevalier Constantin de), chef de la 1re division, préfecture de police.
Chapitre métropolitain (le).
Chaptal (le comte), pour le sénat.
Charette de la Colinière (la marquise de).
Charpentier de Sanitot, électeur.
Charvin, propriétaire, faubourg Saint-Denis.
Chasrabilles (la marquise de).
Chasteloger (le marquis), rue Basse-du-Rempart.
Chastenay-Puységur (le comte de).
Chaunel, propriétaire, rue de Richelieu.
Chayolle, rue des Fossés-Montmartre.
Chayron (l'abbé), vicaire de Bonne-Nouvelle.
Cheddé, ancien officier commensal de la maison du roi.
Chefdeville, propriétaire.
Chemin, rue Saint-Honoré.
Chesnel de Vo eclery, rue Sainte-Avoie.
Cheuvreux, marchand, rue du faubourg Saint-Martin.
Chevigny (le vicomte de), gentilhomme breton.
Chevreuil, limonadier.
Chevalier, employé rue Sainte-Croix.
Chevalerie, dessinateur, rue Saint-Denis.
Chimay (le prince de).
Chiquet.
Choiseul-Praslin (le duc de).
Ciceron, administratenr de l'école polytechnique.
Clair (C. J. M. de St-), chevalier de Saint-Louis.
Claye (Remi), négociant, rue Sainte-Avoie.
Clerisseau, au lycée de Henri IV.
Clermont-Crevecœur (de).
Cœurs-Unis (la société des), O.·. de Paris.
Cœffier frères, négocians.
Colleau, rue Neuve-des-Petits-Champs.
Colon, chirurgien du roi.
Combe (ve).
Comédie française (les sociétaires de la).
Commissaires-priseurs du département (les).
Conci rge de la mairie du 2e arrondissement (le), ancien serviteur du roi et de la reine.
Conseil du roi (les avocats au).
Contades (le comte de), pair de France.
Contant, caissier de l'administration des douanes.
Corbeaux de Vaulxert (la marquise de).
Corbeaux de Vaulxert (le marquis de)
Corneille (Mlle), rue Neuve-Saint-Eustache.
Cornet (le comte), pair de France.
Corps-Législatif (les députés des départemens au).
Couperin, ancien organiste de Louis XVI.
Cour de cassation (les magistrats de la).
Cour de cassation (les avocats d la).
Cour royale (chambre des avoué près la).
Cour royale (avocats snsbtituts à la).

MM.

Cour royale (avocats-généraux à la).
Cour royale (le procureur-général à la).
Cour royale (le greffier en chef).
Cour royale (les conseillers auditeurs de la).
Cour royale (les conseillers de la).
Cour royale (les présidens de la).
Cour des comptes (le président et les magistrats de la).
Cour des comptes (les employés de la).
Courtiers de commerce (les).
Courtin, ancien commissaire à terrier.
Courtin, rue Bleue.
Cousin, notaire, pour diverses personnes.
Crépin, peintre de la marine.
Crevat, rue Bourg-l'Abbé.
Crillon (de).
Crillon (le duc de).
Crouy-Chanel (le comte de).
Crucius de la Croix.
Cugnac de Dampierre (le marquis de).
Cugnac de Dampierre (la marquise de).
Curés de Paris (les).
Curmes, notaire.

Dagier-Dedelay (le comte), chevalier de Saint-Louis.
Dambray.
Dames inconnues (trois).
Dames (les) des maisons de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry.
Damin, sous-chef au ministère de l'intérieur.
Dandrezel (l'abbé), inspecteur général des études.
Dantigny, rue Thiroux.
Darbaud, chef de division au ministère de l'intérieur.
Darçon (v^e), née Jaloux.
Darentières, rue Caumartin.
Darlincourt, rue Thiroux.
Darmont, teinturier.
Darrouville.
Dastier, entreposeur de tabacs à Paris.
Dattes de Luttange.
Dauprat, de l'Académie royale de musique.
Dauvet (le comte).
Déa, commissaire priseur.
Debrecy (le chev.), lecteur du roi.
Debré (Sophie).
Debure, libraire à la bibliothèque royale.
Declerq, conseiller aux prises.
Decroix (le comte), pair de France.
Defresne, sous-chef à la préfecture du département.
Degueroult, ancien élève de l'école militaire.
Delabaume, entreposeur de tabacs à Paris.
Delaborne, adjoint au maire du 10e arrondissement.
Delaboutraye (Jules), chef d'escadron d'état-major de la garde nationale.
Delabrousse, ancien président de la chambre des comptes.
Delabruère (le chevalier), gentilhomme ordinaire du roi.
Delachâtre (le duc).
Delachenaye, avocat.
Delacourtie, ancien procureur au parlement de Paris.
Delacroix, notaire.
Delacroix (Mme).
Delahaut.
Delaistre, maître des requêtes du département.
Delamarie, rue de Condé.
Delamartillière (le comte), pair de France.
Delanoux (Mme), rue des Saints-Pères, n° 7.
Delapanouse (Joseph), chevalier de Saint-Louis.
Delarivalière (le comte).
Delarue (le chevalier).
Delasalle, propriétaire rue Blanche de Castille.
Delascimé, rue Duphot.
Delatour (la comtesse), née Soyecourt.
Delatour de la Boulié père.
De la Tour-du-Pin-Gouverney (Mme la comtesse douairière).
De la Tour-du-Pin (le marquis), pair de France.
Delavieuville (Mme).
Delavieuville (le chevalier).

MM.

Delaviolaye (Mme).
Delcambre, rue de Buffaut.
Délégués (les) des propriétaires et loueurs de voitures.
Déleindre, sous-chef à la poste aux lettres.
Delépine (Mme).
Delépine (M.), directeur de la Monnaie.
Delessert, banquier.
Delorme, avocat.
Demerières Sainte-Croix, chevalier de Saint-Louis.
Derans (Mlles), anc. chanoinesses.
Deschamps-Basselat, écuyer du roi.
Desenne, chef de l'imprimerie royale.
Desgraviers (Mme), propriétaire rue des Vosges.
Deshaules.
Deshaies, notaire.
Desmassues, barrière du Trône.
Despiés (le comte).
Dessus-Lamarre, rue de Beaune.
Desvignes (Mme), rue Mèlée.
Detassenne.
Devarennes, rue du Coq-Saint-Jean.
Deveriche, caissier, rue du Caire.
Devigneau (le baron).
Devigny, chevalier de S. Louis.
Devigny fils.
Devillefranche (le marquis), membre de la chambre des députés.
Dillon (le comte de).
Direction générale du commerce (les employés de la).
Dineumatin.
Dolomica (le marquis de).
Do***
Dosfant, rue des Poulies.
Dossin, rentier, rue Feydeau.
Douet de la Boulaye (Mme), rue de la Planche.
Drappier, maître tailleur rue Saint-Honoré.
Drappier, ingénieur des ponts et chaussées.
Dreux-Brézé (le marquis de).
Drevet, propriétaire.
Drouard.
Dubois-Foncon, dentiste du roi.
Dubois de la Touche, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.
Dubosc, instituteur.
Dubourot (ve), née Prevot.
Dubure de Mareussy.
Dubuisson, administrateur provis. au trésor royal.
Dudoyer (Mme), boulevard du Temple.
Dufour.
Dufourny, membre du comité des souscripteurs.
Dufranchet, chevalier de Malte.
Dufresne, contrôleur au bureau de garantie.
Dulong, chapelier, rue S. Denis.
Dumesnil-Dufresne (Mme), douairière.
Duminage, rue Thiroux.
Dumont, peintre du roi.
Dumoucel (le comte).
Dunepart, ancien curé, rue de Vaugirard, nº 20.
Duperney (Mme), rue des Quatre-Vents.
Dupin, agent de change.
Dupoirier, hôtel de Béthune.
Dupont, receveur des rentes.
Dupont (le comte), pair de France.
Dupont de Nemours, conseiller d'Etat.
Durand (le baron), ambassadeur, place Vendôme.
Durand, graveur, rue S. Martin.
Durand, instituteur, rue du faubourg Saint-Martin.
Durosne, distillateur, rue Aubry-le-Boucher.
Duthu, rue Saint-Denis.
Dutremblay, direct. général de la caisse d'amortissement.
Duvergier de Hauranne, questeur de la chambre des députés.
Duvernois, maire de Pierre-Fitte.

Ecole polythecnique (l').
Emigré (un ancien).
Epicerie de Paris (Bureau du commerce de l').
Esmangard, de Bournonville.
Etienne (Mme).
Eusebe de Blie, rue Meslée.

Faculté de droit (les professeurs de la).

MM.

Faivre, propriétaire, rue Martel.
Falletant (le marquis de).
Falsan, négoc. rue Saint-Denis.
Faubert, rue des Gr.-Augustins.
Faureau-de-Latour, avocat à la cour de cassation.
Ferrand (le comte), ministre d'Etat.
Ferté, commissaire de police, rue Feydeau.
Féletz (de), à la bibliothèque Mazarine.
Fisquet, membre de la commission des secours.
Fleury (Mme), rue des Poitevins.
Fontanes (le marquis de), pair de France.
Fontenelle (Mme et Mlle de).
Forget, rue Neuve-Saint-Augustin.
Formentin, sous-chef aux droits-réunis.
Fortin, pharmacien, rue de la Paix.
Framery d'Ambrencq, consul à Kœnisberg.
Francs-Maçons (les), troisième degré du rit écossais.
Frappier, caissier des postes.
Fréchot (Mme), rue du Four-S.-Germain.
Frenot, propriét. rue S. Jacques.
Fregose (le baron de).

Gageat, employé de la guerre.
Gail, membre de l'institut.
Gaillard, entreposeur de tabacs à Paris.
Galimard, architecte.
Garaud.

| | |
|---|---|
| Garde Nationale. | 1re Légion. |
| *Id.* ——— | 2e. ——— |
| *Id.* ——— | 3e. ——— |
| *Id.* ——— | 4e. ——— |
| *Id.* ——— | 5e. ——— |
| *Id.* ——— | 6e. ——— |
| *Id.* ——— | 8e. ——— |
| *Id.* ——— | 9e. ——— |
| *Id.* ——— | 10e. ——— |
| *Id.* ——— | 11e. ——— |
| *Id.* ——— | 12e. ——— |

Garnier, fondeur en caractères d'imprimerie.
Gasville, (le marquis de).
Gautier-du-Poëte, ancien conseiller au parlement de Provence.
Gayet, caissier des hypothèques.
Gendron, ancien contrôleur des officiers de la Reine.
Germon. négoc. rue Saint-Denis.
Gevaudan, adm. des messageries.
Gevaudan (Mme).
Gignet, rue des Prêcheurs.
Gilbert, rue du Croissant.
Gindicelly, rue Poissonnière.
Girault, ancien secrétaire de la Chancellerie.
Giresse de Labeyrie, secrétaire des commandemens de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.
Goëtz, receveur du premier arrondissement de Paris.
Gonniau, ancien procureur des comptes.
Gory (le chevalier de), porte-manteau de Mgr le duc de Berry.
Gosselin (Mme), rue S. Martin.
Gossuin, auditeur au conseil d'Etat.
Gossuin, adminis. gén. des forêts.
Grandet de la Villette, rue Mêlée.
Greffe (les employés du).
Grille, chef du bureau des beaux arts au ministère de l'intérieur.
Grimaldy (le chevalier de), ancien officier de la marine.
Grimberg (le comte de), et ses cinq enfans.
Grimberg fils (Charles de).
Griois, de l'anc. vannerie du Roi.
Guibon, principal clerc de M. Jallabert, notaire.
Guichard (l'aîné), négociant, rue Saint-Jacques-la-Boucherie.
Guidon, négociant, rue S.-Denis.
Guillaum, emaître-charpentier entrepreneur de travaux publics.
Guillemot, capitaine de la 3e compagnie du 2e bataillon de la 4e légion de la garde nationale.
Guillonnet de Senac, docteur.
Guillorte de Beaucourt, avocat.
Guizot, secrétaire général du ministère de l'intérieur.
Gunchy Louise (Mlle de).
Guyot, rue du Mouton.
Guyton de Morveau, administrateur des monnaies.

Halles de Paris (les marchands de toile des).
Halle à la farine (les facteurs et factrices de la).

Halma (l'abbé), bibliothécaire à Sainte-Geneviève.
Halphen, joaillier.
Hamelin, rue d'Amboise.
Hamot de Marcourelle.
Hanache (la marquise d').
Hapdé, auteur du Panache blanc de Henri IV.
Harambours, rue des Martyrs.
Harcourt (le marquis d').
Hauterive (le comte), ancien conseiller d'Etat.
Hautfort de Champein (le $c^{te}$ de).
Hébert Elisabeth (S. M.).
Henrion, propriétaire, rue Mêlée, n° 26.
Henry, chef de division à la préfecture de police.
Héricart de Thury, ingénieur en chef des Mines.
Herman, ancien consul général.
Heron-de-Villefosse, maître des requêtes.
Herwyn (le comte), pair de France.
Herwyn (le baron).
Hoffman, rue des Petits-Augustins.
Hottinguer, banquier.
Huat, receveur des rentes, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
Huguet-Duvivier, rue neuve du Luxembourg.
Huzar, propriétaire, rue du Bac.

Ibert, rue S. Germain-l'Auxerrois.
Institut royal de France (les membres de l').

Jacquinot-de-Pampelune, substitut du tribunal de première instance.
Jamin (Jean-James), propriét.
Janet, marchand de musique du Roi.
Janon.
Jeantet, bottier.
Jehannot, payeur général des dépenses des ministères.
Johannie, artiste de la manufacture de la Savonnerie.
Joiron, employé au ministère de la marine.
Joubert.
Jousseau.
Journal des Débats (les propriétaires du).
Juges de paix de Paris (les).
Juillemer, fils d'un garde-du-corps.
Jullien, capitaine de la $1^{re}$ compagnie, $2^{e}$ bataillon, $4^{e}$ légion.

Keuly ($M^{lle}$), au conservatoire de musique.
Kraytter (J. J.) rue d'Anjou S. Honoré.

L***, ancien préfet.
Labbat, rue Saint-Honoré.
Labbé ($M^{me}$), née Daubonne.
Lacaze, chirurgien en chef de l'hospice de Beaujon.
Lacretelle jeune, membre de l'institut.
Lafolie, conservateur des monumens publics de Paris.
Lafolie, receveur particulier des contributions directes à Ivri.
Laffon-Ladébat, ancien député de la Seine et de la Gironde.
Lagrenée, agent de change.
Laisné, notaire à Paris, et son étude.
Lallemand, professeur d'écriture.
Lancelin, examinateur de la marine.
Lancelin fils, professeur de navigation.
Lancelot-Dulac ($M^{lle}$ Désiré).
Lonchamps, chirurgien-major.
Langlois (Michel), rue du Petit-Bourbon.
Langrault aîné.
Lapeyrière, receveur général de la Seine.
Latapie, inspecteur général des douanes.
Laurent (de Saint-), inspecteur au trésor royal.
Lazard, joaillier.
Leblanc de Guilly, rue Montmartre
Lebœuf ($M^{me}$), lingère de MONSIEUR.
Lebœuf, tapissier.
Lecomte ($M^{lle}$), cloître Saint-Méry.
Ledreux, ancien greffier au parlement.
Leduc, rue de Condé.
Lefebvre, régisseur à Ormesson.
Lefort, place Vendôme.
Lefrançois, rue Saint-Denis.

MM.

Legendre fils, propriétaire, rue S. Martin, n° 235.
Legentil, premier clerc de M. Camuzat, notaire.
Legrand-Lemor, négociant.
Legroing de la Romagere (le vicomte).
Legroing de la Romagère, nommé à l'évêché de Saint-Brieux.
Lemarquant, marchand rue de Bussy.
Lemoine, avocat, rue des Cinq-Diamans
Lemonnier, administrateur du trésor royal.
Lemontey (le chevalier), légionnaire.
Lenoble, rue S. Honoré, n° 343.
Lenoir du Bullon (v$^e$).
Le Normant, imprimeur, rue de Seine.
Lepine (Auguste).
Lequesne, notaire, pour un anonyme.
Lerat de Magnitot, juge de paix du 2$^e$ arrondissement.
Leroux, banquier, rue de l'Echiquier, n° 35.
Leroux (M. et M$^{me}$), propriét.
Leroux de Vieuville, chevalier de Saint-Louis.
Lesour, régisseur de la manufacture royale des tabacs.
Letellier, chef d'institution, et pour ses élèves.
Létenderie (la marquise de).
Levesque, chef de bureau au ministère de la guerre.
Leyssus, receveur des octrois.
Lhéritier, ancien notaire, rue de la Verrerie.
Lilliers (le marquis de).
Littardi (comte de), trésorier du ministère de la police générale.
Loge maçonnique d'Anacréon (la), O.·. de Paris.
Loge des Admirateurs de la nature (la).
Loir, entreposeur de tabacs à Paris.
Lolive (M$^{lle}$), lingère de S. M.
Longitudes (le bureau des).
Lormeau (v$^e$), rue de Sèvres.
Louvois (le marquis de), pair de France.
Lubersac (le comte François de).
Lubersac (le vicomte de).
Lucas, marchand, rue Pastourelle.
Lycée de Louis-le-Grand (le).
Lycée de Henri IV (le).

Magimel, ancien libraire.
Magnan, médecin.
Main.
Mailes.
Maine-Glatigny, notaire.
Maire, fabricant de nécessaires du Roi.
Maires (les) des arrondissemens de Paris.
Maire (le) de Thiais.
Maisoncelle (la), rue Saint-André-des-Arcs.
Malatic fils (de), maître des requêtes.
Mallespine (de), propriétaire, rue Saint-Marc.
Mallet, membre du conseil général du département.
Maudoux (v$^e$).
Manne, avocat à la cour royale.
Manufacture roy. des Gobelins (la).
Marcatte-Sainte-Marie.
Marchand, sous-chef à la banque de France.
Maréchal, propriétaire, rue Quincampoix.
Maréchaux, rue Poupée.
Margottet, sous-chef à la préfecture du département.
Margueré, avocat.
Marquet, employé a l'administration des Tontines.
Martellière (le comte de la), pair pair de France.
Martin, ex-carme.
Martin, emballeur.
Martin, perruquier, place des Invalides.
Masson (M$^{me}$).
Masson, charcutier.
Masson, greffier de la justice de paix du 2$^e$ arrondissement.
Mauclerc, directeur de l'institution des sourds et muets.
Maucassin, limonadier.
Mauduit-d'Hainceville.
Mauduit, chef de bur. à la marine.
Maureville (M$^{me}$), faubourg Saint-Honoré.

Maurey, avocat à la cour royale.
Maury, rue Cassette.
Maximier, conseiller à l'université.
Menou (le comte Maximilien de).
Mentque (de), ancien conseiller au grand conseil.
Merault, commissaire priseur.
Mercier.
Mercier, employé à la Monnaie de Paris.
Menidosne.
Messageries (administration générale des).
Metman, commissaire liquidateur à l'imprimerie royale.
Meulan (de), rue de Surêne.
Meunier, notaire.
Michel, receveur des rentes.
Miel, chef de division à la préfecture du département.
Millard père, ancien magistrat.
Miller de Précare, ancien magistrat.
Millot, négociant, rue du Helder
Milhomme.
Ministère de la guerre (les employés du).
Mira (v^e^), rue Montmartre.
Moinard (M^me^ Victoire), femme Huet.
Moisant, notaire, rue Sainte-Marguerite.
Mönchy, aubergiste.
Mongin et Clémandot (MM.).
Montaland, rue Saint-Denis.
Montamant, membre du conseil général du département.
Montbazon (de).
Montet, copiste de musique
Montlezun (M^me^ de).
Montlezun (M^lle^ de).
Montmorency-Morrès (le chevalier de), colonel d'état-major, boulevard des Invalides.
Montmarin (de) fils.
Montrond (la comtesse de).
Morat, chevalier de l'ordre du roi.
Morel de Vindé, pair de France.
Moulin, docteur en médecine.
Mouredon (Henri), élève du lycée Henri IV.
Mourel.
Mure, rue des Fossés-Montmartre.
Mure.
Musiciens (les) de la chapelle du roi.
Musnier-Lherable, procureur-général du conseil de S. A. R. Monsieur.
Musnier-de-Plaigne, avocat.

Nadal (M^me^), rentière.
Narabutin (M^lle^), rue des Prêcheurs.
Narbonne-Pelet (la vicomtesse de).
Nau de Champlonie (MM.).
Naudet de Courbois, contrôleur de la maison du roi.
Navigation (les employés de la).
Néron, rue de Miromesnil.
Nicot, au comité des subsistances, rue Verte.
Noailles (le comte de).
Noël (François), conseiller de l'université.
Nogué de Meyrac.
Nonant (le comte).
Notaires (les) de Paris.
Nourris de Folleville.

Officiers (les) des maisons de LL. AA. RR. M. le duc et M^me^ la duchesse de Berry.
O*** (M^me^), rentière.
Ormesson (le marquis d'), rue Hauteville.

P*** (la vicomtesse de).
P*** (M^lle^).
Pacquier, secrétaire des commandemens de feue la comtesse de Provence.
Particulier (un) attaché à la famille royale.
Pastoret (le comte de), pair de France.
Patté, juge de paix à Villejuif.
Patu (de), gentilhomme ordinaire du roi.
Paul (de Saint-), avocat.
Paulée, ancien négociant, rue du faubourg Saint-Honoré.
Pauquet de Ville-Juste, rue des SS. Pères.
Pécourt, rue Montmartre.
Pellerin, étudiant en droit, rue Saint-Honoré.
Pellicot de Saillans (l'abbé), chanoine honoraire.

MM.

Pépin, rue Mêlée.
Pérignon, ancien notaire.
Pérignon, membre du conseil général du département.
Pérignon, peintre.
Perrod, notaire.
Perron, horloger.
Peyre, homme de lettres.
Philippoteaux, ancien sous-préfet.
Philipot, tailleur rue Dauphine.
Pierecourt (le marquis de).
Pierot père.
Piis (le chevalier de), à Montmorency.
Pinart, juge de paix au 1er arrondissement.
Pitois.
Plainquet frères, rue du Mont-Blanc.
Plaisance (le duc de), père.
Plaisé, peintre à Sceaux.
Planchon (Mlle), rue Beautreillis.
Poix (le prince et la princesse de).
Police (les commissaires de).
Pommeret, instituteur.
Ponts et chaussées (administration des).
Ponts et chaussées (les employés de la direction des).
Ponts et chaussées (le corps royal des).
Porroche, boulanger, faubourg Saint-Antoine.
Postelle, ancien notaire à Paris.
Postes (les administrateurs des).
Postes (le secrétaire général de l'administration des).
Postes (les employés de l'administration des).
Potier, ingén. des ponts et chauss.
Poullard-du-Boille, rue Villedot.
Poyet, architecte.
Preaudeau de Mareuil, rue du Parc-Royal.
Prot, pensionnaire du Théâtre-Français.
Puech (Aimé-Martin), négociant.
Puisage (le chevalier), rue d'Aboukir.
Pussy, ancien receveur général des finances, rue Lepelletier.

Quellebecq (de), commerçant, carré Saint-Martin.

Raboteau.
Ragon, ancien négociant.
Ramelet, architecte.
Raoux, facteur de cors.
Raymond de Saint-Sauveur (ve), rue du faubourg S. Honoré.
Regnaud (Pierre-Etienne).
Regnier, employé au secrétariat de l'imprimerie royale.
Regnier, conservateur du dépôt central d'artillerie.
Remy, ancien valet de chambre du Roi.
Rendu, conseiller à l'Université.
Rey, négociant.
Retrouvé (Mme).
Ribec (le comte de).
Ribeyries (le comte de), boulevard du Temple.
Richomme, suppléant de la justice de paix du 3e arrondissement.
Rigault, homme de loi.
Robert, distributeur des vivres à l'Hôtel-Dieu.
Robillard, rue Neuve-des-Mathur.
Robin (Pierre).
Robinot-Varin.
Roch, rue de Choiseul.
Rochelle, avocat aux conseils du Roi.
Roger, chef des routes.
Roger, propriétaire rue Neuve-des-Petits-Champs.
Roland (Mme).
Romand (le chevalier de), direct. des douanes à la Martinique.
Roquet (D. E. B.), professeur.
Rosenthiel (Henri).
Rougemont de Lowenberg, banquier.
Rouhiers (Benoît).
Rousseau, chef typographe de l'imprimerie royale.
Roussiche-Marainville.
Roux (Mlle), rue Taranne.
Roy-de-Montreau, rue des Moulins.
Ruffin, greffier du tribunal de commerce.

Salbreux, caissier de l'imprimerie royale.
Salvan (l'abbé).
Saint-Cricq (de), directeur général des douanes.

MM.

Sainte-Fire (le marquis de).
Saint-Prix (de), rue du Cherche-Midi.
Samson de Frière (MM.), élèves en droit.
Sanes, cour du Harlai.
Sassenaye (le marquis de), secrét. des commandemens de S. A. R. la duchesse de Berry.
Salvin, du Grand-Orient.
Seguier, président.
Seignette, directeur de l'institution des sourds et muets.
Serizier.
Serreau, commissaire priseur.
Sicard, abbé.
Sillot, brasseur.
Société (la) des arts graphiques.
Soussy (Mme de), rue de Limoges.
Soyez (le baron).
Stacpoole (Georges), naturalisé Français.
Stacpoole fils.
Suard, secrétaire perpétuel.
Suard (ve).
Surintendans (les) de la chapelle du Roi.
Sussy (le comte de).

T. de C. (Mme).
Taillandier, avocat, rue du Dragon.
Talleyrand (le comte de), pair de France.
Tapin, auditeur au conseil d'Etat.
Ternaux aîné.
Terras (Mme).
Terzy, rue de Tracy.
Tessier, chanoine, rue Neuve-Saint-Gilles.
Tessier (Mme), rue Montmartre.
Théâtre des Variétés (administration du).
Thelusson de Sorcy (le comte J.J.).
Theurcy, quai de l'Ecole.
Thiboust, peintre.
Thiebault, chef de bureau au ministère de la guerre.
Thierrier, ancien chef de bureau à la chancellerie.
Thiroux-de-Cresne.
Thomas (le chevalier), arquebusier, fourbisseur des gardes-du-corps.
Thuin.
Tilliard frères, libraires.
Tilly de Verneuil.
Tingry (la princesse de), rue de Varennes.
Tollard, marchand de graines, quai aux Fleurs, n° 21.
Tortel (le baron de), sous-gouverneur de Saint-Cloud.
Treuttel, libraire.
Tribunal de comm. (les présid.)
Tribunal de première instance (les membres du).
Tribunal de commerce (les membres du).
Tribunal de première instance (les avoués près le).
Tribunal de première instance (les huissiers près le).
Trudon, propriétaire de la manufacture d'Antony.

Université (le conseil de l').

Vahuy (le comte).
Valadour (le marquis).
Valentin, docteur en médecine.
Valentin de la Pelouze, capit. de la 1re compagnie de grenadiers de la garde nationale, 1re légion.
Vallet-d'Artois, gantier rue Saint Denis.
Vanhumen, rue de Rivoli.
Varennes (Emy), rue du Cherche-Midi.
Varlet, propriétaire rue des Fossés-Saint-Germain.
Vatmille-de-Lorres, quai du Louvre.
Vauclempute.
Vauthier (Mme), rue du Chevalier-du-Guet.
Vauthier, rue du Chevalier-du-Guet.
Vernegues (le chevalier de), ministre de France près la cour de Toscane.
Vernes (Charles).
Vernier, 1re harpe de l'Académie royale de musique.
Vernier (Mme).
Veyrussat, rentier rue S. Pierre.
Vial, membre du conseil général du département.
Vibert, rue Taranne.
Vigée, lecteur du Roi.
Vigier.

MM.

Vignon, inspecteur général du trésor royal.
Vilback (le chevalier).
Villette, chirurgien, rue Duphot.
Viot-du-Mercure, descendant du premier valet de chambre de Henri IV.
Virgille (de), rue des Fossés-Saint-Victor.
Voissy (Mme), boulangère au Gros-Caillou.

Wante, au trésor royal.
Worms de Romilly.
Wurtz.

Zezzio, relieur rue du Foin-Saint-Jacques.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

MM.

Adant, maire à Pommeuse.
Allaire, maire adjoint à Villeneuve-le-Comte.
Amiard, propriétaire à Rozoy.
Aureau, adjoint au maire de Lacelle.
Aurean, adjoint au maire de Dammartin.
Aurean, propriét. à Farmoutiers.

Babillon, adjoint au maire de S. Ouen.
Bailly, maire de Saint-Cyr.
Bance, huissier à Vaubery.
Beaujot, maire à Moutiers.
Bedel, juge de paix à Coulommiers.
B rnard, charcutier à Vaubery.
Berthelot, adjoint au maire de S. Mars.
Bertin, maire de la Chapelle-Veronge.
Bichebois, maire de S. Augustin.
Billion, Maire à Géremontiers.
Bischfeld, proprétaire à Rozoy.
Blanchoin, adjoint au maire de Jouy sur Morin.
Bontour, adjoint au maire d'Houdevillers.
Bonnot, secrétaire de la mairie de Vaubery.
Bony, maire à Dône.
Borgers, adjoint au maire de Lumigny.
Bourjot, maire à Plancy.
Boursier, contrôleur des contributions.
Bruyaut, maire à Mondauphin.

Chambellain, adjoint au maire de Villeneuve.
Chambrillon, adjoint au maire de Mondauphin.
Chantrelle, maire à Montels.
Chardin, maire à Verdelot.
Charpentier, cultivateur à Farmoutiers.
Chavigny (de), de Vaubery.
Chemin, adjoint au maire de Campalay.
Chichard, propriétaire à Vaubery.
Chon, adjoint au maire de Villebers.
Cinot, adjoint au maire de Maisoncelles.
Clausse, adjoint au maire de Farmoutiers.
Cockborne, maire à Tigeaux.
Collége de Conflans (les élèves du).
Contributions directes (le directeur et les employés), de l'arrondissement de Fontainebleau.
Copin, contrôleur des contributions.
Coquillard, adjoint au maire de Guérard.
Coquillard, cultivateur à Farmoutiers.
Corbilly, tailleur à Vaubery.
Couby (ve), propriétaire à Coulommiers.
Cuffier, notaire à Farmoutiers.

Dartius (le chevalier), à Farmoutiers.
David, maire adjoint à Villeneuve-Saint-Denis.
Davignon, chevalier à Farmoutiers.
Debassy, adjoint au maire de Touquin.
Decante, adjoint au maire de la Chapelle.
Delaberge, maire à Maupertuis.

MM.

Delacomble, inspecteur des contributions directes.
Delacomble, contrôleur des contributions.
Delaon, substitut à Coulommiers.
Delatasse.
Deligny, adjoint au maire de Geremoutiers.
Deligny, maire à Lacelle.
Deligny, maire à Créveneur.
Delogement, maire à Leschevallet.
Demontagne, maire à Fontenay.
Denis, adjoint au maire de Sains.
Denoyeux, maire à Rozoy.
Deséjourné, receveur particulier à Provins.
Desessard, contrôleur des contributions.
Despatys, procur. du roi à Melun.
Despommiers, notaire à Vaubery.
Devalence, maire à Milleroy.
Devarennes, maire à Coulommiers.
Doit, adjoint au maire de Saint-Germain.
Driot, adjoint au maire d'Ancilly.
Drouet, maire à Rebais.
Drouin, adjoint au maire de S. Léger.
Duclos, adjoint au maire d'Orly.
Dugnay, adjoint au maire de Montreuil.
Dumée, adjoint au maire de Montalivet.
Dumesnil, maire à Saint-Denis.
Dumon, maire à Lusigny.
Dupont, adjoint au maire de S. Siméon.
Dupont, marchand de bois à Vaubery.
Durand, adjoint, à Vouisles.
Durocher, maire adjoint à Saint-Augustin.
Duval, contrôleur des contributions.

Evrard, adjoint au maire de Plancy.

Fadin, propriétaire à Rozoy.
Fauquet, adjoint au maire de la Chapelle-Bourbon.
Fauvet, adjoint au maire de Bointron.
Fleigny (de).
Forgueray, adjoint au maire de Fontenay.
Frémont, adjoint à Neufmoutiers.
Friguet, receveur partic. à Meaux.

Gaillet, maire à Villeneuve.
Gars, receveur général du départ.
Gastellier, maire à la Houssaye.
Gateau, adjoint au maire de Leschevallet.
Gibet, maire à Campalay.
Gillet, maire de Saint-Germain.
Girard, conseiller de préfecture.
Gobin, maire à Guérard.
Godart, contrôleur des contribut.
Gonest, président du tribunal de Coulommiers.
Gosse, adjoint au maire de Nesles.
Gourdé.
Gourju, contrôleur des contribut.
Goutte, maire à Montalivet.
Goutte, adjoint au maire de S. Barthélemy.
Graimbert (de), contrôleur adjoint à Coulommiers.
Grandhomme, maire à S. Martin-des-Champs.
Grandjean, receveur particulier à Coulommiers.
Guérard (Mme), née le Gras, de Vaubery.
Guillot, adj. au maire de Maroles.
Guillot, maire à Villebers.
Guyon, contrôleur des contribut.
Guyot, maire de la Chapelle-Bourbon.

Hardy, maire à Villeneuve-le-Comte.
Hénard, maire à Montreuil.
Heuze le jeune, maçon à Coulommiers.
Hochet, adjoint au maire de la Chapelle-Véronge.
Housseau, maire à Saint-Remy.
Huerne, maire à Pommeuse.
Hurand, adjoint au maire de Chailly.

Jacquin de Marquieu, directeur des domaines.
Jean, adjoint au maire de Mouroux.
Joly, adjoint au maire de Saint-Denis.

MM.

Jourdain (ve), à Farmoutiers.
Julien, maire à Orly.
Juilly (l'institution), maîtres et élèves.

Lachat, de Vaubery.
Langé, adjoint au maire de Villeneuve-la-Hurée.
Laroze, maire à Farmoutiers.
Larousse, maire à Vauvoy.
Lecarlier de Grangemont, chevalier de Saint-Louis.
Leclerc, maire à Chalronges.
Lécuyer, adjoint au maire de S. Remy.
Legrand de Boislandry, maire à la Chapelle.
Lelahier, maire à Rozoy.
Lemrez, adjoint au maire de la Ferté-Gaucher.
Lenoble, maire à Orneaux.
Lepeintre, contrôleur des contributions.
Leroy, adjoint au maire de Montels.
Lesturnier, contrôleur des contributions.
Loge des Frères unis.

Macé, maire à Saint-Barthelemy.
Mahon, directeur des contributions directes.
Maricot, adjoint au maire de S. Martin-des-Champs.
Martin, boucher à Vaubery.
Martin, maire à la Boessière.
Martin, adjoint au maire de Beautheil.
Mary, maire à Boitron.
Mary, adjoint au maire de S. Cyr.
Masson, adjoint au maire d'Aulnoy.
Masson, maire à Saint-Léger.
Mauclerc, adjoint au maire de Verdelot.
Mauclerc, adjoint au maire de Boissy.
Mauluy, maire à Villeneuve-S.-Denis.
Maussion.
Mazure, adjoint au maire de Chauffuy.
Mellier, adj. au maire de Bernay.
Menard, maire à Villeneuve la Hurée.
Menjot, maire à Dammartin.
Mesnajer, receveur particulier à Fontainebleau.
Michel, adjoint au maire de Pezarchers.
Michel, maire au Plessis.
Michel, maire à Sains.
Michenon, adj. au maire de Choisy.
Mondellot, maire à Ancilly.
Montauglant (M. et Mme de), propriétaires.
Montenot, maire à Sablonières.
Moreau, adjoint au maire de Sablonières.
Moreau, maire à Saint-Mars.
Moricet, maire.
Morin, maire à Neufmoutiers.
Moussu, maire à Pezarches.
Mullot, maire à Choisy.
Mutel, adjoint au maire de la Tritoire.
Musnier-de-Mauroy, de Vaubery.

Neverlée, maire à Nesles.
Nicolle, adjoint au maire de la Houssaye.
Nocard, adjoint au maire de Challeronges.
Noël-des-Marchais, avoué à Vaubery.

Ouvré, adjoint au maire de Bellot.

Pagin, maire à Aulnoy.
Paillard, maire à Saint-Ouen.
Paly, maire adjoint à Dogny.
Pamageon, adjoint au maire de Maupertuis.
Pasquier, maire de Chauffuy.
Pelletiers, adjoint à Moutiers.
Percepteurs de l'arrondissement de Coulommiers (les).
*Idem*, de l'arrondissement de Fontainebleau.
*Idem*, de l'arrondiss. de Melun.
*Idem*, de l'arrondissement de Meaux.
*Idem*, de l'arrondissement de Provins.
Perrin, ancien conseiller.
Perrin fils, contrôleur adjoint à Coulommiers.
Piat, adjoint au maire du Plessis.
Picaut, directeur des contributions indirectes.

MM.

Pinon ( le vicomte de ), maire de Beauteil.
Pinoudelle (Mlle), propriétaire à Coulommiers.
Piquet, maire à Touquin.
Pivet, adjoint au maire d'Ormeaux.
Planet (le comte de ), préfet.
Pochet, maire à Boissy.
Pognot, maire à Chailly.
Possot, adjoint au maire de Dône.
Potel, maire à Bellot.
Prévost, huissier à Coulommiers.
Prioleau (MM.), propriétaires de l'institution de Juilly.

Quatresols, maire à Marolles.
Quinette, adjoint au maire de Tigeaux.

Receveur général (le), pour divers habitans.
Receveur particulier des contributions à Melun.
Régnier, médecin à Vaubery.
Robeis, maire à Leudon.
Robeis, maire à Dogny.
Robiès, maire à Chervin.
Roche, maire à Milleroy.
Rogat, juge de paix à Coulommiers.
Remanens, adjoint au maire de Marless.
Roussin, maire à Maisoncelles.

Sabatier, chirurg. à Farmoutiers.
Saint-Amand (de) maire à la Ferté-Gaucher..
Saint-Phal, maire à Houdevillers.
Sautreau, maire à Vonisles.
Sardes, adjoint au maire de Chervin.
Serrurier, maire à la Tritoire.
Sivry, propriétaire à Rossoy.
Solenne, maire à Mouroux.
Solloppe, adj. au maire de Rozoy.
Sous-préfet de Coulommiers.
Suzov, juge suppl. à Coulommiers.

Tarbé, membre du conseil général de département.
Testard, adjoint au maire de Leudon.
Tranchard, adjoint au maire de Rebais.

Vaillant père, propriétaire à Coulommiers.
Vallée, maire à Marles.
Vallon, ancien magistrat à Coulommiers.
Vaudrelle, maire adjoint à Créveneur.
Verjas, maire à Bernay.
Vidal, maire à Jouy-sur-Morin.
Vignier, adjoint au maire de la Boessière.
Vignier, maire à Saint-Siméon.
Villiers, adj. au maire de Vaudoy.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

MM.

Agriculture du département ( la société d' ).

Blaizot ( veuve ), à Versailles.

Chipon, maire de Gombelles.
Courtier, médecin à Versailles.

Delaitre ( le baron ), préfet.
Devis ( Mlle ), à Versailles.

Gabaille, juge à Etampes.
Gady, juge à Versailles.
Garde nationale ( la ).
Goulard, ancien notaire à Mantes.

Hubert, notaire à Mantes.

Levasseur, avoué à Pontoise.

Mary, adj. au maire à S.-Germain.
Millot (Mme), pensionn. à Corbeil.

Octroi de Versailles (les empl. de l')

P. A. M., meunier.

Simonin, à Versailles.
Soulaigre, rentier à S.-Germain.
Sutat, ancien juge à Versailles.

Tribunal civil de Pontoise ( les membres du ).
Tribunal de première instance ( les membres du ).

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

MM.

Allx, receveur de l'enregistrement à Envernois près Dieppe.
Anonyme (un).

Baucher, percepteur.
Binet, marchand à Rouen.
Boisseau, propriétaire.
Boisseville (Mariette), percepteur de Saux-Mesnil.
Bourgeois, percepteur à Sotterat.

Cany (plusieurs habitans de).
Carpentier, juge de paix.
Cartier, sous-préfet à Dieppe.
Chauvot Duchesne, receveur au Havre.
Collet, maire d'Enfreville.
Corbineau (le baron), receveur général.
Cosmard, receveur.

Degournais, receveur au Havre.
Delabouglise, inspect. des forêts.
Delacouldre, prop. à Neufchâtel.
Delacouldre, march. à Neufchâtel.
Delacouldre fils, élève au lycée Louis-le-Grand à Paris.
Delanne, inspecteur des douanes.
Delaunay, receveur principal des droits réunis.
Deschamps, maire de Clipouville.
Dhugleville, maire.
Dubergier, agent du trésor.
Dubourg, secrétaire général de la préfecture.
Dupuis, percepteur à Dieppe.

Ferrand-Rouzot, commissaire de police.
Flouet, maire.
Fouquet-de-Longbois, chevalier de S.-Louis, maire de Tassigny.

Gervais, notaire.
Girardin (le comte), préfet.
Goëslin, propriétaire.
Gombauld, contrôleur de l'octroi à Rouen.
Goniez, attaché aux domaines à Rouen.
Granger, contrôleur des droits réunis à Neufchâtel.
Griois, direct. des contributions.

Haussel (le baron d'), maire.
Hebert, de Beauvois.
Henry, percept. de S. Sauveur.
Herbin, avocat.

Jacquelin (Pierre), percepteur à Valognes.
Jean, président du tribunal de commerce.

Launoy, percepteur à Dureville.
Lebicque, employé à la douane.
Leberrier, dessinateur des Ponts-et-Chaussées.
Ledevé, maire de Ménil-Rary.
Lefebvre Elie, maire de Rouen.
Loche, receveur à Yvetot.

Maillard, chef de bureau des approvisionnemens de la marine.
Maire (le) de Cany.
Marc, maire de Saint-Martin du Rivier.
Millenet, employé de l'octroi à Rouen.
Montier, employé à la préfecture.
Morel, entreposeur de tabacs.
Morisse, notaire.
Mouquet, receveur.
Moutel-Bruzen, premier adjoint.

Obelesky, percepteur.

Pellecat, maire de Flamanville.
Percepteurs du départ. (les).
Peudeperte, recev. des douanes.
Procholle, s.-préfet à Neufchâtel.

Quenouillé, deuxième adjoint.
Quesnay, inspect de la librairie.

Reizet-Reizet, receveur général.
Renard, greffier du tribunal de commerce.
Ribard, propriétaire.
Rollet, commissaire de police.

Saint-Gilles, percept. à Alleaume.
Saint-Ouen (de), chevalier de S.-Louis.

MM.

Sénichon, avocat.

Taillefesse (Remi), adjoint.
Toussaint, receveur.
Trontelle (de), propriétaire.

Vassal, contrôleur ambulant des droits-réunis à Neufchâtel.
Villers (de), maire de Villers.
Vitalis, professeur de chimie.

## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

MM.

Agriculture (la Société d') des Deux-Sèvres.
Anonymes (deux).

Clerc, percepteur à Saint-Prés.

Ducrocq (Gasp.), médecin à Niort.

Dugarreau, à Niort.

Lamarque (Augustin), à Auger.

Viany, payeur du département.
Vien, notaire à Soie-Moujoult.

## DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

MM.

Babier, prêtre à Saint-Walfran.
Berville, secrétaire général de la préfecture.
Béthune-Juilly (le comte de).
Béthune-Juilly (la marquise de).
Blessebois, contrôleur des douanes à Abbeville.
Boisselot (le chevalier), à Annecy.
Boullon-Aliamet, suppléant au tribunal.
Bouthons, notaire.
Bouzier, propriétaire et maire d'Etouilly.

Carbony, receveur à Montdidier.
Caron fils, imprimeur à Amiens.
Caron l'aîné, imprim. à Amiens.
Champion, ancien notaire.
Choquet-Biard, marchand à Albert.
Cordier, ancien magistrat à Abbeville.
Coulombel, notaire à Abbeville.
Crupart, commis adjoint.

Daboval-Lefebvre, propriétaire.
Dallonville (le comte), préfet.
Darras, curé à Abbeville.
Debout, ancien directeur de la poste, à Albert.
Dehausy, juge suppléant.
Delacavelle (Geoffroi), à Péronne.
Delaroche (Mme), directrice de la poste, à Roye.

Dubuc, notaire à Vinacourt.
Duhaut-Plessis, à Roye.
Dumesnil (Mme), née Guillebon, à Roye.
Duquesnoy-Samson, juge de paix à Ailly.

Espolier, négociant à Ham.

Fourmont (le baron de), propriétaire à Roye.
Francheville, avoué.

Garde royale d'honneur d'Abbeville (la).
Grac, marchand de tourbe à Albert.
Graval, à Roye.
Grégoire le jeune, notaire à Roye.

Hautmemil (ve d'), à Roye.
Henin, à Saint-Walfran.
Hulot, percepteur à Amiens.

Impositions indirectes (les employés des).

Jacquin.
Jourdain-de-Thieulloy.

Lameth (le comte), préfet.
Lamourette, vicaire à S. Walfran.
Lemercier, receveur particulier à Péronne.

MM.

Leroy, notaire à Quevauvillers.
Letellier, notaire à Albert.
Levasseur, propriét. à Abbeville.
Leveau, receveur à Abbeville.
Licot, membre de la Légion-d'Honneur.
Loge des francs-maçons de Ham (la).

Marcel, vicaire à Saint-Walfran.
Marcotte, receveur particulier à Doullens.
Montauzun (le chevalier de), sous-préfet à Amiens.
Montigny, huissier à Vinacourt.

Nodent-Lefebvre (de), maire de Biencourt.
Notaires (les) d'Amiens.
Notaires de l'arrondissement (les) de Péronne.

Octroi (les empl. de l') à Abbeville.

Parent, directeur de la poste aux lettres.
Pédot, notaire à Ailly-sur-Roye.
Percepteurs (les) de l'arrondissement d'Amiens.
Percepteurs (les) de l'arrondissement d'Abbeville.
Percepteurs (les) de l'arrondissement de Péronne.
Percepteurs (les) de l'arrondissement de Donllens.
Percepteurs (les) de l'arrondissement de Montdidier.
Petit, huissier à Albert.
Pigny, marchand tailleur à Abbeville.
Pleine-Selve (de), maire de Ham.

Receveur général (le).
Recette générale (les employés de la).
Renard, notaire.
Rolemont (le baron de), président à Péronne.
Romain, sous-préfet à Péronne.
Roussel de Morcononcour, négociant.

Sézile, curé de Ham.

Thomas, président du tribunal de commerce.
Tripier, receveur des droits réunis.
Trouillé, procureur du roi.

Vinacourt (la commune de).

Wallois, notaire à Abbeville.

## DÉPARTEMENT DU TARN.

MM.

Abbial, à Grausset.
Andrieu, payeur.
Assagniel, percepteur des contributions à Grausset.

Bor cadet (de), négociant.
Bassegue, secrétaire de la mairie.
Beaussié, garde.
Balavel, adj au maire de Lessade.
Belavel.
Belfortès (de), curé.
Bergon, directeur des contributions.
Besse, propriétaire à Grausset.
Bousservin (Honoré), percepteur.
Bousservin (Charles), percepteur.
Boyer, à Grausset.

Calmes, à Grausset.
Campagnac (le chevalier de), maire de Lessade.
Cariven.
Castille.
Cazottes.
Chabbol, à Grausset.
Clarme, percepteur.
Cols.
Conseil général du département (MM. les membres du).
Costé, maire de Giroussens.
Cossette.
Curé (le) de Sezenac.

Devillaire, percepteur.
Dubosquet, sous-préfet à Lavaur.
Dupuy, percepteur.

Falgar, garde.

MM.

Farsac, avocat.

Gazaniel, maire de Grausset.
Georges (de), contrôleur des contributions.
Got, à Grausset.
Gouzy, inspect. des contributions.
Guillau, à Grausset.
Guyot, percepteur.

Loge de la Triple-Unité, à Albi.
Loge de la Parfaite-Amitié, à Albi.
Loge d'Orion, à Gaillac.

Maffre, juge de paix à Pampelune.
Massié, maire de Sezenac.
Mazas, percepteur.
Menard, percepteur.

Pautre.
Peuilles.
Peyre, membre du conseil municipal à Grausset.
Pelier, propriétaire à Grausset.

Receveur (le) de Gaillac.
Receveur (le) de Castres.
Receveur (le) de Lavaur.
Receveur général (le) du départ.
Richard, percepteur.
Rivas, percepteur.
Rivals.
Roques, à Grausset.

Sabatier, à Grausset.
Salabert, à Grausset.
Sarranton (de), receveur principal des droits réunis.
Serres du Colombier, procureur du roi.

Vergnettes, percepteur.
Vincent, percepteur des contribut.

## DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE.

MM.

Arts et métiers de Montauban (la société des).
Le receveur général, pour divers habitans.

## DÉPARTEMENT DU VAR.

MM.

Allègre, prêtre à Lemay.
Allier, notaire à Saint-Maxime.
André, propriétaire à Comps.
Auné, notaire à la Garde-Freynet.

Bareste, notaire à Fréjus.
Bayon, propriétaire à S. Maximin.
Berrenguier, receveur des droits réunis aux Arcs.
Berton, notaire.
Bertrand, propriétaire aux Arcs.
Bertrand, instituteur à Lemay.
Bonhomme, cultivateur à Taradès.
Borelli, aux Arcs.
Boyer, aux Arcs.

Caillot (ve), propriétaire à Marseille.
Caillot (Mlle Hélène), propriétaire à Marseille.
Clumans, négociant aux Arcs.

Deblacas, maire à Aiguines.
Fabre, notaire.
Forette, notaire à Roquebrune.

Gastines, propriétaire aux Arcs.
Gattier, avoué à Draguignan.

Gattier, ancien procureur.
Gérard, adj. au maire à Aiguines.
Gibert, chirurgien à Lemay.
Gigalas, maire à Saint-Maxime.
Giraud, notaire à Bar.
Guis, aux Arcs.
Guyot, aux Arcs.

Icard, aux Arcs.

Jaubert (Jacq.), notaire à Carées.
Jaubert, médecin à Roquebrune.
Jehan, notaire à Draguignan.

Lacroix (Mme ve Aubert), à Roquebrune.
Leroyex, préfet du Gard.

MM.

Lions, négociant aux Arcs.
Lions, prêtre à Comps.
Lions, notaire à Comps.
Liotard, chirurgien aux Arcs.
Loge des Vrais-Amis des arts (la), de Toulon.
Lombard (M^lle Anne), propriétaire aux Arcs.
Lombard (Jos.), percept. aux Arcs.
Lombard (Martin), propr. aux Arcs.

Maille, propr. à Saint-Maximin.
Maire (le) de Grasse.
Marlet, négociant aux Arcs.
Marlet fils, ecclésiastique aux Arcs.
Martelly, notaire à Grasse.
Maure, notaire à Grasse.
Meissonnier, aubergiste aux Arcs.
Michel, propriétaire à Lemay.
Mieltre, propriétaire à Lemay.
Moultet, receveur.
Moultet de Crignolles.

Notaires (les) de Toulon.

Olivier, notaire à Longues.

Panescorse, juge de paix à Fréjus.
Pascal, propriétaire aux Arcs.
Pascal, maire aux Arcs.
Pautrier, propriétaire aux Arcs.
Périn, maire à Taradès.

Raibaud, notaire à Lorgnes.
Raybaud (Victor), chirurgien aux Arcs.
Raybaud, aux Arcs
Raybaud père, aux Arcs.
Raybaud fils, aux Arcs.
Raynaud, entrepreneur.
Regguier, négociant aux Arcs.
Requin, propriétaire aux Arcs.
Respiers (MM.), cultivateurs à Tarradès.
Ricard, sous-préfet à Draguignan.
Roque, notaire à Draguignan.
Roudier (Victor), à Roquebrune.
Roudier, maire à Roquebrune.
Rouvrier, desservant aux Arcs.

Savournin, notaire à Lemay.
Savournin, prêtre à Lemay.

Thomas, notaire à Aiguines.
Tourel, percepteur à Aiguines.
True-Lavignes fils, not. aux Arcs.
True, notaire aux Arcs.
True (M^me), aux Arcs.

Vassail, boulanger aux Arcs.
Villeneuve, propriétaire aux Arcs.
Vinas (M^me), supérieure de l'hospice de Roquebrune.

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

MM.

ALBRIGEON, notaire à Orange.
Achaintre.
Adailer (Théodore).
Alençon, receveur particulier.
Ailiey, à Orange.
Amié, orfévre à Orange.
Anesen, à Orange.
Arliant, négociant à Orange.
Arnier, à Orange.
Artaud, négociant à Orange.

Ballon, à Orange.
Balzac (chev. de), s.-préf. à Avignon.
Barbe, à Orange.
Barjevel, à Orange.
Bastel, à Orange.
Bastel, à Orange.
Bayle, aubergiste à Orange.
Beau, à Orange.
Beauchamp, à Orange.
Benet, notaire à Orange.
Benoist, à Orange.
Beraut, recev. de loterie à Orange.
Berbiguier.
Bertrand de Montfort, à Savians.
Bonhomme, à Orange.
Bonot, juge de paix.
Bonthoux, percepteur.
Borel, négociant à Orange.
Boulogne (M^me v^e), propr. Orange.
Bournissac (de), maire.
Bouvier, propriétaire à Orange.
Boyer, direct. de la poste à Orange.
Brachet, cordonnier à Orange.
Brun, propriétaire à Thor.
Castion, maire de Caderousse.
Castion, notaire à Caderousse.
Catala, propriétaire à Orange.

MM.
Catala, à Orange.
Cavailhon (la commune de).
Chabrol, dir. du collége d'Orange.
Chalon, à Orange.
Chambaud, à Orange.
Champier, à Orange.
Chapat, à Orange.
Cherfils (Mme ve), prop. à Orange.
Cheval-Blanc (la commune de).
Cibon, à Orange.
Colombier (Mme ve), à Orange.
Colonieux, à Orange.
Conseil municipal de Vedenes.
Coste, propriétaire à Orange.
Coste fils

Dames de la Croix (les).
Dauphin, à Orange.
Dauvergnie, à Orange.
Desportes, receveur de l'enregistr. à Bollène.
Deveze, négociant à Orange.
Deydier (ve), à Orange.
Deymard, propriétaire à Orange.
Deumergue, adjoint de la commune du Cheval-Blanc.
Doyen (Etienne), à Orange.
Dugat, propriétaire à Orange.
Dumas, à Orange.
Durand, notaire à Orange.

Entier (Mme ve), entreposeur de tabacs à Orange.
Escoffié, à Orange.
Eyffertel, à Orange.

Fabre, propriétaire à Orange.
Falque (ve), à Orange.
Fauches (Maxime de).
Favier, à Orange.
Fermain, à Orange.
Fermin, à Orange.

Gaufredy, receveur particulier.
Gaulchier, garde champêtre, commune du Cheval-Blanc.
Geoffroy, à Orange.
Germain, receveur particulier.
Girard, à Orange.
Grammont (le marquis de), duc de Caderousse.
Gubernatis (de), sous-préfet.
Guérin.
Hugues (d'), à Orange.

Izoard, aubergiste à Orange.

Josse, à Orange.
Jourdan (Mme ve), propr. à Orange.
Jourdan, négociant à Orange.

Laugier, à Orange.
Lautier, à Orange.
Lisle (la commune de).
Livache, propriétaire à Orange.
Lusignan, notaire à Caderousse.
Lusignan (Régis).

Macon, à Orange.
Maison, à Orange.
Martin, notaire.
Martin, secr. de la mairie à Bollène.
Martin (ve), à Orange.
Marquis père, à Orange.
Massade, à Orange.
Mathieu, à Orange.
Mathieu, à Orange.
Maunier, aubergiste à Orange.
Maynard, à Orange
Meyer (Ambroise), à Caderousse.
Michel, curé à Caderousse.
Milhaud, maire de Vedenes.
Millet, vicaire à Orange.
Millet.
Monnier, maître de poste à Orange.
Monnier, avocat à Orange
Monnier, percepteur, commune du Cheval-Blanc.
Motard, adjoint à Bollène.
Mouret (Thomas), commune du Cheval-Blanc.

Nicolas, à Orange.
Nicolas, marchand de bois à Orange.

Paillet, juge.
Pecoul, vicaire à Caderousse.
Pelissier, à Orange.
Periol, propriétaire à Orange.
Perrin, secrétaire de la mairie à Caderousse.
Perrin fils (Guill.), à Caderousse.
Plumail, négociant à Orange.
Pont, à Orange.

Queyrans.

Rabillon, à Orange.
Raby (ve), à Orange.

MM.
Rau, à Orange.
Ravagnies, négociant à Orange.
Raymo.d.
Redonné, propriét. à Orange.
Richière, médecin à Orange.
Richière, juge de paix à Orange,
Rien, chirurgien.
Roche.
Roche, géomètre à la Caderousse.
Rollet (Joseph-Henri).
Rollet.
Roque. adj. au maire d'Avignon.
Roubeaud, propriét. à Orange.
Rouen des Malets, préfet.
Roumette, propriét. à Orange.
Roux, à Orange.

Saint-Martin, à Orange.
Saint-Martin, receveur général.
Saint-Privat, négociant à Orange.
Saint-Privat, propriét. à Orange.
Sanabas, légionnaire à Bollène.
Saulin (de), maire d'Orange.
Sausin (de), à Orange.
Sautel, à Orange.
Sautel, à Orange.
Sautel jeune, négoc. à Orange.
Souchières, négociant à Orange.
Souscripteurs (divers) du département.
Surial, à Orange.

Tacusel, à Orange.
Tamisier, à Orange.
Teissier, instituteur.
Thomas, procur. du roi à Orange.
Thor (la commune de).
Tourgon.
Trousset, à Orange.

Vadagnes (la commune de).
Valayer, percepteur à Avignon.
Vayne, à Orange.
Vedrilhe, propriétaire à Orange.
Vedenes (la commune de).
Velouge, à Orange.
Vey, à Orange.

## DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

MM.
Allard (Mme), directr. des postes.

Ballon, prép. de l'octr. aux Sables.
Baudry, commis adj. à S.-Gilles.
Bertel, receveur princip. des droits réunis aux Sables.
Boisnard, directeur des postes.
Bonnaire.
Brisson, directeur des postes.
Brisson, commis des droits réunis.

Chabot.
Chaillot, commis ambulant aux Sables.
Charretier (Mme), directrice des postes.
Chauviteau.
Chirouze, directeur des postes.

Daudiffret, contrôleur.
Dautrive, contrôleur des postes à Bourbon-Vendée.
Daval, recev. de l'octr. aux Sables.
Deceyras, directeur de la poste à Fontenay-le-Comte.
Delépine, entrep. général.
[illegible]sheros.
Dorisy.
Dubois, recev. part. à Fontenay-le-Comte.
Dupré (Mme), directr. des postes.

Ferradon.
Fleurisson.

Garestier, directeur des postes.
Gauvin, notaire à Langon.
Gazeaux.
Gicquel, préposé de l'octroi aux Sables.
Gobert, directeur des postes.
Goupilleau, directeur des postes à Bourbon-Vendée.
Grandsaigne, comm. adj. aux Sables.
Guerineau, commis adj. à Talmont.
Hériot.
Hullin.
Janin, contrôleur principal des droits réunis aux Sables.
Jeulin, préposé de l'oct. aux Sables.
Josse (Sophie Mlle), directrice des postes à Pouzauges.
Joyaud Conesnongle, receveur particulier à Chassans.

MM.

Joyeux, receveur particulier aux Moutiers.

Lacoine, direct. des contributions.
Lalvé, recev. de l'octroi aux Sables.
Lamarque, sous-préfet.
Leforestier, directeur des impositions indirectes.
Leforestier, commis des droits réunis.
Leplat.
Lepley, commis des droits réunis.
Levasseur, commis adjoint à Noirmoutiers.
Loge (la) de la Constance couronnée à Luçon.
Luce, receveur général.
Lucorot, commis adj. à Chalans.

Mary, directeur des postes.
Mazeau,
Menu, commis ambul. aux Sables.
Merlet.
Merlin, commis adj. aux Sables.
Moreau, percepteur à Luçon.
Mory, receveur principal des droits réunis.
Musseau, receveur de l'octroi aux Sables.

Nicard, à l'île d'Yden.
Nicod.

Offrion, commis des droits réunis.

Paquier, commis adj. aux Sables.
Perruche, commis ambulant aux Sables.
Poimeau.
Priot, juge de paix à Pouzanges.

Quillet, contrôleur.

Reniaud, receveur partic. à Noirmoutiers.
Richebourg, contrôleur de ville aux Sables.
Robin, à l'île d'Yden.
Rochecave.
Roger, à Bourbon-Vendée.
Rollet, commis adj. à Talmont.
Rougier, receveur de l'enregistrement aux Sables.
Rouillé.

Salvadeau, receveur particulier à Saint-Gilles.
Sapin, commis adj. aux Moutiers.
Savary de l'Epinay, maire de Bourbon-Vendée.
Société (la) littéraire de Fontenay-le-Comte.

Tessot.
Trastour (Mme), directrice des postes.
Tribunal de première instance de Bourbon-Vendée (les membres du).

Veaud, entreposeur des droits réunis aux Sables.

## DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

MM.

Académie (l') de Poitiers.

Boncenne, conseiller de préfecture.
Bourgnon, sous-préfet à Poitiers.
Brault, sous-préfet.
Butaud, receveur particulier de Montmorillon.

Chazaud, receveur général.

Daubenté, propriétaire à Jerchet.
Dousset, receveur à Civrai.
Droits réunis (le directeur des).
Droits réunis de Montmorillon (les employés des).
Droits réunis de Loudun (les employés des).
Droits réunis de Châtellerault (les employés des).
Droits réunis de Poitiers (les employés des).
Droits réunis (les préposés des).
Durand, sous-préfet à Loudun.

Enregistrement (les directeurs de).
Enregistrement (les préposés de).

MM.

Gambier, receveur des hospices de Poitiers.

Ile Jourdain (les habitans de).

Lycée de Poitiers.

Mallarmé, préfet.
Montault, receveur particulier de Loudun.
Moussy-le-Contour (le comte de).

Pain, employé à la recette générale.
Percepteurs (les) de Châtellerault.
Percepteurs (les) de l'arrondissem. de Montmorillon.
Percepteurs (les) de l'arrondissem. de Loudun.

Pressac des Planches, sous-préfet à Civrai.

Receveur de Châtellerault (le).
Renault, directeur de la poste.
Rousseau, employé de la recette générale.
Rouis-la-Tour, ancien conseiller à l'élection de Poitiers.

Saint-Sauveur (de), évêque.
Tribunal de Loudun (les membres du).
Tribunal de Poitiers (les membres du).
Tribunal de Montmorillon (les membres du).
Tribunal de Civrai (les membres du).

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

MM.

Académie (l') de Limoges.
Avoués du tribun. (les) de Limoges.

Bodin, étudiant en droit.

Castelnau, entreposeur.

Fournier, receveur général.

Lefebvre, chanoine à Limoges.

Lycée de Limoges (le).

Potel, contrôleur des monnaies à Limoges.

Tribunal de Limoges (le).

Vaucorbeilles (de), conseiller de préfecture à Limoges.

## DÉPARTEMENT DES VOSGES.

MM.

Adam.
Adam, contrôleur.
Aubriot, receveur de la loterie.

Baillard, avoué à Saint-Dié.
Bellefoy, percepteur.
Berger, percepteur.
Blaison, avoué à Saint-Dié.
Boulat de Colombier, préfet du département.
Boullangé, avoué.
Bosset, rentier.

Chappuy, entreposeur particulier
Charpentier, percepteur.
Cherpitel, juge.
Civalart (M[lle] de), rentière.
Civalart père (de), propriétaire.
Claudot, secrét. à Neufchâteau.

Daide, avoué.
Dazemar Labaume, sous-préfet à Remiremont.
Decomeau, contrôleur à pied des droits réunis à Saint-Dié.
Decosse, notaire.
Dejacob, s. préfet à Remiremont.
Deloisy, percepteur.
Dervieux, receveur de l'enregistrement à Corieux.
Didier, sous-inspecteur.
Doublat, receveur général.

MM.

Duguenot, pro-vicaire.
Dumesnil (le chevalier), sous-préfet à Neufchâteau.
Durand, avoué.

Edme, adjoint.

Fachot, percepteur.
Fachot, receveur.
Ferry, maire de Saint-Dié.

Frientz, percepteur.

Galmiche, percepteur.
Georges, percepteur.
Georges.
Gerardin, receveur particulier à Mirecourt.
Gerardin, maire à Neufchâteau.
Gley, principal du collége.
Goucourt (le chevalier).
Grandblaise, percepteur.
Guichardet, percepteur.
Guillaume, vérificateur des domaines à Saint-Dié.

Hennequin, principal du collége.
Henry, juge.
Herbinot, contrôleur.
Hisler, percepteur.
Huot (le chevalier).
Husson, adjoint.

Jeouffroy, vérificateur.

Lagobbe, rentier.
Lamblé, receveur municipal.
Lanel, percepteur.
Lemaire, adjoint à Saint-Dié.
Lemolt, juge de paix à Lamarche.
Lepayen, receveur principal des droits réunis à Saint-Dié.
Lhôte, juge de paix à Saint-Dié.

Littenger.
Loge de la Parfaite-Union (la), à Épinal.

Maingon, percepteur.
Marteau, avoué.
Massy, greffier de paix.
Menans, receveur de l'enregistrement.
Mengin, percepeur.
Michon, receveur des domaines à Saint-Dié.
Monget, prêtre à Pompiens.

Najean, avoué.
Noël, percepteur.
Normandie (de), sous-préfet à Saint-Dié.

Parmentier, greffier de paix.
Pelot, percepteur.
Petit-Didier, commissaire de police.
Petit-Menzin, receveur particulier à Remiremont.
Pierron, percepteur.
Poincarré, propriétaire.
Poirson.
Pontarlier, receveur de l'enregistrement.
Pougny, procureur du roi.

Richard, sous-préfet à Mirecourt.

Souis (le chevalier).

Têtevuide, à Pompierre.
Thomas, receveur des domaines.
Tisserand, à Pompierre.
Tribunal civil de Saint-Dié (les membres du).

Varnay, percepteur.

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

MM.

Beaune, sous-préfet de Tonnerre.
Bissonnier, huissier.

Chauvot, contrôleur des contribut. directes à Villeneuve-le-Roi.
Chenon, receveur de l'enregistrement à Villeneuve-le-Roi.
Chollet, huissier à Joigny.

Danthereau, négociant en vins à Auxerre.
Deslondes, abbé, membre du cons.
Devarennes-Hauterive (Mlle), à Joigny.

MM.

Fossard, huissier.
Fouet, maire de Villeneuve-le-Roi.

Gaillard, huissier.
Gauthier, receveur de l'enregistrement à Aillans.
Gentilhomme, huissier.

Impositions indirectes (les employés des).

Larcher (veuve), propriétaire à Sens.
Lefebvre-Malherbe, propriétaire à Joigny.
Levêque, marchand.

Maire (le) de la commune de Montréal.

Notaires de l'arrondissement de Joigny (les).

Olivier, marchand.
Ott, employé de la marine.

Percepteurs de l'arrondissement de Sens (les).
Prignot, curé à Joigny.

Receveur général (le) du département de l'Yonne.
Receveur de l'arrondissement de Sens.
Regley, percepteur à Villeneuve-le-Roi.

Rouillé, juge de paix à Villeneuve-le-Roi.

Thomas-Nieslle (Mlle), à Joigny.
Tribunal de commerce d'Avallon (les membres du).
Tribunal civil d'Avallon (les membres du).

Viart, curé d'Auxerre.

## RÉGIMENS, MARÉCHAUX, LIEUTENANS GÉNÉRAUX, OFFICIERS DE TERRE ET DE MER, etc.

MM.

ACHARD, capitaine en retraite, chevalier de S.-Louis à Aubépin.
Achard, cap. de marine à Aubagne.
Adenbent, commandant d'artillerie à Quiberon.
Administration militaire de Bastia en Corse.
Admyrault, trésorier de la marine à La Rochelle.
Alesme (le marquis d'), colonel d'infanterie.
Alix, chef d'escadron.
Allard, sous-lieutenant en demi-solde (Aube).
Amaury, capitaine d'artillerie.
Ambrosy, commandant d'armes en Corse.
Anjou (le baron), au nom du 2e régiment des cuirassiers de la garde.
Arbelain, lieutenant en non-activité (Aube).
Armand (le baron), ancien colonel (département de l'Ain).
Armand (le baron d'), lieutenant général.
Arnoult, lieutenant en demi-solde (Aube).
Arsenal d'Auxonne (officiers de la direction de l').
Artillerie à pied de la garde royale (le conseil d'administration).
Artillerie à cheval de la garde royale (les officiers).
Artillerie d'Auzonne (MM. les officiers de l').
Artillerie à pied de Metz.
Artillerie à Douai (colonel et officiers de l').
Artillerie à cheval de Metz (officiers de l').
Artillerie à pied de Valence (officiers de l').
Artillerie, (officiers et employés à la manufacture de La Rochelle).
Artillerie à pied de Rennes (les officiers de l').
Artillerie à cheval de Toulouse (les officiers de l').
Artillerie (les officiers du parc de la marine), à Toulon.
Artillerie de marine (3e. et 6e. bataillon de l').
Artillerie de marine à Brest (1er et 2e. bataillon de l').
Artillerie (direction de l'), à Caen.
Artillerie (direction de l'), en Corse.
Artillerie (les officiers de la direction de l'), à Besançon.
Aubert, adjud. de place à Ajaccio.
Aubertel, garde du génie. (Aube).
Aveline, lieutenant en demi-solde. (Aube).
Aviso (l') *le Lévrier.*
Balte-Dourchen, aide-de-camp.
Bandiera, à Calvi.
Bandi d'Asson, colonel d'artillerie.
Barrau (le chevalier de), du 3e. régiment des gardes-d'honneur.
Bataillon colonial à Bastia (les officiers du).
Bataillon colonial à Vannes (les officiers et soldats du).
Bataillon colonial de l'île de Rhée (le conseil d'administration du).
Baybaud, chevalier de la Légion d'Honneur aux Arcs. (Var).
Bazin, légionnaire à Droux Sainte-Marie. (Aube).
Beaufort-d'Hautpoult (le marquis de), lieut. colonel du génie.
Beaumont (M. de), sous-lieutenant des chasseurs du Cantal.
Beaupré (de), garde mag. militaire.
Beauzée (de), sous-inspecteur aux revues à Versailles.
Bédron-Grangé, capitaine d'inf.
Belet-Blanchard, militaire en retraite à Albert.
Belhiore, lieutenant de cavalerie.
Be ot de Grainville (le chevalier), ancien commissaire des guerres.
Beluze, milit. en retraite à Guéret.
Bérard, capitaine de gendarmerie à Vatau.
Bernis (le vicomte de), au nom de la légion du Gard.

MM.

Berthier, ( le vicomte ).
Berthier ( César ), le comte gén.
Bethisy ( le comte Charles de ), commandant de la garde-royale.
Bethisy ( le comte de ), gouverneur de la 12e. division militaire.
Biaggini, capitaine de place à Bastia.
Biré ( de ), capitaine de hussards.
Bisot, de l'hôpital militaire à Calvi.
Blancard, lieutenant
Blanchard, commissaire ordonnateur en Corse.
Bleschamp, commissaire en chef de la marine à Marseille.
Blondeau, officier en retraite à Champagnol ( Jura ).
Boilletot, lieutenant en non activité. ( Aube ).
Boislandry ( le vicomte de ).
Bondurant, lieutenant en non activité ( Aube ).
Bonfils ( de ), colonel, au nom de la 14e. légion de gendarmerie à Carcassonne.
Bonnaire ( le général ).
Bonnet, secrétaire de place.
Bonneville ( de ), commissaire des guerres à Mâcon.
Borboni, capitaine en Corse.
Bordesoult ( le général comte ), commandant la 1re. division de la cavalerie de la garde.
Bouchet ( de ), commissaire des guerres de la garde royale.
Boudet ( Joachim ), officier de dragons.
Boudon-Lacombe ( le chevalier de ), ancien officier des gardes du corps du roi.
Bouillé ( le comte de ), aide-de-camp de S. A. R. Monsieur.
Bouquiney, officier en demi-activité ( Aube ).
Bourgeois ( le baron ), maréchal de camp.
Bourquenot, directeur des vivres en Corse.
Bourotte ( Alexis ), garde du génie.
Bouteiller, chef de bataillon au corps royal du génie à Metz.
Braconnier, anc. sergent à Paris
Brahaut, capitaine aide-de-camp du comte Grundler ( Aube ).
Brainville (Henry de), ex-chevau-léger de la garde du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur.
Brick ( le ) *l'Epervier*.
Brocas ( de ). officier au régiment de Limosin.
Brueys ( le baron de ), lieutenant de cavalerie.
Bruges ( le comte de ), lieutenant général.
Brunet, sous-lieutenant d'infanterie.
Brunot de Rouvre ( le chevalier de ), officier sup. en retraite.
Bryas ( de ), commissaire des guerres à Givet.
Butta Foco, capitaine aide-de-camp en Corse.

Caille, lieutenant en demi-activité ( Aube).
Canclaux (le comte de), lieutenant-général, pair de France.
Capitaines de vaisseaux de l'état major-général (les).
Capitaines de frégate de l'état major-général (les).
Carabiniers de Monsieur (MM. les officiers des).
Cardon, sous-lieutenant de cavalerie.
Casabianca, lieutenant.
Catus (le baron de), maréchal-de-camp en retraite.
Cauret de Segville, contre-amiral à Landerneau.
Cauvin, chevalier de la Légion-d'Honneur en retraite aux Arcs (Var).
Cavalerie de France ( les corps royaux de).
Chameroy, capitaine du départem. de l'Aube.
Chanié, sous-inspect. aux revues en Corse.
Chantier de Brainville ( le chev.), capitaine de cavalerie.
Chasseloup-Laubat ( le marquis), lieuten.-gén. du génie.
Chasseurs à cheval du Roi (MM. les officiers des).
Chasseurs à cheval de la garde royale (MM. les officiers des).
Chasseurs à cheval de la garde

MM.
royale (conseil d'administration, au nom des officiers des).
Chasseurs de l'Allier (MM. les officiers des).
Chasseurs à cheval des Alpes (les officiers des).
Chasseurs des Ardennes (les officiers des).
Chasseurs du Cantal (les officiers des).
Chasseurs de la Charente (MM. les officiers des)
Chasseurs de la Corrèze (MM. les officiers des).
Chasseurs de la Côte-d'Or (MM. les officiers des).
Chasseurs de la Dordogne (MM. les officiers des).
Chasseurs de la Vienne (MM. les officiers des).
Chasseurs du Gard (MM. les officiers des).
Chasseurs de l'Isère (MM. les officiers des).
Chasseurs de la Marne (MM. les officiers des).
Chasseurs de l'Oise (MM. les officiers des).
Chasseurs de l'Orne (MM. les officiers des).
Chasseurs de la Somme (MM. les officiers des).
Chasseurs des Vosges (MM. les officiers des).
Chasseurs à cheval (13e régiment (MM. les officiers des).
Chaumot, officier du génie (Seine-Inférieure).
Chedin, capitaine retraité.
Chefdebien, commissaire ordonn.
Chefdeville, officier de gendarmerie.
Cheffontaine (de), chevalier de Saint-Louis.
Chevau-légers d'Angoulême, 5e régiment, à Orléans.
Chollet, officier en retraite.
Christophe, lieutenant.
Cicaty, officier retraité à Gruyère.
Cicéron, lieutenant-colonel des vélites.
Cirey, capitaine de cavalerie.
Claparède (le comte), lieutenant-général.
Clasquin, officier de la Légion-d'Honneur.
Clément, au nom de la 1re légion de gendarmerie.
Clercy-Mathouville (de), ancien capitaine.
Clerget de Saint-Léger, capitaine du génie.
Clinchamp-Bellegarde, ancien capitaine (Eure).
Cloquemis, sous-lieutenant d'infanterie.
Cohérel, commandant-d'armes au Hâvre.
Coigny (le duc de), gouverneur des Invalides.
Colbert de Maulevrier (le comte), maréchal de camp.
Commandant de la 6e division militaire (le), à Besançon.
Compagnie départementale du Doubs.
Conti, payeur en Corse.
Cordoue (le marquis de), colonel, chef d'état-major de la Drôme.
Corsi, médecin major en Corse.
Corvette *la Baïodéra* (la).
Courcy, ancien officier de marine à Landerneau.
Courette, chev. de Saint-Louis en retraite.
Coussau, adjud.-commandant à Auch.
Coutard, lieutenant-général.
Cristiani, lieutenant.
Crozat, colonel de la 26e légion de gendarmerie, en Corse.
Cudey, officier en retraite (Jura).
Cugnot (de), colonel, prévôt du département de l'Aube.
Cuirassiers du roi (MM. les officiers des).
Cuirassiers de la garde royale (MM. les officiers du 1er régim).
Cuirassiers de Condé (MM. les officiers des).
Cuirassiers d'Orléans (MM. les officiers des).
Cuirassiers de la Reine (MM. les officiers des).
Cuirassiers du Dauphin (MM. les officiers des).

Damas (le duc de), lieutenant-général.

MM.

Damas (le comte de), gouverneur de la 18e division milit., au nom de plusieurs corps.

Darmagnac (le baron), lieutenant-général commandant la 20e. division militaire

Daubeleve, capitaine en Corse.

Daugier, contre-amir. à Rochefort, au nom des officiers de différens corps.

Daurier (le baron), maréchal-de-camp à Nancy.

Dauthier, de l'hôpital militaire de Bastia,

Dauvergne, chevalier de S. Louis, à Luçay-le-Mâle (Indre).

Davaray (le marquis), officier-général, pair de France.

Debescq, ancien capit. de cavaler. à Angers.

Debille, lieuten. en demi-activité (Aube).

Debohan (le baron de), maréchal-de-camp (Ain).

Deboisthierry, ancien garde-du-corps à Mamers.

Debonne, lieutenant.

Decharmont, capit. de cuirassiers.

Decourcy-Dervillé, ancien colonel d'infanterie.

Dedelay-d'Agier (le comte).

Degantier, ancien cap. de dragons (Var).

Degremonet, officier au régiment des carabiniers (Beauvais).

De L.... adjudant-major de dragons..

Delacharité (le comte), vice-amir.

Delaferrière, ancien officier au régiment de Bassigny.

Delaferriere, lieutenant-général, au nom de l'école royale de cavalerie, à Saumur.

Delagermoniere, ancien administrateur de la marine.

Delahemelinage (le baron), au nom de diverses personnes.

Delalanne (chev.), contre-amiral à Sisteron.

Delamotte-Baracé (Auguste), officier de dragons.

Delamotte-Baracé, commandeur.

Delaplanche (le général baron), à Charleville.

Delaprévalais, ancien capitaine de vaisseau.

Delarochassière, lieutenant-général à Besançon.

Delataille, ancien cap. à Chartres.

Delaunay (Clément), fourrier honoraire des logis du roi.

Delaunay, maréchal-de-camp en Corse.

Delavieuville (le chevalier), lieutenant-colonel de cavalerie.

Delcambre (le baron), maréchal-de-camp.

Delestre, garde-du-corps à Sémur.

Delille, ancien colonel-général.

Delombre, commandant à Lille-Pelet.

Delpon, secrétaire de place.

Demont (M. le comte), lieutenant-général, pair de France.

Denniée (le baron), intendant général de la maison du roi.

Depersun, garde du roi (Jura).

Depetit-Lasalle, chef d'escadron en Corse.

Dequevallos, command. à Hesdin.

Deraymond, sous-intend. militaire (Aube).

Deradellet, ancien officier d'inf. (Var).

Derise (le chevalier), capit. d'infanterie à Dôle.

De Riz (Clément), colonel d'artillerie.

Dersener (le général).

Descars (le comte), capitaine des gardes-du-corps de Monsieur.

Desclaihes, chef d'état-major d'artillerie.

Descosini, directeur des lits milit.

Desans (le baron), colonel des grenadiers royaux.

De Sainte-Croix, cap. de vaisseau réformé.

De Saint-Laurent, offic. général.

De Saint-Hillier, chef de bataillon du génie à Metz.

Desmarchais (le baron), capitaine d'état-major de la 1re division de la garde

Desessards (le vicomte), colonel, au nom du régiment de la Gironde.

Désirat, commissaire ordonnateur à Versailles.

MM.

Despagnac (le baron Charles), chevalier de Saint-Louis.
Despinois (le comte), au nom de l'état-major de la 1re divis. milit.
Desurville, ex-capit. à Vendôme.
Devarennes, chevalier de S. Louis, officier retraité à Evreux.
Devassy, chef de bataillon (Aube).
Deveyle, ancien offic. à S. Pierre-les-Vieux.
Devilleneuve (le baron de), colonel d'artillerie à Saint-Omer.
Deviantaïs, ancien capit. de dragons à Chartres.
Deymier, offic. en retraite à Saint-Aquilim.
Dhéran, ancien colonel du Var.
Diesbach (le comte), lieutenant-général.
Dommemy, officier de grenadiers à Martignes.
Donoville, capitaine retraité.
Dor, commissaire des guerres en Corse.
Doraison (le chev.), commandant d'armes.
Dorigny-Dagny, ex-capit. d'artiller. à Epernay.
Dorselet, lieutenant en demi-activité (Aube.)
Doyon (le baron), ancien officier de carabiniers.
Dragons du Roi (les officiers des).
Dragons de la Garde royale (le conseil d'administration des).
Dragons du Calvados (les officiers des).
Dragons de la Garonne (les officiers des).
Dragons de l'Hérault (les officiers des).
Dragons de la Loire (les officiers des).
Dragons (7e régiment de), à Orléans.
Dragons (les officiers du 10e régiment de).
Dragons du Rhône (les officiers et sous-officiers des).
Dragons de la Seine (les officiers des).
Drothier, sous-lieutenant à Dampierre (Aube).
Druillot, quartier-maître.
Dubeset, milit. en retraite à Saint-Aquilin.
Duchat, capitaine en demi-solde (Aube).
Duchat, chevalier de la Légion-d'Honneur (Aube).
Dufour (le baron), intendant mil. à Metz.
Dufresne, officier en retraite, receveur à Clermont.
Duledo (le chevalier), sous-intend. milit. à Besançon.
Dumas (le comte Mathieu), lieut. général.
Dumaine, ex-ordonn. en chef de la marine de la guerre, à Saint-Dominique.
Dumarché, capit. de génie.
Dumesnil, sous-inspecteur aux revues, à Saint-Omer.
Duplessis, chef de bataillon en non activité. (Aube.)
Duplessis, capitaine en retraite à Quimperlé.
Durand, officier à Orange.
Durfort (le comte), lieut. général, pair de France.
Duranty, économe des lits milit.
Durutte, général gouverneur à Metz.
Dusaulzes, ancien capit. à Brioude.

Ecole royale de Saint-Cyr.
Ecole d'artillerie d'Auxonne.
Ecole polytechnique (l'état-major de l').
Emmanelli, à Calvi.
Employés de diverses administrations de la 18e div. milit.
Enseignes de l'état-major général.
Enseignes de vaisseau de l'état-major-général.
Ernouf (le comte), lieut. général.
Esmeriau, vice-amiral, au nom de l'armée navale de la Méditerr.
Esnard, anc. capit. à Besançon.
Etat-major de Besançon (les offic. de l').
Etat-major de la 3e. div. milit.
Etat-major de la 14e div. militaire, à Caen.
Etat-major de la 17e div. militaire, à Bastia en Corse.
Etat-major de la 18e div. militaire, à Bastia en Corse.

MM

Etat-major de la 21^e div. militaire, à Bastia en Corse.
Etat-major des 2^e. et 3^e. bataillons d'Hohenlohe.
Etat-major de la place de Bastia, en Corse.
Etats-majors des places (les offic. des).

Faivre, colonel commandant de la place de Douai.
Fantin, command. d'artillerie à la Flèche.
Faure-Desgière, lieuten. colonel en retraite à Tours.
Férand, inspecteur aux revues à Caen.
Ferrand, à Calvi.
Fièbre (le baron), maréchal-de-camp.
Finet, officier du régiment de Neustrie à Gueret.
Flûte (la) *la Salamandre.*
Forestier (le baron), maréchal-de-camp.
Forges (les officiers de la sous-direction des), à Besançon.
Foupon, officier en retraite (Aube).
Fourcroy (de), chef maritime (Seine-Inférieure).
Fréminet, cap. en retraite (Aube).
Fressenel des Croissais (le chev.), ancien colonel de hussards.

Gabarre (les officiers de la) *le Baïonnais.*
Gabarre (les officiers de la) *la Charente.*
Gabarre (les officiers de la) *l'Expéditive.*
Gachot, commissaire de marine (Seine-Infér.)
Gachot, élève d'artillerie. (Au Hâvre.)
Gachot, aspirant de marine. (Au Hâvre.)
Gardes royaux de M^gr le duc d'Angoulême.
Gardes d'honneur (1^er régiment des).
Gardes d'honneur (3^e régiment des).
Gardes d'honneur (4^e régiment des).
Garnier de Folletans, chevalier de Malte (Jura).
Garrens, officier à l'état-major.
Gaston (le vicomte de), officier de l'armée de Condé.
Gautrin, général (Aube).
Gendarmerie des chasses.
Gendarmerie du 1^er arrondissem. maritime.
Gendarmerie du 2^e arrondissem. maritime.
Gendarmerie (5^e légion de), à Rennes
Gendarmerie (15^e légion de), à Nîmes.
Gendarmerie (16^e légion de), à Marseille.
Gendarmerie (le conseil d'administration de la 20^e légion de).
Gendarmerie (21^e légion de).
Gendarmerie de l'Aisne.
Gendarmerie (4^e compagnie de), à Alençon.
Gendarmerie des Basses-Alpes.
Gendarmerie du Calvados.
Gendarmerie de la Charente.
Gendarmerie de la Drôme.
Gendarmerie de l'Eure.
Gendarmerie du Gard.
Gendarmerie de la Gironde.
Gendarmerie des Hautes-Alpes.
Gendarmerie de l'Hérault.
Gendarmerie de l'Isère.
Gendarmerie de Mâcon.
Gendarmerie de la Manche (le conseil d'administration de).
Gendarmerie du Mans.
Gendarmerie du département de la Marne.
Gendarmerie de Moulins.
Gendarmerie de Niort.
Gendarmerie du Nord.
Gendarmerie des Pyrénées Orientales.
Gendarmerie de la Sarthe (conseil d'administration de la).
Gendarmerie de la Seine-Infér.
Gendarmerie de la Somme.
Gendarmerie de Tarn-et Garonne.
Gendarmerie de Troyes (le chef d'escadron de la).
Génie et artillerie (les officiers et intendans de l'état-major du), à Marseille.
Génie de Metz (le régiment du).

MM.

Génie (direction du), à Caen.
Génie (direction du) de Corse.
Génie (les officiers de la direction du), à Besançon.
Gentil, officier en demi-activité (Aube).
Géraud (baron de), général.
Gibon (Alexandre), aide-de-camp.
Gibon, capitaine de génie.
Gilton, capitaine en non-activité du département de l'Aube.
Girard, maréchal-de-camp au Mans
Gireaux, chirurgien-major à Bastia en Corse.
Godet, capitaine à Mâcon.
Godin, adjudant-commandant.
Goëlette (état-major de la) *l'Estafette*.
Gondreville (le chevalier de), maréchal-de-camp.
Gontaut (Charles de), lieutenant-colonel
Gontaut-Biron (le marquis de), lieutenant-général.
Goulette, capit. à Mamers (Creuse).
Gourio, capitaine de vaisseau à Quimperlé.
Gouvé (Honoré), militaire en retraite. (Gard.)
Gouy-d'Arsy (le marquis de), capit. en retraite à Marine.
Grammont (le duc de), pour les capitaines, officiers et gardes du roi.
Grandin, lieutenant en demi-activité. (Aube.)
Granval, chirurgien-major.
Grandler (le comte de), commandant le départem. de l'Aube.
Grenadiers à cheval de la garde, 2e régiment.
Grundler (le comte de), maréchal-de-camp.
Grosse-Delaplanche, ancien colonel. (Eure-et-Loir.)
Gruat, chef de bataillon en non-activité. (Aube.)
Guceret, ancien garde-du-corps. (Saône-et-Loire.)
Guyot-Duclos, colonel du génie à la Rochelle.

Haillot, capit. en non-activité.
Haillot, lieuten. en demi-activité. (Aube.)
Harlim, sous-lieuten. d'infanter.
Haslawer, payeur de la marine à Rochefort.
Hennequin de Villermont (le chevalier), officier instructeur au 1er régiment de hussards.
Hochereau chev. de Saint-Louis, ex-adjudant-général.
Hôpitaux militaires (les employés des), à Bastia.
Hotelin, lieut. à Vallons (Aube).
Huet de Sordan, ancien capitaine d'infanterie.
Hugot, sous-lieuten. (Aube.)
Humbert-Urbain, offic. pensionné.
Huriet, lieuten. en demi-activité (Aube).
Hussards de Berry (les officiers du 6e régiment de).
Hussards du Jura (les officiers des).
Hussards du Haut-Rhin (les officiers des).
Huvier, ancien capit. du génie.

Icher-Villefort (le baron d'), chevalier de S. Louis et de l'ordre du Phénix.
Infanterie de la garde royale (les officiers du 1er régiment d').
Infanterie de la garde royale (les officiers du 2e régiment d').
Infanterie de la garde royale (les officiers du 4e régiment d').
Infanterie de la garde royale (les officiers du 5e régiment d').
Infanterie de la garde royale (les officiers du 6e régiment.
Infanterie légère (conseil d'administration du 9e régiment d').
Infanterie de ligne (les officiers du 9e régiment d').
Infanterie de ligne (les officiers du 22e régiment d').
Infanterie de ligne (les officiers du 34e régiment d')
Infanterie de ligne (les officiers du 69e régiment d').
Infanterie de ligne (les officiers du 80e régiment d').
Infanterie de ligne (les officiers du 90e régiment d').
Infanterie (les officiers du régiment de la Reine).

MM.

Infanterie de ligne (les officiers d'). à Gap.

Ingénieurs géographes du dépôt de la guerre (MM. les).

Intendans et sous-intendans militaires (MM. les) de Besançon.

Intendant militaire de la 14e division militaire, à Caen.

Irelane (le comte), ancien capit. de cavalerie.

Jalliot fils, de l'hôpital militaire à Bastia.

James, commissaire des guerres à Laval.

Jannès, ancien lieut. de vaisseau.

Jattio, pharmacien-major.

Juglemène, capitaine de place à Bastia.

Jourdan (le maréchal).

Journeau, de l'hôpital militaire à Bastia.

Jubert, sous-lieuten. en demi-activité. (Aube.)

Jussy, lieuten. d'infanterie.

Keilhervin, ancien colonel, département de l'Ain.

Kintzenger (le baron), colonel.

Labroise, command. à Mortagne.

Lagoudie (le comte de), lieutenant-général.

Lafont, maréchal-de-camp d'artillerie.

Laforet, commandant d'armes en Corse.

Lagrenée (de), ancien garde-du-corps.

Lainepée, chevalier de S. Louis, garde-du-corps, à Evreux.

Lanchon, trésorier des invalides de la marine.

Landereau, capit. en non-activité.

Landru, offic. retraité à Gruyères.

Lanciers de la garde royale (les officiers des).

Landeville (de), colonel, au nom de la légion de la Lozère.

Latrobe, sous-insp. aux revues.

Lauriston (le marquis de), lieutenant-général, colonel de la garde.

Lecauchois-Ferrand, sous-inspect. aux revues.

Leclerc, sous-lieutenant en non-activité.

Leflohie, ancien m l. à Rostresem.

Legardeur de Bepentigny (le vicomte de), capit. de vaisseau en retraite.

Légion de l'Ain (les officiers de la)

Légion des Alpes (les officiers de la)

Légion des Basses-Alpes (officiers, sous-officiers et soldats de la).

Légion de l'Ardèche (les officiers de la).

Légion des Ardennes (le conseil d'administration de la).

Légion de l'Arriége (le conseil d'administration de la).

Légion de l'Aveyron (les officiers de la).

Légion des Bouches-du-Rhône (les officiers de la).

Légion du Cantal (les officiers de la).

Légion de la Charente-Inférieure les officiers de la).

Légion du Cher (les officiers de la).

Légion de la Corrèze (les officiers de la).

Légion de la Corse (les officiers de la).

Légion de la Côte-d'Or (les officiers de la.

Légion des Côtes-du-Nord (les officiers de la).

Légion de la Creuse (les officiers et soldats de la).

Légion des Deux-Sèvres (les officiers de la).

Légion d'Hohenlohe (les officiers du 1er bataillon de la).

Légion de la Dordogne (le conseil d'administration de la).

Légion de la Dordogne (les officiers de la).

Légion de la Drôme (les officiers de la).

Légion de l'Eure (les officiers de la).

Légion du Finistère (le conseil d'administration de la).

Légion de la Gironde (les officiers de la).

Légion de la Haute-Loire (les officiers de la).

Légion du Haut-Rhin (les officiers de la).

MM.

Légion de l'Hérault (les officiers de la).

Légion-d'Honneur (MM. les chevaliers de la), arrondissement d'Abbeville.

Légion d'Ille-et-Vilaine (les officiers de la).

Légion du Jura (les officiers et soldats de la).

Légion des Landes (les officiers de la).

Légion de Loir-et-Cher (les officiers de la).

Légion de la Loire-Inférieure (les officiers de la).

Légion du Loiret (les officiers de la).

Légion du Lot (les officiers de la).

Légion de la Manche (les officiers de la).

Légion de la Marne (les officiers de la).

Légion de la Meuse (le conseil d'administration de la).

Légion de l'Oise (les officiers de la).

Légion du Pas-de-Calais (les officiers de la).

Légion des Pyrénées-Orientales (les officiers de la).

Légion du Rhône (les officiers de la).

Légion de Saône-et-Loire (les officiers de la).

Légion de la Sarthe (les officiers de la).

Légion de Seine-et-Oise (les officiers de la).

Légion du Tarn (les officiers de la).

Légion de Tarn-et-Garonne (les officiers de la).

Légion de Vaucluse (les officiers de la)

Légion de la Vendée (les officiers de la).

Légion des Vosges (les officiers de la).

Lejeune, lieutenant en demi-solde (Aube).

Lejeune, capit. du génie à Metz.

Lemonnier, sous-lieutenant en demi-activité. (Aube.)

Lemore, commissaire des guerres au Mans.

Lenoir, chef de bataillon en non activité. (Aube.)

Lepelletier, ancien officier d'artill.

Lepelletier (le baron), officier-général.

Leprince, mousquetaire.

Leren (le chevalier), lieutenant-colonel.

Lerohier-de-l'Herbé, ancien garde-du-corps.

Lerouge, sous-lieutenant en demi-activité. (Aube.)

Lerouyer-Lafosse, ancien capit. d'artillerie à Evreux.

Leroy, gendarme à Boussac. (Creuse.)

Léry (le baron de), lieutenant-général.

Lespinasse-Laugeac (le comte), officier-général.

Letournel, capitaine en retraite, rue du Four Saint-Honoré.

Levie, de l'hôpital milit. à Bastia.

*Lévrier* (l'aviso le).

Lhabitant, lieutenant en non activité. (Aube.)

Lieutenans de vaisseau de l'état-major-général.

Ligne (les officiers du 36e régim. de).

Ligne (les officiers du 142e régim. de).

Ligne (les officiers du 17e régim. de).

Lournier, officier en retraite à Troyes.

Loyer, ancien capit. de dragons.

Loz-Beaucours (vicomte de).

Lucio, inspecteur d'artillerie à Saint-Etienne.

Ludot, maréchal-de-camp en demi-solde, départ. de l'Aube.

Maine, commandant-d'armes en Corse.

Marescot, inspecteur-général du génie.

Marcelin, à Calvi.

Marguerit (le baron), anc. chevau-léger de la garde.

Margueron, sous-lieuten. (Aube.)

Marigny (Bernard de), contre-amiral à Brest.

Marine (les officiers civils et militaires de la), à Bordeaux.

MM.

Marine (les officiers civils et militaires de la) du port de Lorient.
Marine de Rochefort (les employés de la).
Marivaux, major d'infanterie.
Marson, cap. en non act. (Aube.)
Marlys-Legrand, ancien capit. de vaisseau.
Masperoux, brigadier de gendarmerie à Châtelux. (Creuse.)
Masson, capit. en demi-activité. (Aube.)
Matthieu (le comte), lieutenant-général.
Mesnard, général.
Michaud, lieut.-général, inspecteur-général.
Michelin, lieut. d'infant.
Migonneau (le chevalier), ancien commissaire des guerres.
Millard fils, ancien commandant de l'armée de Bourbon.
Millon, lieutenant en demi-activité. (Aube.)
Mimey, lieuten. d'infanterie.
Missiessy, vice-amiral.
Missy (M. de), colonel du génie.
Moisier, colonel de gendarmerie, au nom des compagnies des Ardennes, de la Marne et de la Moselle.
Molard, commissaire des guerres adjoint.
Monier, lieutenant-général.
Monnay, inspecteur aux revues.
Montdesir (le comte de), maréchal-de-camp.
Montmorency (le vicomte de), lieutenant-gén., pair de France.
Montmorency-Morrés (le chev.), colonel d'état-major.
Moreau, de l'hôpital militaire à Bastia.
Moreau, lieutenant.
Moreau-Saugrain (Emile), officier des cuirassiers de Berry.
Morer, sous-lieutenant. (Aube.)
Morin-de-Lille (le baron), maréchal-de-camp.
Morin, offic. de cavalerie, membre de la Légion-d'Honneur.
Morisot, commis. des guerres.
Morizot, lieuten. de gendarmerie à Saint-Dié.
Mouret de Partheron, ex-capitaine d'infanterie à Salins.
Mullot, capit. aide-de-camp.
Mustedo, de l'hôpital militaire à Bastia.

Nadailhac, colonel, au nom des hussards de la Moselle.
Nacat, gendarme à Chatelux.
Nerva, lieuten. d'infanterie.
Ney (le maréchal), pair de France.
Nicolay (le marquis de), maréchal-de-camp.
Noubel, capit. au 118e régiment, à Agen.

Officiers en non activité, à Bastia en Corse.
Officiers en non activité et en retraite de la 18e division militaire.
Ogge, lieutenant.
Oudiette, lieuten. en demi-solde, département de l'Aube.
Ouvriers d'artillerie (2e compagnie), à Rennes.

Pascalès, officier en retraite à Barcelonnette.
Pasquier-Dufayeux, ancien milit.
Paul, lieutenant.
Paulée, capit. aide-de-camp.
Payeur de la 18e division militaire, pour divers.
Pegron de Serennes, chevalier de Saint-Louis
Pernet de Neufels (le baron), quartier-maître.
Person, sous-inspect. aux revues à Albi.
Petit-Claude, sergent-major aux Invalides.
Petit, ancien commiss. des guerres.
Petit, capitaine en non activité, département de l'Aube.
Pianelli, commandant-d'armes à Bastia.
Picot de Barras (le baron), lieutenant-général à Lille.
Pierron, offic. en retraite. (Saône-et-Loire.)
Pineau, colonel en non activité. (Saône-et-Loire.)
Pinocheau, chef de batail. (Aube.)
Pioct, capit. aide-de-camp en Corse.
Poli, à Calvi.

MM.

Pompiers (les officiers des).
Pontonniers à Orléans (les officiers des).
Porson (le baron), maréchal-de-camp.
Port de Toulon (les officiers et maîtres entreteneurs du).
Pothier, sous-lieut. (Aube.)
Pourille, capit. en retraite. (Aube).
Pujot, milit. en retraite à Lombez, département du Gers.
Puységur (le comte de), capitaine des gardes-du-corps de Monsieur.

Rayon, capitaine en demi-activité. (Aube.)
Raimbaut, capitaine en retraite à Tréméren.
Ravidat, offic. en retraite. (Aube.)
Renaudié, militaire en retraite à Saint-Aquilin.
Riche, capitaine de chasseurs à Nancy.
Ribout de la Salle, capitaine du génie.
Rigel (le chevalier), chef de la police de la 1re division militaire.
Rivecieux, inspecteur du génie à Nantes.
Rivierre (le comte de).
Rochechouart (le comte), au nom de l'état-major de la 1re division militaire.
Robert, lieuten. en demi-activité. (Aube.)
Robert (Christophe), capitaine du génie à Metz.
Robin, ancien chirurgien-major à Angoulême.
Robinet-Duttcil-d'Ozanne, lieutenant-général.
Roger (le chevalier), pour la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais.
Rogier (Armand), gendarme du Roi.
Rose, sous-lieuten. d'infanterie.
Roseau, lieuten. en non activité. (Aube.)
Rossi, lieutenant.
Rostaing (le marquis de), maréchal-de-camp.
Roussel-d'Harbal, lieut.-général.
Rumigny (de), colonel à Nevers.

Saint-Aignan (comte de), ancien capitaine de cavalerie.
Saint-Féréol (comte de), ancien chef de bataillon à Rozoy.
Salicetti, lieutenant.
Salvagé, chef de bataillon du génie en Corse.
Savy, commissaire des guerres en Corse.
Scherb, lieutenant-colonel.
Schwiter, maréchal-de-camp.
Ségourac (le vicomte), contre-amiral.
Semidai, de l'hôpital milit. à Bastia.
Serra, à Calvi.
Serra, lieutenant.
Simonnot, lieuten. en non activité. (Aube.)
Sion (le chev), cap. aide-de-camp.
Souillier, capitaine à Chavanges. (Aube.)
Soulès (le général comte de).
Staglieno (le baron), colonel, au nom des officiers de la légion de la Somme.
Stoëber (le chevalier), chef de bataillon à Obernay.
Subsistances militaires (les commissaires, régisseurs-généraux et employés des).
Suchet (le maréchal), duc d'Albufera).
Suisses (régiment de Steigner).

Tarbé des Sablons, garde-du-corps du Roi.
Tardieu, chevalier de Saint-Louis, sous-intendant militaire.
Tardif, capit. du génie à Metz.
Tarente (le maréchal duc de).
Tascher, colonel à Paris.
Tassin, lieutenant en non activité. (Aube.)
Tassin, colonel de la gendarmerie de Paris.
Teilhard, de l'hôpital militaire à Bastia.
Tempête, colonel, arrondissement d'Épernay.
Tenaille-Vantabille, en Corse.
Teste, sous-intendant militaire.
Teullé (le chev.), colonel retraité.
Tirlet, lieutenant-général.
Thibaud (Armand), command. à Orléans.

MM.

Thierrard, milit. en retraite à Gaignecourt.

Thirrion, maréchal-de-camp, inspecteur-général de la marine.

Thomas de Mason, sous-lieuten. en demi-solde.

Thomas, chef de batail. en non act.

Thorée, adjudant-général.

Tilly (le comte de), lieuten.-gén.

Tombier, capit. en non activité.

Tondumainroger, sous-lieuten. d'infanterie.

Touche, ancien chef d'escadron au Mans.

Touret, gendarme à Boussac. (Creuse.)

Touret, économe de l'hôpital mil. en Corse.

Tousch, ex-capitaine au Mans.

Train d'artillerie de la garde royale.

Train d'artillerie (les officiers du).

Train d'artillerie (les officiers du 3e bataillon, à Macon).

Train d'artillerie de Metz (le conseil d'administration du).

Train d'artillerie à Strasbourg (les officiers du).

Train d'artillerie de Valence (les officiers du).

Tramissier de Bar, colonel d'artillerie à Besançon.

Tressan (le marquis de), pour la légion du Bas-Rhin.

Tripoul, ancien colonel d'infanterie au Pujet. (Var.)

Trobriand (Denis), colonel.

Trouiller (de), lieuten. de vaisseau à Landeda.

Truc, capitaine en retraite aux Arcs. (Var.)

Turmeau de la Morandière, capit. en retraite.

Turpin, lieuten. en non activité. (Aube.)

Vaignedroye, commissaire des guerres à Vesoul.

Vaillant, ancien capit. d'artillerie.

Vallet, ancien sergent du régiment du Roi, infanterie.

Vallois de Pignerolles, du 3e régiment des gardes d'honneur.

Vannucci, à Calvi.

Vaudreuil, chev. de Saint-Louis.

Vervaux (Alexandre), ancien cap. du génie.

Vétérans, 1re compagnie.

Vétérans, 2e compagnie, près le ministre de la guerre.

Vétérans, 3e compagnie, au jardin du Roi.

Vétérans, 4e compagnie, à Paris.

Vétérans (les sous-officiers de la 4e compagnie de).

Vétérans, à Bicêtre.

Vétérans, 7e compagnie.

Vétérans, 10e compagnie (les officiers, sous-offic. et soldats).

Vévard, inspect. des hôpitaux en Corse.

Viellas (le chevalier de), capitaine de vaisseau à Toulon.

Vignié, capitaine en demi-activité. (Aube.)

Vignolle (le comte de), officier-général en retraite.

Villemagne (le chevalier), capit. de vaisseau.

Volfoul (le marquis de), maréchal-de-camp.

Voltigeurs (3e bat. du 3e. régim.), au Mans.

Wagram (le prince de).

Waterpani, de l'hôpital militaire à Bastia.

Wolser, lieutenant.

Zannetini, médecin à Bastia.

---

*Souscripteurs français à l'étranger.*

Bissy (de), adjudant commandant, prisonnier en Ukraine.

Boyvin (Charles), ex-habitant de la Guadeloupe.

Boyvin (Théodore), *idem.*

Rivière (le marquis de), ambassadeur à Constantinople.

Saffroy-Desclouzeaux, 1er substitut, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Samadet, négociant français, établi à Livourne.

Viellac (le vicomte de), 1er secrétaire d'ambassade à Constantinople.

# ERRATA.

Page 91, ligne 19 : M. Rognier, sculpteur, présenté *le* 20 *mars* à M. le comte Beugnot, etc.; lisez : présenté *le* 20 *avril.*

Page 118, ligne 1 : et nous avons *rejetté* cette suppression; lisez : et nous avons *regretté*, etc.

Page 128, lignes 28 et 29 : Les moules de la tête et du torse avoient été confectionnés par MM. Honoré Gonon et *Tarlot;* lisez : *Jarlot.*

Page 175 : et ne produisit ce que les fondeurs appellent le gâteau; lisez : et ne *produise*, etc.

Page 197, ligne 5 de l'inscription : *ili.* tumultu. eversa. restitueretur.; lisez : *Civili.* tumultu., etc.

Page 222, ligne 22 : pour chercher le niveau qui fut établi avec l'aide ordinaire des *câbles;* lisez des *cales.*

Page 227, ligne 19 : de manière que les fers de scellement correspondissent exactement *aux mortaises;* lisez *aux entailles de la pierre.*

Page 231, ligne 7 : Un poids de huit mille livres, lequel, multiplié par douze, représentoit effectivement 96 mille, nombre des brins du cordage du moufle; lisez : lequel, multiplié par douze, nombre des brins du cordage du moufle, représentoit effectivement 96 mille.

Page 253, ligne 9 : « Le 23 septembre 1818, le Roi rendit une ordonnance portant que la Cour des Comptes *s'étoit* autorisée à recevoir le compte de M. Denis, doyen des notaires de Paris, qui étoit chargé, etc.; lisez : que la Cour des Comptes étoit autorisée à recevoir le compte de M. Denis, etc., qui *s'étoit* chargé, etc.

Page 276, Appendice, ligne 20 : page 75; lisez : page 95.

Page 293, *idem*, ligne 3, page 88; lisez : page 188.

